

4141

OCDE/OECD



CILSS

Organisation de Coopération  
et de Développement économiques

Organisation for Economic Co-operation  
and Development

Comité Permanent Inter-Etats  
de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel

Permanent Inter-State Committee  
for Drought Control in the Sahel

Club du Sahel

Document présenté à la Rencontre sur les interactions  
des politiques agro-alimentaires dans le sous-espace ouest,  
du 27 au 31 mai 1991 à Bamako

## Echanges céréaliers et politiques agricoles dans le sous-espace ouest

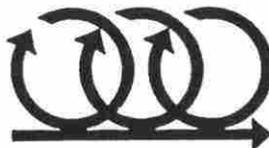
(Gambie, Guinée, Guinée Bissau,  
Mali, Mauritanie, Sénégal)

### Quelle dynamique régionale ?

Rapport de Synthèse

INRA - IRAM - UNB

Diffusion générale  
SAH/D/91/367



Avril 1991

# Echanges, politiques agricoles et dynamique des espaces régionaux en Afrique de l'ouest

Programme d'étude et de recherche 1989-92 de l'équipe INRA-IRAM-UNB

Ce programme prolonge et élargit les travaux engagés en 1987 sur les échanges régionaux, le commerce frontalier et la sécurité alimentaire.

Il s'inscrit dans les perspectives tracées par le séminaire CILSS/Club du Sahel de Lomé (novembre 1989) sur les espaces céréaliers régionaux en Afrique de l'Ouest.

Son objectif est de contribuer à la définition de politiques régionales visant à :

- intensifier les échanges basés sur les complémentarités entre les agricultures des pays d'Afrique de l'Ouest
  - et à assurer une meilleure cohérence des politiques agricoles nationales
- pour créer un environnement plus favorable au développement des productions agricoles.

L'approche retenue est l'analyse de la dynamique des espaces d'intégration économique régionaux en Afrique de l'Ouest.

La méthode utilisée combine collecte/croisement des données existantes avec observations de terrain sur les échanges transfrontaliers, les stratégies des opérateurs et l'impact des politiques.

La responsabilité scientifique et la coordination sont assurées par :

- Johny Egg, chargé de recherche à l'INRA, John O. Igue, professeur à l'UNB, et Jérôme Coste, chargé de programme à l'IRAM,
- avec l'appui de Jean Coussy, maître de conférence à l'EHESS, Jean-Jacques Gabas, enseignant-chercheur au COBEA (Université d'Orsay) et Dominique Gentil, chargé de programme à l'IRAM, ainsi que d'Emmanuel Grégoire (CNRS) et Olivier Vallée.

L'équipe de travail est composée d'économistes, de géographes et de socio-anthropologues, français et africains.

Les travaux en cours (1989-90) sont conduits par :

Dramane Bakayogo (SNED, Bamako), Bakary Coulibaly et Cusmane Coulibaly (IER, Bamako), Benoît Daviron (Solagrall, Montpellier), A. Diallo (Conakry), Patricia Diaz-Corvalan (IRAM), Hamada Ould Didi (étudiant mauritanien à l'Université de Rennes), Joanna Gabas (IRAM), Béatrice Hibou (EHESS, Paris), Ken John (PPMU, Banjul), Harouna Kore (Université de Niamey), Agnès Lambert (IRAM), Jérôme Lombard (chercheur associé à l'ORSTOM), Jean-Paul Minvielle (ORSTOM, Lomé), Ebrima Sall (chercheur gambien associé à l'IEDES, Paris), Joy Samaké (Balmaya, Freetown), Rui Ribeiro (INEP, Bissau), Massany Sakho (économiste associé à l'IFAN-ORSTOM, Dakar), Honoré P. Somé (Université de Ouagadougou) et Mamadou Sy (journaliste, Dakar), avec l'aide de plusieurs étudiants et enquêteurs.

- Le financement est assuré par le Club du Sahel (OCDE) et le Ministère français de la Coopération (sous-direction du développement rural). Les moyens sont mis en oeuvre par l'IRAM.

- L'étude est réalisée en étroite collaboration avec le CILSS (notamment le projet «diagnostic permanent», la mission française régionale d'appui au CILSS et le programme PRISAS-MSU de l'Institut du Sahel). Ses résultats seront diffusés par la cellule de promotion des échanges régionaux prochainement mise en place auprès de la Banque Africaine de Développement, à l'initiative du Club du Sahel et du CILSS.

## INRA-ESR

(Institut National de la Recherche Agronomique)  
Département d'Economie et Sociologie Rurales  
3191, route de Mende B.P. 5056  
34033 MONTPELLIER CEDEX 1

## UNB

(Université Nationale du Bénin)  
Département de Géographie  
B.P. 526  
COTONOU

## IRAM

(Institut de Recherche et d'Application des  
Méthodes de Développement)  
49, rue de la Glacière  
75013 PARIS

## Le Club, centre d'études et de documentation sur le Sahel

Le Club réalise de multiples études par appel à des spécialistes ou consultants de haut niveau : il dispose d'informations de première main grâce à des travaux au Sahel et à sa liaison constante avec le Secrétariat Exécutif du CILSS. Il reçoit les publications des agences de coopération et organismes internationaux. L'ensemble représente un fonds de documentation unique sur le Sahel, qui sert au Club et au CILSS, aussi largement diffusé et accessible (360 références réunies durant 13 années par le Club).



### Produits et diffusion

Rédigés en français ou anglais et traduits dans l'autre langue :

- Etudes, rapports des consultants et comptes rendus de réunions, sont envoyés aux intéressés.
- "Bulletin d'information" quadrimestriel, diffusé à 1500 destinataires.
- Recueil de tous les documents portant le timbre du Club du Sahel.
- Edition d'ouvrages (Le Sahel face aux futurs, Femmes du Sahel ; etc.).



### Diffusion de documents

Exceptés les dossiers en cours, le Club n'assure pas lui-même la diffusion. Cette fonction a été confiée :

#### en Europe :

CIRAD/CIDARC  
Service IST - Avenue du Val de Montferrand - BP 5035  
34032 MONTPELLIER CEDEX - Téléphone : (16)67-61-58-00

#### en Amérique du Nord :

au Centre Sahel - Université Laval (local 0407) - Pavillon Jean-Charles de Koninck - Québec - CANADA GLK7P4 -  
Téléphone : 1(418)656-54-48

#### en Afrique :

au RESADOC - Institut du Sahel - BP 1530  
Bamako - Mali - Téléphone : (223)22-21-78

#### En Asie :

Institut de recherche de JICA  
Tokyo  
Japon

En outre, le Club a lancé un projet de Réseau documentaire international, sur le Sahel, qui s'appuiera sur les trois pôles géographiques ci-dessus.



### Consultation des documents

Dans les centres de diffusion ci-dessus, ainsi qu'à Paris au "Centre de Développement" de l'OCDE (Melle Isabelle Cornélis, 94 rue Chardon Lagache, 75016 PARIS - Téléphone : (1) 45-24-84-88) où se trouve le fonds documentaire constitué par le Club depuis 1977.

Une base de données bibliographiques commune a été établie par le Club et ce centre pour améliorer la diffusion de l'information sur le Sahel. Logiciel adopté : système MICRO-ISIS développé par l'UNESCO et également utilisé par les membres du Réseau international d'information sur le développement.

#### Adresses du Club du Sahel et du CILSS

CLUB du SAHEL - OCDE  
2 rue André Pascal  
75775 - Paris CEDEX 16

Téléphone : (33)1 45.24.82.00  
Télex : F.620160.OCDE Paris  
Téléfax : (33)1 45.24.90.31

CILSS  
B.P. 7049 Ouagadougou  
Burkina Faso

Téléphone : (226)30.67.58  
Téléfax : (226)30.72.47

第 10 章 複素関数

10.1 複素関数の定義

複素関数とは、複素平面上の領域 \$D\$ から複素平面 \$\mathbb{C}\$ へ写す関数 \$f(z)\$ を指す。\$z = x + iy\$ とおくと、\$f(z) = u(x, y) + iv(x, y)\$ と表すことができる。ここで \$u, v\$ は実関数である。

10.2 複素関数の微分

複素関数 \$f(z)\$ が \$z\_0\$ で微分可能であるとは、\$f'(z\_0) = \lim\_{z \to z\_0} \frac{f(z) - f(z\_0)}{z - z\_0}\$ が存在することをいう。このとき \$f'(z\_0)\$ は複素数である。

10.3 複素関数の積分

複素関数 \$f(z)\$ を複素平面上の経路 \$C\$ に沿って積分する。\$C\$ を \$z(t) = x(t) + iy(t)\$ と表し、\$t\$ が \$a\$ から \$b\$ まで変化する。すると、積分は \$\int\_C f(z) dz = \int\_a^b f(z(t)) z'(t) dt\$ と表すことができる。ここで \$z'(t) = x'(t) + iy'(t)\$ である。

10.4 複素関数の留数

複素関数 \$f(z)\$ が \$z\_0\$ で \$n\$ 重極点を持つとき、その留数 \$Res(f, z\_0)\$ は \$f(z)\$ の Laurent 展開の \$z^{-1}\$ の係数である。留数定理により、閉曲線 \$C\$ を周回する積分は、\$C\$ の内部にある極点の留数の和に \$2\pi i\$ を乗じた値に等しい。

複素関数の積分法には、留数定理を用いた方法と、実関数の積分法を用いた方法がある。留数定理は、複素平面上の積分を、実関数の積分に変換して計算できる。また、留数定理は、複素関数の積分を、極点の留数の和に \$2\pi i\$ を乗じた値に等しいことを示す。

*Echanges céréaliers et politiques agricoles  
dans le sous-espace ouest*

*(Gambie, Guinée, Guinée Bissau,  
Mali, Mauritanie, Sénégal)*

*Quelle dynamique régionale ?*

*Rapport de Synthèse*

*Jérôme COSTE et Johny EGG  
(Coordonnateurs)*

et

*Nicolas Bricas, Benoît Daviron, Patricia Diaz-Corvalan, Dominique Gentil, Béatrice Hibou, John Igue, Agnès Lambert, Olivier Vallée*

Mots-clés :

Espace régional, intégration régionale, échanges, sous-espace ouest, politique agricole, céréales, consommation, Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Mali, Mauritanie, Sénégal

Les idées exprimées et les faits exposés dans ce compte rendu le sont sous la responsabilité de leur(s) auteur(s) et n'engagent pas nécessairement l'OCDE, le Club du Sahel ou le CILSS

## AVANT-PROPOS

Cette étude s'inscrit dans le prolongement du débat lancé en 1986 par le CILSS et le Club du Sahel sur la nécessité de créer un espace régional céréaliier protégé en Afrique de l'Ouest<sup>1</sup>. Bien que le constat qui motivait cette proposition en 1986 demeure valable aujourd'hui (accroissement des importations, bas prix sur les marchés mondiaux en raison du soutien accordé à l'agriculture des pays exportateurs et du besoin d'écouler les excédents, manque d'intensification et faible compétitivité des agricultures sahéliennes, ...), aucune proposition d'action concrète n'a émergé d'un débat bloqué par une opposition (souvent marquée d'a priori) entre partisans de la protection et de la libéralisation des marchés.

Mais la réflexion n'a pas marqué le pas pour autant. Un consensus s'est établi<sup>2</sup> sur l'importance à accorder au développement des échanges agricoles régionaux<sup>3</sup> dans le renforcement de la sécurité alimentaire des pays sahéliens et plus largement ouest-africains. De ce fait, le centre de gravité de la discussion s'est déplacé<sup>4</sup>. Pour développer les échanges régionaux, il faut avant tout s'appuyer sur les complémentarités existantes et potentielles entre les agricultures du Sahel et des pays côtiers. Dans cette approche, la recherche d'avantages comparatifs régionaux devient l'objectif principal et, à condition que des efforts soient entrepris pour améliorer la productivité des agricultures ouest-africaines, la recherche de la compétitivité internationale peut devenir un objectif de second rang.

Nos travaux sur le sous-espace ouest renforcent la conclusion que la dynamique régionale ne peut être appréhendée à partir du seul débat sur la protection des agricultures vis-à-vis du marché mondial. En effet, protection et régulation des marchés intérieurs (et régionaux) sont étroitement liées. En outre, la protection est assurée par un jeu complexe d'interactions entre les politiques et les acteurs (la libéralisation fait notamment apparaître que la protection peut être aussi bien assurée par un oligopole privé que par l'Etat). L'étude des conditions de l'intégration régionale renvoie donc à une analyse fine de la position qu'occupe chacun des acteurs, y compris les différentes entités étatiques, dans le système de protection-régulation des économies agricoles.

### L'objectif, la méthode et les limites du travail

L'objectif de l'étude est de fournir la base d'une réflexion sur les perspectives d'intégration régionale des pays du sous-espace ouest. Pour cela, il s'agissait en premier lieu d'établir les faits, puis de les analyser, avec le souci d'approcher la dynamique régionale réelle.

---

<sup>1</sup> Cf CILSS/Club du Sahel/OCDE.- Les politiques céréalières dans les pays du Sahel.- Actes du colloque de Mindelo, 1-6 décembre 1986.

<sup>2</sup> Voir les recommandations du séminaire sur les espaces céréaliiers régionaux en Afrique de l'Ouest, CILSS/Club du Sahel/OCDE, Lomé, 6-11 novembre 1989.

<sup>3</sup> Plusieurs équipes de recherche travaillent aujourd'hui sur ce thème, en lien avec le CILSS et le Club du Sahel et des chercheurs ouest-africains: celles du MSU à l'Institut du Sahel à Bamako (sous la direction de John STAATZ), de l'AIIRD (Dirk SRTYKER), de l'IFPRI (Christopher DELGADO), celle formée d'universités néerlandaises et celle de l'IRAM-INRA-UNB auteur du présent rapport.

<sup>4</sup> Voir sur ce point: EGG (J.) et IGUE (J.).- Espaces régionaux d'échanges et politiques agricoles en Afrique de l'Ouest.- Communication au séminaire sur l'avenir de l'agriculture dans les pays du Sahel, CIRAD-Club du Sahel/OCDE, Montpellier, 12-14 septembre 1990.

Les travaux antérieurs de l'équipe INRA-IRAM-UNB ont montré que les échanges régionaux sont soumis à des fluctuations importantes dues notamment aux aléas climatiques qui influencent fortement le niveau des récoltes et aux modifications fréquentes des politiques. Nous nous sommes donc attachés ici à conduire des investigations à une échelle maîtrisable (celle d'un groupe de pays et d'une campagne agricole donnée) pour être en mesure de faire, avec suffisamment de précision, **un diagnostic** des échanges, des politiques, des stratégies des acteurs et de leurs interactions dans la dynamique régionale. En d'autres termes, nous avons cherché à faire un diagnostic de ce que l'on peut appeler le fonctionnement réel du sous-espace ouest, d'une démarche entièrement différente d'une simple juxtaposition d'analyses nationales.

Les données réunies dans ce diagnostic devraient permettre d'engager une réflexion sur des propositions précises de politique régionale et de tester, dans une phase ultérieure, l'impact de celles-ci à l'aide de scénarios.

Dans cette optique, nous avons engagé des enquêtes systématiques sur les échanges (et les stratégies des commerçants) entre les pays du sous-espace ouest au cours de la campagne 1989-90, ainsi que sur les politiques céréalières et nous avons étudié, à partir de quelques cas, les pratiques de commercialisation/consommation des producteurs.

Par ailleurs, nous avons réalisé une étude des conditions d'importation des céréales du marché mondial et un travail de recouplement des statistiques disponibles sur certaines composantes des bilans céréalières, en particulier les importations.

Les limites de ce travail sont nombreuses étant donné l'ampleur du champ couvert et l'appel à d'autres références et compétences que celles que nous avons consultées sera certainement nécessaire pour préciser certaines questions. Parmi ces limites, nous retiendrons en particulier celles liées:

- Au caractère fluctuant des économies ouest-africaines (production, échanges et politiques) et à la capacité des commerçants à s'adapter rapidement aux changements de leur environnement. Pour ces raisons, les résultats de nos enquêtes ne sont certainement pas directement extrapolables à d'autres périodes.
- A la limitation du champ d'analyse aux seules céréales (nécessaire pour une enquête approfondie). La perspective d'intégration régionale implique évidemment de considérer l'ensemble des produits agricoles comme les produits manufacturés et les services. Toutefois, nous pensons que les phénomènes mis en évidence par l'analyse de l'économie céréalière (commerce de réexportation, existence de rentes, interactions entre oligopole privé et Etat,...) sont représentatifs d'une problématique qui dépasse largement le cadre du secteur céréalière.
- Enfin, aux difficultés d'analyse propres à des économies dans lesquelles:
  - . les politiques réellement appliquées sont le résultat d'interactions complexes entre l'Etat et les autres acteurs, entre les différentes interventions de l'Etat (souvent contradictoires entre elles) et entre les différents pays du sous-espace;
  - . les échanges se réalisent en majeure partie à travers les circuits parallèles, sans qu'il soit possible de tracer une frontière précise entre l'officiel, le parallèle et la fraude.

### La définition du sous-espace ouest

Nos premières enquêtes sur le commerce frontalier en Afrique de l'Ouest ont montré que l'intensité des échanges entre pays permettait d'identifier des zones dans lesquelles les échanges régionaux de céréales sont plus denses et plus importants qu'ailleurs. Nous les avons dénommées "sous-espaces régionaux" de l'ouest, du centre et de l'est.

Le sous-espace ouest comprend la Mauritanie, la partie ouest du Mali, le Sénégal, la Gambie, la Guinée Bissau et la Guinée, pays auxquels on pourrait ajouter la Sierra Leone.

Pour des raisons pratiques, nous n'avons pas retenu la Sierra Leone (par manque de données) et nous avons considéré le Mali dans son ensemble pour le traitement des données statistiques<sup>1</sup>.

Le sous-espace ouest correspond donc à un ensemble de pays qui entretiennent entre eux des relations d'échanges importantes (bien que pour la plupart non enregistrées) et dont les politiques sont devenues, de ce fait, en grande partie interdépendantes. Ces pays voisins ont de surcroît en commun un certain nombre de problèmes dont la résolution passe par la concertation ou l'harmonisation des politiques. **Le sous-espace peut donc se définir comme un espace d'échanges et de nécessaire de concertation.**

Cette définition n'est pas sans ambiguïté. L'inconvénient de définir l'espace régional par les échanges est notamment de donner du poids aux céréales importées qui dominent les échanges régionaux à travers les flux de réexportation. Dans ce sens, en prenant appui sur la mauvaise intégration des réseaux de communication, sur la disparité monétaire extrême et sur la multiplication des conflits frontaliers, on pourra objecter que l'espace ainsi défini ne correspond pas aux marques visibles d'une intégration régionale.

On répondra à cela, d'une part, que l'importance des échanges atteste d'un niveau élevé d'organisation des réseaux marchands dans le sous-espace et, d'autre part, que la disparité des politiques est elle-même, dans les conditions actuelles, un facteur d'intégration des marchés.

Il n'en reste pas moins que la délimitation des frontières du sous-espace ne doit pas être prise au pied de la lettre. Il est certain que le Mali et la Guinée sont aussi étroitement liés par les échanges à la Côte d'Ivoire par exemple, mais il nous semble que celle-ci est, elle-même, un pôle d'attraction qui génère une autre dynamique et donc participe d'un autre sous-espace.

### L'organisation du rapport de synthèse

Le rapport est une synthèse de travaux conduits de la fin 1989 au début 1991. Il cherche à remplir une double fonction : disposer d'un dossier traitant les différents aspects du fonctionnement des économies céréalières et nourrir une réflexion sur l'intérêt et les possibilités d'engager un processus d'intégration régionale de ces économies.

Le rapport est divisé en 6 chapitres. Le premier est une introduction au sous-espace qui fait ressortir ses atouts et les contraintes à l'intégration régionale. Le second, le plus long, présente les caractéristiques des économies céréalières des pays du sous-espace. Il permet en quelque sorte de mettre en évidence les structures dans lesquelles évoluent les acteurs et sont mises en oeuvre les politiques. Il décrit les tendances lourdes des économies qui pèseront sur le processus d'intégration régionale. Le chapitre III rend compte de nos enquêtes sur les flux régionaux de céréales et propose une analyse des échanges. Le chapitre IV est consacré à l'organisation et aux pratiques des acteurs. Le chapitre V analyse les politiques économiques dans leurs interactions avec les pratiques

<sup>1</sup> Le Cap Vert qui n'appartient pas fonctionnellement au sous-espace a été intégré dans les présentations statistiques, car il fait partie des pays du CILSS situés dans cette zone ouest.

des acteurs. Le chapitre VI présente une synthèse de ces interactions pour décrire la dynamique régionale actuelle et le scénario tendanciel. Il se termine par une caractérisation des changements de politique nécessaires pour inscrire les économies céréalières du sous-espace dans un processus d'intégration régionale.

Le rapport a été rédigé par Nicolas BRICAS (CEEMAT/CIRAD) pour les aspects consommation, Benoît DAVIRON (SOLAGRAL) pour le marché international et les conditions d'importation, Patricia DIAZ-CORVALAN (IRAM) pour les transports, Dominique GENTIL (IRAM) pour les pratiques des producteurs, Béatrice HIBOU (EHESS) pour les politiques céréalières, John IGUE (UNB) pour la problématique du sous-espace, Agnès LAMBERT (IRAM) pour les commerçants et les flux ; l'étude préparée par Olivier VALLEE a permis la rédaction de la partie consacrée aux aspects monétaires.

Jérôme COSTE (IRAM) et Johny EGG (INRA) ont assuré la coordination et les autres rédactions. Jean COUSSY (EHESS) a contribué à l'orientation du travail.

Les données ont été traitées et mises en forme par Laurent BOSSARD, Patricia DIAZ-CORVALAN et Joanna KATELBACH ; l'édition a été assurée par Nadine CUFFEZ et la relecture par Annick MARCAIS.

Les travaux<sup>1</sup> d'enquêtes auprès des producteurs ont été réalisés et coordonnés par : Jérôme LOMBARD au Sénégal, Bakary Sékou COULIBALY et Ousmane Nafolo COULIBALY avec l'appui de Didier CEBRON (IER) au Mali. Les enquêtes sur les commerçants ont été coordonnées par Dramane BAGAYOGO au Mali, Ebrima SALL et Ken JOHM (PPMU) en Gambie, Joy SAMAKE en Guinée, Rui RIBEIRO (INEP) en Guinée Bissau et Agnès LAMBERT au Sénégal. Par ailleurs, Hamada Ould DIDI a enquêté sur la filière riz en Mauritanie, et Dramane COULIBALY (CILSS) a contribué à l'analyse des politiques céréalières gambienne et sénégalaise.

Parmi les personnes qui nous ont aidé, à divers titres, dans la réalisation de ce rapport, nous tenons à remercier en particulier Anne De LATTRE, Jean-Marc PRADELLE et Henri JOSSERAND du Club du Sahel; Jean-Jacques GABAS (COBEA/Orsay), l'équipe de l'AIIRD/Boston (Dirck STRYKER, Lynn SALINGER et Abdoul BARRY) et John STAAZ du MSU/East Lansing.

---

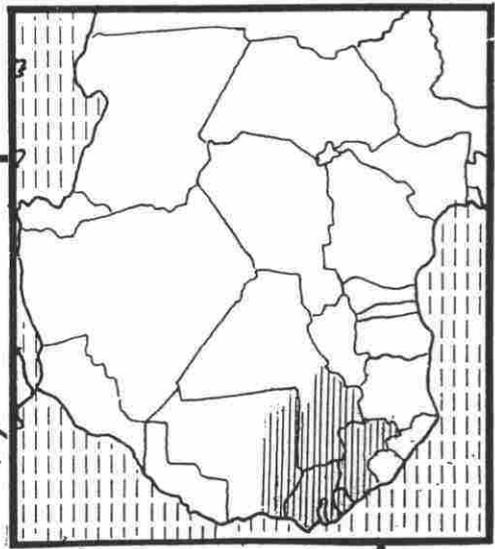
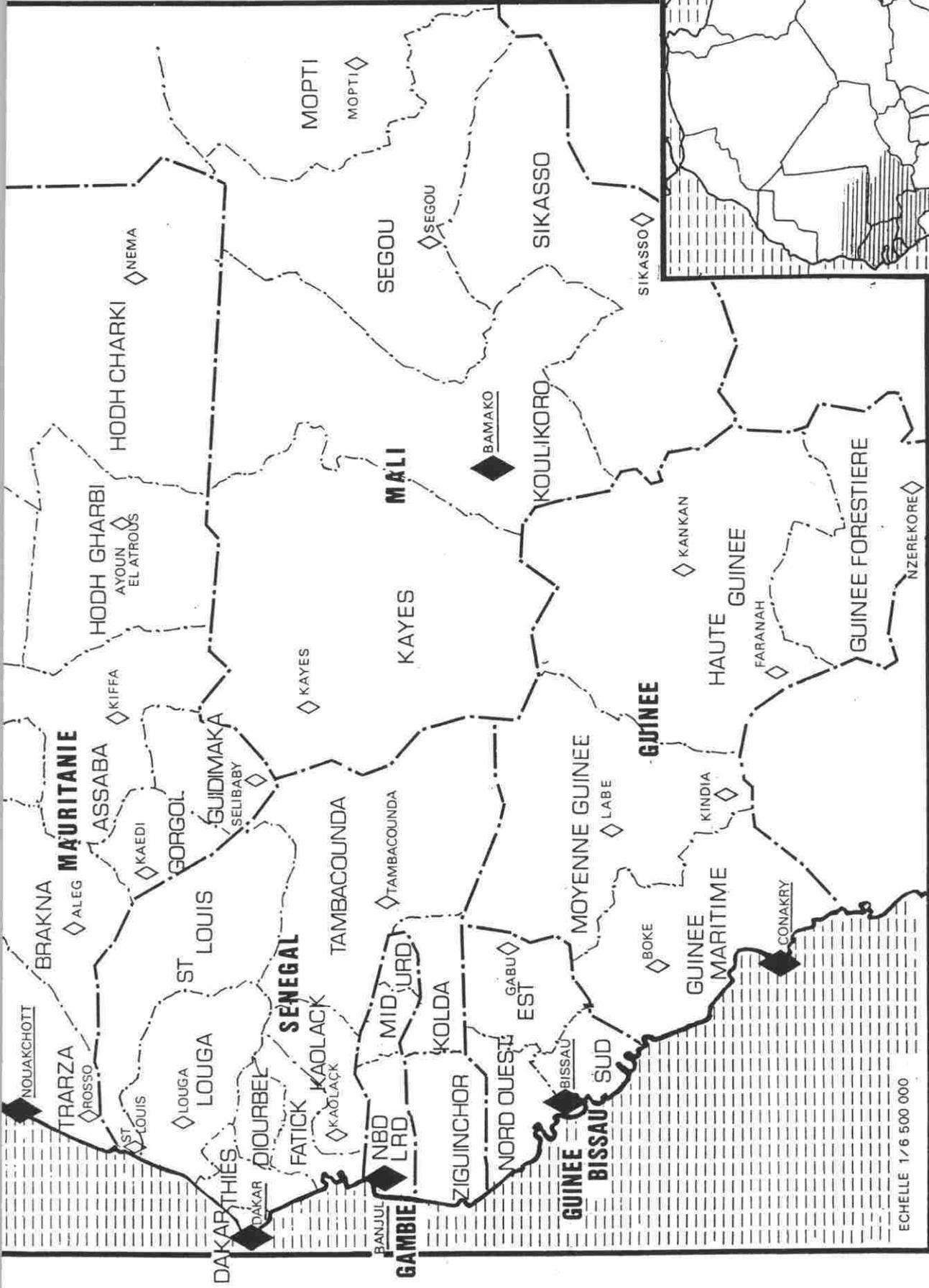
<sup>1</sup> L'ensemble des travaux cités dans ce paragraphe font l'objet de publications en appui de ce rapport ; cf bibliographie, partie I.

# LOCALISATION ET DECOUPAGES ADMINISTRATIFS

- LIMITE D'ETAT
- - - LIMITE DE CIRCONSCRIPTION ADMINISTRATIVE
- ◆ CAPITALE D'ETAT
- ◇ VILLE

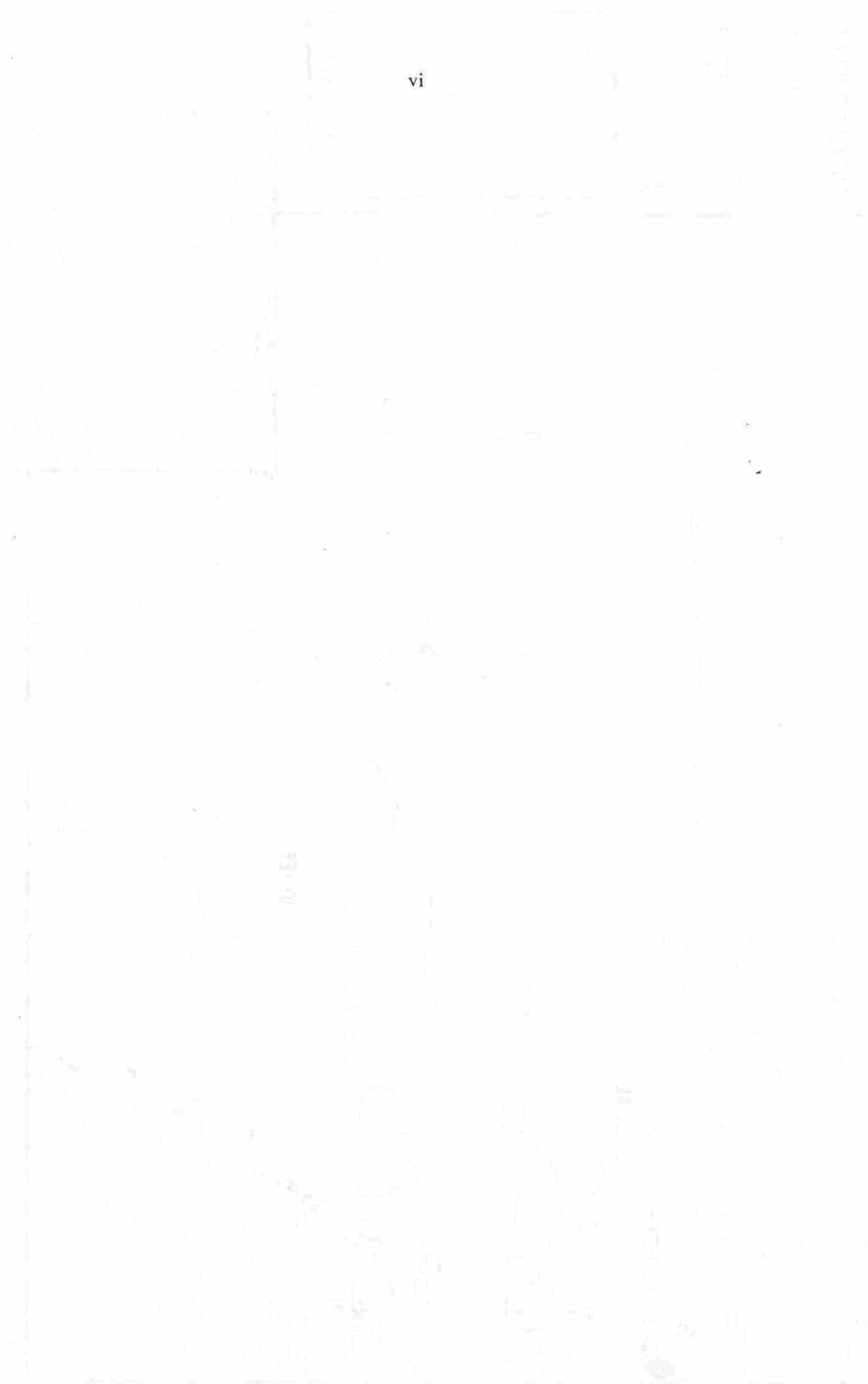
**GUINEE-BISSAU:**  
 N-OUEST > CACHEU  
 BID  
 BISSAU  
 BOMBO  
 SUD > TOMBALI  
 BOLAMA  
 GUINARA  
 EST > BAFATA  
 GABU

**GAMBIE:**  
 URD > UPPER RIVER DIV  
 MID > MACARTAY ISLAND DIV  
 LRD > LOWER RIVER DIV  
 NBD > NORTH BANK DIV



ECHELLE 1/6 500 000

INRA-UNB-IRAM / RSA SOLAGRAL



## SOMMAIRE

AVANT PROPOS .....	i
I. INTRODUCTION DU SOUS-ESPACE OUEST .....	1
1.1. LE CADRE GEOGRAPHIQUE .....	3
1.2. LES ELEMENTS D'UNE HISTOIRE COMMUNE .....	5
a. Les peuples .....	6
b. Le commerce .....	6
c. L'Islam .....	7
d. La riziculture .....	7
e. L'inégale répartition de la population .....	8
1.3. L'ESPACE ECLATE DES ETATS .....	10
a. La fragmentation politique .....	10
b. La priorité aux relations extra-africaines .....	11
c. La fragmentation monétaire .....	11
d. La discontinuité des voies de communication .....	13
II. LES TENDANCES LOURDES DE L'ECONOMIE CEREALIERE DU SOUS-ESPACE .	15
2.1. LES EVOLUTIONS MAJEURES DU DISPONIBLE CEREALIER .....	17
a. La démographie .....	17
b. Un sous-espace céréaliier marqué par le riz .....	18
c. Les évolutions des vingt dernières années .....	20
2.2. LA PRODUCTION .....	24
a. La répartition de la production par pays et par céréales .....	24
b. Les bassins de production .....	25
c. L'évolution de la production .....	28
d. Les coûts de production .....	31
2.3. LE MARCHÉ INTERNATIONAL DES CEREALES ET LES CONDITIONS D'IMPORTATION DES PAYS DU SOUS-ESPACE .....	37
a. Un marché international peu régulé .....	37
b. Les conditions d'importations du riz dans le sous-espace ouest .....	40
c. Les conditions d'importation du blé et de la farine de blé .....	45
2.4. LES IMPORTATIONS .....	50
a. L'évolution des importations au cours des vingt dernières années .....	50
b. L'évolution au cours des années 1980 .....	52
2.5. LES REGIMES ALIMENTAIRES .....	57
a. Les difficultés d'estimations quantitatives .....	57
b. La diversité des régimes alimentaires .....	59

2.6. LE CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE .....	61
a. Cadre général .....	61
b. Les balances commerciales .....	63
c. Des déficits budgétaires difficiles à résorber .....	65
d. L'aide publique au développement : une région relativement privilégiée .....	70
2.7. LA DIVERSITE DES ECONOMIES NATIONALES .....	77
<b>III. LES ECHANGES CEREALIERES .....</b>	<b>81</b>
3.1. LES FLUX REGIONAUX AU COURS DE LA CAMPAGNE 1989/90 .....	83
a. Le contexte des échanges de la campagne 1989/90 .....	84
b. Les échanges de céréales locales en 1989/90 .....	86
c. Les réexportations pendant la campagne 1989-90 .....	90
d. Approche quantitative des échanges régionaux .....	93
3.2. LES TRANSPORTS .....	97
a. Les infrastructures .....	97
b. Les prix du transport .....	98
c. La structure des coûts de transport .....	103
3.3. ANALYSE ECONOMIQUE DES ECHANGES .....	105
a. Comparaison des coûts de revient du riz au niveau des centres de consommation .....	105
b. Comparaison des marges brutes .....	107
3.4. DETERMINANTS ET IMPACT DES FLUX REGIONAUX .....	111
a. Les flux de céréales locales .....	111
b. Les flux de céréales importées .....	113
<b>IV. LES PRATIQUES DES ACTEURS .....</b>	<b>117</b>
4.1. LES PRODUCTEURS .....	119
a. La démarche d'enquête .....	120
b. Les résultats des enquêtes .....	121
4.2. LES TRANSFORMATEURS .....	127
a. La transformation des céréales sèches .....	127
b. La transformation du riz .....	128
c. La transformation du blé .....	131
4.3. LES COMMERÇANTS .....	134
a. La typologie des opérateurs .....	134
b. L'accès au marché mondial et les modes de financement des importations .....	135
c. Le mode d'insertion sur le marché national et sur le marché ouest africain .....	136
d. La concurrence entre le riz importé et les céréales locales dans le commerce .....	140
e. Les liens à l'Etat .....	144
4.4. LES TRANSPORTEURS .....	149
a. Le transport routier .....	149
b. Le transport ferroviaire .....	150
c. Le transport fluvial .....	151

4.5. LES CONSOMMATEURS .....	152
a. Les consommateurs veulent-ils manger "importé" ? .....	152
b. L'impact des prix .....	153
c. La régulation de l'offre en produits locaux .....	154
d. Quelles actions pour mieux valoriser les produits locaux ? .....	155
4.6. LES AGENCES D'AIDE ET DE COOPERATION .....	157
<b>IV. LES POLITIQUES ECONOMIQUES .....</b>	<b>161</b>
5.1. LES POLITIQUES DE PROTECTION ET DE REGULATION DES MARCHES ....	164
a. Méthode .....	164
b. Les politiques affichées .....	164
c. Les politiques effectivement appliquées .....	173
5.2. LES POLITIQUES MONETAIRES .....	181
a. Les facteurs structurels du marché noir des monnaies .....	181
b. Le caractère inopérant de la Chambre régionale de compensation .....	182
c. L'accroissement des disparités monétaires sous l'effet de l'ajustement structurel .....	183
<b>VI. LA DYNAMIQUE REGIONALE .....</b>	<b>189</b>
6.1. LES SYSTEMES NATIONAUX DE PROTECTION-REGULATION .....	191
a. Le Mali .....	192
b. Le Sénégal .....	194
c. La Mauritanie .....	195
d. La Gambie .....	196
e. La Guinée .....	197
f. La Guinée Bissau .....	198
6.2. LA DYNAMIQUE CEREALIERE REGIONALE OU LE SCENARIO TENDANCIEL	200
a. Une nette préférence aux importations .....	200
b. Un système régional de protection-régulation peu efficace .....	202
6.3. LES PERSPECTIVES D'UN AUTRE SCENARIO .....	204
a. Les potentialités d'accroissement de la production .....	205
b. L'amélioration des performances des filières des céréales locales .....	207
c. L'harmonisation des systèmes de protection-régulation nationaux .....	210
<b>CONCLUSION GENERALE .....</b>	<b>213</b>

## BIBLIOGRAPHIE

## ANNEXES

## LISTE DES TABLEAUX

## CHAPITRE II

Tableau N°2.1. Population totale des pays du sous-espace . . . . .	18
Tableau N°2.2. Population urbaine des pays du sous-espace . . . . .	18
Tableau N°2.3. Composition du disponible céréalier par pays (moyenne 1986-1988, en kg/hab et en %) . . . . .	19
Tableau N°2.4. Disponible en riz de chaque pays avec et sans réexportations (moyenne 1986-1988, en kg/hab) . . . . .	19
Tableau N°2.5. Taux de croissance annuels moyens de la production et des importations de céréales et de la production (1967 à 1988) . . . . .	21
Tableau N°2.6. Parts des différentes céréales dans la production céréalière brute et nette du sous-espace Ouest (moyenne 87/89) . . . . .	24
Tableau N°2.7. Production céréalière nette par habitant (moyenne 1967/69 et 1986/88 en kg) . . . . .	25
Tableau N°2.8. Estimation des coûts de production du paddy par pays et par systèmes de production (en F.CFA/kg) . . . . .	32
Tableau N°2.9. Estimation des coûts de revient du riz dans différents pays du sous-espace (en F.CFA/kg de riz) . . . . .	34
Tableau N°2.10. Evolution des importations de riz du sous-espace ouest par origine (1981/82 à 1986/87) . . . . .	41
Tableau N°2.11. Ventes "spéciale" de riz vers le sous-espace . . . . .	44
Tableau N°2.12. Evolution des importations de blé et de farine de blé par origine (1981/83 et 1987/89) . . . . .	45
Tableau N°2.13. Prix du blé à l'exportation en 1987 par origine et destination (en dollars par tonne) . . . . .	47
Tableau N°2.14. Comparaison de l'évolution de la production et des importations de céréales au cours des années 1980 (en milliers de t.) . . . . .	52
Tableau N°2.15. Ordres de grandeur de la consommation de riz dans quelques villes du sous-espace . . . . .	59
Tableau N°2.16. P.N.B. par habitant en 1987 (en dollars) . . . . .	61
Tableau N°2.17. P.I.B. : Répartition par secteur et taux de croissance . . . . .	62
Tableau N°2.18. Service total de la dette à long terme en % des exportations de biens et services . . . . .	62
Tableau N°2.19. Dates de mise en oeuvre des programmes d'ajustement structurel . . . . .	63

Tableau n°2.20. Evolution du taux de couverture des importations par les exportations (1980/82 à 1986/88) .....	64
Tableau N°2.21. Part des principaux produits dans les recettes totales d'exportation (moyenne 1986-1988) .....	64
Tableau N°2.22. Evolution des déficits budgétaires réels (hors dons) (1980-1989, en dollars courants et en % du P.I.B.) .....	65
Tableau N°2.23. Evolution des dépenses budgétaires (1980/82-1987/89, en % du P.I.B.) ...	66
Tableau N°2.24. Evolution des dépenses publiques d'investissement (1980/82-1987/89, en % du P.I.B.) .....	67
Tableau N°2.25. Evolution des recettes budgétaires (1980/82-1987/89, en % du P.I.B.) ....	67
Tableau N°2.26. Part des recettes fiscales et des droits et taxes à l'importation (D.T.I.) dans les recettes budgétaires totales (moyenne 1987-89) .....	68
Tableau N°2.27. Récapitulatif de l'évolution des dépenses, recettes et déficits budgétaires au cours des années 1980 .....	69
Tableau N°2.28. Evolution du financement extérieur total exprimé en % du déficit réel (1980 à 1989) .....	70
Tableau N°2.29 Répartition de l'A.P.D. selon les principaux donateurs (en % des versements nets d'A.P.D., 1984/88) .....	72
Tableau N°2.30. Versements nets d'A.P.D. par habitant (moyenne 1985-88 en \$/hab) et part de l'A.P.D. dans le P.N.B. (moyenne 1984/88 en %) .....	73
Tableau n°2.31. Evolution des versements nets d'A.P.D., des transferts privés et des versements nets totaux au sous-espace ouest (1981-1988 en millions de dollars) .....	75

### CHAPITRE III

Tableau N°3.1. Evaluation des réexportations de riz dans le sous-espace ouest (1985/86 à 1989/90) .....	94
Tableau N°3.2. Estimation de l'importance des flux régionaux de céréales : comparaison de quelques données (moyennes 1987/88-1989/90, en milliers de tonnes) .....	94
Tableau N°3.3. Comparaison des coûts de l'approvisionnement en riz de Dakar, Bamako et Kayes à partir de différentes zones de production et du marché international (en F.CFA/kg) .....	105

**CHAPITRE IV**

Tableau N°4.1. Principales caractéristiques des transporteurs routiers .....	149
--	-----

**CHAPITRE V**

Tableau N°5.1. Caractérisation des politiques actuelles (campagne 1989-1990) .....	166
--	-----

Tableau N°5.2. Réglementation de l'importation et de la commercialisation du riz (Campagne 1989-1990) .....	168
--	-----

Tableau N°5.3. Réglementation de l'importation et de la commercialisation du mil et du sorgho (Campagne 1989-1990) .....	169
---	-----

Tableau N°5.4. Réglementation de l'importation et de la commercialisation du maïs (Campagne 1989-1990) .....	170
---	-----

Tableau N°5.5. Taux de change officiels dans le sous-espace ouest en F.CFA (taux d'octobre de chaque année) .....	184
--	-----

**CHAPITRE VI**

Tableau N°6.1. Potentialités d'augmentation de la production de céréales au Sénégal, au Mali, en Mauritanie et en Gambie (d'ici 10 ans) .....	206
--	-----

## LISTE DES GRAPHIQUES

## CHAPITRE II

Graphique N°2.1. Evolution de la consommation théorique, de la production et des importations de céréales (1967 à 1988) .....	22
Graphique N°2.2. Evolution de la production de céréales dans le sous-espace ouest : Tendances par période (1967/89 et 1968/72, 1972/76, 1976/82, 1982/89) .....	28
Graphique N°2.3. Evolution de la production de céréales dans le sous-espace ouest (1967 à 1989) .....	30
Graphique N°2.4. Evolution de la production totale de céréales dans le sous-espace ouest (1967 à 1989) Comparaison des productions du Mali et de la Guinée .....	30
Graphique N°2.5. Rapport entre les prix FOB Bangkok de la brisure spéciale et du riz entier 100%B .....	43
Graphique N°2.6. Comparaison des prix à l'exportation du riz entier américain (FOB Houston "long grain") et thaïlandais (FOB Bangkok 100%B) (1983-1989, en \$/tonne) .	43
Graphique N°2.7. Blé européen : valeur unitaire d'exportation et prix FOB Rouen .....	48
Graphique N°2.8. Evolution des importations de céréales dans le sous-espace ouest (1967 à 1989) .....	51
Graphique N°2.9. Evolution de la répartition par pays des importations (1967/69 à 1986/88) .....	53
Graphique N°2.10. Importations totales toutes céréales et aide alimentaire dans le sous-espace ouest entre 1980 et 1989 .....	55
Graphique N°2.11. Aide alimentaire reçue entre 1980 et 1989 .....	55
Graphique N°2.12. Evolution du commerce extérieur du sous-espace (1985-1990, en milliards de F.CFA) .....	63
Graphique N°2.13. Evolution de la part des importations alimentaires dans les importations totales (1982 à 1989) .....	65
Graphique N°2.14. Evolution des versements nets d'A.P.D. (1980-1989, en millions de dollars) .....	74

**CHAPITRE III**

Graphique N°3.1. DAKAR : Marges brutes sur la commercialisation du maïs provenant de Fatick (Sénégal) et de Koutiala (Mali) (en F.CFA/kg) .....	107
Graphique N°3.2. DAKAR : Marges brutes sur la commercialisation du mil provenant de Kaolack et de Koutiala et sur la commercialisation du riz importé frauduleusement de Gambie (en F.CFA/kg) .....	108
Graphique N°3.3. BAMAKO : Marges brutes sur la commercialisation du riz provenant de l'Office du Niger, du mil provenant de Koutiala, du riz importé officiellement et du riz importé frauduleusement (en F.CFA/kg) .....	109

**CHAPITRE IV**

Graphique N°4.1. Structures de prix du riz malien RM40 pour les filières de transformation publique et privée (avril 1990 en F.CFA/kg) .....	130
Graphique N°4.2. Comparaison des marges réalisées par les différents acteurs impliqués dans la réexportation de riz (en F.CFA/kg) .....	142

**CHAPITRE V**

Graphique N°5.1. Comparaison de la structure des prix du riz (campagne 1989/90 en F.CFA/kg) .....	175
Graphique N°5.2. Comparaison des prix à la consommation du riz et du mil à Dakar et à Bamako (Mai 1988 à novembre 1990, en F.CFA/kg) .....	177
Graphique N°5.3. Comparaison des prix à la consommation du riz et des céréales sèches (campagne 1989/90 en F.CFA/kg) .....	179

**CHAPITRE VI**

Graphique N°6.1. Bamako: Comparaison des prix de revient du riz importé (officiellement et frauduleusement) et du riz local (mai 1988 à décembre 1990, en FCFA/kg) .....	193
Graphique N°6.2. Evolution du prix à la consommation du riz 35% à Conakry, à Bissau, à Bamako et à Banjul (mai 1988 à décembre 1990 en FCFA/kg) .....	197

## LISTE DES CARTES

### AVANT-PROPOS

Carte N°0.1. Localisation et découpages administratifs .....	v
--	---

### CHAPITRE I

Carte N°1.1. Eléments de climatologie et de végétation .....	4
Carte N°1.2. Population .....	9
Carte N°1.3. Voies de communication .....	12

### CHAPITRE II

Carte N°2.1. Productions .....	26
Carte N°2.2. Localisation schématique des principales zones de production (en % de la production brute du sous-espace, moyenne 1988-90) .....	27
Carte N°2.3. Régimes alimentaires de base .....	58

### CHAPITRE III

Carte N°3.1. Flux de céréales locales 1989-1990 .....	88
Carte N°3.2. Flux de céréales importées 1989-1990 .....	88
Carte N°3.3. Evolution des réexportations de riz importé .....	95
Carte N°3.4. Evolution des réexportations de farine de blé importée .....	95

## LISTE DES SCHEMAS

### CHAPITRE III

Schéma N°3.1. Prix de transport (en F.CFA/kg) - Céréales sèches 1989/90 .....	100
Schéma N°3.2. Prix de transport (en F.CFA/kg) - Riz local 1989/90 .....	101
Schéma N°3.3. Prix de transport (en F.CFA/kg) - Riz importé 1989/90 .....	102

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every entry should be supported by a valid receipt or invoice. This not only helps in tracking expenses but also ensures compliance with tax regulations. The text further explains that regular audits are essential to identify any discrepancies or errors in the accounting process. It also mentions that proper record-keeping is crucial for financial planning and decision-making. The document provides a detailed overview of the accounting cycle, from identifying transactions to preparing financial statements. It highlights the role of each step in ensuring the accuracy and reliability of the financial data. The text also discusses the importance of maintaining a clear and organized system for storing and retrieving records. It suggests using digital tools and software to streamline the accounting process and reduce the risk of data loss. Overall, the document serves as a comprehensive guide for anyone looking to improve their accounting practices and ensure the integrity of their financial records.

The second part of the document focuses on the practical aspects of implementing an effective accounting system. It provides a step-by-step guide for setting up a new system, including the selection of appropriate software and the training of staff. It also discusses the importance of establishing clear policies and procedures for handling transactions and maintaining records. The text offers valuable insights into the challenges of managing a large volume of data and provides strategies for overcoming these challenges. It emphasizes the need for ongoing monitoring and evaluation of the system to ensure it remains effective and efficient. The document concludes by reiterating the importance of accuracy and transparency in all accounting activities and encourages a culture of continuous improvement.

## **I. INTRODUCTION AU SOUS-ESPACE OUEST**



Les entités géographiques telles que le Sahel ou les divers regroupements d'Etats que l'on a opérés pour mettre en oeuvre les politiques d'aide et de développement ne correspondent pas aux espaces d'intégration socio-économiques qui ont existé au cours de l'histoire ou qui existent sous d'autres formes aujourd'hui.

Ainsi, le cadre d'intervention du CILSS est plutôt une construction politique, née de la nécessité de coordonner les aides et projets après la grande sécheresse du début des années soixante-dix, qu'un espace d'intégration économique tant que tel<sup>1</sup>.

Historiquement, la vie économique du Sahel a toujours été étroitement liée aux autres espaces de la région. A travers le commerce transsaharien, le Sahel constituait un trait d'union entre le monde méditerranéen et les royaumes africains. Il était le domaine des marchands. Par son intermédiaire, le sel, les tissus et les chevaux s'échangeaient contre l'or et la cola des régions forestières.

C'est à cette histoire, dont les origines remontent au VIIème siècle, que nous renvoyent les débats d'aujourd'hui sur les espaces régionaux ouest-africains.

Pour comprendre la dynamique régionale actuelle, comme pour évaluer les facteurs favorables et les obstacles à l'intégration régionale souhaitée, il faut donc rappeler les éléments qui ont contribué à façonner le "sous-espace ouest" tel qu'il est aujourd'hui.

Mais auparavant, il est nécessaire de caractériser brièvement le cadre géographique de la zone considérée.

### **1.1. LE CADRE GEOGRAPHIQUE**

Le sous-espace ouest correspond à cette partie de l'Afrique de l'Ouest tournée vers l'océan Atlantique. C'est la région la plus occidentale du vieux monde en général et de l'Afrique en particulier.

Géographiquement, il s'agit de l'espace constitué des bassins du fleuve Gambie, du fleuve Sénégal et du haut Niger, dont la richesse en eau contraste singulièrement avec la sécheresse que connaissent périodiquement certains Etats de la zone.

En dehors des franges sahariennes, le sous-espace appartient entièrement à la zone tropicale comprise entre le Sahel et la forêt guinéenne (voir carte N°1.1.). Il est composé de plusieurs unités morphoclimatiques représentées par les vallées des principaux cours d'eau, les hauts plateaux du Fouta-Djallon, du Manding et la façade de l'océan Atlantique.

---

<sup>1</sup> Ce qui n'empêche pas que le CILSS soit un espace cohérent de réflexion sur la conservation des agricultures en milieu sahélien.

CARTE N°1.1

ELEMENTS DE CLIMATOLOGIE ET DE VEGETATION

--- ISOTHERME EN MM/AN

~ COURS D'EAU

□ STRATE A EPINEUX

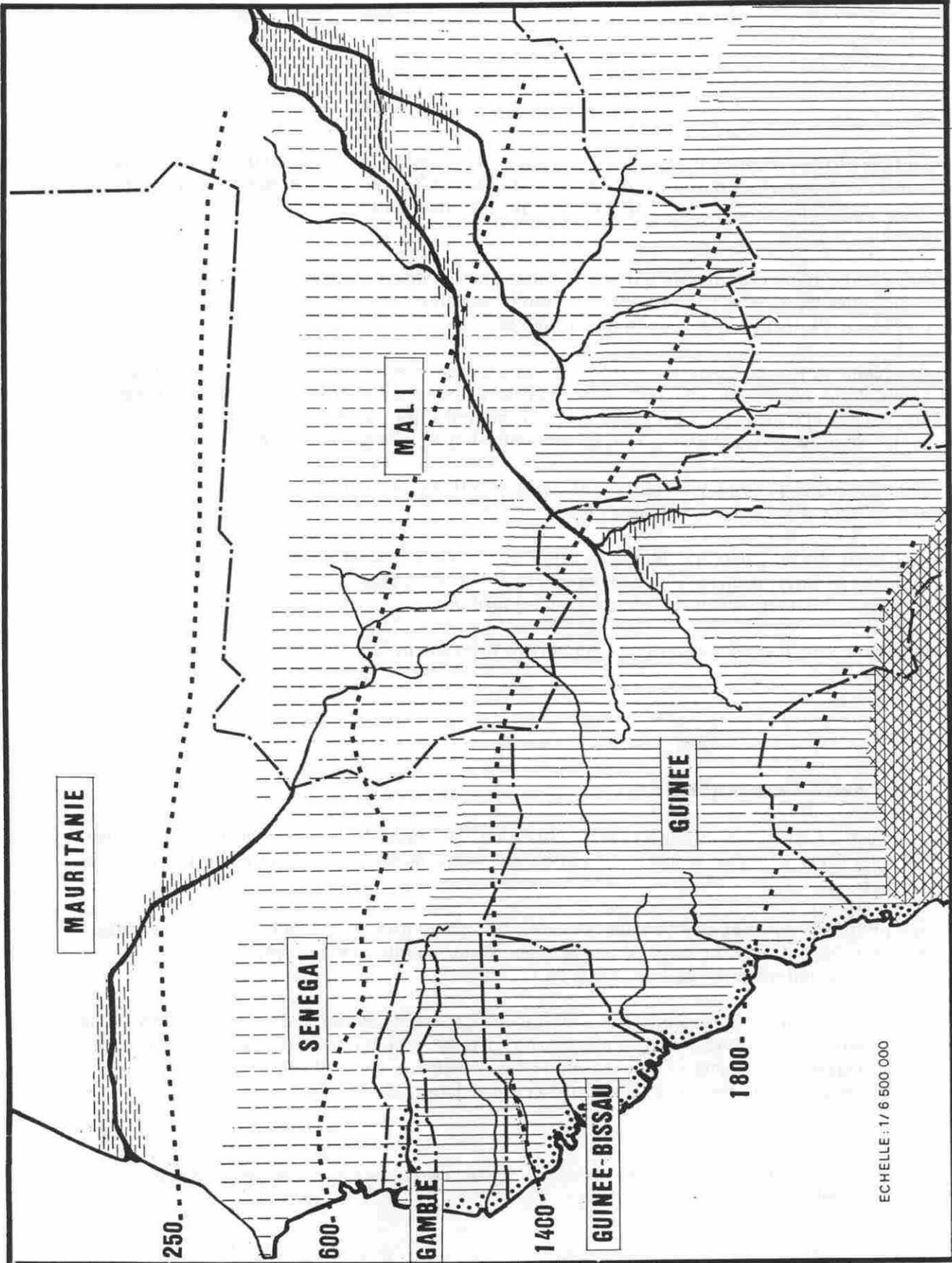
▤ SAVANE ARBOUSTIVE

▥ SAVANE ARBOREE ET FORET DEGRADEE

▩ FORET DENSE

▧ MANGROVE

▨ ZONE INONDABLE



ECHELLE: 1/6 500 000

Trois grandes régions naturelles peuvent être distinguées :

- La partie septentrionale qui est la région située entre le Sahara au nord, le fleuve Sénégal au centre, et le fleuve Gambie au sud. Dans ce domaine sahélo-soudanien, plat et sec, la vallée du fleuve Sénégal constitue une sorte de vaste oasis : grâce à l'inondation annuelle des terres alluviales, le fleuve donne vie à cette région basée sur la culture du petit mil et du sorgho.

Mais aujourd'hui, les cultures de Waalo cèdent le pas à d'importants aménagements hydro-agricoles fondés sur la riziculture, la canne à sucre et le maraîchage, qui rompent l'équilibre traditionnel réalisé autour de la double activité agriculture et élevage.

- La partie méridionale qui s'étend du sud de la Gambie jusqu'à la forêt guinéenne. Elle est constituée par les rivières du sud, les massifs du Fouta-Djallon, les plateaux de la haute Guinée et la forêt équatoriale du secteur de N'Zerekore en Guinée. L'écologie de cette zone repose en premier lieu sur les mangroves sillonnées par les nombreuses rivières<sup>1</sup> qui descendent du Fouta-Djallon, ce château d'eau de l'Afrique de l'Ouest. A la mangrove, très localisée le long des côtes, succède un paysage de palmeraies dont l'extension vers le sud est favorisée par la densité du réseau des marigots qui donne à cette partie le nom de "Rivières du Sud".

La culture du riz est pratiquée depuis des millénaires en aménageant les mangroves. Dans le massif du Fouta-Djallon, les terres cultivables sont limitées, mais on trouve des sols propices à la culture du riz pluvial et de marais. Les hauts plateaux sont le domaine par excellence du fonio et de l'élevage bovin.

- Le secteur oriental qui correspond à la fois au haut Niger et au haut Sénégal. Il comprend le Sénégal oriental, le nord-est de la Guinée et l'ouest du Mali. C'est une région de petits plateaux, qui dispose d'importantes potentialités agricoles et minières, mais qui est morcelée en plusieurs zones mal intégrées par manque d'infrastructures routières. L'agriculture repose sur une polyculture céréalière à base de mil, sorgho, maïs et de riz.

Les parties septentrionale et méridionale sont séparées par le fleuve Gambie qui constitue l'artère principale de pénétration vers le Soudan et le lieu de convergence des populations du sous-espace. Le secteur oriental est isolé des deux autres par les massifs du Fouta-Djallon et les plateaux Manding.

L'une des originalités du sous-espace est qu'il bénéficie à la fois des influences du Soudan, du Sahara, de la forêt et de l'océan Atlantique. Ainsi pour le Soudan, le sous-espace ouest constitue un finistère, un cul-de-sac, dans lequel les vagues de migrations (les populations Mende) sont venues s'échouer face à la côte océanique qui, depuis l'implantation des premiers comptoirs européens, relie toute la région à l'Occident.

## 1.2. LES ELEMENTS D'UNE HISTOIRE COMMUNE

L'histoire ancienne a légué un héritage commun aux populations et aux Etats du sous-espace. Celui-ci a abrité les grands empires du Ghana (dont la capitale politique -Kumbi-Saley- était sur le territoire de l'actuel Mali et la capitale économique -Awadaghost-sur celui de la Mauritanie actuelle) et du Mali (dont la capitale Niani était située en haute Guinée).

<sup>1</sup> La Casamance, le Rio Cacheu, le Rio Grande, le Rio Geba, le Rio Nunez, le Rio Pongo et la Mellankuri.

### a. Les peuples

Les peuples qui dominent le paysage démographique de la région, les Peuls, les Wolofs, les Soninké et les Manding, doivent leur installation dans le sous-espace à l'immigration qui a eu pour point de départ ces grands empires du Moyen-Age.

L'organisation sociale et politique de ces différents peuples est complexe. Elle est fortement marquée par l'influence de l'Islam devenu la religion conquérante depuis le XIème siècle. Les sociétés du domaine d'étude peuvent être classées en deux catégories en fonction de leur organisation sociale et politique traditionnelle :

- Les sociétés de type égalitaire dans lesquelles les lignages constituent la base du pouvoir politique. C'est le cas de toutes les populations des rivières du sud où l'Etat se réduit à l'échelle d'un ou de plusieurs villages en raison du cloisonnement géographique et de la pression des peuples voisins plus belliqueux.
- Les sociétés hiérarchisées dans lesquelles le pouvoir monarchique se superpose à l'organisation lignagère. Ce type de société s'est surtout développé dans les parties septentrionale et orientale du sous-espace, berceaux de royaumes et de confédérations dirigées par des chefs puissants disposant de véritables armées. C'est par le biais de ces structures hiérarchisées que l'Islam s'est infiltré dans la région tout en devenant l'un des facteurs de la conquête politique et religieuse (cas des Peuls du Macina sous la conduite d'El Hadj Omar ou du Fouta-Djallon avec les Almani).

Cette distinction dans les modes d'organisation des sociétés se manifeste dans la vie courante par une nette division du travail. Ainsi, les sociétés de type égalitaire, telles que celles des Diola de Casamance, des Balante de Guinée Bissau, des Soussou de Guinée ou des Serer du Sénégal, ... sont restées profondément attachées à la terre, offrant ainsi les modèles d'une paysannerie dynamique, aux techniques agraires raffinées. Par contre, les groupes hiérarchisés sont moins impliqués dans l'agriculture, sans doute à cause de leurs entreprises guerrières et du contrôle social et politique exercé par l'aristocratie. C'est en leur sein que se recrute la classe intellectuelle des Marabouts et des hommes d'affaires fortement engagés dans les échanges régionaux.

### b. Le commerce

Le développement actuel des échanges prolonge une vieille tradition fondée sur le commerce transsaharien. Ce commerce avait pour principal débouché la vallée du fleuve Sénégal et impliquait très largement les Maures et les Dioula-Mandé. Ces derniers, originaires de la boucle du Niger et du haut Sénégal, ont essaimé à travers toute la région. Dès le XIIème siècle, les fleuves Gambie et Casamance permirent à l'empire du Mali d'accéder au sel marin par l'intermédiaire des commerçants Mandé-Soninké, Malinké et Diakhanké. Au début du XIVème siècle, la zone comprise entre la Casamance et la Sierra Léone était sillonnée par des corporations de Dioula reliant le littoral à l'axe du Niger. Ils transportaient du nord vers la forêt : sel, cuivre, cotonnades, poisson séché, qu'ils échangeaient contre de la noix de cola et de l'huile de palme, avant de remonter vers la savane. Ils ont poursuivi ces activités jusqu'à aujourd'hui, tout en s'adaptant aux nouvelles conditions créées par l'économie de traite, puis par l'accession des Etats à l'indépendance.

Avec l'arrivée des Européens, les échanges se sont développés par le biais de la traite négrière en direction du nouveau monde, puis par la traite des produits agricoles (arachide et huile de palme) à la faveur de l'Europe. Les activités de traite ont concerné avant tout les régions côtières des pays des rivières du sud, le Cap Vert, Saint-Louis et la vallée de la Gambie. Là se sont mis en place plusieurs réseaux commerciaux dominés par les Baïnuke, les Beafadé et les Manding.

Aujourd'hui, après avoir perdu le contrôle politique sous la colonisation (et pendant tout le règne de Sékou Touré), les Fulbé se sont transformés en d'habiles commerçants. Les Maures et les Mandé-Soninké demeurent toujours très actifs. Les Soninké ont même étendu leur influence sur l'ensemble du Mali et de la haute Guinée. Les Maures ont davantage progressé vers le sud en contrôlant le marché de détail en Gambie et au Sénégal; mais les crises politiques de ces dernières années ont fortement diminué leur influence au Sénégal, au profit des Peuls.

Ainsi, les échanges commerciaux sont animés actuellement par trois principaux réseaux contrôlés par les Maures de Mauritanie et du Mali, les Dioula-Mandé (auxquels appartiennent les Soninké) et les Peuls. A ces principaux acteurs il faut ajouter les Syro-Libanais, qui après avoir évolué dans le sillage du commerce colonial se sont bien enracinés dans le milieu, et les Wolofs.

Depuis le début des années soixante-dix plusieurs changements sont intervenus dans le fonctionnement de ces réseaux suite aux difficultés alimentaires et à l'accroissement de la demande en riz et blé des populations du sous-espace : la plupart des réseaux se sont investis dans le commerce d'import-réexportation de ces denrées.

### c. L'Islam

Le commerce transsaharien a assuré l'ouverture de la partie septentrionale du sous-espace sur la Méditerranée et le monde arabe. En contact avec les contrées du nord, les commerçants Maures et Dioula-Mandé furent les premiers à diffuser les produits, techniques, idées nouvelles et notamment l'Islam, dont les valeurs constituaient un système de référence contribuant à la cohérence des réseaux marchands. Au XV<sup>ème</sup> siècle, la région est soumise à l'influence de l'Islam, dont l'histoire est étroitement liée à celle du commerce.

Toute l'histoire de la région a été celle des enjeux islamiques et économiques à la fois. Ainsi, les luttes que les Maures de Nassin Al Din ont menées contre le Fouta-Toro au milieu du XVII<sup>ème</sup> siècle étaient liées à la crise que traversait le commerce transsaharien après le développement du commerce européen à partir de Saint-Louis. L'extension de cette guerre vers le sud répondait aussi à une logique économique fondée davantage sur la conquête du marché des grains et des esclaves que sur la conversion des païens à l'Islam.

En effet l'Islam, pratiqué aujourd'hui par environ 90 % de la population du sous-espace, n'est pas seulement une foi : il est aussi un important facteur de mobilisation des forces vives pour les différentes activités économiques, en particulier le commerce. Le Mouridisme au Sénégal fournit l'exemple le plus achevé de ces liens entre le religieux, l'économique et le politique : les grands Marabouts mourides qui tiennent une place de choix dans la vie politique et sociale du pays ont joué un rôle primordial dans le développement de la culture de l'arachide et sont aujourd'hui largement représentés dans le commerce en contrôlant d'importants circuits d'approvisionnement et de distribution.

Ainsi, le fonctionnement des réseaux marchands dépend très largement de la foi islamique. Les différents contrats d'achat et de vente et même l'octroi de crédit aux membres des corporations marchandes se font à partir de la confiance au Coran, et Allah est pris à témoin à chaque étape de la négociation.

### d. La riziculture

Un des traits communs au sous-espace, que l'histoire a progressivement façonné jusqu'à en faire aujourd'hui une de ses originalités par rapport aux autres zones de l'Afrique de l'Ouest, est la forte emprise sociale du riz, tant en ce qui concerne la production agricole, la consommation alimentaire que les échanges commerciaux (voir chapitre II).

Le sous-espace est le berceau du riz africain; il abrite une véritable civilisation rizicole traditionnelle<sup>1</sup>, fondée sur la domestication de la variété *Oriza Glaberrima* (plus connue sous le nom de "riz africain") et sur des techniques de travail très élaborées des sols inondés grâce à des outils tels que la longue bêche Kayando ou le Kebindê utilisé par les sociétés Balantes de Guinée Bissau<sup>2</sup>.

A cette ancienne tradition rizicole se sont ajoutés plusieurs grands programmes d'aménagements hydro-agricoles au Mali, au Sénégal, en Gambie et en Mauritanie. Ceux-ci reposent sur des investissements coûteux qui placent aujourd'hui le riz au coeur des préoccupations des politiques agricoles dans le sous-espace ouest.

Enfin, plus récemment, les besoins en riz se sont accrus à tel point dans la zone que ce produit est devenu l'objet d'importantes activités de réexportation dirigées vers le Sénégal et le Mali à partir des pays voisins.

#### e. L'inégale répartition de la population

L'histoire économique et politique a progressivement modifié la répartition de la population à l'intérieur du sous-espace. Le développement des activités économiques a valorisé la côte de l'océan Atlantique au détriment des autres régions évoquées précédemment.

De la traite sont nées les villes modernes sur la base des anciens comptoirs commerciaux. La plupart de ces villes exercent les fonctions de capitale d'Etat et de port (Dakar, Nouakchott, Banjul, Bissau et Conakry) et Dakar est une véritable métropole régionale. Ces villes, foyers d'une forte immigration, font de la côte l'espace vital du développement économique et social du sous-espace.

La carte N°1.2. montre que, d'une manière générale, la densité de la population est forte le long de la côte, puis s'estompe au fur et à mesure que l'on va vers l'intérieur. La répartition spatiale des populations est très contrastée et l'on peut distinguer :

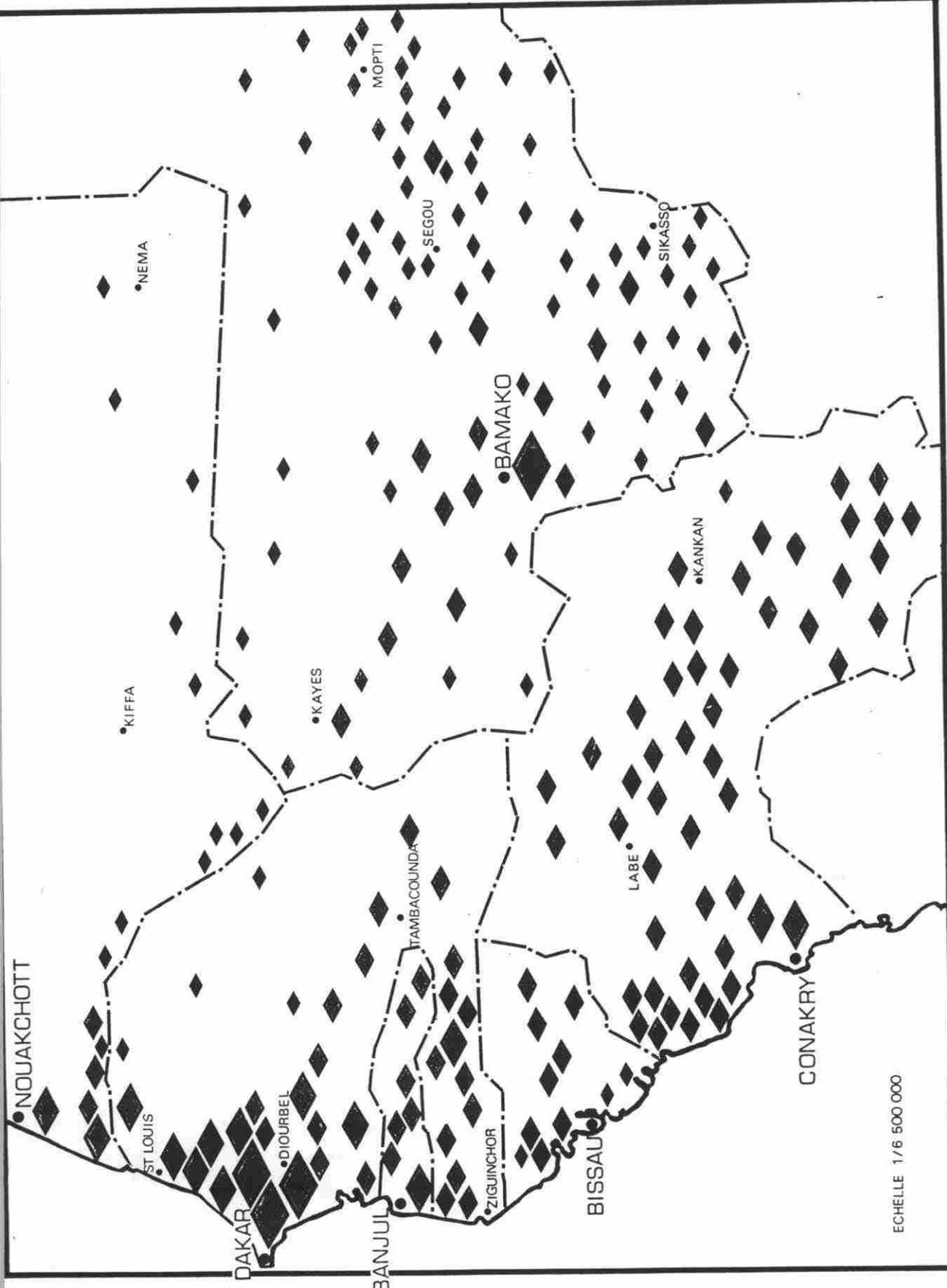
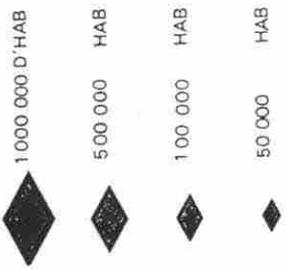
- les régions aux densités assez fortes des vallées des fleuves Sénégal et Gambie, des hauts plateaux du Fouta-Djallon et surtout des régions péri-urbaines en particulier du Cap Vert;
- les régions moyennement peuplées, généralement localisées le long de la côte de l'océan Atlantique et des principales voies de communication;
- les très faibles densités des franges sahariennes et dans une moindre mesure du Sénégal oriental et du haut Niger.

L'exode rural qui gonfle les grandes villes du sous-espace et les rend dépendantes du monde extérieur pour leur approvisionnement est devenu un problème commun aux pays du sous-espace. Il en est de même aujourd'hui de l'émigration plus lointaine à destination des autres pays côtiers mieux nantis et surtout de l'Europe, la France en particulier. Le plus gros contingent des travailleurs africains en France provient de cette région, notamment de la zone de Kayes. L'ouverture de l'Europe occidentale aux pays de l'Est risque de remettre en cause cette source importante de revenus, voire de provoquer un retour des migrants.

<sup>1</sup> Roland PORTERES (1956) distingue deux grands berceaux du riz africain : a) le principal, celui du delta intérieur du Niger (Djenné), dont l'origine remonte aux alentours de 1500 av J.C., et qui a étendu son influence jusqu'au littoral de Guinée; b) le centre secondaire de haute Gambie et de Casamance (entre 1500 et 800 av J.C.). Cité par LEPLAIDEUR (1989).

<sup>2</sup> Ainsi, les Balantes ont élaboré au cours des siècles des techniques particulièrement élaborées sur les terres de mangroves, assurant aujourd'hui des rendements de 2,5 à 3,5 t/ha, sans apport extérieur et avec une productivité du travail remarquable.

POPULATION



ECHELLE 1/6 500 000

INRA-UNB-IRAM/RSA SOLAGRAL

### 1.3. L'ESPACE ECLATE DES ETATS

La fragmentation politique et économique du sous-espace ouest est aujourd'hui particulièrement marquée, ce qui constitue un obstacle de taille à tout processus d'intégration régionale sous l'égide des Etats. A l'origine, cette fragmentation est le produit de la colonisation. Mais les Etats indépendants et leurs partenaires des agences de coopération n'ont pas effacé cet héritage du passé. Au contraire, sous d'autres formes, leurs politiques ont renforcé les disparités du sous-espace.

#### a. La fragmentation politique

Dans un espace soumis à plusieurs pouvoirs et influences, les colonisateurs français, anglais et portugais ont instauré la fragmentation politique des Etats modernes. Celle-ci s'est renforcée avec les indépendances, car les nouveaux Etats ont adopté des régimes politiques très différents les uns des autres. On peut ainsi distinguer :

- les régimes nationalistes de la Guinée de Sékou Touré et du Mali après l'échec de la Fédération, caractérisés durant ces périodes par une intolérance marquée vis-à-vis de leurs voisins;
- les Etats issus d'une lutte de libération nationale, comme la Guinée Bissau et le Cap Vert, qui ont gardé une certaine méfiance à l'égard des pays dont l'indépendance n'a pas été gagnée par cette voie;
- le régime islamique adopté par la Mauritanie;
- les régimes du Sénégal et de Gambie, davantage calqués sur les modèles, respectivement, français et britannique.

Chacun de ces régimes s'est traduit dans les faits par un sentiment de supériorité à l'égard des pays voisins. Ces oppositions idéologiques, partagées par une partie des populations, ont laissé des traces qui se manifestent aujourd'hui par la multiplication des conflits frontaliers.

Cette absence de volonté politique commune a handicapé le sous-espace ouest par rapport aux autres de l'est et du centre qui ont pris nettement plus d'initiatives dans la construction d'infrastructures à caractère régional<sup>1</sup>.

Le Sénégal a pourtant longtemps semblé pouvoir jouer un rôle d'animateur du sous-espace. Mais aujourd'hui, la crise économique, sociale et politique qui marque le pays a fortement réduit sa capacité de rayonnement. L'échec de la confédération Sénégalienne, alors que d'autres tensions se développaient aux frontières de la Guinée Bissau et en Casamance et que les relations avec la Mauritanie étaient coupées, ont renforcé le repli du Sénégal sur lui-même<sup>2</sup> et joué contre la dynamique régionale.

La Guinée, longtemps absente de la scène régionale, aurait à son tour les moyens d'animer une politique régionale car elle dispose de matières premières encore bien prisées sur le marché international, d'une aide exceptionnelle à la reconstruction et peut compter sur l'implantation régionale de ses commerçants. Mais les contradictions que traverse actuellement la société guinéenne, qui se traduisent notamment par la détérioration du fonctionnement de l'administration, interdisent pour l'heure à ce pays de concrétiser ce rôle régional.

<sup>1</sup> Au centre et à l'est, les politiques de relativement bon voisinage ont permis notamment la construction de routes de bonne qualité reliant les Etats ainsi que la réalisation de plusieurs autres infrastructures en joint venture.

<sup>2</sup> Les autorités sénégalaises prennent aujourd'hui conscience de cette situation et adoptent des positions très favorables à l'intégration régionale.

### b. La priorité aux relations extra-africaines

Le mode de gestion des Etats accentue la fragmentation du sous-espace. D'une manière générale, il repose sur l'accaparement excessif du pouvoir par une classe dirigeante constituée d'une élite qui contrôle les secteurs vitaux de l'économie. Cette élite, souvent coupée des réalités rurales, forme autour du chef une classe d'obligés qui renforce le prestige de celui-ci.

Pour se reproduire, ce système a besoin d'un espace politique qui lui soit propre. De ce point de vue, l'existence des Etats hérités de la colonisation, quelles que soient leur taille et l'importance de leurs ressources, paraît commode et les dirigeants ne sont pas prêts à laisser leur pouvoir se diluer dans une communauté régionale.

Par ailleurs, une telle organisation du pouvoir nécessite des alliances solides avec les puissances occidentales dont la générosité permet de pallier l'insuffisance des ressources nécessaires à la gestion de l'Etat. Dès lors que se mettent en place des alliances de type clientéliste avec l'extérieur, les dirigeants s'éloignent des réalités locales et régionales. Il s'ensuit un fonctionnement dualiste de la société qui devient un obstacle au développement et fait perdre de vue l'utilité d'une politique d'envergure régionale.

### c. La fragmentation monétaire

Là aussi la disparité introduite par la colonisation s'est renforcée par la suite. A la veille des indépendances, les pays du sous-espace ouest dépendaient de 3 systèmes monétaires distincts introduits par le partage colonial entre la France, la Grande-Bretagne et le Portugal.

La Guinée, le Mali, la Mauritanie et le Sénégal évoluaient dans le système du franc CFA et de l'Union Monétaire Ouest Africaine. Mais la Guinée du Président Sékou Touré (en mars 1960), puis le Mali (en juillet 1962) et enfin la Mauritanie (en novembre 1972), créent leur propre monnaie et instituent le contrôle des changes. Ainsi la zone CFA de "l'Ouest" se fragmente en 4 systèmes monétaires différents.

Les ex-colonies britanniques connaissent la même évolution. Ainsi, après le Ghana (en 1960), le Nigeria (en 1967), ce sont la Sierra Leone, puis la Gambie en 1971 qui créent leur propre Banque Centrale et décrochent de la zone sterling. Enfin, l'indépendance, plus tardive, des colonies portugaises aboutit à la création de monnaies nationales au Cap Vert et en Guinée Bissau.

Au total, après la réintégration du Mali dans la zone franc en 1984<sup>1</sup>, les 6 pays du sous-espace ouest évoluent dans 5 systèmes monétaires différents. De ces 5 monnaies, seul le franc CFA est convertible, c'est-à-dire est accepté par les banques hors de sa zone d'émission; les autres étant cantonnées au cadre territorial des Etats qui les émettent.

Cette fragmentation de l'espace monétaire n'a pas d'équivalent dans les autres sous-espaces d'Afrique de l'Ouest où le franc CFA ne s'oppose qu'à une seule autre monnaie (le naira dans sous-espace est, le cedi dans le sous-espace centre).

Ajoutée à la priorité donnée par les Etats aux règlements extérieurs, cette disparité est un obstacle de taille à tout processus étatique d'intégration régionale car elle limite considérablement les échanges commerciaux officiels<sup>2</sup>.

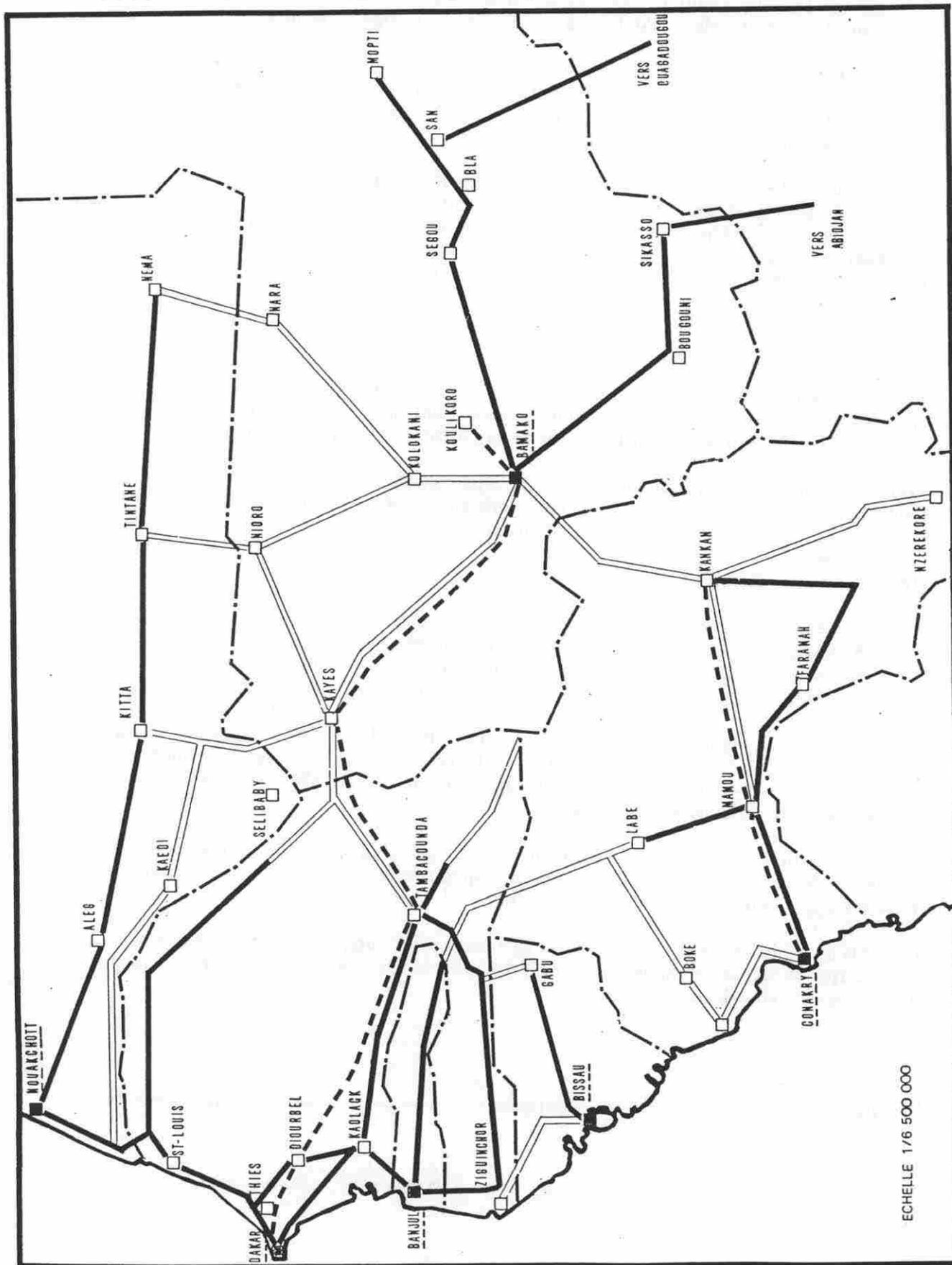
<sup>1</sup> Il aura fallu attendre 17 ans après les premières tentatives de rapprochement pour que le Mali réintègre pleinement l'UMOA.

<sup>2</sup> Voir infra (5.3.) l'analyse des difficultés rencontrées par la Chambre régionale de compensation.

CARTE N°1.3

VOIES DE COMMUNICATION

- LIMITE D'ETAT
- ROUTE BITUMEE
- == ROUTE NON BITUMEE
- - - CHEMIN DE FER
- CAPITAL D'ETAT
- VILLE



INRA-UNB-IRAM / RSA SOLAGRAL

Certes, en vertu de sa convertibilité et de la couverture que lui assure jusqu'ici le Trésor français, le franc CFA peut jouer un rôle de devise régionale. Mais ce rôle reste limité par la relative faiblesse du développement économique du Sénégal et du Mali au regard des ressources (minières) importantes de la Guinée et de la Mauritanie.

Pour autant, ces difficultés n'ont pas constitué une barrière aux échanges. A partir de leur longue expérience, les populations se sont organisées en conséquence en créant des systèmes de change parallèle qui ont permis au commerce africain de poursuivre ses activités. Et c'est grâce à ces échanges situés en marge des circuits officiels que l'on assiste à une véritable intégration des marchés sous-régionaux.

#### **d. La discontinuité des voies de communication**

La faiblesse du réseau de routes de bonne qualité et le caractère inachevé du réseau existant sont un autre trait marquant du sous-espace. Comme le met en évidence la carte N°1.3., presque toutes les infrastructures de transport partent de la côte, principalement des capitales, pour s'arrêter à l'intérieur de chaque pays dans une sorte de cul-de-sac. Rares sont les routes qui atteignent les zones frontalières et se prolongent vers l'extérieur. Cette situation est particulièrement critique en Mauritanie, au Mali et en Guinée.

Aussi, à l'exception du pourtour de la Gambie et de la vallée du Sénégal où le fleuve constitue un important couloir de passage et de communication entre les populations riveraines, les zones frontalières sont-elles mal desservies ou enclavées, empêchant les pouvoirs publics d'avoir une réelle emprise sur leur territoire respectif et d'envisager une politique de bon voisinage.

Cette structure particulière du réseau de transport s'explique par les tensions qui ont longtemps marqué les relations bilatérales entre la Guinée, le Sénégal et le Mali en raison de l'opposition des régimes politiques. L'enclavement des zones frontalières qui en résulte est aujourd'hui un sérieux handicap à la régionalisation dans la mesure où chaque pays dispose d'une sorte de "border zone" qui lui sert de bouclier de protection contre son voisin immédiat mais qui est en même temps mal intégrée à son espace national.

#### **En résumé :**

. Sur le plan de l'économie "formelle", le sous-espace ouest est aujourd'hui une des régions les moins intégrées d'Afrique de l'Ouest. L'histoire récente est celle de l'opposition entre des régimes politiques de nature différente qui se sont davantage préoccupés de leurs relations extra-africaines que de coopération régionale.

. Résultat : le sous-espace est fragmenté en presque autant de zones monétaires différentes que de pays qui le composent et les voies de communication transnationales sont très peu développées.

. Pourtant, l'histoire a légué un héritage commun aux populations et aux Etats du sous-espace, avec les grands empires du Moyen-Age, le commerce transsaharien, puis l'ouverture vers l'occident par le Cap Vert.

. Mais aujourd'hui, les seuls acteurs qui développent des stratégies régionales sont les grands commerçants et les populations frontalières qui, en marge des circuits formels, perpétuent la tradition d'intégration des espaces par les échanges.



**II. LES TENDANCES LOURDES DE L'ECONOMIE  
CERELIERE DU SOUS-ESPACE**



La compréhension de la dynamique actuelle du sous-espace, à partir de l'étude des flux régionaux, des acteurs et des politiques de régulation des marchés, implique de disposer d'éléments plus généraux permettant de resituer ces analyses spécifiques. C'est l'objet de ce chapitre, qui traite essentiellement des principales évolutions de la production, des importations et de la consommation de céréales. Effectuées conjointement à l'échelle du sous-espace et par pays, ces analyses visent à disposer des tendances d'évolution sur une période relativement longue (les 20 dernières années) mais aussi à appréhender les éventuels changements survenus au cours des années 1980 avec la mise en oeuvre des programmes d'ajustement structurel. Ces évolutions des économies céréalières sont également replacées dans leur contexte international (marchés internationaux des céréales, stratégies des exportateurs) et dans les contextes macro-économiques spécifiques à chaque pays.

## **2.1. LES EVOLUTIONS MAJEURES DU DISPONIBLE CERESALIER**

Le disponible céréaliier correspond à la somme de la production nationale (ou régionale) nette<sup>1</sup> et des importations diminuée des éventuelles exportations. L'étude succincte de ses caractéristiques et de son évolution constitue un préalable à l'analyse détaillée de la production, des importations et de la consommation.

### **a. La démographie**

Avec 26 millions d'habitants en 1989, la population du sous-espace ouest représente 13% environ de celle de l'Afrique de l'ouest, du Tchad et du Cameroun (18 pays) et 6% de celle de l'Afrique subsaharienne<sup>2</sup>. Au cours des 20 dernières années, le rythme d'accroissement annuel moyen de cette population a été de 2,5%. Le tableau ci-dessous indique l'effectif et le taux de croissance de la population pour chacun des pays du sous-espace.

---

<sup>1</sup> La production nette correspond à la production brute moins les semences et les pertes après récolte ; dans le cas du paddy, on retire également les pertes liées à la transformation en riz. Au total, les coefficients de transformation de la production brute en production nette retenus ici sont : 0,55 pour le paddy et 0,85 pour les céréales sèches.

<sup>2</sup> République d'Afrique du Sud non comprise.

TABLEAU N°2.1.

## Population totale des pays du sous-espace

	CAP VERT	GAMBIE	GUINEE	GUINEE BISSAU	MALI	MAURITANIE	SENEGAL
Population 1989 (en millions d'hab.)	0,37	0,83	6,67	0,97	8,09	1,97	7,17
Taux annuel moyen d'accroissement 1967- 1988 (en %)	1,4	3,2	2,2	2,6	2,4	2,5	3,2

Source : Voir annexe N°1.

Le sous-espace connaît un taux d'urbanisation (28% de la population totale) identique au taux moyen de l'ensemble des pays d'Afrique subsaharienne. En revanche, le rythme d'accroissement de la population urbaine est sensiblement plus faible dans le sous-espace (4,7% par an entre 1980 et 1987) que dans l'ensemble de l'Afrique au sud du Sahara (6,9%).

TABLEAU N°2.2.

## Population urbaine des pays du sous-espace

	CAP VERT	GAMBIE	GUINEE	GUINEE BISSAU	MALI	MAURITANIE	SENEGAL
Pop. urbaine Pop. Totale (en %) (1987)	27	36	24	29	19	38	37
Taux annuel moyen d'accroissement (1980-1987)	4,2	8,5	5,7	4,4	3,4	7,9	3,8

Source : Banque mondiale. - De la crise à une croissance durable, 1989.

La Mauritanie et la Gambie se singularisent par des taux de croissance de la population urbaine particulièrement élevés. Comme cela a été souligné précédemment (voir chapitre I), les principales agglomérations sont localisées sur la façade maritime du sous-espace.

#### b. Un sous-espace céréalier marqué par le riz

Aujourd'hui, chaque habitant du sous-espace ouest dispose théoriquement de 183 kg de céréales par an (moyenne 1986-1988). Dans l'ensemble de l'Afrique de l'ouest, du Tchad et du Cameroun (18 pays), le disponible céréalier est moins élevé : 126 kg par habitant<sup>1</sup>. Cet écart reflète la place importante occupée par les tubercules dans le régime alimentaire des populations des deux autres sous-espaces.

Une seconde particularité du sous-espace ouest réside dans le poids relativement important du riz dans la consommation apparente de céréales. Chaque habitant du sous-espace dispose théoriquement (en 1986-88) de 60 kg de riz par an, ce qui représente 33% du disponible céréalier total. A l'échelle des 18 pays, le disponible en riz par habitant est de 23 kg seulement (soit 18% du total).

<sup>1</sup> Pour une comparaison des disponibles céréalières du sous-espace Ouest et des "18 pays", voir annexe N°2.

Cependant, le poids respectif des différentes céréales dans le disponible céréalier varie sensiblement d'un pays à l'autre, ainsi que l'indique le tableau ci-dessous.

**TABLEAU N°2.3.**  
**Composition du disponible céréalier par pays**  
**(moyenne 1986-1988, en kg/hab et en %)**

CEREALES	UNITE	CAP VERT	GAMBIE	GUINEE	GUINEE BISSAU	MALI	MAURITANIE	SENEGAL	TOTAL SOUS-ESPACE
RIZ	kg	46	153	69	140	32	66	65	60
	%	17	57	70	72	14	35	33	33
BLE(*)	kg	60	30	13	10	4	68	29	20
	%	25	11	14	5	2	36	15	11
CEREALES SECHES	kg	137	86	16	45	190	55	106	103
	%	56	32	16	23	84	29	53	56
TOTAL CEREALES	kg	243	270	98	195	225	189	201	183
	%	100	100	100	100	100	100	100	100

(\*) Blé + farine de blé en équivalent blé

Source : Voir annexes N°3 et N°4.

Les données ci-dessus correspondent à des disponibilités apparentes, c'est-à-dire que les réexportations de céréales importées et les exportations de céréales locales (en général non enregistrées) ne sont pas prises en compte<sup>1</sup>. L'intégration des réexportations<sup>2</sup> conduirait à diminuer les disponibilités en riz de la Gambie, de la Guinée, de la Guinée Bissau et à accroître celles du Mali et du Sénégal. Le tableau ci-dessous fournit une estimation de l'ampleur de ces modifications.

**TABLEAU N°2.4.**  
**Disponible en riz de chaque pays avec et sans réexportations**  
**(moyenne 1986-1988, en kg/hab)**

	GAMBIE	GUINEE	GUINEE BISSAU	MALI	MAURITANIE	SENEGAL
Sans réexportations	153	69	140	32	66	65
Avec réexportations	63	64	130	42	56	80

Sources : Tableau N°2.3 pour le disponible et carte N°3.1. pour les réexportations.

Note : Les réexportations correspondent à la moyenne des réexportations estimées pour 1986, 1987 et 1988. On fait l'hypothèse que ces flux se dirigent pour 2/3 vers le Sénégal et pour 1/3 vers le Mali.

<sup>1</sup> Pour une présentation de la méthode employée dans le traitement des données statistiques relatives à la production et aux importations de céréales, voir annexe N°3. L'une des caractéristiques principales de ce traitement réside dans la sélection du volume d'importation le plus élevé parmi les différentes séries utilisées.

<sup>2</sup> Pour l'analyse des volumes réexportés, voir chapitre III.

A l'exception de la Gambie, ces corrections ne modifient pas fondamentalement les caractéristiques actuelles du disponible céréalier de chacun des pays du sous-espace ; celles-ci peuvent être résumées de la manière suivante :

- . Cap Vert : Niveau du disponible global largement supérieur à la moyenne du sous-espace. Prépondérance des céréales sèches.
- . Gambie : Niveau du disponible global et répartition par céréales semblables à celles de l'ensemble du sous-espace.
- . Guinée : Consommation apparente de céréales sensiblement inférieure à celle des autres pays, du fait de l'importance des tubercules dans certaines régions (Guinée forestière). Parmi les céréales, prépondérance du riz.
- . Guinée Bissau : Niveau du disponible assez élevé et domination du riz.
- . Mali : Disponible global le plus important du sous-espace. Prépondérance des céréales sèches.
- . Mauritanie : Niveau du disponible identique à la moyenne du sous-espace. Consommation apparente de blé la plus importante du sous-espace (40% du disponible).
- . Sénégal : Disponible total important. Part du riz et du blé légèrement supérieure à la moyenne du sous-espace.

### c. Les évolutions des vingt dernières années

L'évolution du disponible céréalier du sous-espace au cours des années 1970 et 1980 présente trois caractéristiques essentielles :

- . Le disponible par habitant a augmenté.
- . Cette augmentation résulte de la croissance de la production et des importations supérieure à celle de la population.
- . Cette augmentation ne s'est pas réalisée de façon régulière. Les variations interannuelles du disponible ont été fortes.

A la fin des années 1960, chaque habitant du sous-espace disposait théoriquement de 135 kg de céréales ; 20 ans plus tard, le disponible par habitant a sensiblement progressé: il s'est accru de 1,2% par an pour atteindre 183 kg en fin de période<sup>1</sup>. Cette progression du volume de la ration céréalière théorique s'est accompagnée d'une modification de celle-ci: entre 1967/69 et 1986/88, la part du riz passe de 26 à 33%, celle du blé (+ farine de blé) de 9 à 11% et les céréales sèches reculent de 65 à 56%.

<sup>1</sup> Tous ces raisonnements sur le sous-espace à partir de données officielles d'importation ont un certain sens, car le sous-espace est assez peu "poreux" du point de vue des échanges non contrôlés. On peut considérer que le solde des échanges du sous-espace avec ses voisins est nul. Si l'on veut affiner, on peut considérer, d'une part, que le sous-espace reçoit plus de riz importé qu'il n'en réexporte et, d'autre part, qu'il exporte davantage de céréales sèches (d'origine locale) qu'il n'en achète.

Alors que la population du sous-espace s'est accrue de 2,50% par an en moyenne entre 1967 et 1988, la production céréalière a augmenté de près de 3% par an, comme l'indique le tableau ci-dessous. Un tel résultat, remarquable dans une région située majoritairement en zone sahélienne, provient essentiellement de la forte croissance de la récolte de céréales au cours des dernières années.

**TABLEAU N°2.5.**  
**Taux de croissance annuels moyens de la production et des importations**  
**de céréales et de la population (1967 à 1988)**

Population	2,50%	
Production	2,95%	
. dont céréales sèches		3,50%
. dont riz		2,50%
Importations	5,50%	
. dont riz		7,60%
. dont blé + farine		4,50%
. dont céréales sèches		2,00%

Sources: FAO/SSB et USDA

La croissance des importations a donc été plus élevée que celle de la production et, a fortiori, de la population. Si à la fin des années 1960, les céréales importées représentaient 26% de la ration céréalière apparente des habitants du sous-espace, elles en assurent aujourd'hui 34%<sup>1</sup>. Cette progression plus rapide des importations est à l'origine de l'augmentation de la part du riz et du blé dans le disponible céréalier. Le degré d'ouverture aux marchés internationaux diffère sensiblement selon les pays : si au Mali, les importations représentent seulement 6% de la consommation apparente de céréales, au Sénégal ce taux est de 44% et en Mauritanie de 74% (moyenne 1986-1988).

Les évolutions soulignées précédemment ne se sont pas réalisées de manière uniforme tout au long des vingt dernières années. Au contraire, comme l'indique le graphique N° 2.1., le disponible céréalier du sous-espace présente de fortes variations interannuelles.

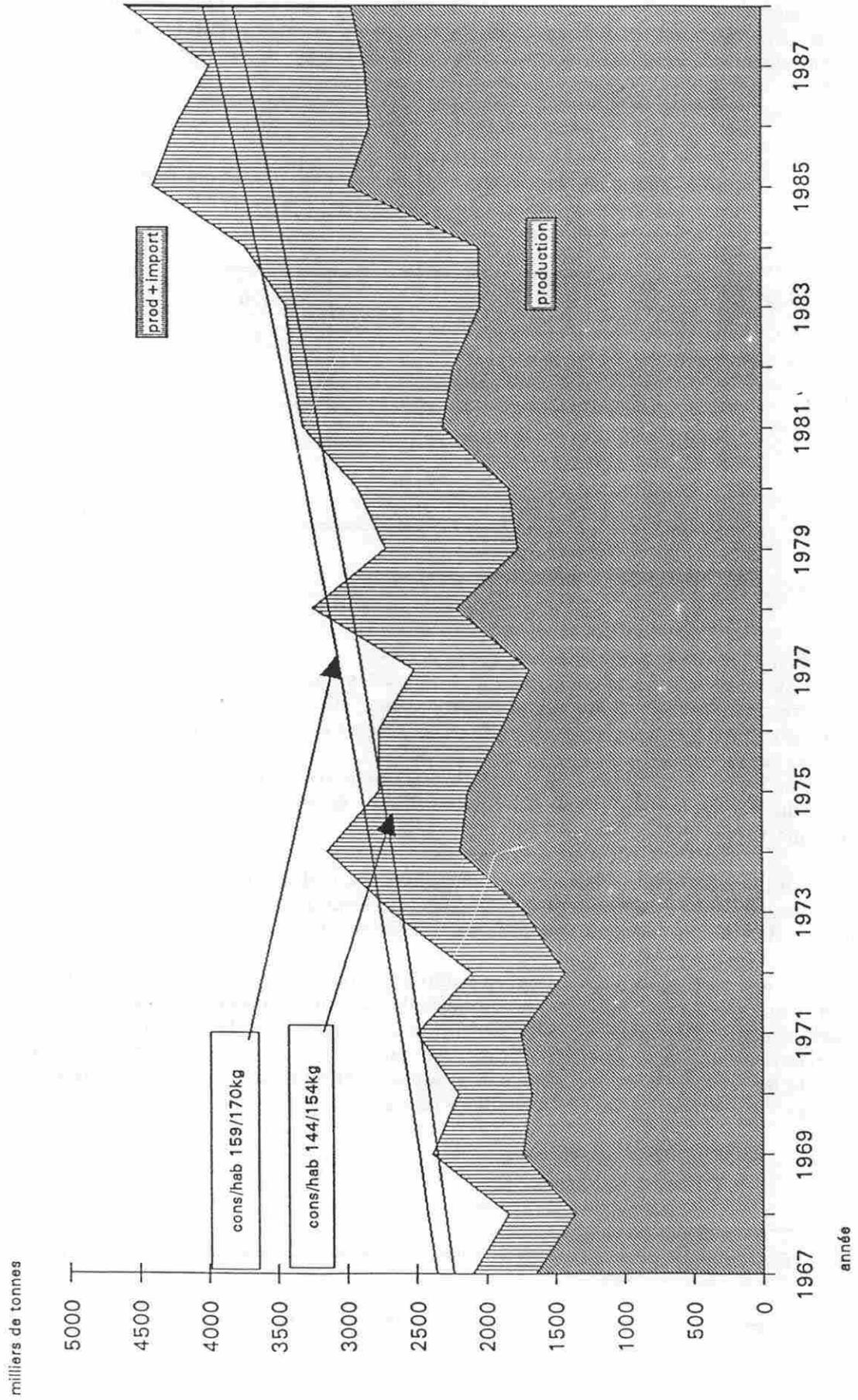
Ces variations du disponible résultent en premier lieu des fluctuations de la production, elle-même soumise au caractère aléatoire des précipitations. Dans quelle mesure les importations (achats sur le marché et aide alimentaire) parviennent-elles à compenser ces fluctuations de l'offre régionale? Le graphique N° 2.1. permet d'éclairer, bien que de manière très imparfaite, cette question. Il présente les évolutions respectives de la production et du disponible céréalier, mises en rapport avec l'évolution de la "demande" céréalière régionale<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Dans l'ensemble des pays d'Afrique de l'Ouest, du Tchad et du Cameroun, les importations représentent 18% du disponible céréalier total.

<sup>2</sup> Celle-ci est appréhendée sur une base normative, c'est-à-dire à partir de deux hypothèses de niveau de consommation annuelle par habitant.

### GRAPHIQUE N°2.1.

Evolution de la consommation théorique, de la production  
et des importations de céréales (1967 à 1988)



Jusqu'en 1980, il semble que les variations du disponible céréalier épousent celles de la production. A plusieurs reprises, le sous-espace présente un déficit relativement important entre le disponible céréalier et la consommation théorique.

La comparaison des différentes courbes lors des sécheresses de 1973 et de 1984 fournit quelques indications intéressantes: en 1972/73, la forte progression des importations<sup>1</sup> n'a pas empêché un net creusement du déficit entre le disponible et la consommation théorique<sup>2</sup>. En 1984, la baisse de la production semble correctement compensée (toujours par rapport à la consommation théorique) par des importations supplémentaires.

Ainsi, au cours des années 1980, le disponible céréalier du sous-espace est, d'une part, plus régulier et, d'autre part, toujours supérieur à la consommation théorique. Cette meilleure satisfaction des besoins résulte, au début de la décennie, d'un approvisionnement extérieur plus proche, en volume, des besoins de la région et après 1984 d'une très forte croissance de la production régionale.

#### En résumé :

- . La population du sous-espace (26 millions en 1989) s'accroît de 2,50% par an. La population urbaine augmente au rythme de 4,7% par an.
- . La ration céréalière moyenne de chaque habitant du sous-espace (176 kg) est composée à 33% de riz, 11% de blé et 56% de céréales sèches. D'un pays à l'autre, les variations sont fortes.
- . Les vingt dernières années ont été marquées par :
  - \* Une augmentation du disponible céréalier par habitant.
  - \* Une croissance de la production supérieure à celle de la population (du fait des bonnes récoltes de céréales sèches entre 1985 et 1989).
  - \* Une croissance des importations supérieure à celle de la production
  - \* Une persistance de l'irrégularité de l'approvisionnement (plus forte de 1970 à 1985) : les importations ne compensent pas toujours les chutes de la production.

1 Voir graphique n° 2.1.

2 En fait, tout au moins d'après les données dont nous disposons, il semble que les importations supplémentaires soient arrivées une année après la baisse de la production consécutive à la sécheresse.

## 2.2. LA PRODUCTION

### a. La répartition de la production par pays et par céréales

Au cours des trois dernières années de bonne campagne agricole, le sous-espace ouest a réalisé une production brute de céréales de 4 millions de tonnes par an. Pour l'essentiel, cette récolte céréalière repose sur le mil, le paddy, le sorgho et le maïs. Le tableau ci-dessous indique le poids respectif de chacune de ces céréales dans la production brute et dans la production nette du sous-espace<sup>1</sup>.

TABLEAU N°2.6.

Parts des différentes céréales dans la production céréalière brute et nette du sous-espace ouest (moyenne 87/89)

CEREALES	PART DANS LA PRODUCTION BRUTE	PART DANS LA PRODUCTION NETTE
Paddy/riz	27%	19%
Mil	41%	45%
Sorgho	22%	24%
Maïs	10%	12%
TOTAL	100% soit 4 millions t	100% soit 3,08 millions t

Source : CILSS/DIAPER et recensement 1988 pour la Guinée.

Notes :

. Coefficients de transformation de la production brute en production nette :

- Paddy : 0,55

- Mil, sorgho et maïs : 0,85

. Pour être complet, ce tableau devrait faire apparaître le fonio, céréale principalement produite en Guinée (110.000 tonnes de production brute en 1988).

Du point de vue de sa répartition par pays, cette production est très concentrée: à lui seul, le Mali assure plus de la moitié de la récolte nette ; Sénégal et Mali ensemble réalisent 80% du total ; enfin, en ajoutant la Guinée, on obtient plus de 90% de la production du sous-espace. Pour les céréales sèches, on observe une répartition du même type. En revanche, la production de riz est assurée principalement par la Guinée (44% du total), puis le Mali (21%) tandis que le Sénégal et la Guinée Bissau ont un poids relatif équivalent (14%).

L'importance de la production céréalière pour chacun des pays du sous-espace peut être appréhendée en rapportant le volume de cette production à la population, ainsi que l'indique le tableau ci-dessous.

<sup>1</sup> Pour le riz, les volumes de production nette correspondent à peu près à des volumes disponibles pour la consommation. Ce n'est pas le cas des céréales sèches qui doivent être transformées (pilage, mouture,...) avant d'être consommées. Théoriquement, l'étude des disponibilités céréalières devraient prendre en compte cette transformation afin de raisonner sur des denrées de même nature. Afin de rester cohérents avec les bilans céréaliers habituellement employés, ce coefficient supplémentaire n'a pas été introduit ici.

**TABLEAU N°2.7.**  
**Production céréalière nette par habitant**  
**(moyenne 1967/69 et 1986/88 en kg)**

PAYS	1967/69	1986/88
Cap Vert	17	40
Gambie	102	104
Guinée	68	59
Guinée Bissau	51	123
Mali	108	204
Mauritanie	75	48
Sénégal	132	113
Sous-espace	100	121

Source : FAO/SSB

Note : La production céréalière par habitant de la Guinée (et celle du sous-espace) inclut le fonio.

L'évolution de la production par céréales et par pays est présentée en annexe N°5.

### 5. Les bassins de production

La répartition de la production par pays peut contribuer à la réflexion sur l'harmonisation des politiques céréalières. Elle demeure cependant un indicateur trop imprécis pour éclairer l'étude des échanges régionaux, actuels ou potentiels, basés sur les complémentarités régionales. Celle-ci nécessite d'appréhender la répartition de la production par zones. Les seules données, à peu près homogènes, disponibles en la matière sont les statistiques de production par régions administratives<sup>1</sup>. A partir de ces données (moyenne 1988-1990), il est possible de distinguer schématiquement quatre grandes zones de production au sein du sous-espace<sup>2</sup> (voir carte N°2.1. et 2.2.) :

. La vallée du fleuve Sénégal, qui produit essentiellement du paddy (120.000 tonnes environ, soit 11% de la production du sous-espace).

. L'ouest sénégalais et la Gambie. Cette zone, qui correspond en grande partie au bassin arachidier, peut elle-même être subdivisée en deux parties :

\* Le nord, essentiellement voué au mil (510.000 tonnes, soit 32% de la production de mil du sous-espace) et marginalement au sorgho (50.000 tonnes environ).

\* Le sud, remarquable par sa production de maïs (115.000 tonnes, 30% de la récolte du sous-espace) bien que le mil et le sorgho soient ici aussi très présents.

1 Dans l'état actuel de la statistique agricole, ces données sont peu fiables. En effet, si le nombre limité d'échantillons retenus dans l'enquête agricole est suffisant pour obtenir des résultats significatifs au niveau national, il ne permet pas d'avoir une base d'extrapolation suffisamment représentative au niveau des régions administratives d'un pays (voir : CILSS/DIAPER. - Evaluation des enquêtes agricoles des pays du CILSS, mars 1991). Ces données restent insuffisamment précises pour identifier les échanges régionaux potentiels. Une telle évaluation nécessite de disposer des données à un niveau administratif plus fin et/ou par bassins de production (projets hydro-agricoles,...).

2 Le traitement et l'analyse des données de production par régions ont été effectués par L. Bossard.

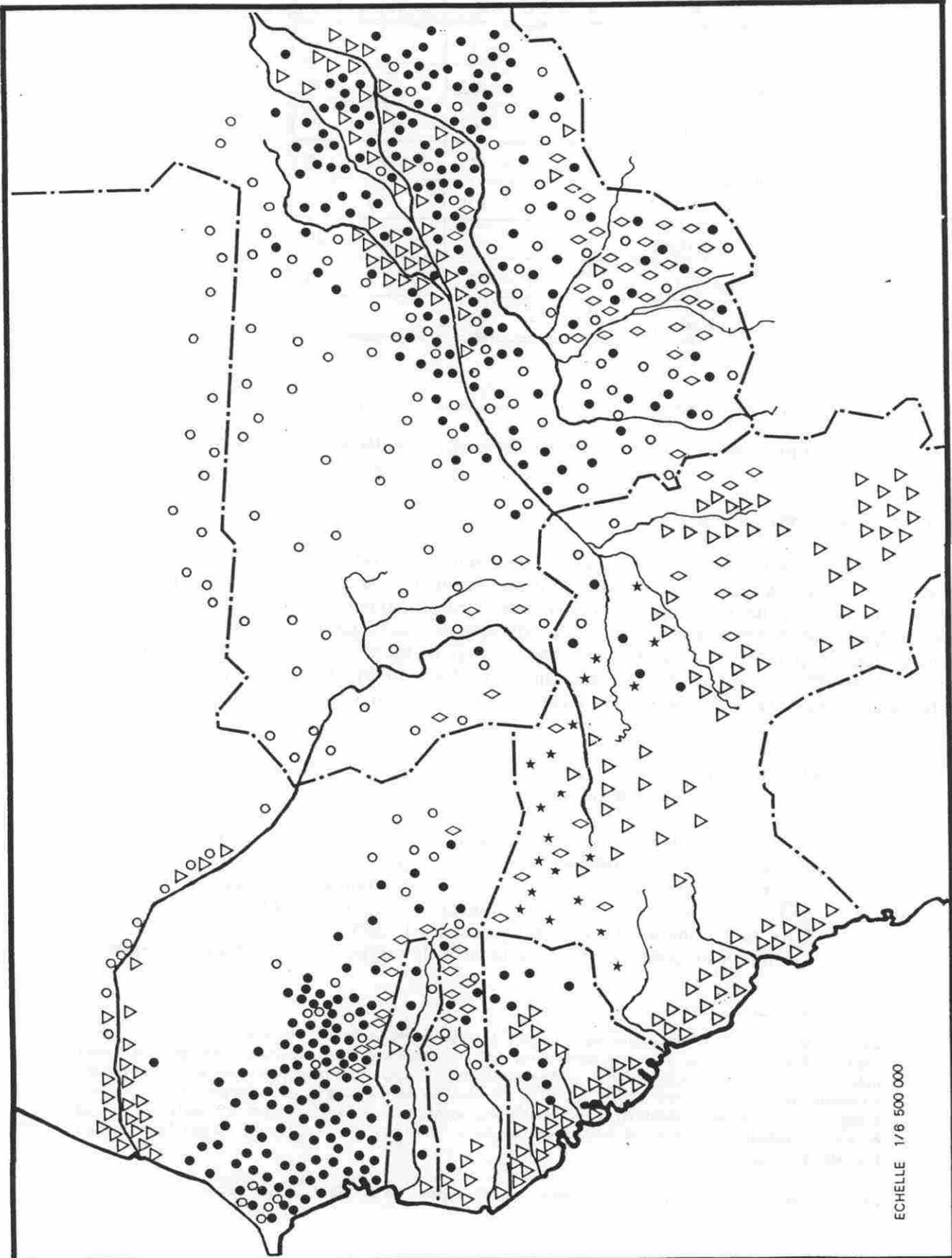
CARTE N° 2.1

**PRODUCTIONS**

MOYENNE 88-90  
SAUF GUINEE : 88

UN SIGNE = 5 000 T  
(PRODUCTION BRUTE)

- MIL
- SORGHO
- ◇ MAÏS
- ▽ PADDY
- ★ FONIO



ECHELLE 1/8 500 000

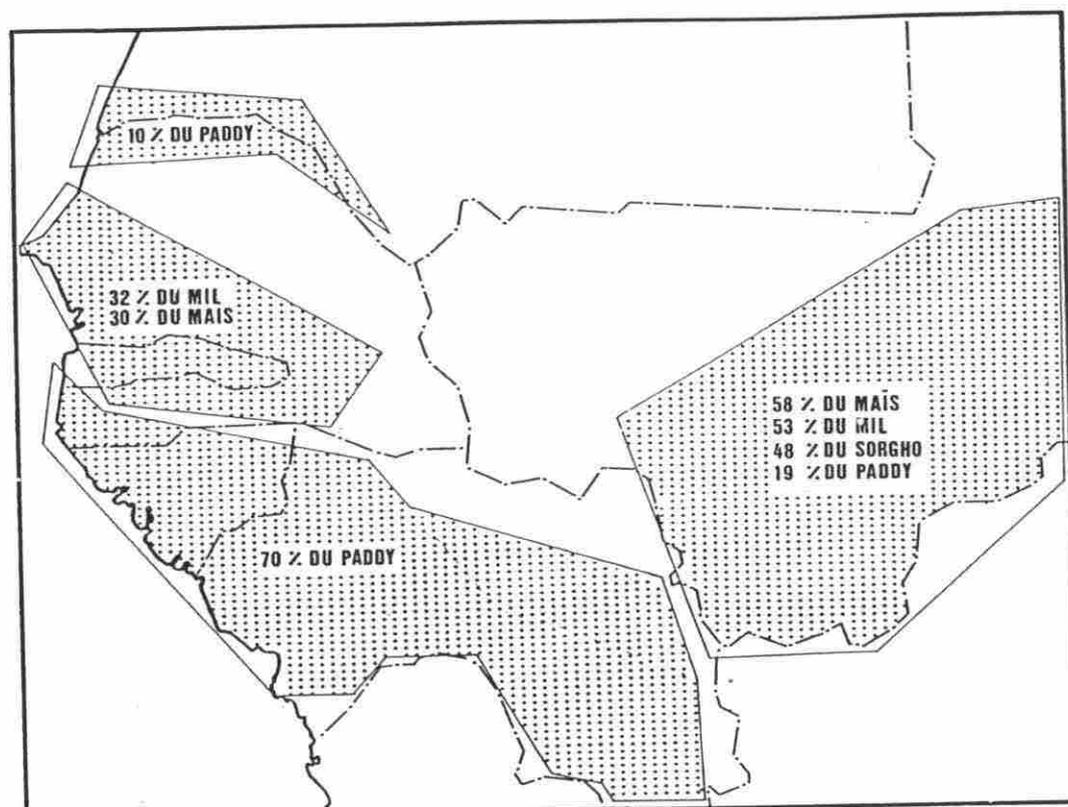
INRA-UNB-IRAM/R SA SOLAGRAL

. La Casamance et les deux Guinées, qui constituent un vaste espace où la riziculture, essentiellement pluviale, représente de très loin la principale production agricole. Sur la base de systèmes de production très divers (riziculture de mangrove, de plateaux, de bas-fonds, ...), cet ensemble réalise, avec 700.00 tonnes, 70% de la production de paddy du sous-espace. Les autres céréales cultivées de manière importante dans cette zone sont le maïs et le fonio.

. Les régions de "Mali Sud" et la boucle du fleuve Niger. Cette zone correspond aux régions administratives de Sikasso et Ségou et à une partie de celles de Koulikoro et de Mopti<sup>1</sup>. "Grenier du Mali", cette région peut être aussi considérée comme le grenier du sous-espace ouest, puisqu'elle réalise 45% de la production céréalière globale du sous-espace, 53% de celle de mil, 48% de celle de sorgho, 58% de celle de maïs et 20% de celle de paddy<sup>2</sup>.

L'identification de ces quatre grandes zones de production confirme que la partie nord du sous-espace, insuffisamment arrosée, participe peu à la production céréalière de l'ensemble. Elle met aussi en évidence le caractère marginal du "centre" du sous-espace, c'est-à-dire le sud de la région de Kayes et le Sénégal oriental, zones dont les potentialités de croissance de la production sont importantes (voir ci-dessous).

**CARTE N°2.2.**  
**Localisation schématique des principales zones de production**  
**(en % de la production brute du sous-espace, moyenne 1988-90)**



INRA-UNB-IRAM / RSA SOLAGRAL

- 1 Faute d'informations plus précises, les chiffres présentés ici correspondent à la totalité de ces quatre régions administratives.
- 2 Par sa contribution à l'approvisionnement de Bamako, cette zone est partie intégrante du sous-espace Ouest. Mais elle est également insérée dans des échanges avec la Côte d'Ivoire et le Burkina ; à ce titre, elle appartient également au sous-espace Centre.

### c. L'évolution de la production

#### c.1. L'évolution au cours des vingt dernières années

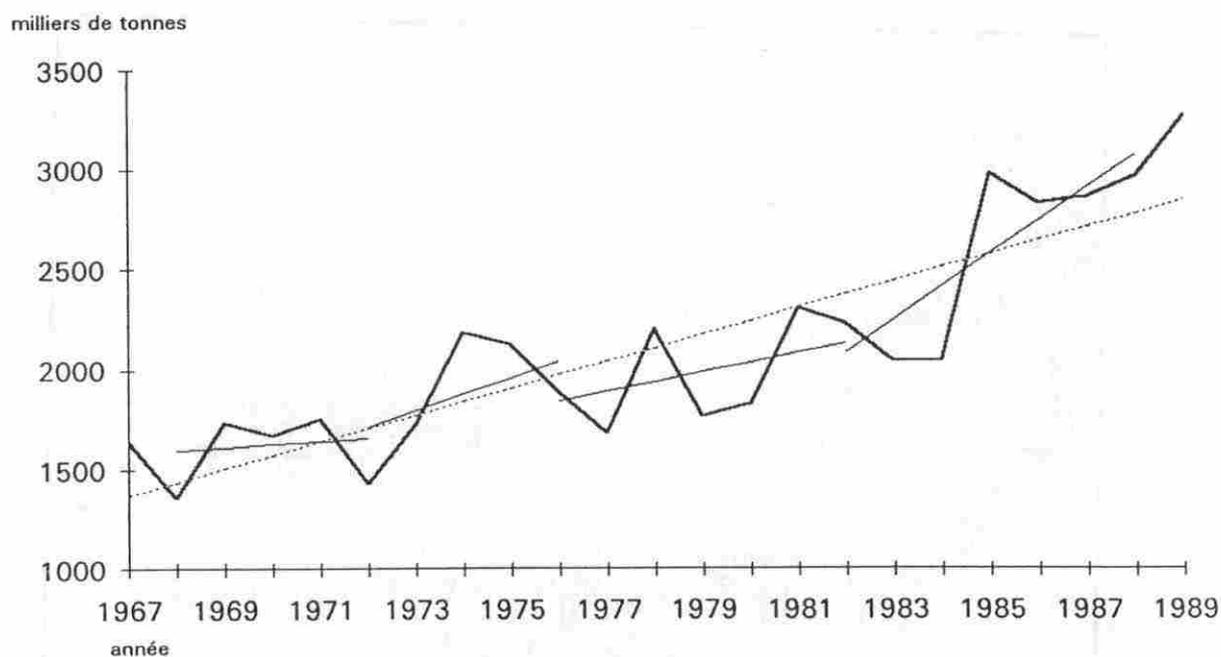
Au cours des deux dernières décennies, la production totale de céréales du sous-espace s'est accrue de près de 3% par an en moyenne (voir ci-dessus). Cette progression s'est réalisée de manière très irrégulière tout au long de la période.

Il est possible de distinguer quatre phases (voir graphique N°2.2.) :

- . 1968-1972 : stagnation de la production céréalière.
- . 1973-1976 : croissance assez forte.
- . 1977-1983 : légère augmentation.
- . 1984-1988 : progression très forte.

#### GRAPHIQUE N°2.2.

Evolution de la production de céréales dans le sous-espace ouest :  
Tendances par période (1967/89 et 1968/72, 1972/76, 1976/82, 1982/89)<sup>1</sup>



Source : Voir annexes N°4 et N°5.

<sup>1</sup> Pour la présentation de la méthode d'élaboration de ce graphique, voir annexe N°4.

L'irrégularité des récoltes céréalières du sous-espace reflète le poids prépondérant des céréales sèches cultivées en zone sahélienne, dont la sensibilité à l'aléa pluviométrique est élevée. Le graphique N°2.3. met clairement en évidence que l'évolution de la production céréalière totale est essentiellement marquée par celle de la production de céréales sèches. Dans quelle mesure la présence dans le sous-espace de zones bénéficiant d'une pluviométrie plus abondante et plus régulière que les pays sahéliens permet-elle de compenser les fluctuations liées aux aléas climatiques ? Le graphique N°2.4., qui présente les évolutions respectives des productions guinéennes et maliennes, montre que la production de la partie méridionale du sous-espace est effectivement beaucoup plus régulière que celle des pays sahéliens. Cependant, les fluctuations de la récolte céréalière du sous-espace sont avant tout fonction de celles des pays sahéliens, notamment du Mali.

### c.2. L'évolution récente

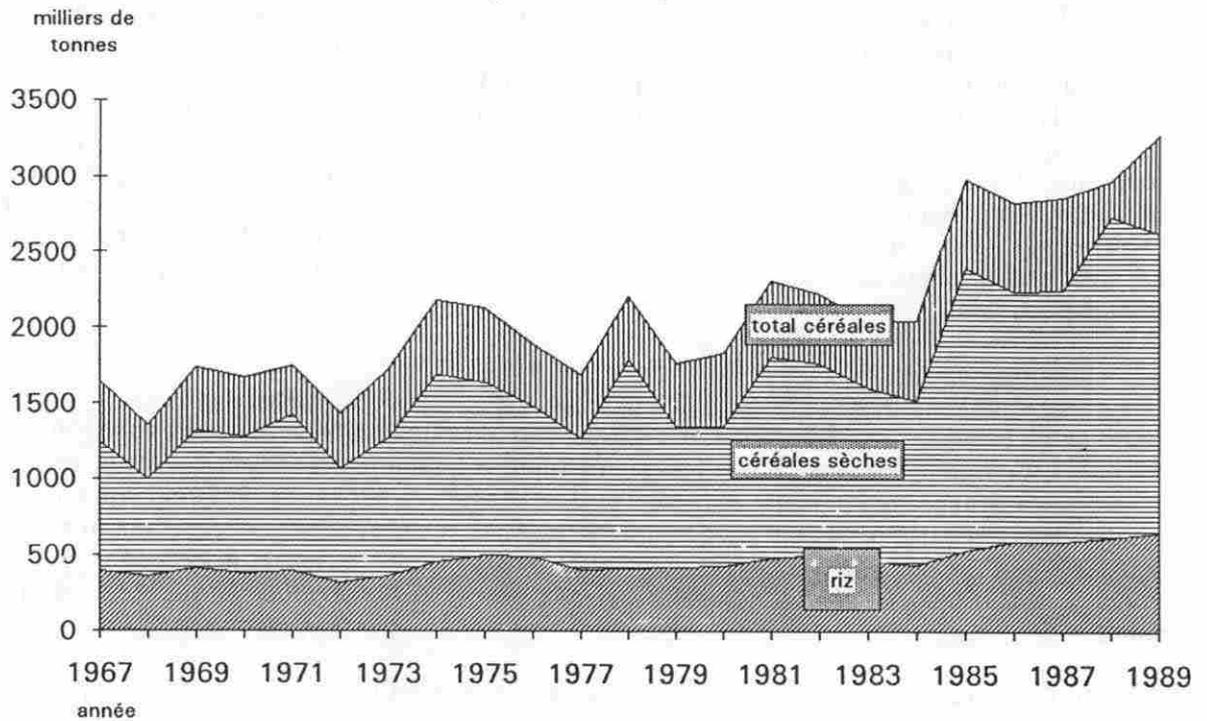
Après une forte baisse en 1983 et 1984, due à une sécheresse qui a affecté plusieurs zones du sous-espace, la production céréalière a très fortement augmenté pour atteindre entre 1985 et 1989 des niveaux inégalés auparavant. Ainsi, la récolte de céréales sèches de l'année 1988 équivaut à 1,8 fois celle de 1984. Les variations de la production de paddy sont moins fortes, mais néanmoins réelles : la récolte de 1988 a été de 40% supérieure à celle de 1984. Au cours de la décennie 1980, les rythmes de croissance de la production de céréales sèches et de celle de riz ont été à peu près semblables.

Pour ce qui concerne les évolutions par pays, quelques faits saillants peuvent être dégagés :

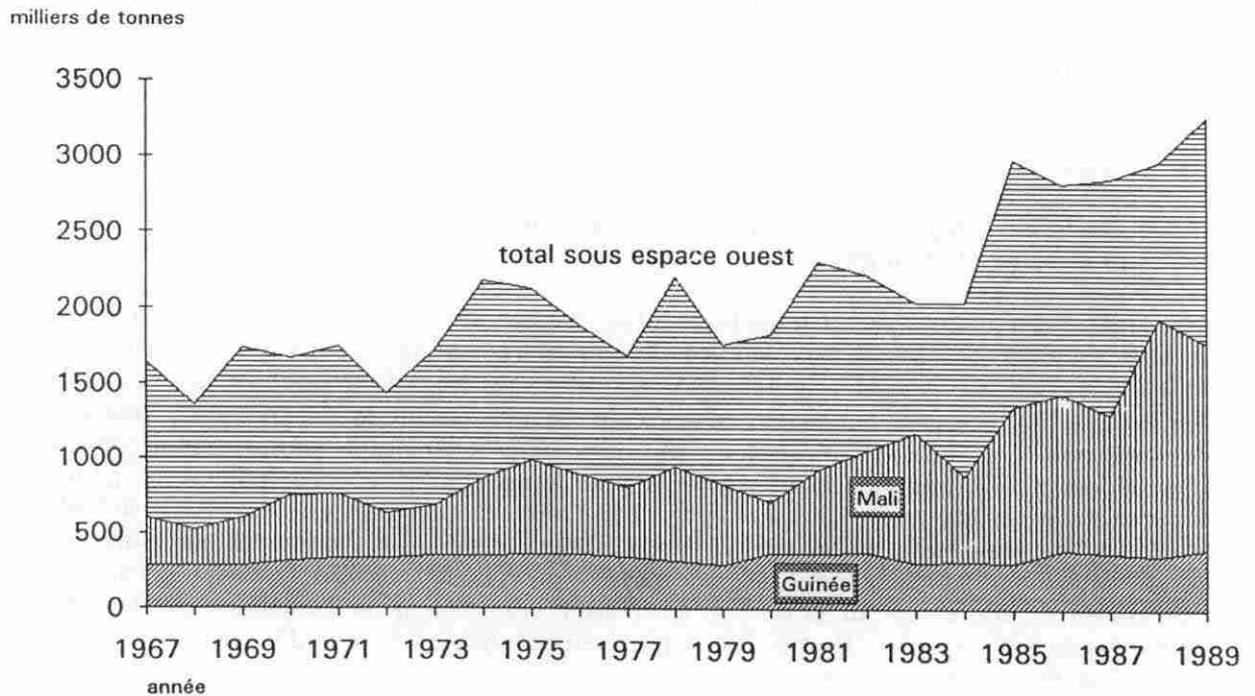
- . La forte croissance de la production de mil et de sorgho au Mali, qui résulte d'une progression équivalente des superficies et des rendements.
- . La progression notable de la production de maïs au Mali, au Sénégal et en Guinée Bissau, qui correspond essentiellement à une extension des superficies.
- . Le fort développement de la production mauritanienne de riz, du fait de l'implantation de grands périmètres privés sur la rive droite du fleuve Sénégal.
- . Le recul de la production rizicole de la Gambie.
- . La faible progression, comparée à celle des autres pays, de la production céréalière (tous produits) de la Guinée.

L'étude des pratiques des producteurs (voir infra, chapitre IV, 4.1.) montre que le facteur risque est un élément déterminant de celles-ci. Aussi, il est intéressant, tant pour l'analyse de la situation actuelle que pour celle des potentialités, de distinguer les systèmes de production "sécurisés" (c'est-à-dire ceux pour lesquels un niveau significatif de production est assuré quelle que soit la pluviométrie) et les systèmes de production "aléatoires". Schématiquement, on peut considérer qu'actuellement la production sécurisée correspond aux systèmes rizicoles irrigués par pompage ou par gravitation (voir ci-dessous, paragraphe d). La production aléatoire recouvre la riziculture de décrue, de bas-fonds, de mangrove et de plateaux ainsi que l'ensemble des systèmes de production centrés sur les céréales sèches. Jusqu'à présent, l'effort des États (avec l'appui des bailleurs de fonds) a surtout porté sur la création, l'extension ou l'amélioration des grands périmètres hydro-agricoles. Il s'agit donc d'investissements en faveur d'un accroissement des productions entièrement sécurisées.

**GRAPHIQUE N°2.3.**  
**Evolution de la production de céréales dans le sous-espace ouest**  
**(1967 à 1989)**



**GRAPHIQUE N°2.4.**  
**Evolution de la production totale de céréales dans le sous-espace ouest (1967 à 1989)**  
**Comparaison des productions du Mali et de la Guinée**



Source : Voir annexes N°4 et N°5.

#### d. Les coûts de production

La comparaison des coûts de production contribue à caractériser les flux régionaux existants et à identifier ceux susceptibles de se développer. Elle permet également d'appréhender les écarts de coûts de revient, à différentes étapes des filières de commercialisation, entre les céréales locales et celles achetées sur le marché mondial<sup>1</sup>.

L'analyse régionale des coûts de production des différentes céréales n'a pas fait l'objet de travaux spécifiques dans le cadre de la présente étude. Les données présentées ci-dessous proviennent pour l'essentiel de travaux auxquels des membres de l'équipe INRA-IRAM-UNB ont participé<sup>2</sup>. Elles sont à considérer avec une certaine prudence, car une étude menée à l'échelle régionale voit se multiplier les problèmes posés par les disparités de méthode de calcul des coûts de production<sup>3</sup>. A ces difficultés méthodologiques, s'ajoute le manque d'informations précises relatives à certains systèmes de production, en particulier ceux de riz pluvial et de bas-fonds et ceux de céréales sèches.

##### d.1. Le riz

L'analyse des coûts de production du paddy (voir tableau N°2.8.) dans le sous-espace implique de distinguer plusieurs systèmes de production :

. Le riz pluvial, de bas-fonds et de mangrove. Dans le cadre d'une étude plus fine, ces trois types de production devraient être distingués. Ils sont regroupés ici du fait de leur forte dépendance à l'égard de la pluviométrie et de leur coexistence dans plusieurs zones. Ces systèmes sont principalement localisés dans la partie méridionale du sous-espace<sup>4</sup> : Mali Sud, Gambie, Casamance, Guinée et Guinée Bissau. Les rendements auxquels ils parviennent fluctuent fortement en fonction de l'ampleur des précipitations. La production est, dans la majorité des cas, destinée à l'autoconsommation.

. Le riz irrigué à partir des crues d'un cours d'eau. Cette méthode d'irrigation est principalement employée dans les vallées des fleuves Niger et Gambie. Ces systèmes se trouvent autant soumis que les précédents à l'aléa climatique, voire davantage, car à l'irrégularité des pluies se superpose celle des crues. Au Mali, sur les rives du fleuve Niger, des techniques de contrôle des crues ont été développées dans le cadre de "l'opération riz Mopti" et de "l'opération riz Ségou" ; cependant, les rendements et les superficies cultivées varient aussi fortement au sein de ces deux projets que dans le système traditionnel.

1 La comparaison des coûts de revient des céréales locales et des céréales importées est effectuée dans le chapitre III. L'identification des flux potentiels est abordée dans la dernière partie du rapport.

2 . C.C.C.E. - Etude comparative des filières riz du Sénégal, du Mali, de la Mauritanie et de la Gambie. Synthèse bibliographique. - IRAM, décembre 1990.

. République de Guinée Bissau, Ministère du Développement Rural. C.I.L.S.S. Plan céréalier. Phase I : diagnostic-bilan. - IRAM, mars 1991, version provisoire.

. République de Guinée, Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales. - Le crédit agricole et le financement de l'agriculture en Guinée. - IRAM, juin 1987.

Voir également les travaux effectués par l'A.I.R.D. à propos des "Coûts en ressources internes" de plusieurs cultures au Mali, au Sénégal et en Guinée (publication à paraître).

3 Les disparités portent notamment sur la valeur de la rémunération de la main d'oeuvre familiale et, pour les aménagements hydro-agricoles, sur les niveaux des coûts d'amortissement et d'entretien.

4 La riziculture de mangrove est spécifique des zones côtières.

**TABLEAU N°2.8.**  
**Estimation des coûts de production du paddy**  
**par pays et par système de production (en F.CFA/kg)**

SYSTEMES DE PRODUCTION	GAMBIE	GUINEE	GUINEE BISSAU	MALI	MAURITANIE	SENEGAL
Riz pluvial, de bas-fonds et de mangrove	* Bas-fonds : 55 * Pluvial : 70	* Mangrove : 50 à 130 * Bas-fonds : 50 à 95 * Pluvial : 50 à 150	* Mangrove : 30 à 40 * Bas-fonds : 45 à 65 * Pluvial : 80 à 160	* Pluvial et bas-fonds (Mali Sud) : 65 à 75		* Pluvial, bas-fonds et mangrove (Casamance) : 55 à 300
Irrigation par crue naturelle				* Fleuve Niger : 35 à 530		
Irrigation par crue contrôlée	n.d.			* Opération Riz Mopti : 85 à 1.600 FCFA/kg * Opération Riz Ségou : 80 à 115		
Irrigation par gravitation				* Office du Niger/RETAIL : . 40 à 50 (hivernage) . 60 à 65 (contre-saison) * Office du Niger/ARPON : 40 à 55 * Office du Niger/Non réaménagé : 55 à 60		
Irrigation par pompage				* Gao et Tombouctou : 100 à 120	* SONADER/Grands périmètres : 45 à 65 * SONADER/Petits périmètres : 45 * Secteur privé : 60	* SAED/Grands périmètres : 65 à 80 * SAED/Petits périmètres : 60 à 75

Sources et notes : voir annexe N°6.

. Les périmètres rizicoles irrigués par gravitation. Cette technique de maîtrise totale de l'eau ne peut être utilisée à grande échelle que dans le secteur de l'Office du Niger au Mali (où la vallée du fleuve présente une topographie favorable). Les aménagements hydro-agricoles de l'Office du Niger font depuis quelques années l'objet d'opérations de réhabilitation qui conduisent à distinguer aujourd'hui trois sous-systèmes : le sous-système "intensif" (qui correspond au projet Retail), le sous-système "semi-intensif" (projet Arpon) et le sous-système "non réaménagé".

. Les périmètres irrigués par pompage. Second type de riziculture à maîtrise complète de l'eau, ces périmètres sont essentiellement localisés dans la vallée du fleuve Sénégal. Sur la rive droite de celui-ci, il s'agit des périmètres de la SONADER et de ceux créés plus récemment par des entrepreneurs privés mauritaniens ; sur la rive gauche, il s'agit des installations de la SAED.

Les estimations des coûts de production du paddy "bord champ"<sup>1</sup> que l'on peut établir à partir des informations disponibles sont présentées dans le tableau N°2.8. Les estimations de superficies et de rendements par systèmes de production sont indiquées en annexe N°6. Les données font apparaître plusieurs faits marquants<sup>2</sup> :

. Les systèmes de production aléatoire (riziculture pluviale, de bas-fonds, de mangrove, irriguée par crue) présentent des coûts de production très variables, du fait de la forte fluctuation des rendements. Ces variations interannuelles sont particulièrement intenses pour les exploitations rizicoles de Casamance et celles situées sur les rives du fleuve Niger au Mali (irrigation par crues).

. Parmi les systèmes de production aléatoire, ceux de riziculture de bas-fonds des deux Guinées et ceux de riziculture de mangrove de Guinée Bissau ont des coûts de production relativement stables et proches de ceux des grands aménagements hydro-agricoles. D'après les données disponibles, la riziculture de mangrove bissau-guinéenne obtient les coûts de production du paddy les plus faibles du sous-espace (30 à 40 F.CFA/kg).

. En ce qui concerne les systèmes irrigués où la maîtrise de l'eau est complète, les périmètres utilisant l'irrigation par gravitation obtiennent des coûts de production (40 à 60 F.CFA/kg) inférieurs à ceux des périmètres où l'irrigation est réalisée par pompage (45 à 65 F.CFA en Mauritanie, 60 à 80 F.CFA au Sénégal). Cependant, les écarts demeurent limités<sup>3</sup>.

La confrontation des coûts de revient du riz importé et du riz produit dans la région nécessite d'estimer les coûts de transformation de ce dernier. Au Mali, au Sénégal et en Mauritanie, ces coûts peuvent être estimés à :

. 25 à 30 F.CFA par kilo de paddy dans les grandes rizeries avec un coefficient moyen de transformation de 65% ;

. 20 à 25 F.CFA par kilo de paddy pour les petites décortiqueuses, avec un coefficient moyen de transformation de 63%.

En Guinée Bissau, les coûts de décortilage peuvent être évalués à :

. 15 à 20 F.CFA par kilo de paddy dans les unités industrielles avec un coefficient moyen de transformation de 65% ;

. 5 F.CFA par kilo de paddy pour les décortiqueuses villageoises avec un coefficient moyen de transformation de 63%.

<sup>1</sup> C'est-à-dire après récolte et avant transport et transformation.

<sup>2</sup> Afin de rendre la comparaison possible, les coûts de production sont exprimés F.CFA. Dans le cadre d'un travail plus poussé, il serait nécessaire d'analyser les écarts observés entre les pays en distinguant le rôle respectif des techniques utilisées, du niveau de rémunération de la main-d'oeuvre (disparités du pouvoir d'achat) et des éventuelles sous ou sur-évaluations des monnaies.

<sup>3</sup> Pour tous ces grands aménagements hydro-agricoles, les amortissements ne sont pas pris en compte dans le calcul des coûts de production. En revanche, les coûts d'entretien sont intégrés.

A partir de ces différentes données<sup>1</sup>, il est possible de calculer un coût de revient du riz "carreau usine" ou "sortie décortiqueuse", c'est-à-dire un coût intégrant les coûts de production et de transformation ainsi que le coefficient de décorticage. Le tableau N°2.9. ci-dessous présente les estimations auxquelles on peut parvenir pour les systèmes de production insérés de manière significative dans des circuits de commercialisation.

**TABLEAU N°2.9.**  
Estimation des coûts de revient du riz dans différents pays du sous-espace  
(en F.CFA/kg de riz)

PAYS	Systèmes de production	Transformation industrielle	Transformation artisanale
MALI	Office du Niger RETAIL <sup>2</sup>	100 à 125	95 à 120
	Office du Niger ARPON	100 à 130	95 à 125
	Office du Niger Non réaménagé	125 à 140	120 à 135
SENEGAL	SAED Grands périmètres	140 à 170	135 à 165
	SAED Petits périmètre	130 à 160	125 à 160
MAURITANIE	SONADER Grands périmètres	110 à 145	105 à 145
	SONADER Petits périmètres	110 à 115	105 à 110
	Périmètres privés	130 à 140	125 à 135
GUINEE BISSAU	Mangrove	70 à 100	55 à 70
	Bas-fonds	90 à 130	80 à 105

Les données ci-dessus indiquent que, pour un pays et un système de production donnés, les coûts de revient du riz se situent dans un intervalle relativement large (25 à 35 F.CFA/kg dans la majorité des cas). Il apparaît également que la prise en compte des coûts de transformation ne modifie pas sensiblement la hiérarchie obtenue à partir des coûts de production. Au total, les écarts de coûts de revient du riz entre les différentes zones de production s'avèrent assez limités. Une telle situation est peu favorable à un éventuel développement des échanges régionaux de riz produit dans le sous-espace<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Les sources utilisées ici sont les mêmes que celles utilisées pour l'appréciation des coûts de production, avec en plus pour le Mali : DEMBELE (N). - Rapport sur l'évaluation de la politique des prix et de commercialisation du paddy et du riz dans le cadre du contrat-plan Etat-Office du Niger. - juin 1990, version provisoire. Les coûts de transformation comprennent les frais de collecte, de décorticage, de stockage et de structure (dans le cas de grosses unités). Ils ne comprennent pas les frais de transport, même lorsque l'unité de transformation est située en dehors de la zone de production (cas de la transformation industrielle en Guinée Bissau). Pour la Guinée, il n'a pas été possible de recueillir de données suffisamment précises pour être intégrées dans ces estimations.

<sup>2</sup> Seule, la production d'hivernage a été prise en compte.

<sup>3</sup> Voir chapitre III pour l'analyse économique des flux régionaux.

## d.2. Les céréales sèches

Les travaux relatifs à l'estimation des coûts de production des céréales sèches sont peu nombreux et encore plus difficilement comparables que ceux concernant le paddy. Dans ce contexte, il est seulement possible d'approcher ces coûts à partir des prix d'achat aux producteurs pratiqués au moment des récoltes<sup>1</sup>. Au Mali et au Sénégal, ces prix se sont établis aux niveaux suivants lors des dernières campagnes (1987, 1988 et 1989) :

. Mil : de 35 à 55 F.CFA/kg au Mali (région de Koutiala) et de 40 à 60 F.CFA/kg au Sénégal (région de Kaolack).

. Maïs : de 25 à 35 F.CFA/kg à Koutiala et de 45 à 70 F.CFA/kg à Kaolack.

Les prix au producteur du maïs au Mali sont donc sensiblement inférieurs à ceux pratiqués au Sénégal. Dans le cas du mil, la différence est en revanche très faible.

Afin de comparer les coûts de revient des céréales sèches et ceux du riz, il est nécessaire de considérer des produits de même nature, c'est-à-dire après transformation. En première approximation, on peut considérer que le taux de transformation du mil, maïs ou sorgho en farine est de 80% et que les coûts de décorticage et ceux de mouture sont chacun de 20 F.CFA/kg<sup>2</sup>. Ces données conduisent aux estimations suivantes pour le coût de revient des céréales sèches prêtes à consommer :

. Mil :

\* au Mali : 90 à 115 F.CFA/kg.

\* au Sénégal : 95 à 120 F.CFA/kg.

. Maïs :

\* au Mali : 75 à 90 F.CFA/kg.

\* au Sénégal : 90 à 130 F.CFA/kg.

Ainsi, il apparaît, sous réserve des approximations effectuées, que les coûts de revient des céréales sèches sont relativement proches de ceux du riz au Mali. En revanche, au Sénégal, le coût de revient des céréales sèches est sensiblement inférieur à celui du riz. En Guinée Bissau, les céréales sèches semblent revenir plus cher que le riz<sup>3</sup>.

Les prix des céréales à la consommation peuvent sensiblement différer de ces coûts de revient, du fait des modifications occasionnées par les politiques et par l'organisation du marché (voir chapitres IV et V). De plus, les choix des consommateurs reposent sur le coût global du plat et non sur le coût particulier de chaque céréale (voir paragraphe 4.6.).

1 Les résultats de cette approche restent approximatifs : les conditions de mise en marché des céréales varient fortement selon les catégories d'exploitation ; dans certains cas, le prix d'achat au producteur peut se situer en dessous du coût de production. Voir, ci-dessous, l'analyse des pratiques des producteurs (paragraphe 4.1.). Les prix indiqués ici sont ceux relevés sur les marchés ruraux par les systèmes d'information sur les marchés (S.I.M.) du Mali et du Sénégal.

2 Les coûts correspondent à un décorticage et à une mouture mécanisés. Dans le cas d'une transformation manuelle, les coûts seraient légèrement inférieurs, si l'on considère une rémunération de la main-d'oeuvre familiale identique à celle retenue pour la production de paddy (voir annexe N°6).

3 Selon une étude récente (voir Ministère du Développement Rural, 1991, op. cit.), les coûts de revient du mil transformé se situent dans ce pays entre 110 et 140 F. CFA / kg.

En résumé :

. L'évolution de la production céréalière est très irrégulière, en raison principalement des fluctuations des récoltes de céréales sèches (parmi lesquelles le mil est prépondérant) de la partie nord du sous-espace (le Mali est le principal producteur).

. Au cours des vingt dernières années, la production par habitant a augmenté dans chaque pays, excepté en Guinée et en Mauritanie.

. La répartition spatiale de la production est inégale ; en particulier, la partie centrale du sous-espace occupe une place marginale dans la production de l'ensemble.

. Il est possible de distinguer deux types principaux de systèmes de production :

\* Les systèmes de production sécurisée. Correspondant à la riziculture des aménagements hydro-agricoles, ils présentent des rendements et des coûts de production relativement stables. Ce sont les systèmes les plus insérés au marché.

\* Les systèmes de production aléatoire, qui concernent l'essentiel de la production céréalière du sous-espace. Leurs rendements et, en conséquence, leurs coûts de production fluctuent fortement en fonction des conditions climatiques. Cependant, les résultats économiques du riz de mangrove et de bas-fonds de Guinée et de Guinée Bissau sont comparables à ceux du riz produit dans les grands aménagements des fleuves Niger et Sénégal.

. Les écarts entre les coûts de revient du riz et ceux des céréales sèches transformées diffèrent d'un pays à l'autre :

- Au Mali, ces coûts sont relativement proches : 90 à 115 F.CFA/kg pour le mil et 95 à 140 F.CFA/kg pour le riz ;

- Au Sénégal, le coût de revient du mil (95 à 120 F.CFA/kg) est sensiblement inférieur à celui du riz (125 à 170 F.CFA/kg).

### 2.3. LE MARCHÉ INTERNATIONAL DES CÉRÉALES ET LES CONDITIONS D'IMPORTATION DES PAYS DU SOUS-ESPACE

L'extraversion croissante des économies céréalières du sous-espace (voir ci-dessus, 2.1.) implique de caractériser l'état actuel et les évolutions possibles des marchés internationaux de céréales. Au cours des années 1980, ceux-ci ont été marqués par une intensification des affrontements commerciaux entre les exportateurs (notamment entre la CEE et les Etats-Unis). De ce fait, les prix d'exportation varient sensiblement selon les destinations en fonction de l'intensité de la concurrence entre fournisseurs. Aussi, après une présentation des faits marquants des échanges internationaux de céréales, ce paragraphe s'attache-t-il à étudier les conditions spécifiques d'importation des pays du sous-espace<sup>1</sup>.

#### a. Un marché international peu régulé

##### a.1. La difficulté des ajustements production/consommation

Depuis le début des années 1980, la croissance de la consommation de céréales a connu un net ralentissement<sup>2</sup>. Dans les pays développés, la consommation subit les effets de la saturation de la consommation humaine et de la concurrence que les substituts (manioc, tourteaux,...) exercent en matière d'alimentation animale. Dans les pays en développement, la consommation de céréales a été durement affectée par la chute des revenus en Amérique Latine, en Afrique et au Proche-Orient. Seule l'Asie enregistre encore, du fait de ses performances économiques, des taux de croissance importants.

Cette dépression de la demande se traduit par une stagnation des échanges internationaux au cours de la décennie 1980, alors que ceux-ci avaient doublé entre 1970 et 1980.

Les échanges de blé se situent en moyenne aux environs de 100 millions de tonnes par an. Leurs fluctuations sont étroitement liées à celles des achats de l'URSS, qui peuvent varier du simple au double. Les pays en développement réalisent près des trois-quarts des importations mondiales de blé. Globalement, leurs achats s'accroissent mais les évolutions sont fortement divergentes d'une région à l'autre<sup>3</sup>. L'Afrique subsaharienne, dont les achats stagnent, représentent 3% des importations mondiales de blé en grains et 22% de celles de farine de blé ; le sous-espace ouest réalise 3% des achats mondiaux de farine de blé.

Après avoir enregistré une diminution marquée de 1980 à 1987 (de 109 à 82 millions de tonnes), les échanges de céréales secondaires ont connu une forte reprise ces deux dernières années sans toutefois revenir à leur niveau record de 1980. Si, les pays en développement considérés globalement ont une importance croissante dans la demande mondiale de ces denrées, les importations de l'Afrique au sud du Sahara (qui représentent 1% du total) ne progressent pas.

Les échanges internationaux de riz ont faiblement fluctué durant les années 1980 autour d'une moyenne de 12 millions de tonnes. La décennie a été marquée par la diminution extrêmement rapide des importations de l'Asie. Celles-ci sont passées de 4 millions de tonnes à 1 million entre 1981 et 1986. Désormais les deux grands pôles d'importation sont l'Afrique et le Proche-Orient. Ces deux régions, marginales sur le marché au début des années 1970, ont multiplié leurs volumes d'achat par 6 en quelque dix années. Depuis 1984 cependant, leurs importations se sont stabilisées.

<sup>1</sup> Pour une analyse plus complète de ces questions, voir: DAVIRON (B). - Les prix des céréales à l'exportation vers l'Afrique de l'Ouest. - INRA-IRAM-UNB, 1991, à paraître.

<sup>2</sup> Voir tableau en annexe n°6.

<sup>3</sup> Fortes fluctuations en Chine, baisse en Amérique Latine, stagnation en Afrique subsaharienne, croissance en Afrique du Nord, au Proche-Orient et en Extrême-Orient.

Aujourd'hui l'Afrique au sud du Sahara représentent 21% des achats mondiaux et le sous-espace ouest à lui seul 5%.

Le ralentissement de la croissance de la demande et la stagnation des échanges ont évidemment pesé sur l'équilibre des marchés mondiaux. Dans un premier temps, la croissance de la production mondiale, s'est en effet poursuivie à un rythme soutenu avant d'amorcer une nette décélération à partir de 1986<sup>1</sup>.

Les marchés du blé et des céréales secondaires sont demeurés structurellement excédentaires de 1980 à 1987 avant de connaître deux récoltes fortement déficitaires en 1987/88 et 1988/89. Le marché du blé a retrouvé un certain équilibre en 1989/90 et, d'après les prévisions, devrait être à nouveau excédentaire lors de la récolte 1990/91. En revanche le marché des céréales secondaires, à nouveau déficitaire durant cette campagne, ne devrait pas retourner à l'équilibre avant 1991/92.

Ainsi, après avoir connu une croissance spectaculaire entre 1980 et 1986, les stocks mondiaux de blé et de céréales secondaires ont brutalement chuté au cours des trois dernières années. Evalués en mois de consommation mondiale ils se situent à un des niveaux les plus bas depuis la seconde guerre mondiale. Cette situation a fait ressurgir les inquiétudes sur l'avenir à long terme de l'équilibre alimentaire mondial.

Le comportement du marché du riz s'est sensiblement distingué des deux précédents. Après 5 années de récoltes excédentaires, la production s'est stabilisée de 1984/85 à 1987/88 du fait des maigres performances de l'Inde et de la Chine. Dès 1986/87, le bilan rizicole mondial signale un déficit entre la production et la consommation et à la fin du premier semestre 1987, les prix mondiaux du riz s'orientent à la hausse. Maintenu sous pression jusqu'à la mi-1989, le marché s'est détendu depuis.

#### a.2. Des oligopoles déstabilisés qui se livrent une compétition commerciale intense

La contraction des échanges mondiaux de céréales au cours de la décennie 1980 s'est traduite par un durcissement de la concurrence entre les principaux pays exportateurs, chacun cherchant à préserver, voire accroître, ses parts de marché.

Au cours de la première moitié de la décennie, les Etats-Unis ont supporté l'essentiel de la réduction des échanges internationaux. Leurs parts de marché ont alors reculé à la fois dans le commerce du blé, des céréales secondaires et du riz. Sur le marché du blé, c'est la CEE et, dans une moindre mesure, le Canada, l'Australie et l'Argentine qui ont bénéficié de ce recul des céréales américaines. Sur le marché du riz, c'est la Thaïlande qui a ravi aux Etats-Unis la place de premier exportateur mondial.

En 1985, les Etats-Unis mettent en oeuvre un vigoureux programme de subvention aux exportations commerciales, l'E.E.P.<sup>2</sup>, qui leur permet, en quelques années, de retrouver une partie des débouchés perdus au cours des années précédentes. Cette reconquête visait, sur le marché du blé, à affaiblir les positions de la Communauté européenne ; en fait, elle s'est effectuée exclusivement au détriment des autres exportateurs (Canada, Argentine, Australie).

Ainsi, les années 1980 sont marquées par l'absence de concertation et d'accord entre les principaux pays exportateurs pour limiter la baisse des prix, gérer les excédents et réduire les coûts d'exportation.

<sup>1</sup> Il faut toutefois souligner que la croissance de la production au cours des années 1982-89 est notablement inférieure à celle des années 1972-1982.

<sup>2</sup> Export Enhancement Program.

Certes, la chute des prix internationaux des céréales jusqu'en 1987 est liée à la permanence d'excédents, mais, proportionnellement, ces excédents ne sont guère plus importants qu'au début des années 1960 qui n'avaient pas connu une telle crise des marchés. A cette époque, les principaux pays exportateurs réalisaient, sous la direction des Etats-Unis, une gestion concertée des marchés céréaliers. Conjointement, l'utilisation de la PL 480<sup>1</sup> comme instrument privilégié de promotion des exportations américaines contribuait à la stabilisation des prix internationaux.

Aujourd'hui, chacun des principaux exportateurs conduit ses politiques de soutien de l'offre et des exportations sans concertation avec les autres pays exportateurs<sup>2</sup>. Le programme américain E.E.P. est significatif : il ne s'agit plus d'un instrument de gestion de la demande mondiale mais d'un instrument de concurrence pour la conquête, ou la reconquête, de parts de marché dans un contexte de stagnation des échanges.

Cette déstabilisation des oligopoles se traduit tout d'abord par une amplification des mouvements conjoncturels des prix internationaux : le moindre excédent de production à l'échelle mondiale provoque aujourd'hui une baisse plus que proportionnelle des cours en raison de l'usage des subventions à l'exportation.. Cette déstabilisation s'exprime aussi par une forte différenciation des prix à l'exportation suivant les destinations, les subventions offertes à l'exportation par les Etats-Unis ou la CEE variant au gré de l'intensité de la concurrence en vigueur dans le pays importateur. De fait, il n'y a plus actuellement UN prix international de référence s'appliquant en tout endroit du monde mais une large gamme de prix. L'étude des prix à l'importation dans les pays du sous-espace ouest (voir ci-après), notamment les prix du blé, illustre clairement cette caractéristique des échanges internationaux actuels.

### a.3. Perspectives

Quelles sont les évolutions probables des marchés internationaux des céréales au cours des prochaines années ? L'étude de cette question implique de considérer au moins deux facteurs qui sont déterminants dans la dynamique des échanges internationaux :

- . Les modalités de régulation de l'offre et des échanges, en cours de redéfinition dans le cadre du cycle de négociation (Uruguay Round) du GATT qui a débuté en 1986.
- . L'évolution de la demande mondiale.

Si elles aboutissent<sup>3</sup>, les négociations de l'Uruguay Round portant sur l'agriculture donneront lieu à un accord restreint, probablement limité à une restriction des subventions aux exportations. Celle-ci entraînera, tout au moins à court terme, une certaine hausse des prix internationaux des céréales et des produits animaux. Cette nouvelle donne aura des conséquences directes pour les pays en développement qui sont actuellement non solvables ou qui le deviendraient. L'appel supplémentaire à l'aide alimentaire qui en résultera renforcera la nécessité de réviser les conditions d'octroi et de gestion de celle-ci : il s'agira d'éviter que l'aide ne soit utilisée comme une forme

<sup>1</sup> Programme de crédit à long terme destiné aux pays à faible revenu. Cet instrument juridique visait à stimuler la consommation mondiale de céréales, en particulier de blé. Durant les années 1960, plus de la moitié des exportations céréaliers des Etats-Unis ont bénéficié de cette loi.

<sup>2</sup> LECLERCQ (V.)-TUBIANA (L.) : La remise en cause du rôle des Etats-Unis dans le fonctionnement oligopoliste du marché du blé et du soja - in *Economie et Société* N° 11-12, 1988, pp. 105-122.

<sup>3</sup> Le 7 décembre 1990, les négociateurs, réunis à Bruxelles pour la phase finale des discussions, ont décidé de reporter sine die la poursuite de leurs travaux.

déguisée de subvention aux exportations<sup>1</sup>. Dès à présent, dans le cadre des négociations, plusieurs pays en développement importateurs nets de céréales ont demandé que des compensations leur soient accordées en cas d'augmentation des prix à l'importation.

Du point de vue de l'instabilité des prix, la réduction des subventions à l'exportation devrait permettre de limiter les effets des fluctuations de l'offre (notamment celles liées à l'aléa climatique). Cependant, en l'absence de stockage concerté<sup>2</sup>, il est peu probable que les grands pays exportateurs puissent garantir une véritable stabilité des prix.

Si une hausse des prix internationaux est probable à court terme (en cas d'aboutissement des négociations du GATT), il est très probable également que, la baisse tendancielle des prix des produits agricoles se poursuive à moyen et long terme. En effet, dans les pays de l'OCDE, la productivité physique et celle du travail connaissent depuis quelques années une nouvelle augmentation. Celle-ci peut alimenter une croissance continue de l'offre des pays exportateurs<sup>3</sup>, à condition que la baisse des soutiens à l'agriculture ne soit pas trop brutale.

Les perspectives d'évolution de la demande mondiale ne peuvent pas être appréhendées avec précision. Néanmoins, il est possible d'envisager une reprise de la croissance de la demande pour au moins deux régions : l'Asie et l'Amérique Latine. Les économies asiatiques ont accordé ces toutes dernières années une importance croissante à la demande intérieure. Le développement de la consommation de viande, et au-delà de céréales fourragères, est une conséquence de cette orientation. Ce mouvement devrait se prolonger voire s'amplifier durant la prochaine décennie. En Amérique Latine, si un règlement global de la dette peut s'amorcer (ce qui devrait être le cas dans les cinq ans qui viennent) le redémarrage de la demande devrait être très rapide. Ainsi, à plus long terme, ces évolutions pourraient conduire à des marchés céréaliers plus tendus.

Finalement, l'incertitude est la caractéristique majeure des évolutions futures des marchés internationaux des céréales, puisque se combinent les incertitudes portant sur le devenir de la demande mondiale et celles concernant les nouvelles règles d'organisation des marchés internationaux. Dans un tel contexte, la possibilité de fortes fluctuations des prix des céréales importées doit être considérée comme une variable lourde de l'environnement des économies céréalières du sous-espace ouest.

## **b. Les conditions d'importation du riz dans le sous-espace ouest**

### b.1. Un approvisionnement bouleversé

Au début des années 1980, le sous-espace effectuait l'essentiel de ses achats de riz auprès de la Thaïlande comme l'indique le tableau ci-dessous.

- 
- 1 Dans les pays du Sahel, la charte de l'aide alimentaire adoptée en 1990 devrait permettre de limiter ce risque.
  - 2 La concertation des politiques de stockage des grands exportateurs n'est pas à l'ordre du jour des négociations du GATT, qui ne traitent que des obstacles aux échanges.
  - 3 Conjointement, la baisse des soutiens aux productions animales dans les pays de l'OCDE va restreindre la consommation des céréales dans l'alimentation animale et, en conséquence, va accroître l'offre exportable.

**TABLEAU N°2.10.**  
**Evolution des importations de riz du sous-espace ouest**  
**par origine (1981/82 à 1986/87)**

PAYS FOURNISSEURS	1981/82		1986/87	
	Volume (1.000t)	%	Volume (1.000t)	%
Thaïlande	330	75%	225	33%
Etats-Unis	52	12%	158	23%
Pakistan	30	7%	133	20%
Autres	27	6%	159	24%
<b>TOTAL</b>	<b>439</b>	<b>100%</b>	<b>675</b>	<b>100%</b>

Source : FAO.

Cette domination de la Thaïlande a toutefois été fortement remise en cause au cours des dernières années. Bien que restant premier fournisseur de la région, la Thaïlande a vu sa part de marché reculer sensiblement au profit des Etats-Unis, du Pakistan et plus récemment du Vietnam.

Les fournisseurs du sous-espace ouest se livrent ces dernières années une concurrence acharnée portant essentiellement sur les qualités inférieures.

Suite à la perte du marché nigérian, les Etats-Unis ont cherché à ouvrir de nouveaux débouchés en Afrique de l'ouest. Dans le sous-espace ouest, cette stratégie a porté essentiellement sur le Sénégal et la Guinée qui sont tous deux devenus des importateurs réguliers de riz nord-américain.

Mais le principal bouleversement est lié à l'entrée en force du Vietnam sur le marché rizicole ouest-africain. Avec 189.000 t. exportées en 1989, ce pays est devenu brutalement le deuxième fournisseur du sous-espace suivant de très près la Thaïlande (220.000 tonnes). Le riz vietnamien exerce une concurrence directe en Gambie, Guinée, Mauritanie et Sénégal. Mais l'impact de l'entrée du Vietnam a quasiment expulsé le Pakistan d'un certain nombre de marchés qui lui étaient "réservés". De ce fait, le Pakistan tend à déplacer ses exportations et à attaquer des marchés précédemment tenus par la Thaïlande. Telle est l'évolution constatée au Sénégal et en Mauritanie.

Le total des importations du sous-espace mentionné dans le tableau ci-dessus est sensiblement inférieur (de l'ordre de 200.000 tonnes) à celui des importations sans distinction d'origine (voir ci-après, paragraphe 2.4.). Cet écart s'explique en partie par l'existence d'importations "invisibles" correspondant aux déchargements des cargos flottants. Ceux-ci quittent le pays d'origine en affectant une destination de la marchandise (en général un pays au régime d'importation très libéral) qui est sans rapport avec le client final.

La Thaïlande a la réputation d'être le point de départ de nombre de ces cargos flottants, ce qui impliquerait que ce pays dispose d'une part effective du marché régional supérieure à celle indiquée ci-dessus.

## b.2. Les prix à l'importation

Comment appréhender le plus précisément possible les prix d'importation du riz effectivement payés par les pays du sous-espace ?

Une première étape réside dans l'analyse des séries disponibles de cours internationaux. Compte tenu de l'importance de la Thaïlande dans les importations rizicoles du sous-espace, le "fob Bangkok" joue incontestablement le rôle de prix directeur sur le marché régional du riz. Il se pose ici un premier problème relatif aux sources d'enregistrement de ce prix. Le Rice Board of Trade thaïlandais constitue la référence "classique". Ce sont ces séries qui sont utilisées par la Banque Mondiale ou le FMI. Depuis 1984, cependant, le Rice Board surcôte (parfois de 30%) les prix "fob Bangkok", ce qui rend nécessaire l'utilisation de sources complémentaires<sup>1</sup>.

L'analyse de ces données sur les prix à l'exportation du riz thaïlandais doit intégrer la diversité des qualités de celui-ci, essentiellement fonction du pourcentage de brisures. Comme le montre le graphique N°2.5., les rapports de prix entre les deux qualités extrêmes (le riz entier 100% B et la brisure spéciale) est loin d'être constant : au cours des quatre dernières années, le prix de la brisure s'est situé entre 55% et 85% du prix du 100%B. Schématiquement, il apparaît que la réponse du prix de la brisure à un mouvement de prix est plus que proportionnelle. Autrement dit, si les prix sont élevés, le prix de la brisure se rapproche du prix du 100%B et, si les prix baissent, celui de la brisure baisse plus encore. De ce fait, les pays importateurs de brisures sont soumis à une plus forte instabilité du marché international du riz.

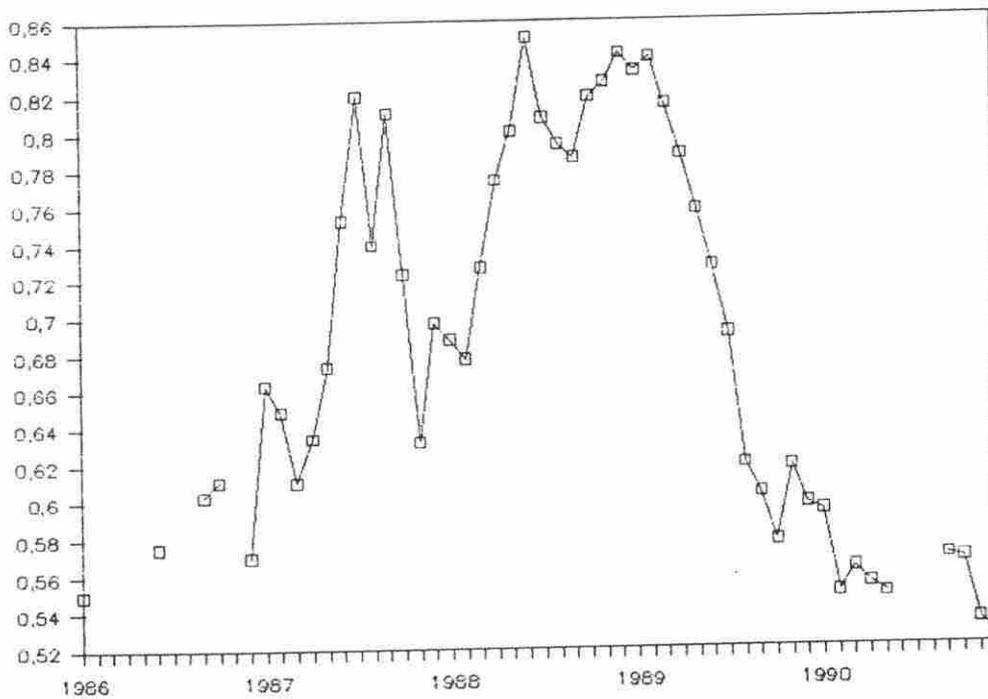
L'observation de l'évolution des cours internationaux durant les années 1980 (voir graphique N°2.6.) montre que cette instabilité n'a pas été négligeable. Les prix des riz entiers américain et thaïlandais ont connu durant cette période des fluctuations similaires, les cours américains étant toujours supérieurs à ceux de la Thaïlande. Après une baisse de 1984 à mi-1987 (les prix du riz américain reculent de 400\$ à 230\$ par tonne et ceux du riz thaïlandais de 260\$ à 170\$), il se produit ensuite une forte hausse qui conduit les prix à plus de 500\$ pour le riz américain et près de 300\$ pour le riz thaïlandais au début de l'année 1988. A la fin de la même année, les cours des 2 types de riz se rapprochent et s'établissent à un niveau moyen.

Ces enregistrements officiels des cours internationaux ne représentent qu'une approximation des prix à l'importation effectivement pratiqués dans le sous-espace. En effet, dans un contexte de concurrence intense sur les marchés internationaux des céréales, les Etats-Unis et la Thaïlande font bénéficier leurs clients du sous-espace de conditions d'achat plus avantageuses que celles du "marché". L'étude précise de "ventes spéciales" n'est pas toujours aisée. Néanmoins, il apparaît que celles-ci représentent une fraction importante des importations du sous-espace, ainsi que l'indique le tableau ci-dessous (N° 2.11.).

<sup>1</sup> En particulier:

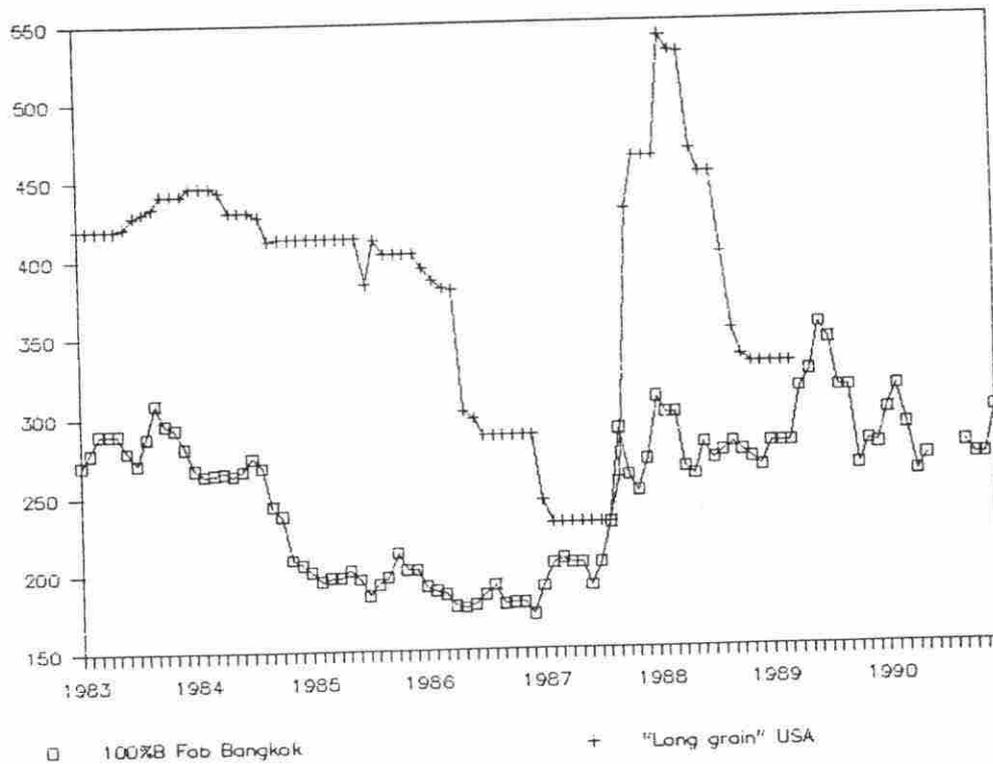
- les "Market Report" - mensuels - de Seng Thong Rice, courtier thaïlandais ;
- les publications de l'USDA qui utilisent les informations de divers négociants pour construire des séries de "cotations nominales".

**GRAPHIQUE N°2.5.**  
**Rapport entre les prix FOB Bangkok de la brisure spéciale et du riz entier 100%B**



Source : Seng Thang Rice.

**GRAPHIQUE N°2.6.**  
**Comparaison des prix à l'exportation du riz entier américain (FOB Houston "long grain") et thaïlandais (FOB Bangkok 100%B) (1983-1989, en \$/tonne)**



Source : USDA/ESR et Seng Thang Rice.

**TABLEAU N°2.11.**  
**Ventes "spéciales" de riz vers le sous-espace**

ANNEES	1984	1985	1986	1987
Thaïlande : Ventes gouvernementales				
En volume (1.000 tonnes)	177	67	137	118
En % des ventes thaïlandaises sur la région	38%	39%	31%	59%
Etats-Unis : Ventes concessionnelles				
En volume (1.000 tonnes)	43	62	63	89
En % des ventes américaines sur la région	69%	29%	54%	63%
dont				
PL480 titre 1	43%	7%	52%	32%
PL480 titre 2	26%	22%	2%	11% <sup>1</sup>

Source : - Thaïlande : Rice trade division, Dept. of Foreign Trade  
- Etats-Unis : USDA, ESR

L'essentiel des "ventes spéciales" thaïlandaises correspond à des contrats publics. Ceux-ci, qui représentent à peu près 25% du total des exportations de riz de Thaïlande, offrent des délais de paiement supérieurs à ceux des contrats privés et des prix qui seraient inférieurs de 20\$ par tonne environ. La majeure partie de ces contrats serait réalisée sous la forme d'opérations de compensation. Par ailleurs, les opérateurs privés peuvent bénéficier de prêts à l'exportation accordés par la Banque Centrale thaïlandaise à des taux préférentiels<sup>2</sup>. Dans le sous-espace ouest, la Mauritanie et le Sénégal sont de loin les premiers bénéficiaires de ces ventes publiques, qui représentent 93% des importations de riz thaïlandais pour la Mauritanie et un tiers pour le Sénégal.

Les Etats-Unis, eux, recourent principalement à l'aide alimentaire pour effectuer des ventes concessionnelles aux pays du sous-espace. L'essentiel de ces ventes est réalisé dans le cadre de la PL480, qui comprend des crédits à long terme remboursables en dollars (titre I)<sup>3</sup> et des dons (titre II). Le titre II a été surtout utilisé dans le cadre des programmes d'aide d'urgence à destination du Sahel en 1984 et 1986. Au sein du sous-espace, le Mali en a été le principal bénéficiaire.

Hormis la PL 480, un autre outil législatif a été utilisé pour des livraisons d'aide sur la région : il s'agit de la "Section 416" (don ou troc à usage de pays amis ou de programmes alimentaires nationaux) dans le cadre de laquelle 29.000 tonnes ont été livrées à la Guinée en 1987. Ce pays reçoit d'ailleurs plus de la moitié de l'aide américaine en riz destinée au sous-espace, essentiellement sous forme de crédits à long terme. Plus récemment, le Sénégal et la Gambie ont bénéficié d'opérations similaires.

<sup>1</sup> Les 20% "manquants" en 1987 correspondent à une grosse vente sur la Guinée dans le cadre de la "section 416".

<sup>2</sup> Nous ne connaissons cependant ni le montant global de ces prêts ni l'importance de la bonification.

<sup>3</sup> Prêts à 3% remboursables en 20 à 40 ans.

Enfin, il est à noter que la Guinée Bissau et la Mauritanie ne reçoivent pas d'aide alimentaire américaine en riz.

### c. Les conditions d'importation du blé et de la farine de blé

#### c.1. La CEE, principal fournisseur

Du point de vue de l'approvisionnement en ces deux denrées, les pays du sous-espace présentent des situations différentes:

- . La Gambie, la Guinée et la Guinée Bissau ne disposent pas d'installation de meunerie et importent donc uniquement de la farine de blé.
- . Le Sénégal et le Mali sont équipés d'industrie de transformation du blé, dont ils cherchent à assurer la protection. En conséquence, leurs importations officielles portent exclusivement sur du blé en grains.
- . La Mauritanie disposait jusqu'au milieu des années 1980 d'un moulin ; ses importations étaient alors composées à la fois de farine et de blé en grains. Depuis la fermeture du moulin, les achats mauritaniens de blé ont nettement diminué mais se poursuivent néanmoins, car ce blé est destiné à d'autres usages que la farine panifiable (couscous,...).

Que ce soit pour la farine ou pour le blé en grains, la Communauté européenne est, de très loin, le principal partenaire du sous-espace ouest, ainsi que l'indique le tableau N°2.12. ci-dessous.

**TABLEAU N°2.12.**  
**Evolution des importations de blé et de farine de blé**  
**par origine (1981/83 et 1987/89)**

PRODUIT	PAYS FOURNISSEURS	1981/83(a)		1987/89(b)	
		Volume (1.000t)	%	Volume (1.000t)	%
BLE	CEE	162	80%	138	71%
	Etats-Unis	9	5%	38	19%
	Canada	31	15%	19	10%
	TOTAL	202	100%	195	100%
FARINE DE BLE	CEE	129	96%	211	98%
	Etats-Unis	3	2%	4	0,5%
	Autres	2	2%	3	1,5%
	TOTAL	134	100%	215	100%

Source : FAO

Notes :

- (a) : Moyenne des années 1981/82 et 1982/83
- (b) : Moyenne des années 1987/88 et 1988/89

La CEE occupe donc une position de quasi-monopole dans les exportations de farine à destination du sous-espace, en réalisant 96% à 98% du total des approvisionnements. A l'échelle de l'ensemble de l'Afrique de l'ouest, la domination européenne est à peu près semblable.

Le cas du marché du blé en grains est un peu plus complexe. Si la CEE et les Etats-Unis se partagent l'essentiel des ventes, le degré de concurrence entre ces deux fournisseurs varie d'un pays à l'autre du sous-espace. La Mauritanie est le terrain d'une concurrence relativement ouverte entre les trois principaux exportateurs (le Canada s'ajoutant ici aux deux leaders). Le Mali est essentiellement approvisionné en blé de la Communauté et, pour une faible part, en blé canadien livré dans le cadre d'opérations d'aide alimentaire. Jusqu'en 1987, le Sénégal faisait partie des pays où s'exerçait le monopole de la CEE ; depuis, la position européenne a été entamée à la suite de l'offensive commerciale conduite par les Etats-Unis à l'aide du programme E.E.P. Cette entrée du blé américain sur le marché sénégalais explique à elle seule la progression des Etats-Unis, observable dans le tableau ci-dessus, dans l'approvisionnement en blé du sous-espace.

### c.2. Les prix à l'importation

L'étude des prix offerts par les exportateurs de blé et de farine de blé pose de nombreux problèmes. Dans le cas de la farine, il n'existe pas de cotations boursières de référence. Dans le cas du blé, il est très difficile d'utiliser les indicateurs classiques de prix car, comme nous l'avons vu précédemment, les conflits entre pays exportateurs ont mis fin à l'unité du marché international.

Les statistiques douanières des pays exportateurs nous fournissent pour chaque destination les données en volumes et valeur. Nous pouvons donc, à partir de ces sources, calculer des valeurs unitaires à l'exportation par pays importateur<sup>1</sup>.

#### \* La farine

La CEE, et de fait la France, occupant une place écrasante dans les importations de la région, nous limiterons à l'étude des prix français. L'examen des valeurs unitaires d'exportation de la farine française vers l'Afrique de l'ouest et vers le monde (hors CEE) montre que les écarts entre ces deux groupes sont mineurs. En effet, il n'existe pas pour la farine de mécanisme de différenciation des restitutions communautaires en fonction des destinations, à l'exception de l'Egypte. Tous les pays importent donc la farine dans les mêmes conditions de prix.

Ces conditions de prix sont très avantageuses, car la restitution sur la farine est fixée (chaque semaine) proportionnellement<sup>2</sup> à celle sur le grain en prenant comme base de calcul les plus fortes restitutions versées à l'exportation de blé en grains.

<sup>1</sup> Ces données doivent être utilisées avec prudence du fait des erreurs que l'aide alimentaire peut introduire dans les résultats. Ainsi les statistiques françaises ne distinguent pas l'aide alimentaire des opérations commerciales. Pire encore, l'aide est comptabilisée en valeur sur la base du prix d'exportation intra-communautaire ! Le problème ne se pose pas avec les annuaires américains qui distinguent les exportations "donated for relief or charity" des exportations "not donated for relief or charity".

Les données présentées ici proviennent de deux sources:

- pour les exportations françaises, les "Statistiques du Commerce Extérieur" publiées par la Direction Générale des Douanes
- pour les exportations nord-américaines, les annuaires "US Exports Schedule B Commodity by Country" publiés par le Département du Commerce (USDC).

<sup>2</sup> Sur la base d'un coefficient de 1,4.

\* Le blé en grains

Au cours des années 1980, les cours internationaux ont évolué en fonction des niveaux des stocks (voir ci-dessus) ; ils ont ainsi connu une baisse continue de 1980 à 1987, passant pour le blé européen de 180 à 80\$ la tonne; ils remontent rapidement en 1988 et 1989 (160\$) avant de rechuter à 70\$ fin 1990.

Mais, à l'instar des cours du riz, ces données, qui correspondent à des prix moyens toutes destinations confondues, ne reflètent que partiellement le niveau des prix effectivement payés par les pays du sous-espace ouest. Cette zone présente une différenciation des prix semblable à celle mise en évidence à l'échelle des 18 pays d'Afrique de l'ouest, du Tchad et du Cameroun<sup>1</sup>. En première approche, il apparaît que les Etats-Unis et la CEE font payer le blé plus cher aux pays où l'un d'eux a le monopole de l'approvisionnement qu'aux pays où ils sont en concurrence. Ce phénomène est mis en évidence par le tableau ci-dessous (N° 2.13.).

**TABLEAU N°2.13.**  
**Prix du blé à l'exportation en 1987 par origine et destination**  
**(en dollars par tonne)**

	Blé français	Blé américain	Position des fournisseurs
Côte d'Ivoire	127		Monopole européen
Sénégal	127	70	Monopole européen
Cameroun	109		Monopole européen
Libéria		114	Monopole américain
Togo	102	76	Concurrence
Bénin		70	Concurrence

Source : Ministère français des Finances, 1988 ; USDC, 1988

Le sous-espace ouest ne comprend aucun pays "captif" à l'égard des exportations américaines de blé. Néanmoins, la référence à cette catégorie de pays, tel le Liberia, est intéressante. Elle montre, en effet, que les Etats-Unis, grâce aux programmes de promotion des exportations (BICEP<sup>2</sup>, puis E.E.P.) dont ils se sont dotés, sont en mesure de pratiquer une différenciation des prix en fonction du degré de confrontation avec la Communauté européenne. C'est ainsi qu'en 1987, le Sénégal a acheté du blé américain à un prix inférieur de 38% à celui payé par le Liberia.

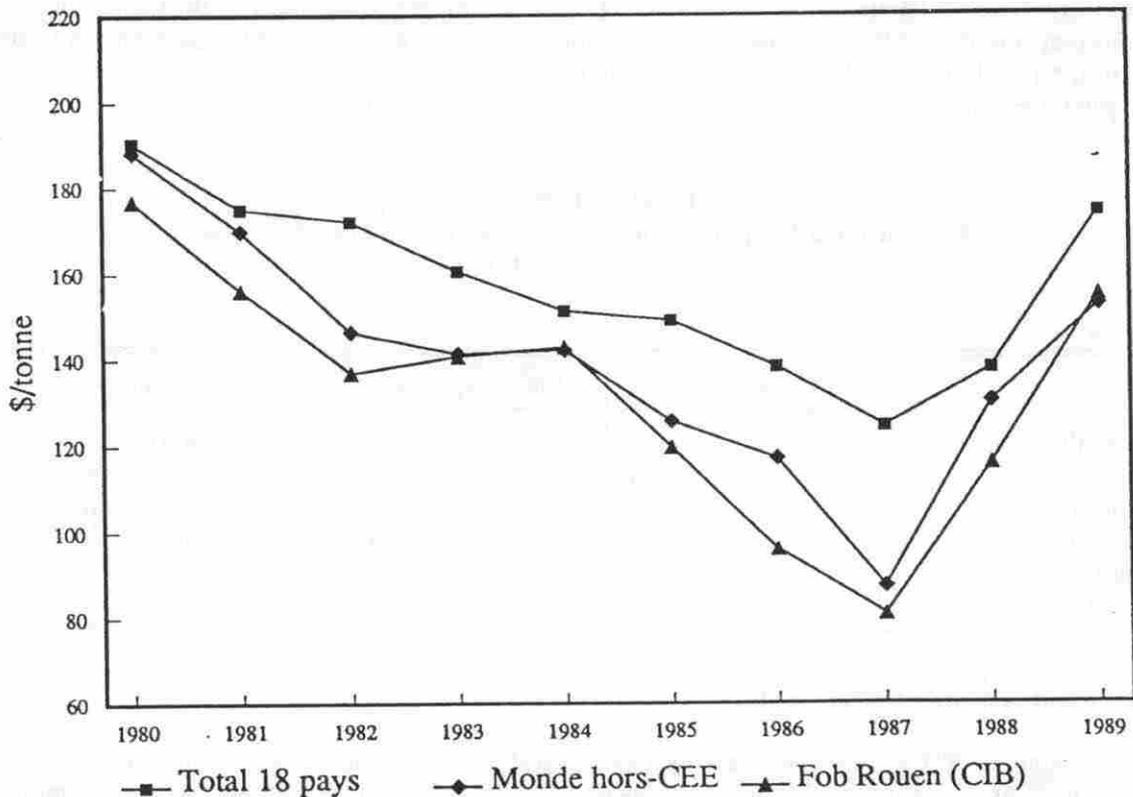
L'étude des prix à l'exportation du blé européen met en évidence un phénomène de même nature, tout en permettant d'en préciser certaines modalités, en particulier le rôle des opérateurs de la meunerie.

<sup>1</sup> Pour une étude des conditions d'importation dans l'ensemble de l'Afrique de l'ouest, voir : DAVIRON, 1991, op.cit.

<sup>2</sup> Bonus Incentive Commodity Export Program.

Le graphique N°2.7. présente la valeur unitaire des exportations de blé français vers le monde (hors CEE) et vers les 18 pays africains étudiés. Il apparaît clairement que ces derniers paient le blé plus cher que la moyenne des clients de la France. Le raisonnement est toutefois biaisé par l'existence de livraisons importantes d'aide alimentaire au début de la décennie. Mais cela n'est plus le cas pour la deuxième moitié des années 1980. Or, l'écart est particulièrement marqué en 1987 - plus de 50% de majoration - à l'apogée de la guerre commerciale avec les Etats-Unis.

**GRAPHIQUE N°2.7.**  
**Blé européen : valeur unitaire d'exportation et prix FOB Rouen**



Source : CIB et Ministère des Finances, Direction Générale des Douanes.

Peut-on en conclure que l'Afrique de l'ouest paie systématiquement plus cher le blé importé d'Europe, et que les pays "captifs" paient plus cher que les pays "concurrentiels" ?

Sur la période 1985-87, il semble bien que la totalité des clients ouest-africains de la France aient payé un prix plus fort que les autres. Pour les années antérieures et postérieures, les écarts et les variations de prix ne permettent pas de l'affirmer.

Par ailleurs, la distinction entre pays "captif" et pays "concurrentiel" ne suffit pas à expliquer les différences de prix entre les pays ouest-africains. Si nous nous basons sur l'année 1987, nous constatons que le Sénégal "captif" paie bien le même prix que la Côte d'Ivoire (127\$ la tonne), mais que le Cameroun pourtant lui aussi "captif" bénéficie d'un prix proche de celui du Togo.

Pour comprendre ces écarts, il nous faut introduire dans le raisonnement, la concurrence exercée par la farine. La Côte d'Ivoire et le Sénégal sont en effet deux pays dont les importations de farine sont quasiment inexistantes et qui exercent donc une protection extrêmement stricte de leurs moulins. En revanche, les importations de farine du Cameroun destinées à la réexportation ont crû extrêmement vite ces dernières années. La concurrence de ces importations à bas prix aurait en quelque sorte poussé les prix du grain à la baisse. En effet, compte tenu du prix de la farine importée, si le Cameroun avait dû payer le blé au même prix que la Côte d'Ivoire, ses moulins n'auraient eu aucune chance d'être rentables.

Ainsi en résumé, forte de la situation de monopole dont elle dispose sur un certain nombre de pays, la CEE a pu, dans un contexte de restrictions budgétaires et de forte concurrence sur d'autres marchés, limiter les restitutions à l'exportation<sup>1</sup>. De ce fait, les pays du sous-espace ouest disposant d'une industrie meunière (Sénégal, Mali) ont, durant quelques années, payé le blé plus cher que les autres clients de la CEE.

### En résumé

. L'Afrique subsaharienne et le sous-espace ouest pèsent peu dans les importations mondiales de blé et de céréales secondaires mais ont une importance significative dans celles de riz (5% pour le sous-espace).

. Dans un contexte d'incertitude sur l'évolution des marchés internationaux, la possibilité de fortes fluctuations des prix des céréales importées doit être considérée comme une variable lourde de l'environnement économique du sous-espace ouest.

. Les importations de riz du sous-espace proviennent principalement de Thaïlande, des Etats-Unis et, plus récemment, du Vietnam. Une fraction non négligeable des exportations vers le sous-espace sont effectuées à des prix inférieurs à ceux du marché (ventes publiques thaïlandaises, aide alimentaire américaine,...).

. La farine de blé, importée par la Guinée, la Guinée Bissau, la Gambie et la Mauritanie, est principalement originaire de la CEE, plus particulièrement de France. Le blé acheté par le Mali, le Sénégal est également surtout d'origine française. A l'instar d'autres pays d'Afrique de l'ouest, ces pays ont, certaines années, acheté le blé plus cher que la moyenne des clients de la France.

<sup>1</sup> Pour l'examen de la procédure spécifique de gestion des restitutions à destination de l'Afrique de l'Ouest, voir DAVIRON (B.), 1991, op.cit.

## 2.4. LES IMPORTATIONS

L'ouverture du sous-espace aux céréales achetées sur les marchés mondiaux s'est accrue durant les deux dernières décennies, plus rapidement que pour l'ensemble de l'Afrique de l'ouest (voir, ci-dessus, paragraphe 2.1.). Il importe donc de préciser les caractéristiques de cette évolution des importations céréalières du sous-espace<sup>1</sup>.

Face à la forte disparité des données qui apparaît lorsque l'on confronte plusieurs sources (les chiffres peuvent varier certaines années du simple au double), nous avons été amenés à construire notre propre base de données. Nous avons adopté la méthode qui consiste à retenir, par année et par produit, la source indiquant le volume d'importation le plus élevé<sup>2</sup>, après avoir constaté que les volumes enregistrés par les autorités portuaires sont la plupart du temps plus élevés que ceux retenus dans les séries considérées (pour une présentation plus détaillée de la démarche, voir annexe N°4).

### a. L'évolution des importations au cours des vingt dernières années

De 1967 à 1988, les importations totales de céréales du sous-espace ont progressé de 5,5% par an. En fait, ce taux moyen recouvre des variations importantes selon les années, les produits et les pays.

Comme le confirme la courbe d'évolution des importations du sous-espace (voir graphique N°2.8.), qui présente deux "pics" très nets en 1973/74 et en 1984, les importations sont d'autant plus importantes que la production est faible. Que se passe-t-il lorsque les récoltes bénéficient à nouveau de précipitations plus favorables ? La période qui suit la sécheresse de 1973 est marquée par une progression des importations beaucoup plus forte que celle de la production: entre 1975 et 1982, les premières augmentent de près de 8% par an tandis que la seconde s'accroît de 1,3% par an seulement. En revanche, la sécheresse de 1984 n'a pas été suivie des mêmes évolutions. La deuxième moitié des années 1980 correspond, en effet, à des récoltes d'un niveau élevé tandis que les importations évoluent de manière irrégulière<sup>3</sup>.

Les variations de volume des importations sont, au cours des vingt dernières années, fortement marquées par celles de riz. Cependant, lorsqu'un déficit prononcé de la production survient, la composition des importations se modifie, la part des céréales sèches augmentant alors nettement. Ainsi, au cours des années 1986-88 (qui constituent de "bonnes" années), la répartition des importations totales de céréales a été la suivante: 57% pour le riz, 36% pour le blé et la farine de blé et 7% pour les céréales sèches. En 1970-72 (années "médiocres"), la part des céréales sèches a atteint 22% ; en 1984, ce taux fut également assez élevé: 19%. Pour l'essentiel, ces importations supplémentaires de céréales sèches durant les années difficiles correspondent à des envois d'aide alimentaire.

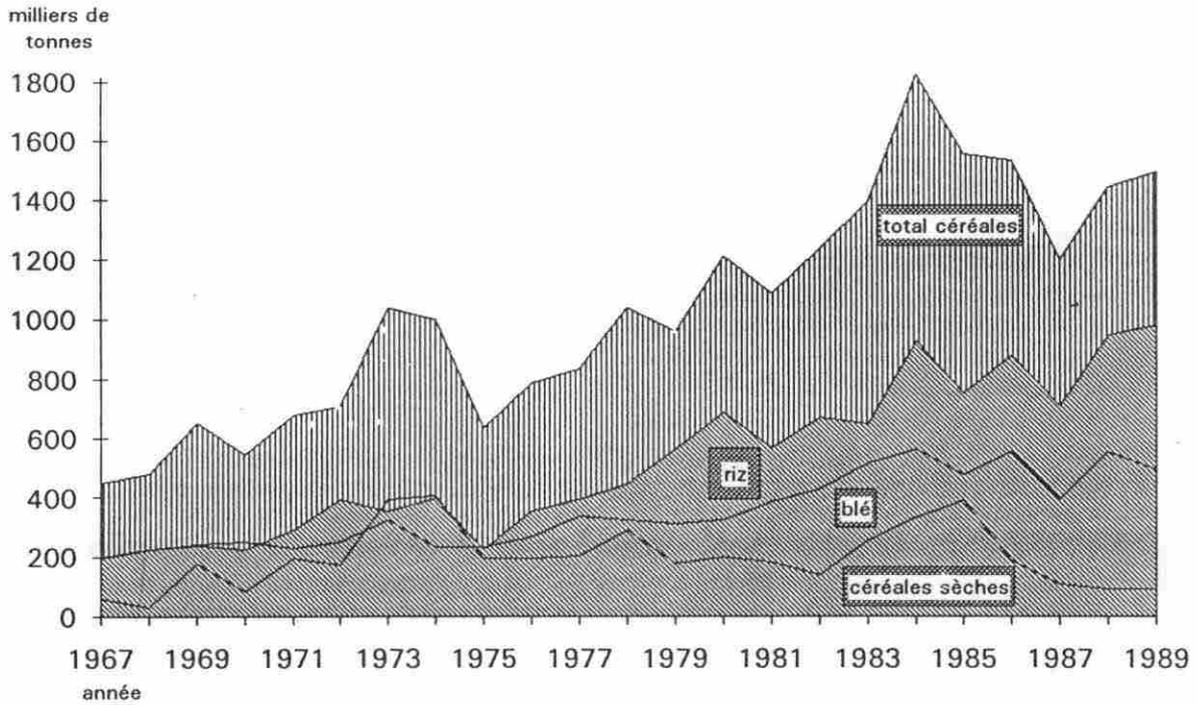
<sup>1</sup> Ce paragraphe s'appuie principalement sur : COSTE (J) et KATTELBACH (J). - Evolution de la production et des importations de céréales des pays du sous-espace Ouest. - INRA-IRAM-UNB, 1991, à paraître.

<sup>2</sup> Parmi les sources suivantes : CNUCED, FAO/SSB, FAO/SMIAR, USDA et CIB.

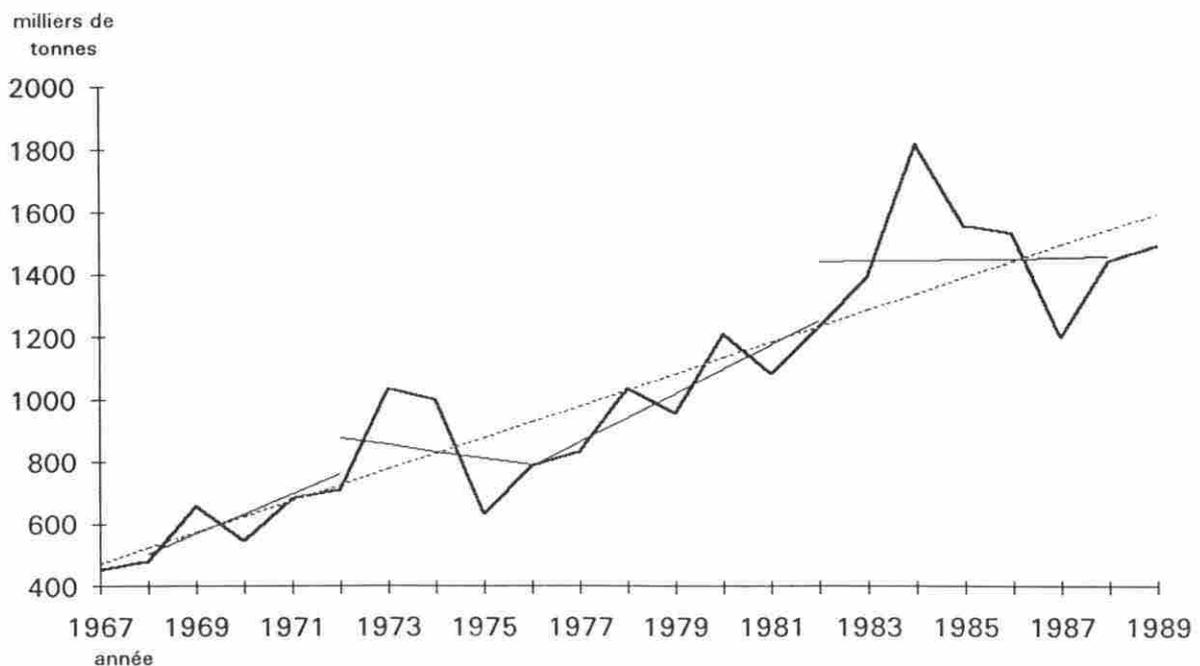
<sup>3</sup> L'évolution des importations au cours des dernières campagnes est analysée en détail dans le paragraphe suivant.

**GRAPHIQUE N°2.8.**  
**Evolution des importations de céréales dans le sous-espace ouest**  
**(1967 à 1989)**

a. Evolution par produit en volume



b. Tendances par périodes (1967/89 et 1968/72, 1972/76 et 1982/88)



Sources : Voir annexes N°4 et N°8

La répartition des importations selon les pays (schématisée par le graphique N°2.9.) fait apparaître le poids du Sénégal dans les achats de riz et de blé (respectivement 46% et 40% du total). Le poids du Sénégal dans les importations de céréales du sous-espace était encore bien plus élevé à la fin des années 1960<sup>1</sup>. Depuis, la Mauritanie et, dans une moindre mesure, la Guinée sont devenues des acheteurs conséquents de blé et farine de blé. Pour ce qui est du riz, le graphique N°2.9. exprime la progression de l'importance relative de la Guinée (16% du total) et de la Gambie dans les achats du sous-espace, résultat des pratiques d'importation/réexportation développées depuis quelques années par ces deux pays. De fait, la prise en compte des flux de réexportations (voir chapitre III) modifie à la hausse les poids relatifs du Sénégal et du Mali dans les importations rizicoles du sous-espace.

#### b. L'évolution au cours des années 1980

De 1980 à 1989, les importations totales de céréales du sous-espace évoluent de manière irrégulière<sup>2</sup>. Bien qu'il se produise une nette augmentation des importations lors de la sécheresse qui affecte une grande partie du sous-espace en 1983 et 1984, ces variations des achats sur les marchés mondiaux ne résultent pas des seules fluctuations de la production.

TABLEAU N°2.14.  
Comparaison de l'évolution de la production et des importations  
de céréales au cours des années 1980 (en milliers de t.)

	Production nette de céréales	Importations totales de céréales
Moyenne 1981-1982 (production "normale")	2.270	1.220
1984 (sécheresse)	1.950	1.890
Moyenne 1985-1989 (production élevée)	3.060	1.560

Sources : Voir annexes N°5 et N°8.

La sécheresse de 1984 se traduit par une baisse de 320.000 t. de la production par rapport au niveau moyen du début de la décennie ; la progression des importations durant la même période (670.000 t.) correspond à deux fois le recul de la production. La deuxième moitié de la décennie est marquée par un niveau élevé des récoltes céréalières : la moyenne 1985-1989 de la production totale est supérieure de près de 800.000 t. à la moyenne de 1981-1982, années que l'on peut qualifier de normales du point de vue du niveau des récoltes. De 1985 à 1989, le volume des importations baisse sensiblement par rapport à celui de 1984, mais il demeure supérieur de 340.000t. à la moyenne 1981-1982. Dit autrement, à l'échelle du sous-espace, les importations évoluent de manière relativement indépendante des variations de la production.

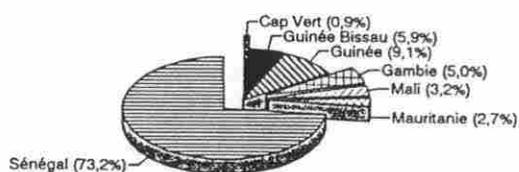
La compréhension de cette dynamique spécifique des importations nécessite de préciser l'analyse en fonction de la nature des importations (aide alimentaire et importations commerciales), des produits et des pays.

<sup>1</sup> Le Sénégal effectuait alors plus de 70% des importations de blé et farine de blé et de celles de riz.

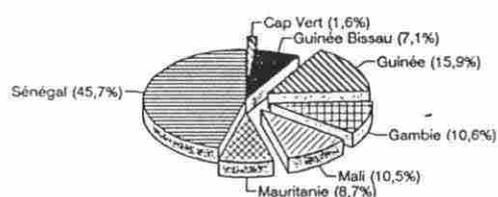
<sup>2</sup> Au début de la décennie, elles progressent fortement, passant de près de 1 million de t. en 1979 à près de 1,9 million de t. en 1984. Elles baissent ensuite pour atteindre 1,3 million de t. en 1987 avant de connaître une nouvelle augmentation (1,7 million de t. en 1989).

**GRAPHIQUE N°2.9.**  
**Evolution de la répartition par pays des importations (1967/69 à 1986/88)**

Répartition des importations de riz  
 moyenne 1967-69



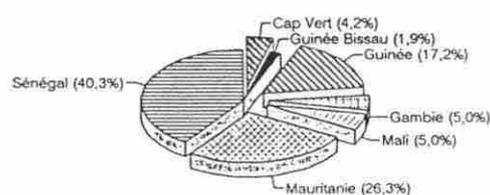
Répartition des importations de riz  
 moyenne 1986-88



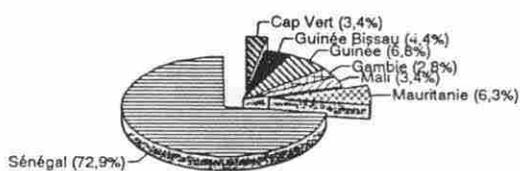
Répartition des importations de blé  
 moyenne 1967-69



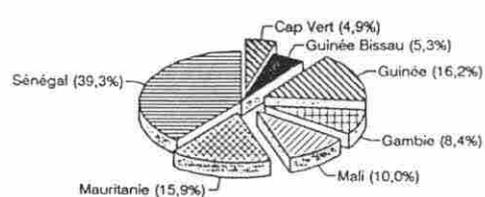
Répartition des importations de blé  
 moyenne 1986-88



Répartition des importations  
 totales de céréales - moyenne 1967-69



Répartition des importations  
 totales de céréales - moyenne 1986-88



Note : Importations de blé = Importations de blé + farine de blé.

Sources : Voir annexes N°4 et N°8

L'aide alimentaire représente au début de la décennie 25 à 30% des importations totales du sous-espace. En 1984 et 1985, sa part s'accroît sensiblement (42% des importations totales en 1985) pour se réduire ensuite et se situer entre 20 et 25% à la fin de la période (voir graphique N°.2.10.). Une fraction de l'aide alimentaire est donc de nature structurelle, puisqu'elle ne varie pas proportionnellement aux fluctuations de la production. Cette aide structurelle est davantage constituée de riz que d'autres céréales. En effet, de 1984-1985 à 1988-1989, les volumes d'aide alimentaire en riz demeurent à peu près stables tandis que ceux de céréales sèches, qui ont fortement augmenté au moment de la sécheresse, sont divisés par trois ; parallèlement, l'aide alimentaire en blé baisse de moitié (voir graphique N°.2.11.). Cependant, l'existence de cette aide alimentaire structurelle n'explique pas le maintien des importations totales à un niveau relativement élevé à la fin de la décennie<sup>1</sup>.

Les importations totales de céréales sèches sont constituées pour une grande partie d'aide alimentaire. Pour ces données, la forte corrélation observée entre les volumes d'aide alimentaire et le niveau de la production se retrouve donc en matière d'importations totales. En revanche, les importations totales de blé et de riz s'avèrent plus indépendantes des variations de la production. Le supplément d'importations enregistré entre 1985 et 1989 par rapport à 1981-1982 (soit 340.000 t., voir ci-dessus) correspond, en effet, à une augmentation de 260.000 t. des importations de riz, de 100.000 tonnes de celles de blé et à une baisse de 20.000 tonnes de celles de céréales sèches. Le maintien des importations à un niveau élevé durant la seconde moitié des années 1980 résulte donc de la croissance des importations de riz et, dans une moindre mesure, de celles de blé<sup>2</sup>.

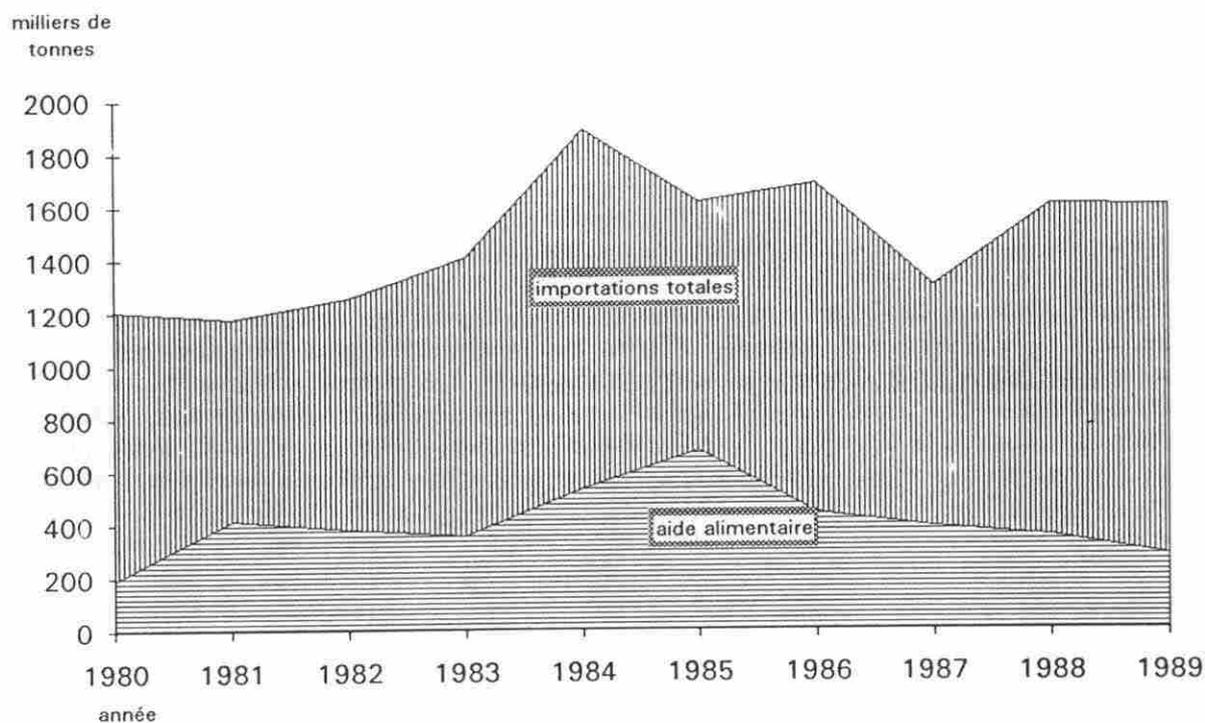
Par pays, les principales évolutions des importations de céréales sont les suivantes :

- . Cap Vert : Importations à peu près stables de 1980 à 1985 (entre 60.000 et 70.000 t.) ; de 1986 à 1989, les fluctuations sont plus fortes, mais le niveau moyen demeure le même.
- . Gambie : Importations stables de 1980 à 1983 (entre 45.000 et 55.000 t.). Forte augmentation de 1983 à 1986 (145.000 t.), due principalement à la croissance des importations de riz (120.000 t. en 1986). De 1986 à 1989, variations assez marquées (entre 100.000 et 150.000 t. d'importations totales selon les années). Cette évolution des importations n'a pas de relation directe avec celle de la production. En revanche, elle peut être mise en rapport avec l'adoption en 1985-86 d'une politique d'ouverture accrue au marché mondial (voir chapitre V).
- . Guinée : De 1980 à 1985, les importations oscillent entre 130.000 et 190.000 t. Ensuite, elles progressent de manière continue pour atteindre 330.000 t. en 1989 (dont 240.000 t. de riz), alors que la production stagne. La réorientation des politiques économiques, conséquence du changement de régime survenu en 1984, constitue la principale cause du changement de tendance observé dans les importations céréalières.
- . Guinée Bissau : Progression continue des importations au cours de la décennie (40.000 t. en 1980, 80.000 t. en 1989). La libéralisation du commerce (intérieur et extérieur) survenue en 1986/87 ne semble pas s'être traduite par une nette augmentation des importations.

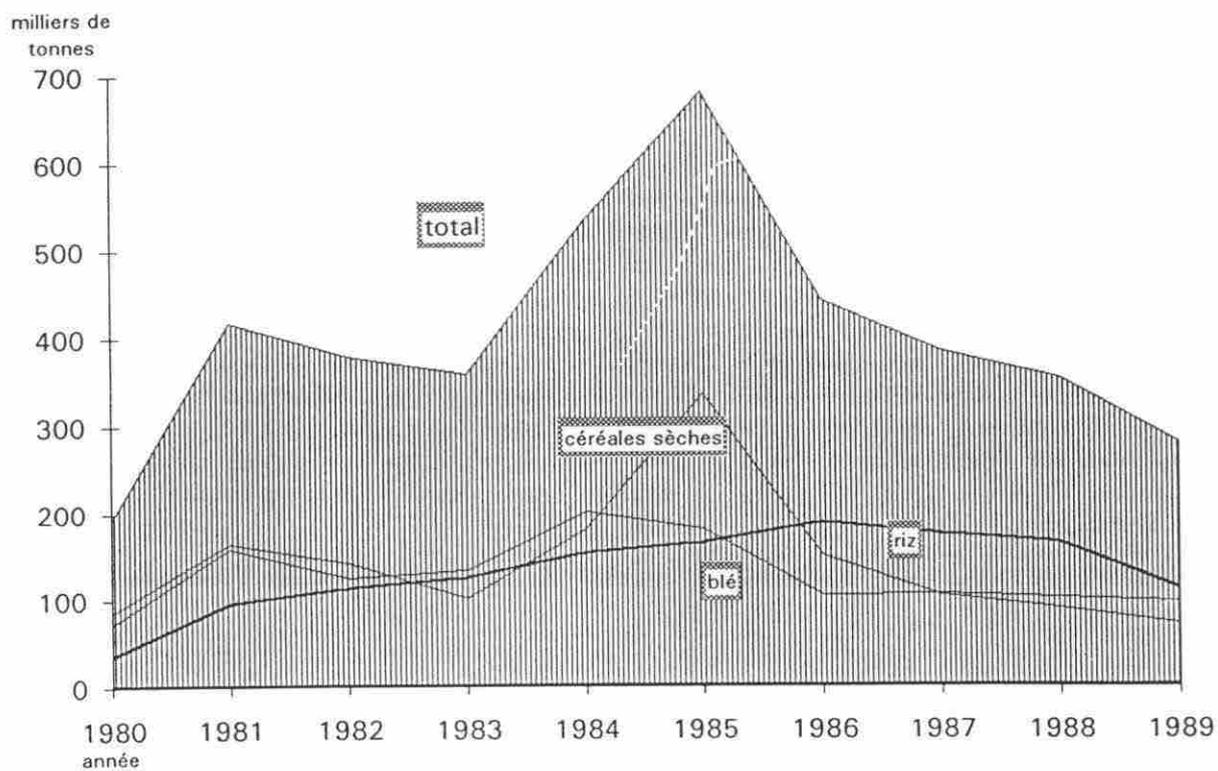
<sup>1</sup> Le volume global de l'aide alimentaire est, entre 1986 et 1989, légèrement inférieur à celui du début des années 1980 (360.000 t. contre 380.000 t.).

<sup>2</sup> Il s'agit de l'ensemble blé et farine de blé. Au cours des années 1980, les importations de blé en grains ont stagné tandis que celles de farine ont fortement progressé (voir ci-dessus, tableau N°.2.12).

**GRAPHIQUE N°2.10.**  
**Importations totales toutes céréales et aide alimentaire**  
**dans le sous-espace ouest entre 1980 et 1989**



**GRAPHIQUE N°2.11.**  
**Aide alimentaire reçue entre 1980 et 1989**



. Mali : Excepté 1984 et 1985 (importations de 450.000 t. et 380.000 t. respectivement), les importations sont relativement stables tout au long de la décennie (elles se situent entre 120.000 et 180.000 t.)<sup>1</sup>.

. Mauritanie : Les importations progressent fortement de 1980 à 1984 (170.000 à 330.000 t.); elles baissent ensuite jusqu'en 1987 (200.000 t.) avant de remonter (moyenne 1988 et 1989 : 240.000 t.).

. Sénégal : Sur l'ensemble de la décennie, le niveau moyen des importations est relativement stable (entre 570.000 t. et 630.000 t.). Les variations interannuelles ne sont cependant pas négligeables (700.000 t. en 1984, 480.000 t. en 1987) : elles correspondent assez étroitement aux fluctuations de la production<sup>2</sup>.

Le maintien des importations céréalières du sous-espace à un niveau élevé à la fin des années 1980 (progression de 340.000 t. par rapport au début de la décennie) repose donc principalement sur la progression des achats de la Guinée (150.000 t. environ), de la Gambie (100.000 t.) et dans une moindre mesure de la Guinée Bissau (40.000 t.). Ces trois pays constituent (avec la Mauritanie) les principaux pôles de réexportation de céréales importées du sous-espace. On verra plus loin (voir chapitre III) que ces réexportations ont effectivement augmenté durant la seconde moitié des années 1980.

#### En résumé :

. Au cours des vingt dernières années, les importations de céréales du sous-espace ont progressé de 5,5% par an en moyenne.

. A la fin des années 1960, le Sénégal assurait près des trois-quarts des importations du sous-espace. Aujourd'hui, il n'en assure plus que 40%, du fait de la progression des achats des autres pays, notamment de la Guinée et de la Mauritanie.

. L'aide alimentaire représente, au cours des années 1980, 20 à 30% des importations totales. Cette proportion s'accroît lorsque la production céréalière baisse fortement.

. L'évolution des importations de céréales sèches dépend assez étroitement des variations de la production. Composées en grande partie d'aide alimentaire, ces importations augmentent lorsque survient une chute de la production ; elle se réduisent lorsque les récoltes retrouvent un niveau normal.

. Les évolutions des importations de blé et surtout celles de riz sont davantage indépendantes des fluctuations de la production. A la fin des années 1980, alors que le niveau de la production céréalière est particulièrement élevé, ces importations restent également importantes. Cette situation, apparemment contradictoire, est à relier aux politiques de libéralisation du commerce extérieur mises en oeuvre par plusieurs pays (Guinée, Gambie, Guinée Bissau) et au développement des flux de réexportation que celles-ci occasionnent.

<sup>1</sup> En 1981 et 1982, le volume moyen des importations du Mali est de 145.000 t., entre 1987 et 1989, il est de 150.000 t. Les volumes ne tiennent pas compte des réexportations de céréales pratiquées par certains pays côtiers en direction du Mali.

<sup>2</sup> Ici aussi, les volumes mentionnés n'incluent pas les flux de réexportation.

## 2.5. LES REGIMES ALIMENTAIRES<sup>1</sup>

Les données disponibles sur la consommation alimentaire dans le sous-espace sont à la fois insuffisantes en nombre et trop disparates pour permettre une étude quantitative analogue à celle effectuée précédemment pour la production et les importations. Dans ce contexte, ce paragraphe se limite à une caractérisation qualitative de la place des céréales dans les régimes alimentaires des populations du sous-espace.

### a. Les difficultés d'estimations quantitatives

Dans l'état actuel des informations disponibles, l'étude quantifiée des principaux régimes alimentaires des habitants du sous-espace s'avère difficile, voire impossible, même si l'on se restreint au cas des céréales. En effet, les enquêtes consommation réalisées dans le sous-espace sont trop peu nombreuses et trop disparates (notamment du point de vue des méthodes mises en oeuvre) pour autoriser l'extrapolation de leurs résultats<sup>2</sup>.

Dans ce contexte, il a paru plus réaliste d'élaborer une carte présentant de manière qualitative les différents régimes alimentaires. Celle-ci a été élaborée en recoupant plusieurs types de données:

- . La moyenne, sur plusieurs années, de la production céréalière par habitant et par région administrative. Ne tenant pas compte des flux d'importation et d'exportation de chaque région, ces données n'indiquent en aucun cas une disponibilité céréalière apparente. Cependant, elles permettent de se rendre compte de l'importance relative des productions par habitant, qui, en toute hypothèse, devrait se retrouver au niveau de la consommation.
- . Au Sénégal et en Mauritanie, la répartition des importations de riz par région administrative. Ces données, qui présentent les mêmes limites que les précédentes, permettent d'estimer le degré de pénétration du riz dans les régions rurales.
- . Les résultats, représentés cartographiquement, des enquêtes consommation disponibles<sup>3</sup>. Confrontés aux deux premiers types de données, ces résultats permettent de caractériser les régimes alimentaires de certaines zones au sein des régions administratives et aussi d'établir une première estimation du poids des zones urbaines.
- . Diverses estimations des disponibilités apparentes fournies par différentes études sur les filières alimentaires et par des enquêtes sur les marchés frontaliers.

A partir de la confrontation de ces différentes informations, la carte N°2.3. indique les noms des principales bases alimentaires, selon leur importance hiérarchique. Les noms en majuscule indiquent le ou les produits majoritairement consommés (plus de 70% des bases de la ration type). Les produits indiqués en minuscule sont présents dans la ration en faible proportion (moins de 20% environ) ou constituent une part plus importante de la ration mais seulement pour des zones de faible dimension.

Ne disposant pas de données spécifiques sur toutes les villes de la sous-région (population et consommation), nous n'avons fait qu'indiquer celles-ci sous la forme de points. Selon leur degré d'enclavement, ces villes représentent un lieu de concentration de la demande en produits majoritaires dans la région et en produits importés comme le riz et le blé.

<sup>1</sup> Ce paragraphe a été rédigé par N. BRICAS (CIRAD/CEEMAT).

<sup>2</sup> Voir BRICAS (N), SAUVINET (R). - La diversification de la consommation, une tendance de l'évolution des styles alimentaires au Sahel. CIRAD/CEEMAT, sept. 1989.

<sup>3</sup> Voir ALEXANDRE (A). Cartographie des zones de consommation céréalière dans le sous-espace Ouest. - CIRAD/CEEMAT, octobre 1990, version provisoire.



## b. La diversité des régimes alimentaires

La représentation cartographique des régimes alimentaires de base dans le sous-espace ouest fait tout d'abord apparaître une hétérogénéité des régimes selon les régions. Ceci tient à l'hétérogénéité des zones de production mais aussi aux conditions de distribution des importations.

La consommation du riz est significative de ces disparités. Le Bassin arachidier du Sénégal, doté depuis plusieurs décennies d'infrastructures routières focalisées sur Dakar pour l'écoulement de l'arachide, a ainsi connu avant les autres régions une pénétration du riz. D'une manière générale, les grandes villes du sous-espace présentent un niveau de consommation de riz sensiblement supérieur à celui des zones rurales, exception faite des régions productrices de riz (où la consommation peut atteindre 180kg par habitant et par an). Le tableau N°2.15. ci-dessous indique les ordres de grandeur de la consommation de riz dans quelques villes du sous-espace.

TABLEAU N°2.15.  
Ordres de grandeur de la consommation de riz  
dans quelques villes du sous-espace

VILLES	CONSOMMATION PAR HABITANT	POPULATION	CONSOMMATION TOTALE
Dakar	80 à 110 kg	1.500.000	120.000 à 165.000t
Bamako	90 kg	700.000	63.000t
Bissau	110 à 150 kg	120.000	13.200 à 18.000t
Conakry	105 kg	800.000	84.000t
Nouakchott			

### Sources:

#### Consommation/habitant:

- Bissau : HUGO, LEA, RIBEIRO (1989)
- Conakry : SCET-Agri (1985), cité par THENEVIN (1989)
- Dakar : diverses estimations
- Bamako: MONDOT BERNARD (1980) cité par BRICAS et SAUVINET (1989)
- Nouakchott : l'ampleur des disparités entre les sources interdit toute estimation quantitative.

Dans les zones rurales non rizicoles, le volume des achats de riz est très variable d'une région à l'autre et, au sein d'une même région, d'une exploitation à l'autre. Dans ces zones et/ou durant les périodes de déficit céréalier, on observe une consommation notable de riz, car c'est alors la seule céréale disponible sur les marchés. Les ménages agricoles les plus riches sont également consommateurs de riz pour lequel ils consacrent une part sensible de leur budget, afin de diversifier leur alimentation<sup>1</sup>. La pénétration du riz en milieu rural est confirmée par l'analyse de la répartition des ventes de brisures importées au Sénégal. La croissance de la consommation de riz à Dakar apparaît très ralentie depuis une dizaine d'années, alors qu'elle reste forte en zone rurale<sup>2</sup>.

1 Ce deuxième comportement a notamment été observé par J. LOMBARD dans la région des Terres Neuves (Sénégal). Voir LOMBARD (J). - Echanges régionaux et pratiques de production - consommation des paysans au Sénégal : les cas du Sine Saloum et des Terres Neuves. - INRA-UNB-IRAM, juillet 1990.

2 L'agglomération dakaroise réalise 40% de la consommation totale de riz du Sénégal.

La consommation de blé est particulièrement importante en Mauritanie<sup>1</sup>. Le blé et la farine de blé représentent plus de 36% du disponible céréalier de ce pays, contre 11% pour l'ensemble du sous-espace. Cette consommation est particulièrement sensible dans les zones sahariennes de population maure. La Mauritanie importe et commercialise en l'état de grandes quantités de farine de blé, destinée en partie à la fabrication de couscous. De ce fait, le sorgho et le mil sous forme de couscous se trouvent concurrencés par cette céréale importée, préparée sous la même forme. Cette concurrence est une caractéristique spécifique de la Mauritanie.

Dans les zones rurales des autres pays du sous-espace, il se produit une sensible augmentation de la consommation de pain. Celle-ci est surtout le fait des ruraux non-agriculteurs, ces derniers consommant du pain de manière occasionnelle (notamment les jours de marché)<sup>2</sup>.

Si le riz a quasiment partout pris une place dans les régimes de base, ce n'est pas le cas des céréales sèches. Malgré l'ouverture des régions aux échanges, le mil, le sorgho ou le fonio restent consommés avant tout dans leurs régions de production spécifiques.

Le maïs a pris une place non négligeable dans certains régimes de base quoique de façon encore localisée (Sénégal oriental et haute Casamance, nord Guinée, ouest et sud Mali).

Les zones du sud de la Guinée et du Mali ont déjà des régimes de base mixtes céréales + tubercules (manioc, igname, patate douce) qu'on ne peut sans doute pas négliger dans la perspective d'une intensification des échanges à l'intérieur du sous-espace.

Il est intéressant de noter que le centre et le centre-ouest du Sénégal, où dominent des régimes à base de mil, sont entourés de zones où dominent d'autres céréales : le riz, le fonio et le sorgho. L'écoulement de la production des zones excédentaires vers les zones déficitaires nécessiterait par conséquent des transferts sur longue distance, ce qui pourrait être l'un des facteurs de la faiblesse des échanges de mil d'un pays à l'autre.

#### En résumé :

- . L'estimation quantitative de la consommation de céréales dans le sous-espace est rendue très difficile par le faible nombre et la disparité des enquêtes disponibles.
- . Les régimes alimentaires présentent, au sein du sous-espace, une forte hétérogénéité. Les céréales constituent la denrée principale, sauf dans les zones du sud du Mali et de la Guinée où les régimes de base associent céréales et tubercules (manioc, igname, patate douce).
- . Le riz est présent dans les régimes alimentaires de l'ensemble du sous-espace. Sa consommation est plus élevée en ville, dans les zones rurales productrices de paddy et dans celles ouvertes depuis longtemps sur l'extérieur (cas du bassin arachidier au Sénégal);
- . La consommation de blé est particulièrement élevée en Mauritanie (par le biais notamment du couscous). La plupart des zones rurales du sous-espace connaissent une augmentation de la consommation de pain.
- . Le mil, le maïs et le sorgho sont principalement consommés dans leurs régions de production.

<sup>1</sup> Le régime alimentaire mauritanien se caractérise également par le niveau élevé de consommation de sucre (environ 50kg/personne/an) qui couvre une fraction importante des apports caloriques.

<sup>2</sup> Pour un développement de cette question, voir GENTIL (D). - Pratiques paysannes en matière de production, mise en marché et consommation. - INRA-UNB-IRAM, version provisoire, janvier 1991.

## 2.6. LE CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE

Au début des années 1980, tous les pays du sous-espace connaissent des déficits budgétaires de grande ampleur et la plupart d'entre eux présentent des balances des paiements fortement déséquilibrées. La mise en oeuvre, au cours des années 1980, de politiques d'ajustement structurel (P.A.S.) dans chacun de ces pays vise principalement à redresser cette situation. Elle s'accompagne d'un renforcement du rôle joué par les aides extérieures dans le rétablissement des équilibres macro-économiques et dans l'orientation des politiques correspondantes.

L'étude des spécificités de chacun des pays du sous-espace du point de vue des équilibres macro-économiques permet d'éclairer les interactions entre ces variables, les politiques qui s'y rapportent et la dynamique céréalière régionale. Cette caractérisation concerne les années 1980 qui correspondent à la période de mise en oeuvre des P.A.S.<sup>1</sup>. Elle traite successivement de quelques indicateurs généraux, des budgets des Etats, des balances commerciales et, enfin, de l'aide extérieure.

### a. Cadre général

Les pays du sous-espace sont marqués par un niveau du Produit National Brut par tête particulièrement faible<sup>2</sup>. Pour l'ensemble du sous-espace, chacun des 25 millions d'habitants "dispose" d'un P.N.B. moyen en 1987 de 345\$<sup>3</sup>; à l'échelle de l'Afrique subsaharienne, le P.N.B. par tête est de 240\$ pour les pays à faible revenu et de 870\$ pour les pays à revenu intermédiaire.

TABLEAU N°2.16.  
P.N.B. par habitant en 1987 (en dollars)

	GAMBIE	GUINEE*	GUINEE BISSAU	MALI	MAURITANIE	SENEGAL
P.N.B. par habitant	220	330	160	210	440	520

(\*) = 1988

Source : Banque Mondiale; L'Afrique subsaharienne de la crise à une croissance durable 1989 (sauf pour la Guinée)

Malgré une certaine disparité, le sous-espace ouest ne dispose pas d'un pays pouvant jouer le rôle d'un pôle de développement régional, au contraire du sous-espace est avec le Nigeria ou du sous-espace Centre avec la Côte d'Ivoire.

La structure du P.I.B. de chacun des pays du sous-espace, qui s'est peu modifiée au cours des années 1980, confirme, si besoin était, le rôle prépondérant de l'agriculture au sens large (agriculture, élevage, forêts, pêche) dans les économies nationales du sous-espace ouest. Elles montrent également le poids, relativement important du secteur minier en Mauritanie et celui des industries manufacturières au Sénégal.

<sup>1</sup> D'autre part, il s'est avéré difficile de disposer de séries plus longues, comparables entre pays.

<sup>2</sup> Même si cet indicateur ne reflète qu'imparfaitement le développement réel d'un pays, il permet néanmoins d'appréhender le niveau de l'activité économique.

<sup>3</sup> Du point de vue de ces 2 indicateurs, le sous-espace correspond à un pays tel que le Kenya : 22 millions d'habitants et PNB par tête de 330\$ (1987).

**TABLEAU N°2.17.**  
**P.I.B. : Répartition par secteur et taux de croissance**

	GAMBIE	GUINEE	GUINEE BISSAU	MALI	MAURITANIE	SENEGAL
Agriculture	35%	n.d.	47%	50%	36%	22%
Industrie	10%	n.d.	16%	12%	22%	29%
Services	55%	n.d.	37%	38%	42%	49%
Taux de croissance annuel moyen (1980-1987)	5,0	2,1	3,7	3,4	1,4	3,3

n.d. : non disponible

Source : COBEA/ORSAY d'après données de la Banque Mondiale.

A l'instar de la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, les relations des pays du sous-espace avec l'étranger sont fortement déséquilibrées. Les déficits des balances commerciales (qui concernent tous les pays sauf la Mauritanie et la Guinée, voir ci-dessous) sont loin d'être compensés par les revenus des services et les flux de capitaux publics et privés. Dans certains pays, les transferts des travailleurs émigrés à l'étranger représentent une part non négligeable des recettes en devises ; mais ces flux ne suffisent pas à combler les déficits. Ce déséquilibre des échanges extérieurs s'est notamment traduit par une progression de l'endettement et, dans de nombreux cas, par un alourdissement du poids du service de la dette.

**TABLEAU N°2.18.**  
**Service total de la dette à long terme en % des exportations de biens et services**

	GAMBIE	GUINEE	GUINEE BISSAU	MALI	MAURITANIE	SENEGAL
1980	1,2	17,2	n.d.	3,6	11,1	22,1
1987	12,9	n.d.	37,0	9,9	18,2	22,3

Source : Banque Mondiale. - L'Afrique subsaharienne. De la crise à une croissance durable. 1989.

La dégradation des échanges extérieurs et l'approfondissement des déficits budgétaires (voir ci-dessous), aggravés par la détérioration de l'environnement international<sup>1</sup>, ont été les principales raisons de la mise en oeuvre de P.A.S. Au cours des années 1980, ceux-ci ont concerné progressivement l'ensemble des pays du sous-espace.

<sup>1</sup> En particulier, un accroissement plus rapide des prix des denrées importées par rapport à ceux des produits exportés.

TABLEAU N°2.19.  
Dates de mise en oeuvre des programmes d'ajustement structurel

ANNEES	PAYS
1980	SENEGAL
1984	MALI
1985	MAURITANIE
1986	GAMBIE
1986	GUINEE
1987	GUINEE BISSAU

Source : Ministère de la Coopération, C.C.C.E. - Conjoncture des Etats d'Afrique et de l'Océan Indien, décembre 1990.

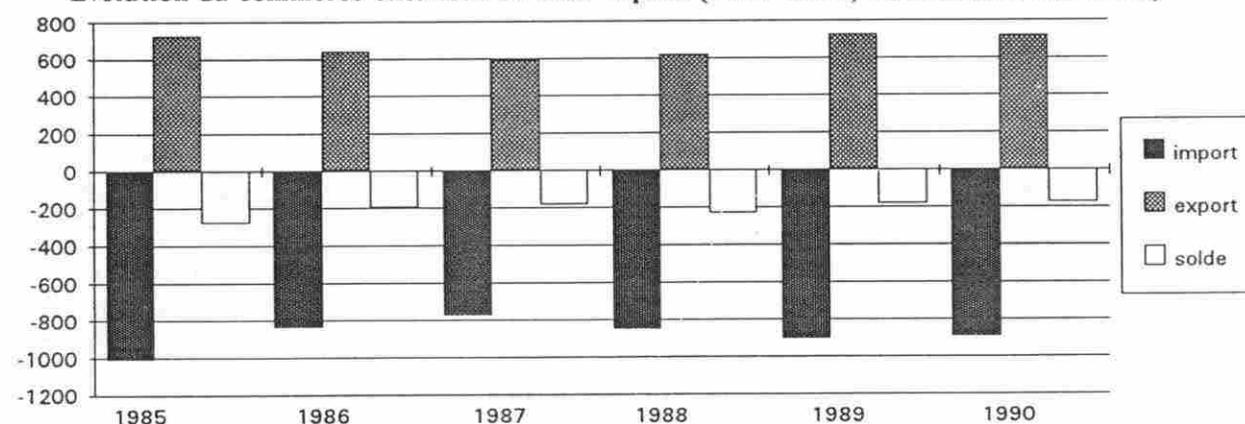
Cependant, l'adoption de P.A.S. par chacun des pays n'aboutit pas à une homogénéisation des politiques économiques au sein du sous-espace, en particulier dans le domaine agricole (voir chapitre V).

#### b. Les balances commerciales

Globalement, les échanges commerciaux du sous-espace avec le reste du monde sont déficitaires. En 1989, le déficit des 6 pays s'élève à 184 milliards de F.CFA (voir annexe N°10). Depuis 1985, ce solde négatif tend à se réduire du fait d'un double mouvement (voir graphique ci-après) :

- . De 1985 à 1987, baisse des importations plus forte que celle des exportations ;
- . A partir de 1987, croissance des exportations légèrement supérieure à celle des importations.

GRAPHIQUE N°2.12.  
Evolution du commerce extérieur du sous-espace (1985-1990, en milliards de F.CFA)



Source : Ministère de la Coopération et C.C.C.E. Voir annexe N°10.

Le déficit global enregistré au niveau du sous-espace est le produit de situations nationales différenciées. La Guinée et la Mauritanie présentent des balances commerciales légèrement positives du fait notamment de leurs exportations de minerais (bauxite pour la première et fer pour la seconde). Par contre, les balances commerciales des autres pays sont chroniquement déficitaires<sup>1</sup>. Au cours des années 1980, la situation du commerce extérieur s'améliore pour tous les pays, excepté le Mali. Pour ce dernier, les exportations représentent au cours des années récentes à peine la moitié de la valeur des importations ; en Guinée Bissau, ce taux est de 25% seulement.

<sup>1</sup> En Gambie, si les réexportations étaient intégrées dans le calcul du solde commercial, celui-ci serait proche de l'équilibre.

TABLEAU N°2.20.

Evolution du taux de couverture des importations par les exportations (1980/82 à 1986/88)

PAYS	1980/82	1986/88
GAMBIE	44%	72%
GUINEE BISSAU	21%	27%
GUINEE	120%	118%
MALI	70%	48%
MAURITANIE	62%	101%
SENEGAL	54%	71%

Source : COBEA/ORSAY d'après données de la Banque Mondiale

Dans la plupart des pays du sous-espace, les recettes d'exportation sont obtenues par la vente d'un nombre très limité de produits. Seul, le Sénégal dispose d'exportations relativement diversifiées. Les enjeux que représente le secteur agricole du point de vue du solde du commerce extérieur diffèrent d'un pays à l'autre : alors qu'elle occupe une fonction centrale en Guinée Bissau, au Mali et en Gambie, l'agriculture joue un rôle marginal en Guinée et, plus encore, en Mauritanie.

TABLEAU N°2.21.

Part des principaux produits dans les recettes totales d'exportation (moyenne 1986-1988)

PAYS	PRODUITS	
GAMBIE	Arachide	36%(*)
	Autres produits agricoles	56%
GUINEE	Bauxite + alumine	71%
GUINEE BISSAU	Noix de cajou	61%
MALI	Coton	40%
	Bétail	29%
MAURITANIE	Poisson	66%
	Fer	33%
SENEGAL	Arachide	10%
	Poisson	27%(**)
	Phosphate	10%(**)
	Pétrole	11%(*)

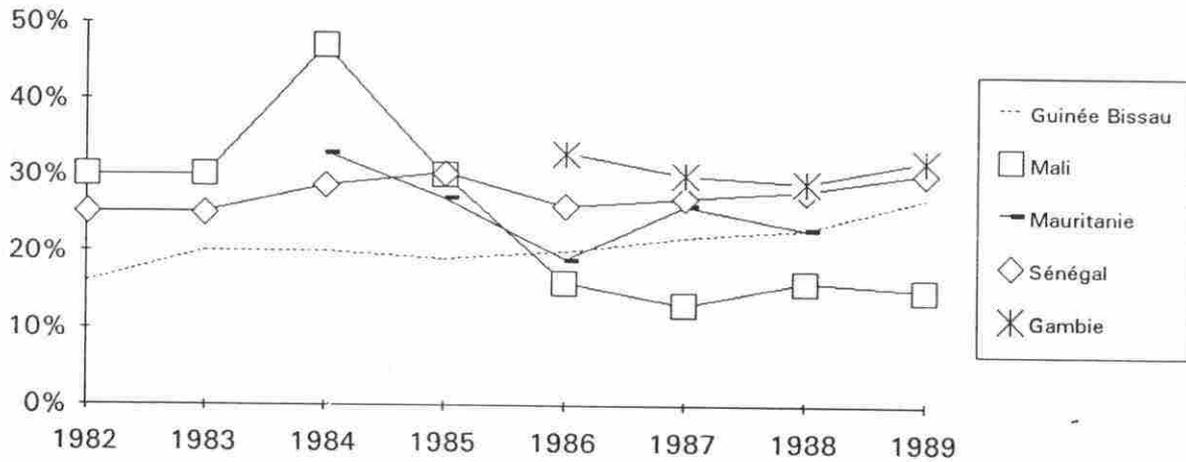
(\*) : données 1986, (\*\*) : moyenne 1986/87

Source : COBEA/ORSAY d'après données de la Banque Mondiale

Pour ce qui concerne les importations, la place occupée par les denrées alimentaires diffère d'un pays à l'autre. Au Sénégal et en Gambie, les importations alimentaires représentent une proportion relativement élevée et constante des importations totales<sup>1</sup>. Au Mali, les bonnes récoltes des dernières années se sont traduites par une sensible diminution du poids des importations alimentaires. En Guinée Bissau, celui-ci s'accroît au contraire au cours de la décennie. En Mauritanie, il tend à se stabiliser mais à un niveau relativement élevé (au-dessus de 20%).

<sup>1</sup> Si l'on intégrait les importations non contrôlées en provenance de Gambie, constituées principalement de produits alimentaires, ce taux serait encore plus important.

**GRAPHIQUE N°2.13.**  
**Evolution de la part des importations alimentaires**  
**dans les importations totales (1982 à 1989)**



Source : COBEA/ORSAY d'après données de la Banque Mondiale, voir annexe N°9.

### c. Des déficits budgétaires difficiles à résorber

Si dans l'ensemble du sous-espace, les budgets des Etats présentent d'importants déficits, la situation n'est pas pour autant uniforme.

**TABLEAU N°2.22.**  
**Evolution des déficits budgétaires réels (hors dons)**  
**(1980-1989, en millions de dollars courants et en % du P.I.B.)\***

	1980/82 <sup>1</sup>		1987/89 <sup>2</sup>	
	Montant	% du P.I.B.	Montant	% du P.I.B.
GAMBIE	48	15	24	15
GUINEE	46	5	137	9
GUINEE BISSAU	62	49	69	27
MALI	130	10	197	10
MAURITANIE	191	23	81	8
SENEGAL	211	8	230	4

Source : COBEA/ORSAY, à partir des données du F.M.I. et de la Banque Mondiale

\* Moyennes 1987/88 et moyenne 1980/88 pour la Mauritanie, la Gambie et la Guinée Bissau.

<sup>1</sup> Montants en dollars courants : moyenne 1981/82 pour la Guinée.

<sup>2</sup> Montants en dollars courants : moyenne 1987/88 pour la Mauritanie, la Gambie et la Guinée Bissau. Montants en pourcentage de P.I.B. : moyenne 1987/88 pour la Guinée ; valeur 1987 pour la Mauritanie.

Le déficit réel correspond au déficit hors aide extérieure ; pour son calcul, les dons sans contrepartie accordés par l'étranger ne sont pas compris dans les recettes budgétaires. L'ampleur des déficits réels diffère sensiblement d'un pays à l'autre : si au Sénégal, le déficit représente en moyenne sur la période 1980-89, 6% du produit intérieur brut (P.I.B.), en Guinée Bissau ce taux s'élève à plus de 44% ; pour les autres pays, il se situe entre 10 et 20%.

Les évolutions de ces déficits au cours de la décennie 1980-1990 sont également variables selon les pays : exprimés en % du P.I.B., les déficits budgétaires du Sénégal, de la Mauritanie et de la Guinée Bissau diminuent sensiblement tandis que ceux du Mali et de la Gambie demeurent stables ; seule, la Guinée connaît un accroissement du déficit budgétaire.

### c.1. L'évolution des dépenses budgétaires

Globalement, les premières années de la décennie 1980 voient se poursuivre la croissance des dépenses publiques qui a prévalu tout au long des années 1970. A partir de 1982/83, la plupart des pays du sous-espace mettent en oeuvre des politiques de limitation des dépenses de l'Etat. Celles-ci connaissent effectivement une baisse au cours de la décennie, excepté en Gambie et au Mali.

**TABLEAU N°2.23.**  
**Evolution des dépenses budgétaires**  
**(1980/82-1987/89, en % du P.I.B.)**

PAYS	MOYENNE 80/82	MOYENNE 87/89
GAMBIE	34%	39%*
GUINEE	37%	24%
GUINEE BISSAU	62%	57%**
MALI	22%	26%
MAURITANIE	41%	30%*
SENEGAL	29%	22%

\* Moyenne 87/88 - \*\* moyenne 85/86

Source : COBEA/ORSAY à partir des données de la C.C.C.E. et de la Banque Mondiale. Voir annexe N°11.

Alors que, dans de nombreux pays en développement, la mise en oeuvre de P.A.S. se traduit en général par une sensible baisse des dépenses d'investissement, dans le sous-espace ouest, les politiques de rigueur budgétaire ont davantage concerné les dépenses courantes (notamment celles de personnel) : seuls, le Sénégal et la Mauritanie connaissent une réduction des dépenses publiques d'investissement.

**TABLEAU N°2.24.**  
**Evolution des dépenses publiques d'investissement**  
**(1980/82-1987/89, en % du P.I.B.)**

PAYS	MOYENNE 80/82	MOYENNE 87/89
GAMBIE	13%	12%*
GUINEE	3%	11%
GUINEE BISSAU	33%	34%**
MALI	9%	11%
MAURITANIE	11%	8%*
SENEGAL	5%	3%

\* Moyenne 87/88 - \*\* moyenne 86/87

Source : COBEA/ORSAY à partir des données de la C.C.C.E. et de la Banque Mondiale. Voir annexe N°11.

L'ajustement structurel s'accompagne-t-il d'une modification des priorités sectorielles? Il ne semble pas se dégager de tendance commune, en ce domaine, à l'ensemble des pays du sous-espace. Plusieurs pays continuent d'accorder la priorité au développement rural tandis que d'autres (Sénégal, Guinée) mettent l'accent sur les secteurs des transports et des télécommunications. Dans chaque pays, les dépenses d'investissement engagées par l'Etat sont pour l'essentiel financées par l'aide extérieure (voir ci-dessous).

#### c.2. L'évolution des recettes budgétaires

Au cours des années 1980, l'évolution des recettes des Etats du sous-espace est moins homogène que celle des dépenses. Tandis que les recettes de la Gambie et du Mali progressent, celles de la Guinée Bissau stagnent et celles de la Mauritanie, de la Guinée et du Sénégal diminuent.

**TABLEAU N°2.25.**  
**Evolution des recettes budgétaires**  
**(1980/82-1987/89, en % du P.I.B.)**

PAYS	MOYENNE 80/82	MOYENNE 87/89
GAMBIE	25%	36%*
GUINEE	35%	18%
GUINEE BISSAU	35%	33%**
MALI	18%	21%
MAURITANIE	31%	29%*
SENEGAL	22%	19%

\* Moyenne 87/88 - \*\* moyenne 86/87

Source : COBEA/ORSAY à partir des données de la C.C.C.E. et de la Banque Mondiale. Voir annexe N°12.

Pour chacun des pays, la fiscalité assure la majeure partie des recettes publiques. Et, parmi les prélèvements fiscaux, les droits et taxes à l'importation (D.T.I.) représentent une part élevée des ressources fiscales, à l'exception de la Guinée.

**TABLEAU N°2.26.**  
**Part des recettes fiscales et des droits et taxes à l'importation (D.T.I.)**  
**dans les recettes budgétaires totales (moyenne 1987-89)**

PAYS	RECETTES FISCALES/RECETTES BUDGETAIRES	D.T.I./RECETTES BUDGETAIRES
GAMBIE	93%*	71%*
GUINEE	88%	8%
GUINEE BISSAU	55%	36%
MALI	57%	26%
MAURITANIE	76%	19%
SENEGAL	80%	31%

\* Moyenne 87/88

Source : COBEA/ORSAY à partir des données de la C.C.C.E. et de la Banque Mondiale. Voir annexe N°12.

L'évolution de la part des recettes fiscales dans les ressources budgétaires totales au cours des années 1980 est variable d'un pays à l'autre. Elle s'accroît en Gambie, en Guinée et en Mauritanie tandis qu'elle diminue légèrement au Sénégal et fortement en Guinée Bissau et au Mali. Au Sénégal, il semble que la baisse de l'importance des recettes fiscales corresponde à la récession économique globale mais également au départ, ou à la diminution d'activités, d'entreprises qui se trouvent concurrencées soit par des entreprises du secteur informel, soit par des importations non contrôlées en provenance de pays voisins.

Exprimée en pourcentage du P.I.B., la pression fiscale se situe aux environs de 20% pour la Gambie et la Mauritanie, de 15% pour le Sénégal et de 10% pour le Mali, la Guinée et la Guinée Bissau (moyenne 1987-1989).

Le tableau ci-dessus montre que le poids des recettes fiscales prélevées sur les importations diffère fortement d'un pays à l'autre. L'importance des D.T.I. dans le budget de l'Etat gambien résulte davantage du volume relativement élevé des importations de ce pays que d'un niveau de taxation particulièrement fort. Si, en 1987/88, les D.T.I. représentent 71% des recettes budgétaires, ils correspondent à seulement 33% de la valeur F.O.B. des importations enregistrées<sup>1</sup>. Ces données confirment le rôle essentiel des activités d'import/réexportation dans l'économie gambienne et, en conséquence, dans le financement de l'Etat gambien.

A l'exception de la Guinée, l'importance de la fiscalité sur les importations s'avère assez élevée par rapport à d'autres pays en développement. Cette caractéristique se traduit par une plus forte dépendance des recettes de l'Etat à l'égard des fluctuations des cours internationaux des marchandises importées<sup>2</sup>.

La mise en place de politique de rigueur budgétaire dans le cadre des P.A.S. se traduit finalement par une forte hétérogénéité de l'évolution des dépenses et recettes budgétaires.

<sup>1</sup> Au Sénégal, ces taux sont respectivement de 31% et 27%. Pour les données relatives aux D.T.I. exprimées en pourcentage de la valeur des importations, voir annexe N°12.

<sup>2</sup> Ces variations des cours internationaux ont des effets différents sur les recettes publiques selon qu'il s'agit d'une taxation ad valorem ou d'un mécanisme du prélèvement variable (avec prix interne fixe).

**TABLEAU N°2.27.**  
**Récapitulatif de l'évolution des dépenses, recettes**  
**et déficits budgétaires au cours des années 1980**

Evolution du déficit budgétaire	Situations nationales correspondantes
* Diminution du déficit	. <u>Sénégal</u> : - baisse des recettes - baisse (plus forte) des dépenses . <u>Mauritanie</u> : - baisse des recettes - baisse (plus forte) des dépenses . <u>Guinée Bissau</u> : - stabilité des recettes - baisse des dépenses
* Stabilisation du déficit	. <u>Mali</u> : - légère augmentation des recettes - légère baisse des dépenses . <u>Gambie</u> : - augmentation des recettes - augmentation des dépenses
* Augmentation du déficit	. <u>Guinée</u> : - baisse des dépenses - baisse (plus forte) des recettes

Source : Tableaux N°2.22., N°2.23. et N°2.25.

### c.3. Le rôle prépondérant de l'aide extérieure dans le financement des déficits budgétaires

L'aide extérieure intervient à deux niveaux dans les opérations financières des Etats de la région :

. La rubrique "dons" du chapitre recettes, qui correspond essentiellement à la participation des agences de coopération au budget d'investissement public.

. La rubrique "financement extérieur net" ; placée, dans le tableau des opérations financières, en dessous du solde, elle correspond aux aides budgétaires dont l'objet est effectivement de contribuer à équilibrer les comptes de l'Etat.

L'ensemble de ces deux rubriques constitue le "financement extérieur total". Dans le tableau N°2.28. ci-après, cette variable est rapportée au "déficit réel", c'est-à-dire à la différence entre les recettes (dons exclus) et les dépenses.

**TABLEAU N°2.28.**  
**Evolution du financement extérieur total exprimé en %**  
**du déficit réel (1980 à 1989)**

	1980/82	1987/89
GAMBIE	40%	128%
GUINEE	37%	105%
GUINEE BISSAU	69%	90%
MALI	94%	143%
MAURITANIE	62%	53%
SENEGAL	60%	127%

Source : COBEA/ORSAY à partir des données de la Banque Mondiale et de la C.C.C.E.

Il apparaît clairement que les aides extérieures financent l'essentiel des déficits budgétaires et qu'elles progressent durant les années 1980. Au cours des années récentes (1987/89), le financement extérieur représente souvent plus de 100% du déficit réel ; une telle situation correspond à l'utilisation de ces financements pour le paiement de dettes contractées par l'Etat concerné auprès du trésor de son pays<sup>1</sup> ou pour le paiement d'autres arriérés.

La Mauritanie est le seul pays du sous-espace où la part des aides extérieures dans le financement du déficit réel diminue au cours de la décennie 1980-1990. Cette évolution particulière reflète probablement la baisse des aides accordées par les pays de l'OPEP, eux-mêmes confrontés à la réduction des revenus pétroliers.

#### **d. L'aide publique au développement : une région relativement privilégiée**

Entre 1985 et 1988, les versements nets d'aide publique au développement (A.P.D.) aux pays du sous-espace ouest se sont élevés en moyenne à 61 dollars par habitant (63\$ en incluant le Cap Vert). Un tel niveau d'aide est légèrement supérieur à celui des neuf pays membres du CILSS (58\$/hab. en moyenne au cours de la même période); en revanche, il représente plus du double de l'aide reçue par les pays d'Afrique subsaharienne (25\$/hab.) et 8 fois l'aide dont bénéficient les pays asiatiques (8\$/hab., Chine non comprise)<sup>2</sup>.

Le niveau particulièrement élevé de l'aide publique dont bénéficient les pays du sous-espace constitue un trait majeur du contexte macro-économique de ceux-ci. En effet, l'aide extérieure joue un rôle essentiel dans le financement des déficits budgétaires et dans l'allègement du déséquilibre des balances des paiements (voir ci-dessus).

<sup>1</sup> La ligne "financement intérieur net" présente alors un chiffre négatif.

<sup>2</sup> Source : Club du Sahel/OCDE. - L'aide au développement à la fin de la décennie 1980 : l'amorce d'une mutation? Rapport annuel du Club du Sahel sur l'aide publique dans les pays membres du CILSS. - Paris, octobre 1990, 89p.

#### d.1. La répartition de l'A.P.D. selon les donateurs et selon les bénéficiaires

L'aide extérieure destinée aux pays du sous-espace est relativement concentrée sur un nombre restreint de donateurs : 5 d'entre eux assurent 60% du total (moyenne 1984/88)<sup>1</sup>. Ce phénomène de concentration s'observe également au niveau de chaque pays. Cependant, d'un pays à l'autre, ce ne sont pas toujours les mêmes agences de coopération qui constituent les principaux bailleurs de fonds. Le cas de la Gambie est à cet égard significatif : seul pays où la France ne réalise pas au moins 5% des versements nets d'A.P.D., c'est également le seul pour lequel l'aide de la Grande-Bretagne dépasse ce seuil de 5%.

Les principales caractéristiques de la répartition entre donateurs de l'A.P.D. reçue par le sous-espace sont les suivantes :

- . Le poids de l'aide bilatérale (60% du total) est sensiblement supérieur à celui de l'aide multilatérale (40% moyenne 84/88).

- . Parmi les bailleurs de fonds bilatéraux, la France demeure le principal en réalisant de 20 à 30% de l'A.P.D. versée au Sénégal, au Mali, à la Mauritanie et à la Guinée.

- . La R.F.A., l'Italie et les Etats-Unis sont également présents de manière significative dans la plupart des pays du sous-espace, chacune de leurs aides représentant 10% environ de l'A.P.D. totale.

- . Les interventions des Pays-Bas, de la Suède, de la Grande-Bretagne, du Canada et du Japon se limitent à quelques pays<sup>2</sup>.

- . La CEE et la Banque Mondiale constituent les bailleurs de fonds multilatéraux les plus importants. La première assure près de 10% de l'A.P.D. de chacun des pays du sous-espace. Le poids de la seconde est variable ; il est particulièrement important en Guinée Bissau, en Guinée et au Sénégal.

- . Les agences de coopération multilatérales relevant des pays arabes ont une intervention significative dans la plupart des pays du sous-espace ; elles jouent un rôle particulièrement important en Mauritanie (25% de l'A.P.D. totale).

Cette hétérogénéité du poids des différents donateurs selon les pays bénéficiaires peut constituer un obstacle à la coordination régionale des aides<sup>3</sup>.

La répartition de l'A.P.D. entre les pays du sous-espace présente de fortes disparités : l'A.P.D. "reçue" par chaque habitant varie de 30\$ en Guinée à 256\$ au Cap Vert soit un écart de 1 à 8... Le Cap Vert constitue cependant un cas particulier, puisque les aides reçues par les autres pays du sous-espace se situent entre 50 et 100\$ par habitant.

<sup>1</sup> Il s'agit de la France, des Etats-Unis, de la CEE, de la Banque Mondiale et des pays et institutions financières de l'OPEP.

<sup>2</sup> Guinée Bissau et Cap Vert pour la Suède et les Pays-Bas ; Gambie pour la Grande-Bretagne. Il est à noter que l'aide japonaise aux pays du sous-espace (notamment à la Gambie et au Sénégal) a sensiblement progressé au cours des dernières années.

<sup>3</sup> Par exemple, la mise en oeuvre de politiques de coopération cohérentes au Sénégal et en Gambie implique de trouver un certain consensus entre la France, la CEE, la Banque Mondiale et les Etats-Unis, principaux bailleurs de fonds du Sénégal, mais également avec la Grande-Bretagne et la R.F.A., partenaires importants de la Gambie.

**TABLEAU N° 2.29.**  
**Répartition de l'A.P.D. selon les principaux donateurs**  
**(en % des versements nets d'A.P.D., 1984/88)**

PAYS	AIDE BILATERALE										AIDE MULTILATERALE					Agences autres et Pays multilat. de l'OPEP	TOTAL (5)	autres donateur (6)	TOTAL
	France	R.F.A	Italie	Pays-Bas	G.B	Suède	Canada	E.U	Japon	CEE	FAD(1)	IDA(2)	PNUD(3)	PAM (4)	TOTAL				
CAP VERT	6%	10%	18%	8%		9%	7%			9%		5%	5%	6%	83%	17%	100%		
GUINEE B.	5%		8%	11%		14%				10%	7%	5%		5%	83%	17%	100%		
GUINEE	24%	8%			12%		5%	7%		7%	5%	19%		7%	83%	17%	100%		
GAMBIE		9%	9%				14%		9%	9%	10%	11%	6%		79%	21%	100%		
MALI	26%	8%	6%	5%		9%			7%	5%	11%			5%	83%	17%	100%		
MAURITANIE	21%	6%	6%			10%			8%	9%				25%	84%	16%	100%		
SENEGAL	27%	6%	6%	4%		5%	10%		10%	14%				6%	78%	22%	100%		
TOTAL SS ESP.(7)	22%	6%	7%	4%	1%	1%	9%	4%	9%	4%	12%	3%	3%	1%					

(1) : Fonds Africain de Développement

(2) : International Development Association (Banque Mondiale)

(3) : Programme des Nations Unies pour le Développement

(4) : Programme Alimentaire Mondial

(5) : Total de l'aide fournie par les 7 à 10 principaux donateurs, assurant chacun au minimum 5% des versements d'A.P.D.

(6) : Les autres donateurs sont les suivants :

CAP VERT Grande Bretagne, Belgique, Suisse, Canada, Japon, FAD, IDA, pays et agences de l'OPEP

GUINEE B. R.F.A, Grande Bretagne, Belgique, Suisse, Canada, E.U, Japon, PAM, autres multilatérales, pays et agences de l'OPEP

GUINEE Italie, Pays-Bas, Grande Bretagne, Belgique, Suède, Suisse, Canada, PNUD, PAM, autres multilatérales, pays et agences de l'OPEP

GAMBIE France, Pays-Bas, Belgique, Suède, Suisse, Canada, Japon, PNUD, autres multilatérales, pays et agences de l'OPEP

MALI Grande Bretagne, Belgique, Suède, Suisse, Canada, Japon, PNUD, PAM, autres multilatérales, pays et agences de l'OPEP

MAURITANIE Pays-Bas, Grande Bretagne, Belgique, Suède, Suisse, Canada, Japon, FAD, PNUD, PAM, autres multilatérales

SENEGAL R.F.A, Pays-Bas, Grande Bretagne, Belgique, Suède, Suisse, Japon, FAD, PNUD, PAM, autres multilatérales, pays et agences de l'OPEP

(7) : La part de chaque pays donateur dans l'A.P.D. reçue par le sous-espace correspond à la totalité de l'aide versée par ces pays (y compris celle figurant dans la colonne "autres donateurs")

SOURCE : COBEA/ORSAY d'après les données du CAD/OCDE

L'importance de l'aide extérieure exprimée en pourcentage du PNB<sup>1</sup> fait apparaître une "hiérarchie" différente. En Gambie, en Guinée Bissau et au Cap Vert, l'aide représente de 45 à 55% du PNB; au Mali et en Mauritanie, ce taux est de 25% tandis qu'au Sénégal et en Guinée, il se situe entre 10 et 15%. Les pays de petite dimension (Gambie, Guinée Bissau et Cap Vert) bénéficient donc d'une aide proportionnellement plus importante que les autres pays du sous-espace. On notera que la Guinée, seul Etat à ne pas appartenir au CILSS, reçoit une A.P.D. sensiblement inférieure à ses voisins du sous-espace.

**TABLEAU N°2.30**  
**Versements nets d'A.P.D. par habitant (moyenne 1985/88 en \$/hab)**  
**et part de l'A.P.D. dans le P.N.B. (moyenne 1984/88 en %)**

	CAP VERT	GAMBIE	GUINEE	GUINEE BISSAU	MALI	MAURITANIE	SENEGAL	TOTAL
Versements d'A.P.D. par habitant	256	107	30	91	51	109	77	63
Part de l'A.P.D. dans le P.N.B.	56%	45%	9%	52%	25%	25%	14%	

Source : COBEA/ORSAY d'après les données du CAD/OCDE

#### d.2. L'évolution de l'A.P.D. au cours des années 1980

Tous les pays du sous-espace, à l'exception de la Mauritanie, connaissent un accroissement de l'A.P.D. reçue entre 1980 et 1989 (voir graphique N°2.14.). L'évolution singulière de la Mauritanie résulte de la baisse des aides en provenance des agences et pays de l'OPEP, elle-même liée à la diminution des revenus pétroliers.

Pour tous les pays où l'aide augmente, on observe un brusque accroissement l'année au cours de laquelle un P.A.S. est adopté. C'est notamment le cas de la Guinée Bissau en 1987, de la Guinée et de la Gambie en 1986, du Mali en 1984<sup>2</sup>. A l'échelle du sous-espace, cela se traduit par une nette augmentation de l'A.P.D. en 1986. Conséquence logique de cette liaison, la composition de l'aide se modifie au cours des années 1980. La part des aides budgétaires et des aides à la balance des paiements progresse sensiblement, au détriment notamment de l'assistance technique. A cet égard, le sous-espace connaît la même évolution que l'ensemble des pays d'Afrique subsaharienne.

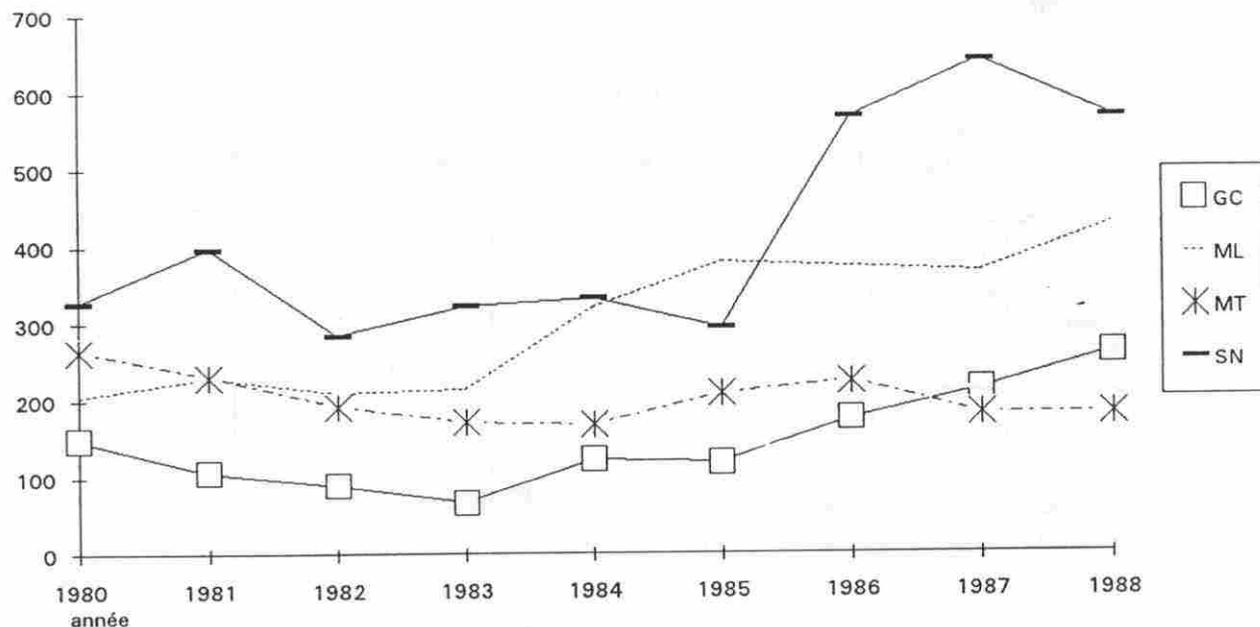
<sup>1</sup> Pour éliminer les distorsions introduites par les dévaluations, ce ratio est calculé sur plusieurs années.

<sup>2</sup> Le cas du Sénégal est plus difficile à analyser dans la mesure où le premier plan d'ajustement structurel date de 1980. Cependant, on observe un net accroissement de l'aide en 1986, année où sont obtenus de nouveaux crédits d'ajustement.

GRAPHIQUE N°2.14.  
Evolution des versements nets d'A.P.D.  
(1980-1989, en millions de dollars)

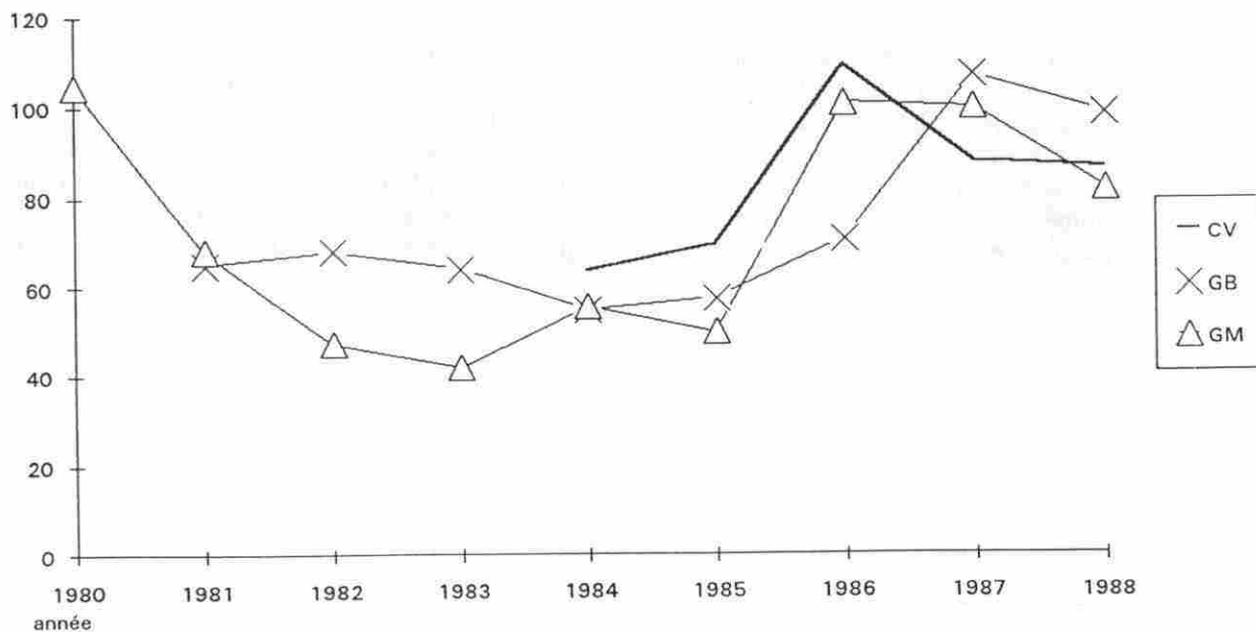
a. Guinée, Mali, Mauritanie, Sénégal

millions de  
dollars U.S



b. Cap Vert, Guinée Bissau, Gambie

millions de  
dollars U.S



Source : COBEA/ORSAY d'après données du CAD/OCDE.

Les données considérées jusqu'ici concernent uniquement les versements nets d'A.P.D.<sup>1</sup>. Le tableau N°2.31. ci-dessous permet de comparer l'évolution de ces flux avec celle des transferts privés.

**TABLEAU N°2.31.**  
**Evolution des versements nets d'A.P.D., des transferts privés et des versements nets totaux au sous-espace ouest (1981-1988 en millions de dollars)**

	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
Versements nets d'A.P.D.	1.100	900	880	1.120	1.180	1.620	1.700	1.710
Transferts privés	90	160	65	45	-25	-10	-30	-50
Versements nets totaux	1.300	1.340	1.160	1.260	1.225	1.665	1.710	1.620

Source : COBEA/ORSAY d'après données du CAD/OCDE. Pour le détail par pays, voir annexe N°13.

Les versements nets totaux correspondent à la somme des versements nets d'A.P.D., des autres flux publics nets<sup>2</sup> et des transferts privés. Il apparaît clairement une inversion des flux privés à partir du milieu de la décennie : depuis quelques années, subissant le même phénomène que l'ensemble de l'Afrique subsaharienne, le sous-espace ouest est l'objet d'un désinvestissement des entreprises privées étrangères. Cette sortie de capitaux privés est plus que compensée par l'augmentation de l'aide publique (les versements nets totaux progressent au cours de la décennie). Cependant, elle conduit à s'interroger sur l'efficacité des programmes d'ajustement structurel puisque ceux-ci doivent, après une phase de stabilisation, créer les conditions d'une croissance durable, c'est-à-dire notamment d'une reprise des investissements privés.

<sup>1</sup> Ce terme "versements nets" signifie que les remboursements de dette publique sont pris en compte.

<sup>2</sup> Il s'agit essentiellement de prêts à court terme.

**En résumé :**

. Malgré les disparités de situation économique (PNB, échanges extérieurs,...), aucun pays du sous-espace n'est en mesure de jouer le rôle d'un véritable pôle de développement régional (tel que le Nigeria dans le sous-espace Est et la Côte d'Ivoire dans le sous-espace centre).

. A l'exception de la Guinée et de la Mauritanie, les pays du sous-espace présentent des balances commerciales déficitaires. Pour tous, les balances des paiements sont chroniquement déficitaires.

. Les recettes d'exportation reposent, dans chaque pays, sur un nombre restreint de produits : minerais en Guinée et en Mauritanie ; denrées agricoles pour les autres pays. Seul, le Sénégal dispose aujourd'hui de recettes d'exportation relativement diversifiées.

. Au cours des années 1980, tous les pays du sous-espace ont mis en oeuvre des programmes d'ajustement structurel. Ceux-ci se sont notamment traduits par une augmentation de l'aide extérieure, dont le niveau était déjà élevé.

. Parallèlement, la composition de l'aide extérieure s'est modifiée : la part des aides budgétaires et, plus globalement, des aides "hors projets", s'est accrue.

. Les politiques d'ajustement se traduisent par une certaine amélioration de la situation des balances commerciales et des déficits budgétaires. Mais, pour l'instant, elles ne sont pas parvenues à enrayer le départ des capitaux privés étrangers.

## 2.7. LA DIVERSITE DES ECONOMIES NATIONALES

L'analyse des différentes composantes des économies du sous-espace conduite dans les paragraphes précédents a mis en lumière les traits spécifiques de chaque pays. Ces spécificités nationales ont un impact sur le fonctionnement des échanges céréaliers, nationaux et régionaux, et pèsent sur les possibilités de développement de l'intégration régionale. Au terme de ce second chapitre, elles sont succinctement rappelées ici.

### GAMBIE

. Plus petit pays du sous-espace par la superficie et par l'effectif de la population (830.000 habitants en 1989, soit 3% de la population totale). Taux d'urbanisation élevé (36%) et forte croissance de la population urbaine (8,5% par an).

. Aujourd'hui, le commerce d'import/réexportation et le tourisme constituent les secteurs les plus dynamiques de l'économie. L'économie gambienne est par tradition ouverte sur le marché mondial et fortement insérée dans les échanges régionaux.

. La libéralisation de l'économie engagée à partir de 1986 a confirmé le pays dans son rôle d'"entrepôt régional". La Gambie est le seul pays du sous-espace où les réexportations font explicitement partie de la stratégie nationale de développement:

- La prise en compte des réexportations conduirait à une balance commerciale équilibrée (en 1989, le déficit officiel de celle-ci est de 15 milliards de F.CFA et les réexportations sont estimées à 20 milliards de F.CFA).
- Les droits et taxes à l'importation représentent 71% des recettes de l'Etat.

. La priorité accordée aux activités commerciales (ou du secteur tertiaire) s'est traduite par une baisse de la production céréalière nationale au cours des années 1980. Celle-ci résulte également de la progression des superficies cultivées en arachide, production dont une fraction importante est exportée vers le Sénégal.

### GUINEE

. L'un des trois grands pays du sous-espace (avec le Sénégal et le Mali) par la population. Dispose, de loin, des richesses agricoles et minières les plus abondantes, mais celles-ci ont peu été mises en valeur jusqu'à présent.

. Les recettes d'exportation proviennent essentiellement du secteur minier (70% d'entre elles proviennent de la bauxite et de l'alumine).

. Croissance rapide de la population urbaine (5,7% par an contre 2,2% pour la population totale). La croissance de la production céréalière (constituée principalement de riz) est inférieure à celle de la population. Conakry est de plus en plus approvisionné par les céréales importées. La diffusion de ces dernières à l'intérieur du pays s'accroît.

. La mise en valeur du potentiel économique est hypothéquée actuellement par les contradictions sociales et politiques internes. Celles-ci se traduisent notamment par des dysfonctionnements aigus de l'appareil administratif, qui pèsent sur le développement des activités du secteur privé.

### GUINEE BISSAU

. Potentiel agricole non négligeable, mais limité par la petite dimension du pays. Les recettes d'exportation reposent principalement sur la noix de cajou (60%) et les produits de la pêche. Malgré ces ressources, la balance des paiements est structurellement très déficitaire. Dans ce contexte, l'aide extérieure joue un rôle particulièrement important (elle représente 52% du PNB en moyenne entre 1984 et 1988).

. Le riz occupe une place importante dans la production agricole et dans la consommation alimentaire. A la différence des autres pays (Mali, Mauritanie, Sénégal), les enjeux de la production de riz ne portent pas sur de grands aménagements, mais sur des systèmes de production peu encadrés (mangrove, bas-fonds) dont les potentialités sont élevées.

. La dévalorisation continue de la monnaie nationale contribue à la persistance du troc: la libéralisation ne s'est pas accompagnée d'une monétarisation des échanges.

. Tradition marchande faible (existence de flux de réexportation, mais qui n'ont pas l'ampleur de ceux de la Gambie ou de la Guinée).

### MALI

. Des trois grands pays du sous-espace, il est le moins doté en ressources naturelles. L'agriculture (coton, céréales) et l'élevage constituent les piliers de l'économie et assurent l'essentiel des ressources extérieures (avec les revenus des travailleurs émigrés).

. Absence de façade maritime et peu de voies de communication avec les autres pays du sous-espace (excepté le chemin de fer). Ces obstacles sont, en partie, compensés par le dynamisme des réseaux marchands.

. Pays intégré à plusieurs espaces d'échanges: relations commerciales avec les autres pays du sous-espace ouest, avec les pays du sous-espace centre (Côte d'Ivoire, Burkina), avec l'Algérie, avec le Niger.

. Les céréales sèches sont prépondérantes dans la production et la consommation de céréales. Le Mali constitue le grenier potentiel du sous-espace pour les céréales sèches et dispose d'un potentiel de production de paddy relativement important. Du fait de ce potentiel productif et de la protection naturelle créée par la situation d'enclavement, en année normale, le volume des importations céréalières (en particulier celles de riz) est relativement limité.

### MAURITANIE

- . Pays de taille intermédiaire du point de vue de l'effectif de la population (1,970 million d'habitants en 1989). La population urbaine représente près de 40% de la population totale. Son rythme de croissance est élevé (presque 8% par an).
- . La pêche et le fer représentent les deux piliers de l'économie mauritanienne (respectivement 66% et 33% des recettes d'exportation).
- . Ces ressources permettent de financer le déficit alimentaire, qui est de grande ampleur: la production nationale de céréales assure 26% de la consommation (moyenne 1986-88). L'aide alimentaire joue également un rôle non négligeable dans la couverture de ce déficit (elle représente près de 40% des importations en moyenne entre 1981 et 1989).
- . Le potentiel agricole est faible; il se limite à la vallée du fleuve Sénégal. Après avoir connu une forte baisse au cours des années 1970, la production céréalière augmente à la fin des années 1980 avec les investissements du secteur privé dans la riziculture irriguée.
- . Les activités commerciales occupent depuis longtemps une place essentielle dans l'économie (commerce transsaharien).
- . Pays davantage tourné vers le monde arabe que vers ses voisins du sous-espace ouest.

### SENEGAL

- . Activités économiques relativement plus diversifiées que celles des autres pays (industries agro-alimentaires, pêches, phosphates, ...).
- . Taux d'urbanisation analogue à celui de la Gambie et de la Mauritanie, mais croissance de la population urbaine moins rapide.
- . Du fait de son importance dans l'alimentation des urbains, le riz, en particulier le niveau des prix à la consommation, représente un enjeu politique de taille.
- . Fort décalage entre la production et la commercialisation nationales de céréales et la consommation:
  - La consommation de riz (un tiers de la ration céréalière) est assurée à plus de 80% par des importations;
  - Plusieurs des principales zones de production sont éloignées de Dakar.
  - Les périmètres irrigués de la SAED présentent des coûts de production en riz relativement élevés.
- . La fonction de "pôle régional" du pays, et notamment de Dakar, est réelle mais elle est nettement moins importante que par le passé et que celle exercée par le Nigeria dans le sous-espace est ou la Côte d'Ivoire dans le sous-espace centre.

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every entry should be supported by a valid receipt or invoice. This ensures transparency and allows for easy verification of the data.

In the second section, the author outlines the various methods used to collect and analyze the data. This includes both primary and secondary data collection techniques. The analysis focuses on identifying trends and patterns over time, which is crucial for making informed decisions.

The third part of the report details the results of the study. It shows that there has been a significant increase in sales volume over the past year, particularly in the online market. This is attributed to several factors, including improved marketing strategies and a more user-friendly website.

Finally, the document concludes with a series of recommendations for future actions. It suggests that the company should continue to invest in digital marketing and explore new product lines to further expand its market reach. Regular monitoring of key performance indicators is also advised to ensure ongoing success.

### **III. LES ECHANGES CEREALIERS**



Les travaux réalisés en Afrique de l'Ouest par l'INRA, l'IRAM et l'UNB depuis 1987 ont montré que les flux régionaux représentent des volumes importants. Cependant, l'intensité et la direction de ces flux varient sensiblement d'une année sur l'autre en fonction des fluctuations de leurs principaux déterminants<sup>1</sup>. Au terme de cette première série d'études, il est apparu que l'appréhension précise des interactions entre le commerce régional et les politiques nationales nécessite de recourir à des travaux par sous-espace et centrés sur un ensemble limité de produits. Dans cette optique, plusieurs enquêtes concomitantes ont été réalisées sur les flux régionaux de céréales durant la campagne 1989/90 dans le sous-espace ouest<sup>2</sup>.

A partir de ces enquêtes, la première partie de ce chapitre décrit les flux régionaux tels qu'ils ont pu être appréhendés au cours de la campagne. Ces observations font l'objet ensuite d'une estimation quantitative globale afin de pouvoir évaluer l'importance du commerce entre pays vis-à-vis de la production céréalière et du marché céréalier du sous-espace. Après une caractérisation succincte des prix de transport, ce chapitre examine ensuite les marges brutes, actuelles et potentielles, procurées par différents échanges régionaux de céréales. Enfin, la dernière partie propose une première synthèse des déterminants de ces échanges.

### 3.1. LES FLUX REGIONAUX AU COURS DE LA CAMPAGNE 1989/90

Dans le sous-espace ouest comme dans les autres zones d'Afrique de l'Ouest, les céréales ne constituent qu'une fraction du commerce régional. Celui-ci repose également sur d'autres produits agricoles et alimentaires, qu'il s'agisse de denrées d'origine locale (arachides, tubercules, produits maraîchers, fruits, poisson, sel, bétail, ...) ou de produits importés (sucre, concentré de tomate, lait en poudre, thé, ...). La circulation régionale des marchandises non alimentaires est également importante : tissus, fripes, chaussures, cigarettes, piles, matériel électrique, pièces de rechange,...

<sup>1</sup> Pour une présentation et une discussion des enquêtes sur le commerce transfrontalier réalisées par l'INRA, l'IRAM et l'UNB de 1987 à 1989, voir notamment: Actes du séminaire de Cotonou. - INRA-IRAM-UNB ; Club du Sahel/OCDE, Ministère de la Coopération, 1989.

<sup>2</sup> Ces enquêtes, qui ont constitué la majeure partie du travail de terrain de cette étude, ont été menées en même temps dans tous les pays du sous-espace (à l'exception de la Mauritanie) à trois périodes de la campagne de commercialisation 1989/90. Elles ont porté à la fois sur les zones frontalières stratégiques du point de vue des échanges entre pays et auprès des commerçants à l'aide de questionnaires établis sur le même modèle pour chaque pays. En Gambie, les enquêtes ont été réalisées sous la responsabilité d'E. SALL, au Mali sous celle de D. BAGAYOKO, en Guinée sous celle de J. SAMAKE, en Guinée Bissau sous celle de R. RIBEIRO et au Sénégal sous celle d'A. LAMBERT.

Pour ce qui concerne spécifiquement les céréales, il est nécessaire de distinguer deux catégories principales de flux en fonction de l'origine des denrées :

. **Les échanges de céréales locales.** Ces flux, qui sont avant tout fonction des productions et disponibilités de chaque pays et de chaque zone frontalière, comprennent :

\* les flux longs, qui répondent aux situations globales de déficit/excédent des différents pays du sous-espace (par exemple, le Mali écoule des excédents de mil sur le marché mauritanien déficitaire) ;

\* les flux courts ou flux frontaliers, dont la dynamique s'écarte souvent de la logique des bilans céréaliers globaux<sup>1</sup>.

. **La circulation des céréales importées** dépend par contre directement de l'évolution respective des politiques de commerce extérieur des pays de la région.

L'image des flux régionaux obtenue à partir des enquêtes menées au cours de la campagne 1989/90 résulte à la fois des courants d'échanges structurels entre les pays du sous-espace et des conditions spécifiques de cette campagne. Il importe donc de caractériser celles-ci.

#### a. Le contexte des échanges de la campagne 1989/90

Ce contexte est caractérisé par 3 principaux facteurs :

- une bonne, voire très bonne, production céréalière dans l'ensemble du sous-espace,
- l'adoption par le Mali, d'une politique de fermeture des importations de riz et de promotion des exportations de céréales sèches,
- des conflits aux frontières du Sénégal.

Le niveau élevé de la production globale du sous-espace pourrait conduire à penser que le potentiel d'échanges régionaux de céréales est, pour cette campagne, relativement faible. En fait, au-delà de cette bonne situation d'ensemble, les résultats du bilan céréalier diffèrent sensiblement d'un pays à l'autre<sup>2</sup>.

Le Mali a connu une production de céréales sèches légèrement inférieure au record de l'année précédente et une récolte record de paddy (dont la commercialisation est cependant entravée par les difficultés de transformation de l'Office du Niger). Etant donné les stocks relativement importants en mil-sorgho<sup>3</sup>, le Mali disposait, au début de la campagne de commercialisation d'excédents importants. Bien que l'ampleur de cet excédent ait été l'objet de controverses, on estime que 100.000 t environ de céréales sèches étaient disponibles pour l'exportation. Dans ce contexte, le gouvernement a adopté, pour la première fois, une politique explicite de promotion des exportations : suppression des taxes à l'exportation (mesure prise au cours de la campagne précédente), subventions, aide au reconditionnement de stock et démarches officielles auprès des pays voisins. Parallèlement, il a appliqué une valeur barème aux importations de riz qui a abouti de fait à leur fermeture officielle.

<sup>1</sup> Ainsi, la région ouest de Gambie importe en 1990 des céréales de la région de Kaolack, forte productrice, alors que la Gambie est globalement excédentaire et le Sénégal déficitaire.

<sup>2</sup> La caractérisation des situations céréalières de chacun des pays s'appuie notamment sur les informations recueillies et publiées par le projet CILSS/DIAPER.

<sup>3</sup> Suite aux programmes de crédits-nantissement du PRMC et aux bas niveaux des prix de la fin de campagne 1988/89 qui ont entravé l'écoulement des stocks durant la soudure.

En conséquence, au début de la campagne, on pouvait s'attendre à des exportations importantes, et pour cette fois en grande partie officielles, de céréales sèches vers le Sénégal, la Mauritanie et, dans une moindre mesure, la Guinée (sans compter bien sûr des flux importants vers la Côte d'Ivoire et, des flux plus faibles vers le Burkina). On pouvait également penser que du riz serait importé frauduleusement, mais en quantités limitées.

**Le Sénégal** a également connu une bonne campagne, après une année difficile. Au regard du bilan céréalier (ex-post), la consommation apparente ayant nettement augmenté, surtout pour les mil-maïs-sorgho, le pays n'était pas globalement demandeur de céréales sèches durant cette campagne et le disponible en riz permettait de couvrir largement les besoins, bien que les importations officielles aient diminué de plus de 40.000 t par rapport à 1988/89.

**La Mauritanie** a été déficitaire en mil-sorgho (environ 14.000 t d'après le bilan prévisionnel) malgré une production meilleure que les années précédentes. La commercialisation du riz ayant été désorganisée par la libéralisation de la transformation et les importations se situant à la baisse, on pouvait par contre s'attendre à une diminution des réexportations de riz.

**La Gambie** a connu également une production de céréales sèches en légère augmentation, mais par contre une diminution de celle du paddy. La baisse des importations officielles de riz (de 63.000 t en 1988/89 à 47.000 t en 1989/90) laissait penser à un recul des réexportations.

**La Guinée Bissau** a enregistré les meilleurs résultats de campagne depuis plusieurs années, avec une augmentation de la production de paddy de plus de 10% par rapport à l'année précédente. Malgré la suppression de la taxe à l'importation du riz, les importations diminuent légèrement, ce qui devrait conduire là aussi à une baisse ou stagnation des réexportations.

**En Guinée** enfin, où la campagne semble avoir également été bonne, des mesures ont été prises pour freiner les importations en limitant l'accès aux devises et en obligeant les importateurs à bloquer 20% de la valeur des achats à la commande, ce qui devrait avoir pour effet de diminuer les réexportations.

Au total, des disparités apparaissent entre les disponibles céréaliers nationaux, elle ne sont pas d'une ampleur telle que les échanges soient fortement stimulés.

A cela, il faut ajouter les obstacles aux échanges qu'ont constitué les nombreux conflits frontaliers. La gravité des événements qui ont opposé en avril 1989 le Sénégal et la Mauritanie a entraîné la fermeture de la frontière et l'interruption de tout échange, au moins direct, entre les deux pays. Cette situation a coupé les producteurs de paddy mauritaniens des débouchés qu'ils trouvaient depuis plusieurs années à meilleur prix au Sénégal et a contribué à la désorganisation de la filière en Mauritanie.

En août 1989, la confédération sénégalienne a éclaté, suite à un différend entre les deux pays portant sur les modalités de la présidence de la Confédération. Le Sénégal a alors mis en place un dispositif destiné à "étouffer" la Gambie, c'est-à-dire à faire obstacle aux réexportations des produits comme le riz, le sucre, le concentré de tomates importés en Gambie, mais aussi à décourager toute opération de transit à travers son territoire de ces produits destinés au Mali et à la Guinée Bissau. Si les échanges Sénégal/Gambie ont subi le contrecoup de ces événements, notamment de septembre à décembre 1989, ils ont repris en janvier 1990 et se sont intensifiés en avril-mai, notamment à partir de l'est gambien.

Enfin, le conflit entre le Sénégal et la Guinée Bissau, relatif à la délimitation des zones de pêche, a lui aussi freiné durant plusieurs mois les échanges en raison de la mobilisation des armées de part et d'autre de la frontière. Les producteurs et commerçants bissau guinéens devaient notamment s'acquitter d'un droit de passage auprès de leur armée lorsqu'ils rentraient chez eux avec la

contrepartie en F.CFA de leurs ventes au Sénégal. Aujourd'hui, la région de Ziguinchor est encore peu propice au déroulement des échanges en raison du conflit qui oppose l'armée et les séparatistes casamançais.

## **b. Les échanges de céréales locales en 1989/90**

Les principaux flux de céréales sèches et de riz (ou de paddy) originaires de la région sont représentés de manière schématique sur la carte N° 3.1.

### b.1. Les flux de céréales sèches

#### **\* Les flux de mil, maïs, sorgho à partir du Mali**

Pendant la campagne de commercialisation 1989-90, les flux de céréales sèches à partir du Mali ont été particulièrement développés. En dépit des incertitudes sur l'évaluation des excédents céréaliers, le PRMC<sup>1</sup> estime que les exportations vers le Sénégal, la Mauritanie, la Guinée Conakry mais aussi vers la Côte d'Ivoire, ont dû atteindre 100.000 tonnes, soit autant que l'année précédente. Les enquêtes de terrain ne permettent pas de vérifier cette estimation, mais seulement de se faire une idée de l'importance des flux en direction des trois premiers pays.

#### - Les flux longs

Les flux longs sont contrôlés par les commerçants organisés la plupart du temps en réseaux. S.B.Bally, un des plus importants commerçants céréaliers maliens, a vendu en mai 1990, en bénéficiant de l'aide à l'exportation, 6.000 tonnes au Commissariat à la Sécurité Alimentaire du Sénégal. Cette transaction, destinée à l'approvisionnement des réfugiés expulsés de Mauritanie, a été financée par le FED. D'octobre 1989 à juin 1990, M. Bally a également vendu 6.000 tonnes de céréales sèches à des opérateurs privés sénégalais (notamment M. B.S. Dieye). Durant cette campagne, il aura donc vendu au Sénégal 12.000 tonnes de mil, maïs, sorgho contre 22.500 tonnes lors de la précédente campagne.

Toujours dans le cadre de la politique malienne d'aide à l'exportation, 3.000 tonnes de céréales sèches ont été vendues en Guinée Conakry au PAM pour les réfugiés libériens et 1.000 tonnes en Côte d'Ivoire.

Les exportations vers le Sénégal sont effectuées par chemin de fer. Celles vers la Mauritanie sont réalisées en camions (par l'axe Bamako-Nara-Léré) ainsi que celles vers la Guinée (par l'axe Bamako-Siguiri-Kankan).

Les modes de transactions varient selon le type de relation liant le commerçant à son client. Dans le cas des ventes effectuées par M. Bally au Sénégal, celui-ci détermine son prix en incluant les frais de transport par chemin de fer qu'il prend en charge lui-même<sup>2</sup>. Lorsqu'il vend à un opérateur mauritanien, il se fait payer en Francs CFA. Dans tous les cas, le crédit accordé au client dépend de la confiance entre les partenaires.

<sup>1</sup> Programme de restructuration du marché céréalier.

<sup>2</sup> Dans le cadre de l'opération de soutien aux exportations au Mali, 50% de ces frais ont été réglés directement par le PRMC à la Régie des Chemins de Fer.

- Les flux courts

Ils sont le fait des producteurs, mais aussi des commerçants grossistes. Dans les zones frontalières caractérisées par un déficit céréalier, la longueur des circuits varie au cours de la campagne, comme le montre le cas de la région de Nioro à la frontière Mali/Mauritanie :

- Après les récoltes, en janvier, le mil de Diéma situé à 100 km au sud de la frontière est exporté en Mauritanie via Nioro.

- En période de soudure, la zone déficitaire de Nioro n'a plus de céréales, et les circuits s'allongent. Ils prennent naissance dans les grands marchés de regroupement comme Bamako où sont stockées les céréales provenant des régions excédentaires (Koutiala, ...). Les céréales sont ensuite transportées vers Nioro où viennent s'approvisionner les commerçants mauritaniens.

Dans le cas des zones frontalières moins marquées par un déficit céréalier, la longueur des circuits est stable au cours de la campagne. Par exemple, à la frontière Guinée/Mali, le mil provient de la région de Kita et de Sagabari, puis transite par ces deux marchés de regroupement avant d'être exporté vers Siguiri.

Les enquêtes menées dans les zones frontalières Mali/Guinée et Mali/Mauritanie ont permis d'évaluer les prix<sup>1</sup> et les quantités des céréales locales échangées sur les marchés.

A la frontière Mali/Guinée, sur les petits marchés comme celui de Kourémalé, de janvier à juin, 15 à 20 tonnes de céréales sèches sont vendues par mois. Sur les marchés plus importants comme ceux de Sagabari et Baléa (Mali), ces échanges atteignent pendant la même période 220 tonnes par mois. Le mil acheté de 45 à 55 F.CFA à Sagabari durant cette campagne est vendu 60 F.CFA à la frontière (Baléa) et 100 F.CFA à Siguiri en juin.

A la frontière Mali/Mauritanie (Nioro, Nara et Léré), les échanges diminuent au cours de la campagne du fait des tensions sociales croissantes aux frontières. En janvier, le mil acheté à 45 F.CFA dans la région de Nioro est vendu 50 F.CFA à Nioro et 60 F.CFA à Nara. En avril, le prix du mil originaire de la même région atteint 80 F.CFA à Nioro. En juin, le mil acheté à Bamako 90 F.CFA le kg, atteint 115 F.CFA à Nioro et Nara ; à cette période, à Nouakchott, le prix à la consommation du mil équivaut à 350 F.CFA le kg.

A la frontière Guinée/Mali, les échanges se font souvent sous forme de troc. Par exemple, à Kita en février, 300 kg de mil et sorgho sont échangés contre 100 kg de riz importé de Guinée. A Baléa, en mai et juin, les grossistes maliens collectent 20 tonnes de sorgho qu'ils échangent contre 20 paniers de cola provenant de Guinée forestière. A la frontière Mauritanie/Mali, les transactions sont réalisées, côté malien, en franc CFA<sup>2</sup>.

**\* Les flux de mil, maïs, sorgho entre la Gambie et le Sénégal**

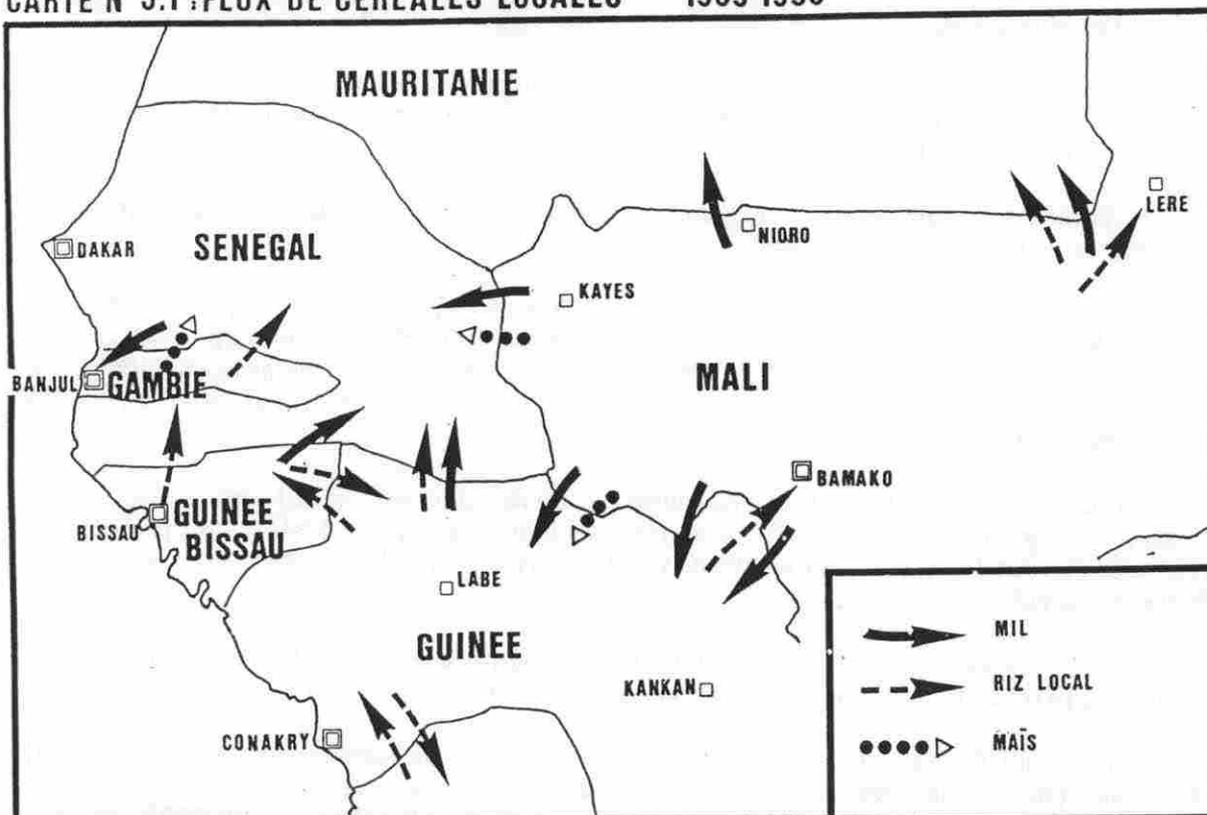
Les flux de céréales sèches entre la Gambie et le Sénégal portent sur des quantités limitées et concernent différents types de céréales.

Le maïs produit en Gambie sur la rive nord du fleuve est exporté en petites quantités vers Ziguinchor mais aussi vers Kolda, via Bassé (est de la Gambie).

<sup>1</sup> Les prix indiqués ici correspondent à des prix de gros.

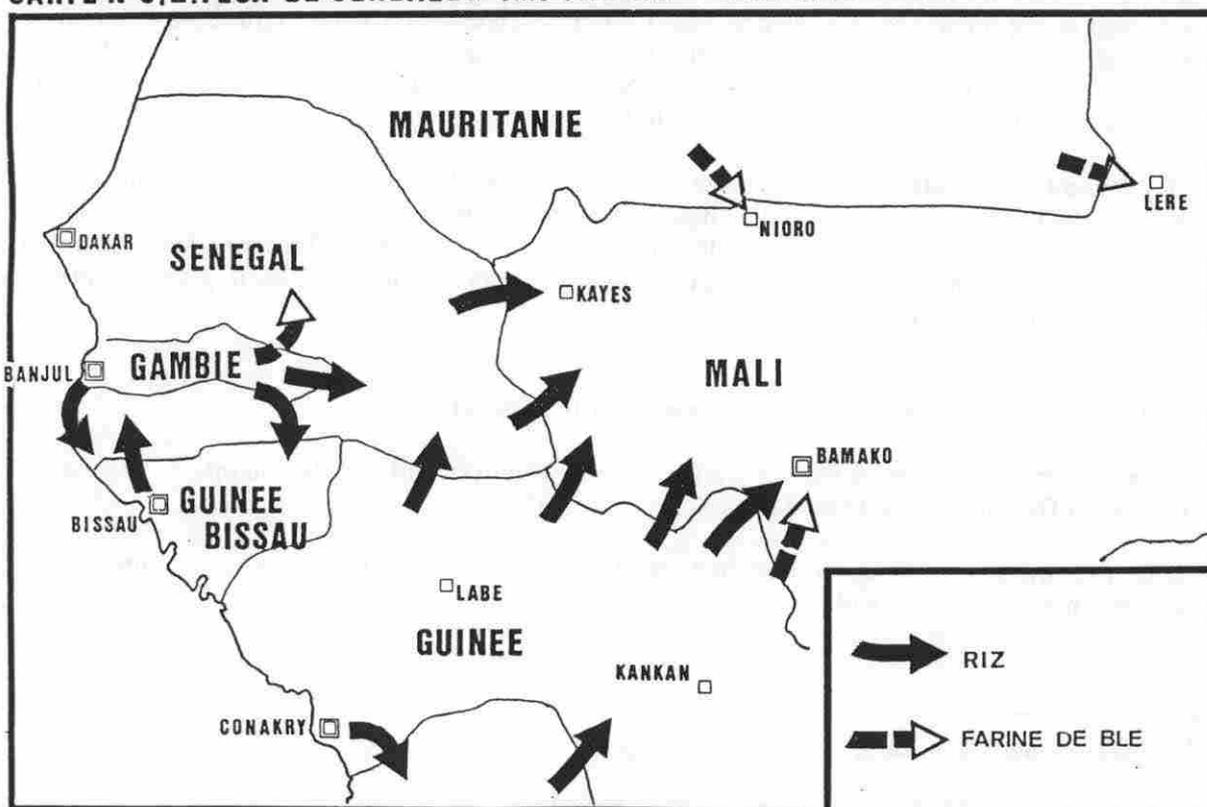
<sup>2</sup> Echangé en avril 1990 au taux de 1 F.CFA contre 0,25 UM.

CARTE N°3.1 : FLUX DE CEREALES LOCALES 1989-1990



INRA-UNB-IRAM / RSA SOLAGRAL

CARTE N°3.2 : FLUX DE CEREALES IMPORTEES 1989-1990



INRA-UNB-IRAM / RSA SOLAGRAL

Le mil souna (ou petit mil), produit dans la région de Bassé, est vendu sur les marchés frontaliers hebdomadaires sénégalais de Pata et Médina Yorofula. Les enquêtes indiquent que, durant le mois d'avril, les ventes de céréales sèches se sont élevées à 15 t sur le premier marché et à 40 t sur le second. Ces volumes ont fortement diminué pendant la période de soudure.

Le mil sanyo, produit dans l'ouest de la Gambie, est exporté en petites quantités vers Ziguinchor et vers Kolda, via Bassé. Ce sont les commerçants sénégalais de ces villes qui viennent s'approvisionner auprès des commerçants gambiens de Brikama.

Dans l'autre sens, le mil souna produit au Sénégal (région de Kaolack) circule en quantités assez importantes dans la région de Banjul.

**\* Les flux de mil sanyo, et de fonio entre la Guinée Conakry, la Guinée Bissau et le Sénégal.**

Les échanges de céréales sèches entre ces pays portent sur des quantités limitées : ils sont restreints aux villes et marchés des zones frontalières.

Le fonio, cultivé dans le Fouta Djallon en Guinée, est commercialisé au Sénégal où il est consommé par les Peuls guinéens qui y sont installés.

Le mil sanyo cultivé au nord des deux Guinées est vendu au Sénégal. pendant les mois de mars et d'avril, à Diaoubé (plus gros marché de la région de Kolda), 300 tonnes de mil venant de la Guinée Bissau et de la Guinée Conakry sont vendues ; pendant les mois de mai et juin, ces ventes ont porté sur 25 tonnes seulement.

b.2. Le riz

Le paddy et le riz produits dans la région sont commercialisés dans des proportions variables selon les zones de production. Ils sont en général peu échangés entre pays.

Au Mali, le riz de l'Office du Niger est commercialisé dans l'ensemble du pays. Il est exporté uniquement vers la Mauritanie, en très petites quantités à partir du marché de Léré (10 t en avril 1990).

Au Sénégal, le riz produit sur les périmètres irrigués de la SAED, commercialisé par la CPSP et, de plus en plus, par les opérateurs privés, ne fait pas l'objet d'exportation vers les pays voisins.

Depuis la fermeture de la frontière Mauritanie-Sénégal, en avril 1989, le paddy mauritanien n'est plus vendu aux rizeries de la SAED alors que lors des campagnes précédentes, ces flux atteignaient 7.000 tonnes environ.

Le paddy gambien est vendu en faibles quantités sur les marchés frontaliers sénégalais comme celui de Pata.

Les producteurs de Guinée Bissau commercialisent une partie de leur paddy sur les marchés sénégalais afin de se procurer les produits de première nécessité qui font défaut chez eux.

Du riz produit en Guinée Conakry est commercialisé au Sénégal auprès des consommateurs peuls-guinéens qui y sont installés.

Entre les deux Guinées, le paddy circule dans les deux sens, en quantités restreintes au nord de leur frontière commune (localités de Pitche Guinée Bissau et Koundara Guinée Conakry). On observe également des exportations de paddy depuis le sud de la Guinée Bissau vers la région de Guinée Maritime.

### c. Les réexportations pendant la campagne 1989-90.

D'une manière générale, les flux de réexportation sont dirigés vers les pays qui protègent davantage leurs agricultures, c'est-à-dire le Sénégal et le Mali (voir carte N° 3.2.). Ils sont constitués de riz (brisures ou 35%) et, dans une moindre mesure, de farine de blé.

#### c.1. Les réexportations de riz

##### \* Le riz importé en Gambie

Les opérateurs gambiens importent essentiellement de la brisure de riz et, dans une moindre mesure, du riz 35%. Sur la base d'une production nationale de riz de 18.000 t, d'importations évaluées à 82.000 t (voir ci-dessous) et d'une consommation nationale totale estimée à 55.000 t, on peut évaluer les volumes de riz réexportés de Gambie vers le Sénégal, et dans une moindre mesure vers le Mali et la Guinée Bissau, entre 35 et 45.000 tonnes.

Ces flux ont connu un ralentissement de septembre à décembre 1989, du fait des tensions politiques entre le Sénégal et la Gambie. Cependant, à partir de janvier 1990, les réexportations ont repris et on trouvait à nouveau du riz importé via Banjul sur le grand marché de Kaolack. Les enquêtes menées auprès des importateurs gambiens confirment cette tendance : elles indiquent que 82.000 t de riz brisé et entier ont été importées entre octobre 1989 et juillet 1990<sup>1</sup>. Sur ce total, 47.000 t ont été importées en juin, période où le prix de la brisure de riz sur le marché international est descendu à 170 \$ la tonne, alors qu'il était de 240 \$ la tonne en février. Les volumes des réexportations varient donc en fonction des quantités importées. Les enquêtes réalisées au Sénégal, notamment dans la région de Kolda, signalent en effet une augmentation des entrées frauduleuses de riz importé pendant le mois de juin.

En février 1990, le riz importé à Banjul revient à 65 F.CFA le kilo aux importateurs gambiens et est vendu 103 F.CFA par les grossistes de Bassé aux commerçants sénégalais qui le revendent à Kolda entre 125 et 128 F.CFA. En juin, le même riz revient à 56 F.CFA à l'importation ; son prix de vente par les grossistes de Bassé baisse à 95 F.CFA., alors que son prix de vente au Sénégal demeure inchangé.

Le riz importé à Banjul est transporté à Bassé, ville située à l'est de la Gambie, d'où le riz est réexporté sur le Sénégal vers les régions de Kolda et Tambacounda, mais aussi certainement vers le Mali et, en période de pénurie, vers la Guinée Bissau<sup>2</sup>.

Le riz importé en Gambie est réexporté vers Ziguinchor lorsque la qualité du riz mis sur le marché par la CPSP ne satisfait pas les commerçants sénégalais. Cette situation a notamment prévalu entre décembre 1989 et février 1990, période durant laquelle les faibles niveaux de vente de la CPSP indiquent des réexportations de 250 à 300 tonnes par mois vers Ziguinchor.

Le riz importé en Gambie peut être acheté directement à Banjul par les commerçants sénégalais ou leurs intermédiaires bénéficiant de la complicité de la douane sénégalaise. Au total, les différents opérateurs intervenant dans ces flux de réexportation sont : les importateurs gambiens, les grossistes maures et gambiens installés à Banjul, Farafenni et Bassé ainsi que les commerçants sénégalais.

<sup>1</sup> Alors que les données disponibles (sources internationales et publications DIAPER) indiquent un volume de 43.000t (voir annexe N°8).

<sup>2</sup> L'acheminement du riz depuis la Gambie jusqu'en Guinée Bissau est principalement effectué par pirogue.

### \* Le riz importé en Guinée

Pendant la campagne 1989/90, la réexportation de riz à partir de la Guinée n'a sans doute pas atteint le volume de la campagne précédente, évalué à 60.000 tonnes. En effet, alors que les importations avaient en 1989 atteint 240.000 t, en novembre 1990, les cinq principaux importateurs établis à Conakry déclarent avoir importé 130.000 tonnes depuis le début de cette année. Ce recul des importations conduit à estimer les réexportations réalisées au cours de la campagne 1989/90 à environ 30.000 tonnes.

Le Mali constitue la principale destination des réexportations de riz réalisées par des opérateurs gambiens. Les enquêtes indiquent qu'en période d'orpaillage (avril à juin), pendant laquelle la circulation de l'argent en haute Guinée est intense, le plus important commerçant de Siguiri vend 1.000 t de riz par mois, principalement à des Maliens. En juin 1990, le riz importé à Conakry est vendu à l'équivalent de 90 F.CFA le kilo à Kankan (Guinée) alors que le prix du riz de l'autre côté de la frontière est de 180 F.CFA à Sagabari et de 200 F.CFA à Kayes.

Le riz importé à Conakry entre au Mali selon trois circuits :

- Conakry, Siguiri, Kourémalé (Mali).
- Conakry, Siguiri, Kita.
- Conakry, Siguiri, Sagabari.
- Conakry, Kankan, Mandiana, Yanfolila, Bougouni.

Les réexportations de riz de Guinée vers le Sénégal sont moindres que celles à destination du Mali, car les Sénégalais consomment surtout de la brisure et, d'autre part, le différentiel de prix est moins attractif. En octobre 1990, à Conakry, le prix de gros du riz importé équivaut à 88 F.CFA; ce même riz est vendu l'équivalent de 96 F.CFA à Labé et 130 F.CFA à Kédougou, au Sénégal. Le riz réexporté depuis la Guinée parvient au Sénégal après avoir transité par Labé, Koundara et Boundou (Sénégal) ou par Labé, Mali et Kédougou (Sénégal).

Les acteurs de la réexportation vers le Mali sont : les importateurs de Conakry, les commerçants de Kankan et de Siguiri et, enfin, les commerçants maliens ou leurs intermédiaires qui viennent s'approvisionner à Siguiri. Ceux intervenant dans les flux à destination du Sénégal sont : les commerçants peuls de Labé réalisant eux-mêmes des importations à Conakry ainsi que les commerçants et les transporteurs peuls guinéens installés au Sénégal.

### \* Le riz importé au Sénégal

Le riz importé au Sénégal est réexporté vers le Mali. En 1989, le volume de ces flux a été évalué à 3.000 tonnes par la CPSP de Tambacounda. L'écart entre les prix du riz sur les marchés sénégalais et maliens est suffisamment important pour susciter de tels flux. Ainsi, en janvier 1990, alors que le prix de gros du riz à Tambacounda est de 126 F.CFA par kilo, il atteint à la même période 170 F.CFA à Kayes.

La réexportation est principalement effectuée par le rail, via la ville frontière de Kidira, avec la complicité des agents des chemins de fer. Les femmes commerçantes qui prennent régulièrement le train ont une part active dans ces opérations.

La Guinée Bissau connaît presque tous les ans une certaine pénurie de riz entre septembre et décembre, période située après la collecte des noix de cajou (pour laquelle des quantités importantes de riz sont importées) et avant la récolte nationale de riz. Durant cette période, le prix du riz à la consommation à Bissau peut atteindre l'équivalent de 300 F.CFA le kilo<sup>1</sup>. En janvier 1990, la CPSP a évalué que 200 tonnes de riz importé au Sénégal avaient été réexportées vers la

<sup>1</sup> Voir annexe N°17 pour les séries de prix et annexe N°16 pour les séries de taux de change.

Guinée Bissau à partir de Kolda. Les opérateurs engagés dans ces flux sont les commerçants de Kolda et leurs clients en Guinée Bissau ainsi que, dans certains cas, les producteurs agricoles bissau guinéens.

#### \* Le riz importé en Guinée Bissau

Ce riz est vendu au Sénégal principalement de décembre à juillet-août, période correspondant aux campagnes de commercialisation successives du riz local, de l'arachide et enfin de la noix de cajou. Sur la base d'une production nationale et d'importations évaluées respectivement à 90.000 tonnes et à 35.000 tonnes et d'une consommation nationale avoisinant à 110.000 tonnes, les réexportations sont estimées à environ 10.000 tonnes.

Les enquêtes réalisées en Guinée Bissau ont permis d'évaluer les volumes de riz importé transitant par certaines villes frontalières. A partir de Pirada, 1.000 tonnes de riz sont entrées à Ouassadou, au Sénégal, entre décembre 1989 et août 1990. Au cours de la même période, 120 tonnes de riz sont parvenues à Salikénié (Sénégal) à partir de Cambadjou. A Salikénié, le riz provenant de Guinée Bissau a été vendu à 130 F.CFA le kilo en janvier et février 1990 et à 120 F.CFA en avril, alors qu'à la même période, le prix à la consommation du riz vendu par la CPSP dans cette zone était de 150 F.CFA par kilo.

Les réexportations bissau guinéennes de riz se dirigent également vers la Guinée, mais les volumes concernés sont nettement plus faibles que ceux des flux à destination du Sénégal.

#### \* Le riz importé en Mauritanie

Sous l'effet conjoint de la fermeture de la frontière sénégal-mauritanienne et de la libéralisation de la filière rizicole en Mauritanie, les réexportations mauritaniennes de riz ont été sensiblement plus faibles en 1989/90 qu'au cours des campagnes précédentes. Elles peuvent être estimées aux environs de 5.000 t, acheminées principalement vers le Mali.

#### c.2. Les réexportations de farine

La farine importée en Gambie est en partie réexportée sur le Sénégal. A partir d'un volume d'importations gambiennes de 20.000 tonnes et d'une consommation nationale évaluée à 12.000 tonnes, les réexportations sont estimées à 8.000 tonnes. C'est surtout à partir de Bassé, à l'est de la Gambie, que la farine entre au Sénégal. Dans le département de Vélingara les boulangeries n'achètent que de la farine provenant de Gambie. A Bassé, le prix au détail de la farine équivaut à 120 F.CFA le kilo alors qu'à Vélingara, le prix à la consommation, fixé, est de 160 F.CFA. Les acteurs intervenant dans ces flux sont les mêmes que ceux opérant dans la réexportation du riz.

La farine importée en Guinée Conakry est essentiellement réexportée vers le Mali. Ces flux, estimés en 1989/90 à 20.000 t environ<sup>1</sup>, sont le fait des mêmes opérateurs que ceux intervenant dans la réexportation de riz. Durant la période d'orpaillage (avril à juin), le plus important commerçant de Siguiri vend 100 tonnes de farine par mois à des opérateurs maliens. A Kourémalé, localité située à la frontière guinéo-malienne, la farine provenant des Grands Moulins du Mali (établissements installés à Bamako) est vendue, de janvier à avril, 214 F.CFA le kilo (prix au détail), alors que la farine importée par Conakry est vendue à 180 F.CFA le kilo.

<sup>1</sup> Sur la base d'un volume d'importation de 63.000 t et d'une consommation nationale évaluée à 40.000 t.

Au cours de la campagne 1989/90, la farine importée en Mauritanie a été réexportée vers le Mali en quantités relativement importantes, via les localités de Nioro et Nara. Dans ces deux villes, la farine en provenance de Nouakchott est vendue à 160 F.CFA le kilo en janvier, puis à 120 F.CFA en avril<sup>1</sup>. En juillet-août, les tensions frontalières conduisent à une réduction des importations provenant de Mauritanie et le prix de la farine dans les régions du nord du Mali remonte à 160 F.CFA.

#### **d. Approche quantitative des échanges régionaux**

##### d.1. Les flux de céréales locales

L'appréciation des quantités de céréales locales faisant l'objet de transactions commerciales entre les pays du sous-espace s'avère très délicate. La principale difficulté réside dans l'appréhension des très nombreux flux à courte distance existant dans chaque zone frontalière. Pour la campagne 1989/90, à l'échelle de l'ensemble du sous-espace, nous situons le volume de ces échanges entre 70.000 et 90.000 tonnes. Au cours des deux campagnes précédentes, le volume du commerce régional de céréales locales a été d'une ampleur semblable, probablement légèrement supérieur (10 à 15.000 t supplémentaires), en raison notamment des exportations de paddy mauritanien vers le Sénégal.

##### d.2. Les flux de céréales importées

Le recouplement des données relatives aux différentes composantes du bilan céréalier, des statistiques des organismes nationaux chargés de la commercialisation des céréales et des informations fournies par les opérateurs privés permet de parvenir à une évaluation du volume des réexportations relativement plus fiable que dans le cas des flux régionaux de céréales locales. La précision de ces estimations est cependant limitée par la faible fiabilité des données relatives à la production, aux importations et, surtout, à la consommation de céréales dans chacun des pays du sous-espace (voir chapitre II).

Les évolutions des réexportations de riz et de celles de farine de blé sont mentionnées sur les cartes N°3.3 et N°3.4. Les volumes indiqués doivent avant tout être considérés comme des ordres de grandeur. Au cours des trois dernières campagnes, le volume des réexportations de riz a diminué de moitié, passant de 150.000 t à 80.000 t. Ainsi, le riz réexporté représente aujourd'hui 11% environ des importations totales contre 16% en 1987/88. Cette baisse correspond d'abord à une réduction des réexportations pratiquées par la Gambie et la Mauritanie, conséquence des tensions entre le Sénégal et ses deux voisins. Simultanément, on observe une progression du poids relatif de la Guinée et de la Guinée Bissau dans les réexportations du sous-espace. Malgré ces modifications, c'est en Gambie que les réexportations pèsent le plus fortement dans les importations de céréales, confirmant la stratégie d'"entrepôt régional" adoptée par ce pays depuis quelques années<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> A la même période, la farine est vendue à 200 FCFA le kilo sur les marchés de Bamako.

<sup>2</sup> Entre 1986 et 1990, les réexportations de riz représentent en moyenne 50% du volume des importations de riz de la Gambie (en Guinée, pour la même période, ce taux est de 20%). La stratégie d'approvisionnement du sous-espace en produits importés ne se limite pas aux seules céréales. Un document, non officiel, préparé par une administration gambienne estime la part des réexportations dans les importations à 90% pour le sucre, 98% pour le concentré de tomate, 98% pour le thé vert, 65% pour les fripes, ... (taux moyens de 1985 à 1989).

**TABLEAU N°3.1**  
**Evaluation des réexportations de riz dans le sous-espace ouest (1985/86 à 1989/90)**

Années	Importations totales de riz (1.000t)	Estimation des réexportations (1.000t)	Part des réexportations dans les importations
1985/86	965	150	16%
1986/87	734	120	16%
1987/88	953	150	16%
1988/89	975	110	11%
1989/90	730	80	11%

Source : USDA, CNUCED et FAO pour les importations; estimations INRA-IRAM-UNB pour les réexportations.

Les réexportations de farine de blé ont également sensiblement baissé durant les dernières campagnes : de 70.000 t en 1987/88, elles reculent à 40.000 t en 1989/90. L'essentiel de ces flux correspondent actuellement aux réexportations de la Guinée et de la Mauritanie en direction du Mali.

#### d.3. L'importance des flux régionaux

Etant donné les incertitudes pesant sur les différentes variables des économies céréalières, l'appréciation de l'importance des flux régionaux implique de raisonner à partir d'une image simplifiée du marché céréalière dans le sous-espace.

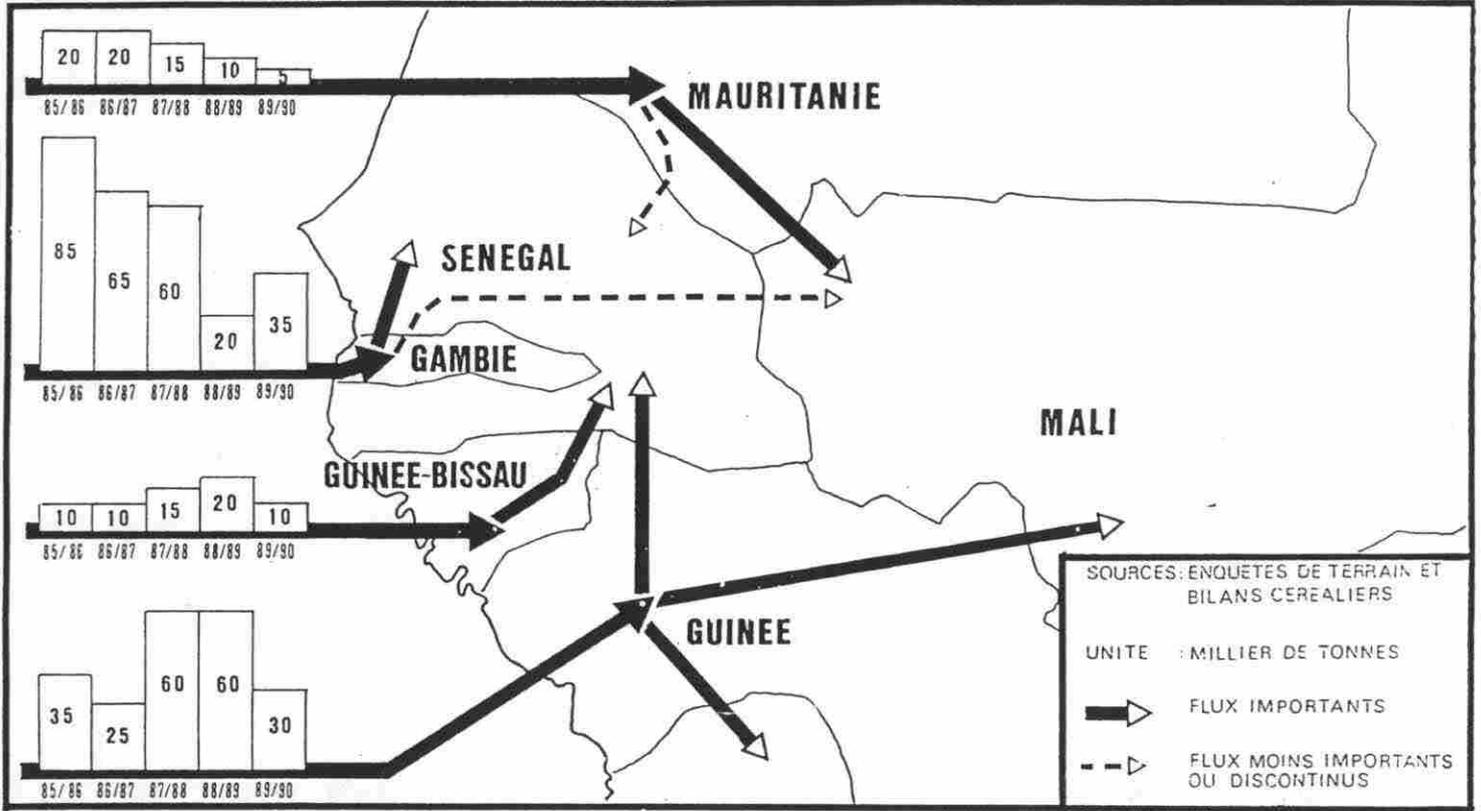
**TABLEAU N°3.2**  
**Estimation de l'importance des flux régionaux de céréales : comparaison de quelques données (moyennes 1987/88 - 1989/90, en milliers de tonnes)<sup>1</sup>**

1) LE DISPONIBLE CERÉALIER		4690
. Prod. nette de riz	620	
. Prod. nette de céréales sèches	2570	
. Importations toutes céréales	1500	
2) LE MARCHÉ CERÉALIER		2040
. 25% de la prod. nette de riz	155	
. 15% de la prod. nette de c.sèches	385	
. 100% des importations	1500	
3) LES REEXPORTATIONS DE CERÉALES IMPORTEES		175
. réexportations de riz	115	
. réexportations de blé	60	
4) LES FLUX RÉGIONAUX DE CERÉALES LOCALES		80
5) TOTAL DES FLUX ENTRE PAYS		255

Sources : Annexes N°5 et N°8 et estimations INRA-IRAM-UNB.

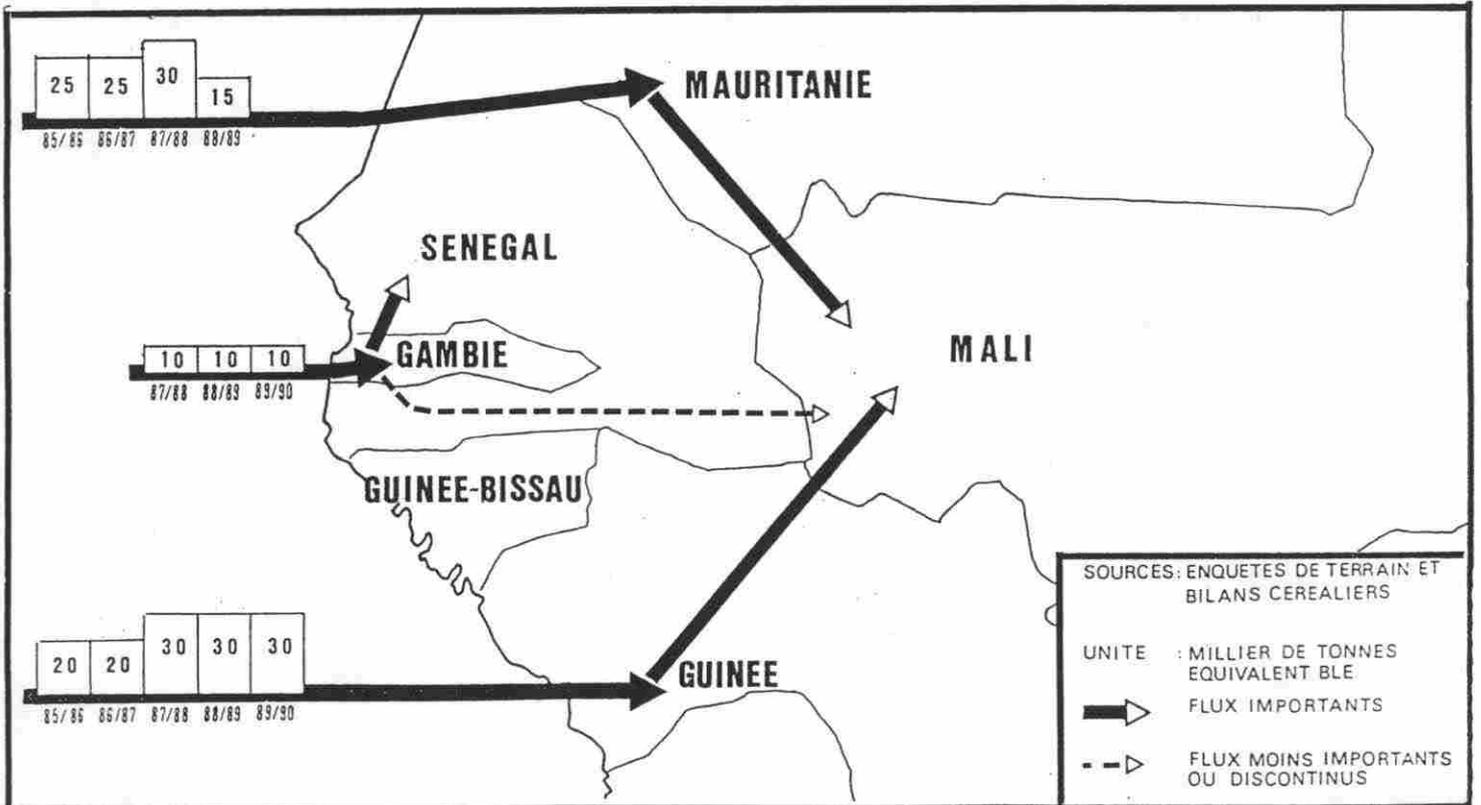
<sup>1</sup> Pour le calcul du disponible céréalière, nous avons, pour une campagne donnée, par exemple 1987/88, comparé les données de production de l'année 1987 aux données d'importation de l'année 1988.

CARTE N°3.3. EVOLUTION DES REEXPORTATIONS DE RIZ IMPORTE



INRA-UNB-IRAM / RSA SOLAGRAL

CARTE N°3.4. EVOLUTION DES REEXPORTATIONS DE FARINE DE BLE IMPORTEE



INRA-UNB-IRAM / RSA SOLAGRAL

Les données ci-dessus permettent de situer les différentes variables les unes par rapport aux autres:

- . Si les importations représentent un tiers environ du disponible céréalier du sous-espace, elles constituent plus de 70% du marché céréalier.
- . Les flux entre pays correspondent à 12% environ du volume du marché céréalier.
- . Ces flux régionaux sont composés à 70% de céréales importées et à 30% de céréales originaires de la région.
- . Les réexportations représentent 12% environ du volume total des importations céréalières (et moins de 10% du marché céréalier global).
- . Les échanges régionaux de céréales locales correspondent à 15% environ des quantités de ces céréales qui sont commercialisées<sup>1</sup>.

**En résumé :**

- . La circulation régionale des céréales correspond à deux types principaux de flux :
  - Les flux de céréales originaires de la région. Hormis les multiples échanges frontaliers de faible ampleur, ces flux sont, durant la campagne 1989/90, majoritairement constitués des exportations maliennes de céréales sèches.
  - Les flux de céréales importées (riz et farine de blé), qui sont dirigés vers les pays qui protègent davantage leurs agricultures, c'est-à-dire le Sénégal et le Mali.
- . Au cours de la campagne 1989/90, le commerce régional de céréales locales a été stimulé par l'excédent important de la récolte malienne ; simultanément, il a été freiné par les tensions aux frontières Sénégal/Mauritanie, Sénégal/Gambie et Sénégal/Guinée Bissau. Au total, ces échanges, évalués entre 70.000 et 90.000 t, sont probablement un peu plus faibles que durant les deux campagnes précédentes.
- . Les réexportations de céréales importées ont également été affectées par les conflits militaires ou économiques. Cependant, à partir de juin 1990, les réexportations gambiennes de riz ont nettement repris sous l'effet conjugué de la baisse des cours internationaux et du relâchement du contrôle des frontières. Pour l'ensemble du sous-espace, les flux régionaux de céréales importées se situent, en 1989/90, entre 160.000 et 190.000 tonnes.
- . Le marché céréalier du sous-espace, évalué à 2 millions de tonnes en 1989/90, est constitué à 70% par les importations en provenance du marché mondial.
- . Les flux régionaux (céréales locales et céréales importées cumulées) représentent 12% environ du marché céréalier du sous-espace.
- . Les réexportations correspondent à 12% environ du volume total des importations céréalières tandis que les échanges de céréales locales équivalent à 15% environ des quantités commercialisées de ces céréales.

<sup>1</sup> Ce taux correspond à la situation de la campagne 1989/90. Lorsque le contexte est davantage favorable aux échanges régionaux, il peut atteindre 20%.

### 3.2. LES TRANSPORTS

L'analyse économique des échanges au sein du sous-espace (voir ci-dessous, paragraphe 3.4.) nécessite de disposer d'une caractérisation des infrastructures et des coûts de transport.

#### a. Les infrastructures

Le réseau routier se compose de routes bitumées, routes en terre ou latéritées, pistes permanentes et pistes saisonnières. Il est insuffisant et largement impraticable pendant la saison des pluies. Des régions entières restent isolées pendant 2 à 3 mois. Seuls les axes reliant les gros centres urbains et les grands axes internationaux sont praticables en toute saison.

**Au Sénégal** (densité du réseau : 7 km/100 km<sup>2</sup>), l'essentiel de la circulation se situe autour de Dakar et en provenance du Bassin arachidier. La Gambie, qui isole la Casamance du reste du Sénégal, pose un important problème de communication pour le pays.

**En Gambie** (densité : 7 à 8 km/km<sup>2</sup>), il existe, à partir de Banjul, deux routes qui longent les deux rives du fleuve Gambie, celle du sud étant nettement meilleure. Le fleuve peut-être traversé par bac en divers endroits, principalement à Farafenni et près de la capitale. Les moyens de communication extérieurs, avec la Casamance notamment, sont plutôt bons grâce au réseau routier sénégalais.

**Au Mali** (densité routière : 1,3 km/100 km<sup>2</sup>), la région privilégiée en ce qui concerne les infrastructures routières est le triangle Bamako - Sikasso - Mopti qui est davantage tourné vers la Côte d'Ivoire et le Burkina (le sous-espace centre) que vers le sous-espace ouest. La plupart des autres régions sont très isolées ou desservies par des routes de mauvaise qualité, notamment le nord du pays et la région de Kayes. Les communications vers la Mauritanie, le Sénégal et le nord-ouest de la Guinée sont très difficiles.

**En Guinée Bissau**, la densité routière (8,3 km/100 km<sup>2</sup>) est supérieure à la moyenne régionale. Mais le sud du pays est coupé de la capitale pendant la saison des pluies. Le système de transport par camion paraît être sous l'effet d'une très vive concurrence, avec une sous-utilisation et un très mauvais état général du parc routier.

**En Guinée**, le réseau routier (environ 5 km/100 km<sup>2</sup>) n'est constitué, au delà de Conakry, que de deux axes importants (Labé et Kankan). Le reste du pays est relativement difficile d'accès.

**En Mauritanie** enfin, il existe deux axes principaux : la route Rosso - Nouakchott - Akjouit et la route de l'Espoir qui lie les zones de production de la frontière sud à la capitale.

Comme nous l'avons souligné dans le chapitre I, la caractéristique du sous-espace ouest du point de vue des voies de communication routières est le relatif isolement des pays les uns par rapport aux autres (cf. carte N°1.3.). En effet, dans la plupart des cas, les régions frontalières sont des zones enclavées. Les voies de passage d'un pays à l'autre sont presque toujours des pistes peu facilement praticables ou des routes en terre ; elles nécessitent souvent le franchissement d'un cours d'eau par bac.

Le réseau ferroviaire est très limité, en longueur et en capacité de transport, du fait de la vétusté et du faible niveau de maintenance du matériel roulant. La seule ligne ouverte au transport de marchandises et de voyageurs dans le sous-espace ouest est le Dakar-Niger, qui relie Dakar à Bamako en passant par Tambacounda, Kayes et Kita. Cette voie fonctionne à moins de 50% de sa capacité. Elle assure près de 30% du trafic international de marchandises du Mali et son importance relative augmente par rapport à la voie routière par Abidjan, notamment pour les importations de céréales (bien que les tarifs ferroviaires au Sénégal soient en moyenne 65% supérieurs aux tarifs maliens).

Les voies navigables sont surtout utilisées au Mali, en Gambie, en Guinée Bissau et, dans une moindre mesure, au Sénégal. C'est un mode saisonnier, mais important, de transport. Sur le fleuve Sénégal<sup>1</sup>, le parcours de Kayes à Saint-Louis est navigable (994 km), mais seulement 3 mois par an; la navigation est permanente entre Podor et Saint-Louis. Sur le Niger, les voies navigables sont Bamako-Kankan et Koulikoro-Gao (1408 km) avec des embranchements dans les canaux de l'Office du Niger. De juillet à février, les céréales sont acheminées vers Mopti, Gao et Tombouctou par pirogues et pinasses.

## **b. Les prix du transport<sup>2</sup>**

### b.1. Les prix de transport par pays

Les prix des transports routiers varient en général en fonction (1) du parcours, (2) de la qualité et de la nature du produit, (3) de la possibilité ou non de charger le véhicule au retour.

Le parcours est caractérisé par 4 variables :

- . la nature de l'infrastructure,
- . la distance (plus la distance à parcourir est courte, plus le prix du transport au kilomètre est élevé : il peut varier de 1 à 10 entre une distance inférieure à 25 km et une autre supérieure à 1500 km),
- . les moyens de transport utilisés (location ou non de véhicule, type de véhicule : le prix par tonne est d'autant plus élevé que la quantité transportée est faible),
- . les acteurs qui entrent en rapport pour assurer le transport et l'écoulement des produits (paysans, commerçants, transporteurs, autres).

Il ressort des enquêtes que les prix de transport restent à peu près constants en toute saison aussi bien sur les petits que sur les grands axes. En effet, la diminution du fret en saison pluvieuse entraîne une baisse des prix des transports, en dépit de conditions plus difficiles (mauvais état des routes).

Les parcours les plus longs, avec de gros tonnages et sur une forte proportion de route bitumée sont nettement moins chers à la tonne par kilomètre. Ceci donne un avantage comparatif aux céréales produites dans les zones bien desservies par les voies de communication, voire aux céréales importées, par rapport aux céréales des zones enclavées.

Sous réserve des incertitudes liées aux estimations disponibles, les prix sont à peu près comparables dans le sous-espace. Ils se situent entre 30 et 70 F.CFA/t.km sur piste et entre 15 et 40 F.CFA sur route<sup>3</sup>. Par rapport à ces fourchettes moyennes, les prix sont sensiblement plus élevés en Guinée et nettement inférieurs en Guinée Bissau. Il est à souligner qu'une amélioration de l'état des routes permet un abaissement de 20 à 25 F.CFA/t.km des prix.

Pour le transport ferroviaire sur la ligne Dakar-Niger, le prix retenu est environ 17 F.CFA/t.km. Ce prix est inférieur de moitié au transport routier sur route bitumée; mais le chemin de fer implique des frais supplémentaires de manutention et il est souvent jugé moins commode.

<sup>1</sup> Le fleuve Sénégal a un statut international depuis la création de l'OMVS qui regroupe les 4 pays riverains, le Sénégal, le Mali, la Mauritanie et la Guinée.

<sup>2</sup> Pour un approfondissement de ce sujet, voir: DIAZ-CORVALAN (P.). - Caractéristiques et prix du transport dans le sous-espace ouest. - INRA-IRAM-UNB, à paraître.

<sup>3</sup> Pour une présentation des prix de transport par pays, voir annexe n° 15.

### b.2. Les prix par axe de transport

Les principaux axes régionaux de transport sont déterminés par les voies de communication existantes et par la localisation des grandes zones de production et de consommation (voir chapitre II).

Prenant en compte ces deux facteurs, deux sortes d'axes de transport ont été reportés sur les schémas N°3.1., 3.2. et 3.3. :

- . les axes correspondant à des flux réels (observés) de riz ou de céréales sèches dans la région ;
- . les axes correspondant à des flux hypothétiques entre zones de production et de consommation.

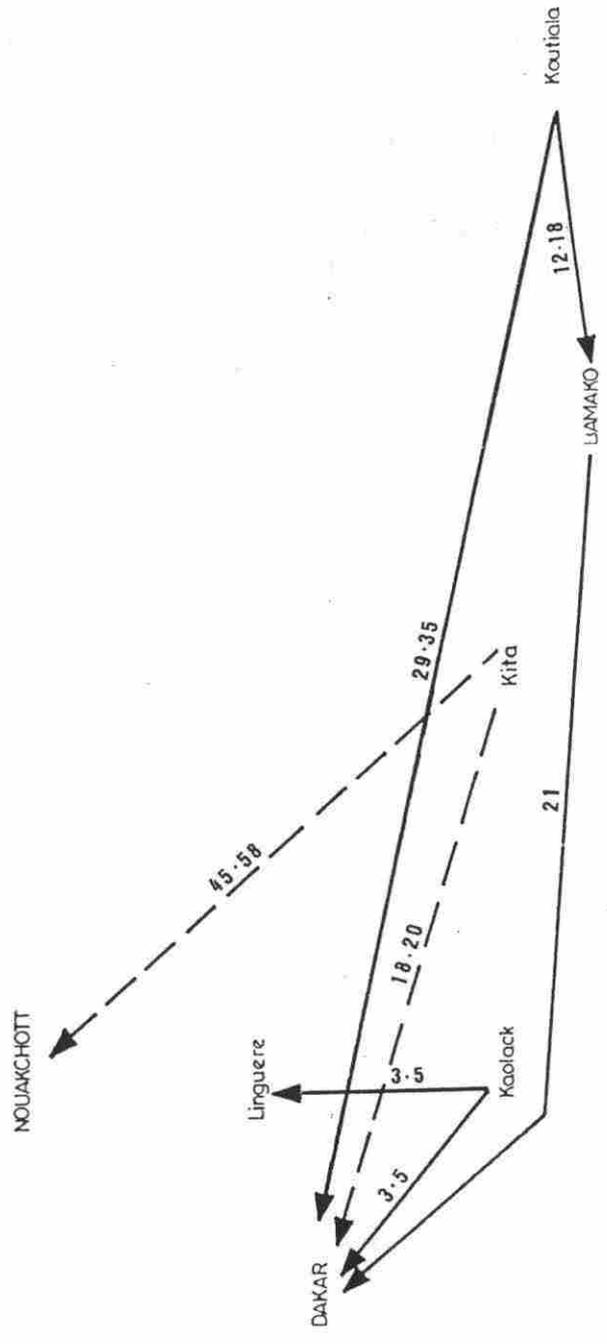
La détermination des prix de transport relatifs à ces flux hypothétiques permet d'enrichir l'analyse économique des échanges régionaux conduite ci-après (voir paragraphe 3.3).

**SCHEMA n° 3.1**

PRIX DE TRANSPORT ( en FCFA / Kg )

Céréales sèches

89-90



— Flux réels  
- - - Flux hypothétiques

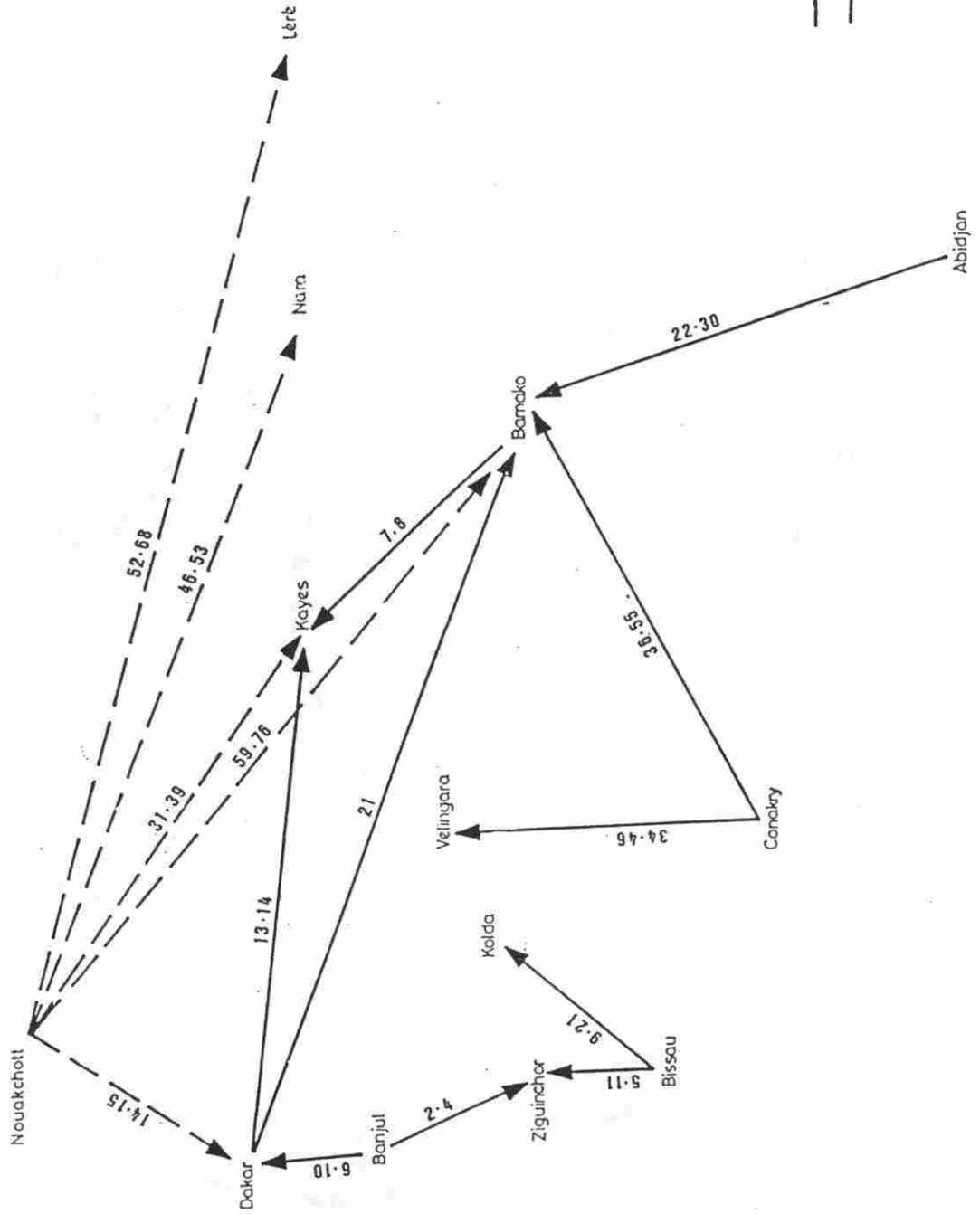


**SCHEMA n° 3.3**

PRIX DE TRANSPORT ( en FCFA / Kg )

Riz importé.

89-90



Flux réels

Flux hypothétiques

### c. La structure des coûts de transport

Si les prix de transport permettent de comparer les différents circuits, les contraintes les plus importantes en termes de coûts sont :

- . l'immobilisation des véhicules,
- . le mauvais état des routes,
- . les taxes et péages routiers exigés par les policiers et gendarmes de manière officieuse,
- . le coût d'obtention du fret (rémunération des intermédiaires),
- . la location de véhicules.

Ce qui rend les transporteurs très vulnérables et qui contribue à la hausse des prix des transports, ce sont les contraintes propres aux pays du sous-espace, en particulier :

- . le mauvais état des infrastructures qui entraîne la détérioration du matériel, une surconsommation de carburant, la lenteur des transports;
- . l'immobilisation des véhicules due aux pannes et au manque de pièces détachées, au manque de fret, à l'état des routes en certaines saisons;
- . les péages clandestins, dont le montant peut atteindre au Mali 20 à 40% du prix total du transport pour les véhicules bâchés (1,2 tonne) en transport national, et 20 à 25% du prix pour un camion de 10 tonnes de charge utile en transport international;
- . la rémunération des intermédiaires, qui se situe, pour le transport international, entre 5 et 10% du prix du transport;
- . et, quand c'est le cas, le prix élevé de la location de véhicule; celle-ci représente au minimum 16% du prix du transport pour des camions de 10 ou 20t en transport international, et bien davantage pour le transport national et les véhicules de petit tonnage.

En Guinée Bissau<sup>1</sup>, le coût par tonne et par kilomètre est estimé à 97 PG (soit 8 F.CFA) pour un camion de 10 tonnes sur la base de 288 jours par an et de 300 km par jour. Comparé au prix moyen qui est, dans le nord du pays de 176 PG/t.km (15 F.CFA), le profit semble intéressant. Cependant, les camions ne sont pas toujours chargés à 100% de leur capacité et bien souvent, ils retournent à vide, ce qui fait un coût deux fois plus élevé par t.km. D'autre part, les camions ne trouvent pas de fret 288 jours par an. A ces coûts s'ajoutent les frais administratifs, les taxes légales et clandestines, les coûts d'obtention du fret,...

Au Mali, d'après des calculs récents<sup>2</sup>, les seuls coûts variables seraient de 18,2 F.CFA/t.km pour un camion de 10 tonnes et de 57,5 F.CFA/t.km pour une voiture bâchée. Si l'on considère que les retours se font à vide en moyenne une fois sur deux, on obtient un coût supérieur aux prix pratiqués<sup>3</sup> (soit 28 à 70 F.CFA/t.km). On peut donc se demander comment certaines entreprises artisanales arrivent à s'en tirer, en particulier lorsqu'elles n'ont qu'un véhicule de petit tonnage (le taux de rotation dans la profession est d'ailleurs très élevé).

Ces exemples montrent que les coûts actuels de transport sont un obstacle sérieux au développement des échanges régionaux.

<sup>1</sup> HUGO (C.), LEA (J.D.) et RIBEIRO (R.C.). - Production et commercialisation du riz en Guinée Bissau. Une contribution pour le dialogue de politique. - KSU, INEP, avril 1990.

<sup>2</sup> LET/INRETS. - Politique de réduction des coûts du camionnage en Afrique sub saharienne. Le cas du Mali. - 1989

<sup>3</sup> Pour des parcours inférieurs à 500 km et des quantités inférieures à 10 t.

**En résumé :**

. Les communications routières entre les pays du sous-espace sont difficiles du fait de la mauvaise qualité des infrastructures dans la plupart des zones frontalières. Les voies de communication ferroviaire ou fluviale ne parviennent pas à compenser le cloisonnement des infrastructures routières.

. Les prix du transport routier dans le sous-espace se situent entre 30 et 70 F.CFA/t.km sur piste et entre 15 et 40 F.CFA/t.km sur route bitumée, en fonction de la distance parcourue et du type de véhicule utilisé. Ces prix varient relativement d'une saison à l'autre et d'un pays à l'autre.

. Ces prix reflètent des coûts qui se trouvent alourdis par plusieurs contraintes, en particulier le mauvais état des infrastructures et les péages clandestins.

### 3.3. ANALYSE ECONOMIQUE DES ECHANGES

A partir des données recueillies, directement ou indirectement, sur les coûts et les prix aux différentes étapes des filières céréalières, il est possible de réaliser une première comparaison des résultats économiques des circuits décrits précédemment.

#### a. Comparaison des coûts de revient du riz au niveau des centres de consommation

Les informations disponibles sur les coûts de production et de transformation du riz (voir chapitre II) et sur les prix de transport nous permettent d'établir des coûts de revient du riz pour un certain nombre de lieux de consommation. Ces coûts de revient sont calculés sans prendre en compte les mesures de politique économique (taxes, subventions, ...) <sup>1</sup>, car l'objectif de ces estimations est d'approcher les caractéristiques intrinsèques de chaque filière et, partant de là, d'apprécier le niveau de protection éventuellement nécessaire au développement des filières de produits locaux.

TABLEAU N°3.3.

Comparaison des coûts <sup>2</sup> de l'approvisionnement en riz de Dakar, Bamako et Kayes à partir de différentes zones de production et du marché international (en F.CFA/kg)

	OFFICE DU NIGER (Mali)	SAED (Sénégal)	Région de Catio (Guinée Bissau)	Marché international
DAKAR	130 à 142	151 à 161	77 à 108	48 à 73
BAMAKO	113 à 125	172 à 182	98 à 129	. via Abidjan: 84 à 127 . via Conakry: 98 à 152 . via Dakar: 83 à 118
KAYES	120 à 132	164 à 175	90 à 122	. via Abidjan: 91 à 135 . via Conakry: 105 à 160 . via Dakar: 75 à 111

Sources : . Prix de revient du riz transformé : voir tableau N°2.9.

. Prix de transport : voir les schémas N°3.2 et N°3.3.

. Prix du riz importé (brisures pour Dakar et riz 35% pour Bamako et Kayes) : voir annexe N°24.

Le tableau ci-dessus propose des intervalles de coût de revient relativement larges, du fait du cumul des variations (et/ou des incertitudes) sur les coûts de revient du riz après transformation <sup>3</sup>,

<sup>1</sup> A l'exception notable des politiques monétaires, puisque les éventuelles surévaluations de certaines monnaies ne sont pas considérées.

<sup>2</sup> Ces coûts de revient n'intègrent pas les autres frais de commercialisation (stockage, manutention, ...). De ce fait, les données présentées peuvent différer d'autres analyses de décomposition des coûts présentées par ailleurs.

<sup>3</sup> Le tableau N°2.9 indique, par système de production, deux intervalles de coût de revient, l'un correspondant à la transformation artisanale et l'autre à la transformation industrielle. Pour les calculs présentés ici, on a retenu la valeur moyenne de chacun de ces deux intervalles.

les prix de transport et les prix CAF du riz importé<sup>1</sup>. Malgré l'ampleur de ces intervalles, il est intéressant de comparer les résultats de filières de commercialisation dans l'approvisionnement d'un centre de consommation donné.

A **Dakar**, le coût de revient de la brisure de riz importée est très nettement inférieure à celui des riz provenant de la région. C'est vis-à-vis du riz produit à la SAED que l'écart est le plus important : près de 100 F.CFA/kg. L'ampleur de cet écart souligne la complexité de la question de la protection de la production rizicole sénégalaise (voir au chapitre V, l'analyse des politiques de protection-régulation). Malgré un éloignement supérieur et donc des prix de transport plus élevés, les riz produits dans le sud de la Guinée Bissau et à l'Office du Niger ont un coût de revient "rendu Dakar" sensiblement inférieur à celui du riz provenant de la SAED.

A **Bamako**, si l'on exclut le riz en provenance de la SAED (dont le coût de revient excède très largement les autres), les écarts de coût entre les différents types de riz sont plus faibles qu'à Dakar : 30 F.CFA environ. L'approvisionnement de la capitale malienne en riz importé se fait au moindre coût par Dakar, puis par Abidjan et, enfin, par Conakry alors que cette dernière est le port le plus proche de Bamako (1042 km). Ce résultat confirme que la distance influe moins sur les coûts de transport que l'état des infrastructures. Le coût de revient du riz de l'Office du Niger est à peu près équivalent à celui du riz importé via Conakry. Il est supérieur de 30 F.CFA environ aux coûts de revient des riz importés via Dakar et Abidjan<sup>2</sup>.

La ville de **Kayes** ne constitue pas un centre de consommation de l'importance de Dakar ou Bamako, mais l'étude des coûts de son approvisionnement est intéressante : du fait de son éloignement par rapport aux zones de production du Mali, on peut notamment se demander si l'approvisionnement à partir d'autres bassins rizicoles ne serait pas plus avantageux. Effectivement, le coût de revient du riz bissau-guinéen rendu à Kayes est inférieur de 20 F.CFA environ à celui du riz produit à l'Office du Niger. En revanche, la compétitivité du riz provenant des périmètres de la SAED demeure beaucoup plus faible (écart de 40 F.CFA/kg avec le riz provenant de Niono). Au total, c'est le riz importé par Dakar qui présente un coût "rendu Kayes" le plus faible.

Les niveaux actuels des coûts de revient de riz dans les zones de consommation indiquent donc que les incitations économiques aux échanges régionaux de riz originaire du sous-espace sont faibles. Le développement de ceux-ci implique un abaissement des coûts de production, de transformation et de transport combiné à un certain niveau de protection, en particulier dans les zones de consommation proches des ports.

La compétitivité élevée du riz produit dans le sud de la Guinée Bissau est à souligner (dans les trois cas étudiés, ses coûts de revient sont assez proches de ceux du riz importé), même si les volumes concernés ne peuvent autoriser, pour l'instant, un développement de son commerce régional de ce riz.

<sup>1</sup> L'annexe N° 24 indique les prix CAF "ports Afrique de l'Ouest", calculés à partir des données FOB Bangkok. Pour les calculs concernant Bamako et Kayes, nous avons considéré le prix CAF du riz 35% ; nous avons retenu les valeurs minimum et maximum connues par ce prix entre septembre 1989 et juillet 1990, soit 62 et 97 F.CFA/kg. Pour les calculs relatifs à Dakar, nous avons procédé de manière similaire avec les prix CAF du riz brisé ; les valeurs retenues sont : 48 et 73 F.CFA.

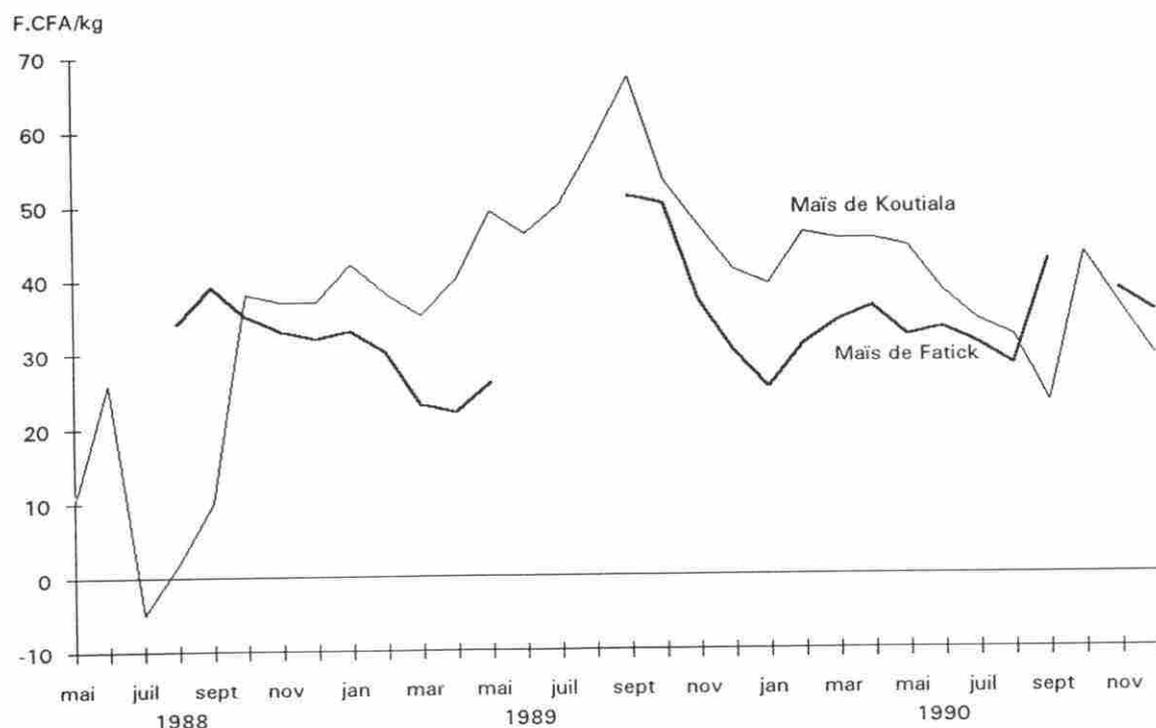
<sup>2</sup> La protection naturelle, résultant de l'enclavement du pays, ne suffit donc pas à assurer la compétitivité du riz malien vis-à-vis de celui importé. Les écarts de prix de transport entre Niono et Bamako, d'une part, et les ports et Bamako, d'autre part, indiquent que cette protection naturelle est d'environ 10 F.CFA vis-à-vis de Dakar, 10 à 20 F.CFA vis-à-vis d'Abidjan et de 25 à 45 F.CFA vis-à-vis de Conakry (voir schémas N° 3.2. et N° 3.3.).

### b. Comparaison des marges brutes

Les rentabilités respectives des différents circuits régionaux de commercialisation des céréales peuvent être analysées selon une deuxième approche, complémentaire de la précédente. Il s'agit de calculer les marges commerciales brutes à partir des informations disponibles relatives aux prix à la production, aux prix de transport et aux prix à la consommation<sup>1</sup>. Pour une céréale et un lieu de consommation donnés, on retire du prix à la consommation le prix d'achat au producteur ainsi que le prix de transport<sup>2</sup>.

Les marges brutes ainsi obtenues sont relativement théoriques puisqu'elles font abstraction du décalage qui peut survenir entre le moment de l'achat d'une denrée et celui de sa revente. Les données présentées ici ne correspondent donc pas à des transactions effectives, contrairement aux marges présentées au chapitre IV dans le cadre de l'étude des stratégies des commerçants. Elles doivent donc être considérées comme des ordres de grandeur permettant de comparer les opportunités offertes par différentes filières de commercialisation. Pour être complète, une telle comparaison devrait également porter sur les marges exprimées en valeur relative (du prix d'achat ou de vente).

**GRAPHIQUE N°3.1.**  
**DAKAR : Marges brutes sur la commercialisation du maïs provenant de Fatick (Sénégal) et de Koutiala (Mali) (en F.CFA/kg)**

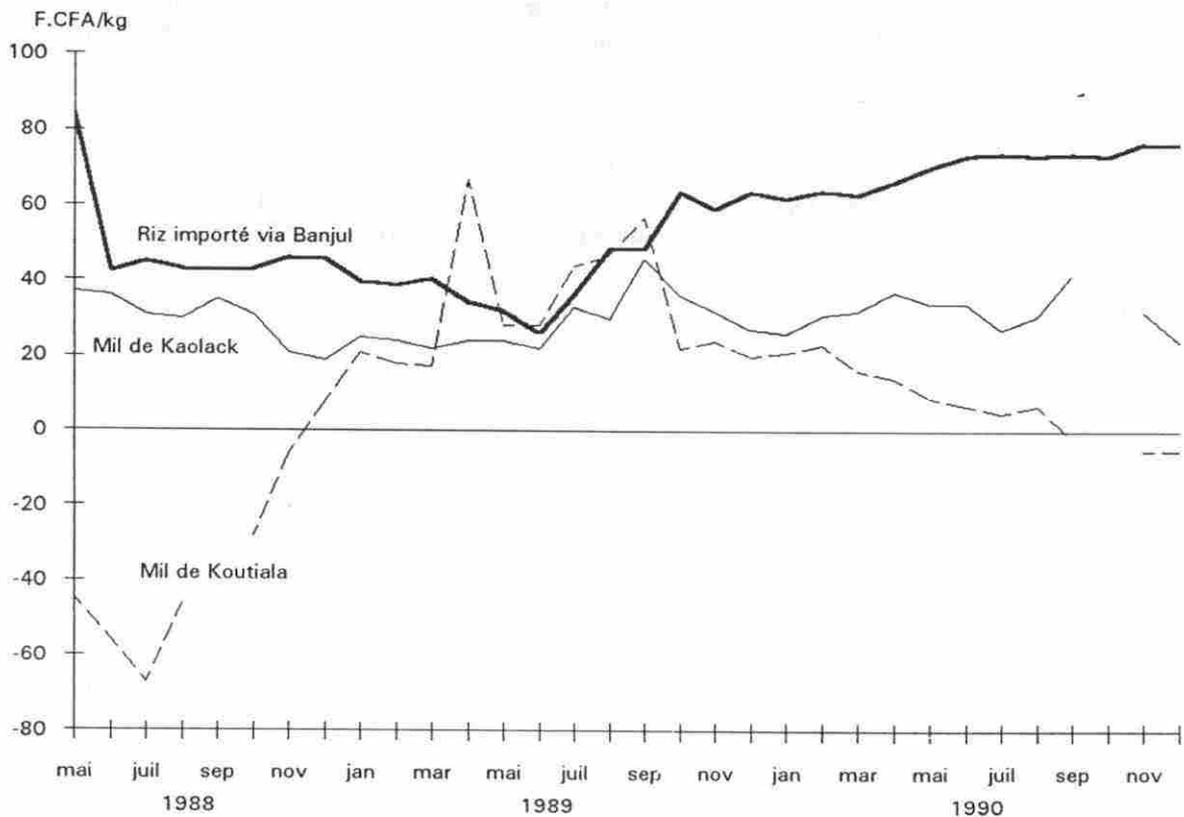


Source : annexes N° 21 et N° 23

- 1 Les données utilisées sont présentées dans les annexes N°17 à N°24. Les sources de ces données sont principalement les systèmes d'information sur les marchés (S.I.M.) du Mali et du Sénégal,
- 2 Pour les céréales importées, la démarche est identique, le prix CAF "ports Afrique de l'Ouest" remplaçant le prix au producteur.

De septembre 1988 à novembre 1990, les marges brutes procurées par la commercialisation à Dakar du maïs provenant de Fatick (Sénégal) et de Koutiala (Mali) sont assez élevées : elles oscillent entre 25 et 50 F.CFA dans le premier cas et entre 25 et 70 F.CFA dans le second. Ainsi, durant l'ensemble de la période considérée, les exportations vers Dakar de maïs produit dans la région de Mali sud sont rentables. Ce résultat correspond à des prix à la consommation du maïs relativement élevés à Dakar<sup>1</sup> à des prix au producteur nettement plus faibles à Koutiala qu'à Fatick.

**Graphique N°3.2.**  
**DAKAR : Marges brutes sur la commercialisation du mil provenant de Kaolack**  
**et de Koutiala et sur la commercialisation du riz importé frauduleusement de Gambie**  
**(en F.CFA/kg)**



Sources : Annexes N°18, N°20, N°22 et N°24.

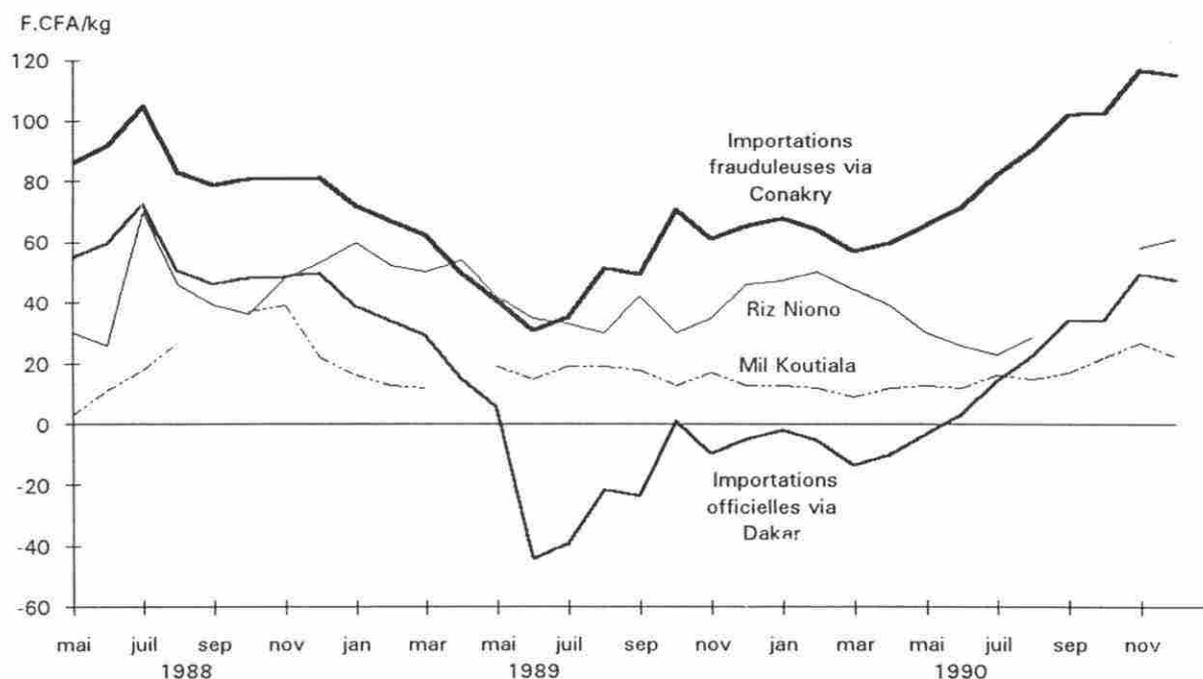
La commercialisation à Dakar du mil malien procure des marges brutes nettement plus faibles que celles du maïs. Globalement, les exportations vers Dakar de mil n'ont été rentables qu'entre janvier et septembre 1989. Cette différence par rapport à la commercialisation du maïs résulte de prix du mil au producteur plus élevés au Mali et de prix plus faibles à la consommation à Dakar.

<sup>1</sup> Au cours des deux dernières années, à Dakar, les prix varient entre 100 et 120 F.CFA/kg tandis qu'à Bamako, ils se situent entre 60 et 80 F.CFA/kg.

Au cours des trois dernières années, la marge brute générée par l'importation parallèle de brisure de riz "transitant" par la Gambie a sensiblement fluctué<sup>1</sup>. En juin, elle recule fortement suite à la baisse du prix à la consommation du riz au Sénégal ; cette baisse se poursuit au cours des mois suivants du fait d'un accroissement des cours internationaux de la brisure. A partir de la mi-1989, la tendance s'inverse : la baisse des prix sur le marché mondial se traduit par une hausse de la marge de commercialisation qui, au cours de l'année 1990, retrouve presque son niveau du début 1988, soit 70 à 80 F.CFA/kg (mai/juin 1990). En termes relatifs, une telle marge représente 50% du prix de vente du riz ; à la même période, la marge brute générée par la commercialisation à Dakar du mil provenant de Kaolack équivaut à 35% du prix de vente.

### GRAPHIQUE N°3.3

**BAMAKO : Marges brutes sur la commercialisation du riz provenant de l'Office du Niger, du mil provenant de Koutiala, du riz importé officiellement et du riz importé frauduleusement (en F.CFA/kg)**



Sources : Annexes N°17, N°19, N°20, N°22 et N°24.

A l'instar de celle procurée par la réexportation de brisure de Gambie vers le Sénégal, la marge réalisée sur l'importation clandestine à Bamako de riz débarqué à Conakry varie de manière inverse aux fluctuations des cours internationaux. De fait, cette marge augmente sensiblement entre mars et novembre 1990.

<sup>1</sup> Dans la réalité, les réexportations gambiennes de brisures se dirigent davantage vers les régions sud et est du Sénégal que vers Dakar (voir ci-dessus, la description des circuits).

La marge obtenue par la commercialisation de riz importé officiellement devient négative en mai 1989, lorsque le gouvernement décide que la base taxable pour le calcul des droits de douane passe à 300 F.CFA (au lieu de 90 F.CFA précédemment<sup>1</sup>). Cette marge devient à nouveau positive au cours de l'année 1990 du fait de la baisse des prix CAF.

Sur l'ensemble des trois dernières années, la marge procurée par la commercialisation du riz de l'Office du Niger est toujours supérieure, ou égale, à celle générée par la vente du riz importé officiellement. Ceci exprime une relative adéquation entre les coûts de revient du riz malien et la politique commerciale extérieure adoptée. Cependant, les importations clandestines en provenance de Guinée (qui n'ont jamais réellement cessé) procurent des marges presque toujours supérieures à celles obtenues sur la vente du riz malien.

Pour compléter cette analyse des différentes marges, il est intéressant de situer leur importance respective en valeur absolue et en valeur relative. A titre d'exemple, en janvier 1990, les marges brutes générées par la commercialisation du mil, du riz malien et du riz importé clandestinement étaient respectivement de 13 F.CFA/kg (soit 21% du prix de vente), 47 F.CFA/kg (soit 25%) et 69 F.CFA/kg (soit 37%). A cette période, qui se situe avant la baisse des cours internationaux du riz, la marge obtenue sur les importations parallèles de riz est déjà nettement supérieure à celle procurée par les autres filières de commercialisation<sup>2</sup>.

Il existe donc des opportunités économiquement intéressantes de commercialisation à l'échelle régionale de céréales locales ; c'est par exemple le cas des exportations vers Dakar du maïs produit dans le sud du Mali. Ce maïs pourrait contribuer à satisfaire la demande, en progression, des élevages industriels de volaille de la région de Dakar. Néanmoins, du point de vue des commerçants, l'attrait de tels flux est restreint par l'importance des marges procurées par les réexportations.

#### En résumé :

. Les coûts de revient de l'approvisionnement en riz des consommateurs du sous-espace sont toujours plus faibles à partir des filières d'importation que des filières locales, y compris dans les zones enclavées (Bamako, Kayes).

. Le niveau élevé des coûts de revient du riz local ne permet pas d'espérer, à court ou moyen terme, un développement des échanges régionaux de ce produit, à l'exception du riz du sud de la Guinée Bissau (compétitif lorsque le centre de consommation n'est pas trop éloigné).

. L'analyse des marges brutes globales des différentes filières de commercialisation confirme la rentabilité supérieure de celles de réexportation. Toutefois, certaines filières de céréales locales, telle que le maïs du Mali, présentent des résultats économiques favorables, en théorie, à la réalisation d'échanges régionaux.

<sup>1</sup> Voir chapitre V.

<sup>2</sup> Il faut souligner que la marge sur le riz importé en fraude correspond à un circuit sensiblement plus long que les deux autres, sur lequel la marge se partage entre plusieurs opérateurs (pour une analyse plus complète, voir l'étude des commerçants au chapitre IV).

### 3.4. DETERMINANTS ET IMPACTS DES FLUX REGIONAUX

Outre les marges procurées par chaque type de flux, la qualité des produits, la préférence des consommateurs, les interventions de l'Etat et la présence des réseaux marchands jouent aussi un rôle dans la détermination des échanges. La disparité des politiques de protection est le principal déterminant des flux de réexportation de céréales importées. Par contre, pour les céréales locales, d'après nos enquêtes, la politique tarifaire extérieure des Etats semble avoir un impact nettement moins important sur les échanges que les contrôles ou fermetures des frontières suite aux conflits de voisinage et politiques volontaristes (comme le mot d'ordre "consommer malien"), ou que les interventions des offices (pour reconstitution de stocks) et les distributions d'aide alimentaire dans les zones frontalières.

L'étude de quelques cas de flux régionaux complète les éléments des paragraphes précédents en permettant d'identifier les déterminants et les impacts du commerce céréalier régional durant la campagne 1989/90.

#### a. Les flux de céréales locales

##### a.1. Exportations de mil du Mali vers le Sénégal

<b>Caractéristiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vente, de février à mai 90, de 300 t de mil et 2200 t de sorgho par M. Bally à l'un des plus gros commerçants céréaliers de Dakar, M. B.S. Dieye.</li> <li>- Flux long enregistré. Denrée provenant de Koutiala (collectée par des commerçants appartenant au réseau de M. Bally), stockée à Bamako, envoyée par train à Dakar.</li> </ul>
<b>Déterminants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bonne production au Mali et capacité de M. Bally à collecter des quantités importantes à bas prix.</li> <li>- Suppression des taxes maliennes à l'exportation.</li> <li>- Dans cette période où le différentiel de prix entre Dakar et Bamako n'était pas très important, les transactions entre les deux pays n'étaient pas possibles pour n'importe quel opérateur. Ce sont des arrangements entre deux réseaux bien structurés qui ont permis la réalisation de ce flux.</li> </ul>
<b>Impacts</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Globalement, cette transaction contribue à soutenir les prix à la production au Mali. Bien que les informations manquent pour déterminer la répartition du gain au Mali entre les producteurs et le réseau commercial, on peut penser que le gain pour les producteurs a été faible.</li> <li>- Approvisionnement du marché sénégalais en céréales sèches : effet stabilisateur sur les prix à la consommation.</li> <li>- Aucun effet sur les finances publiques au Sénégal et au Mali (puisque ni taxe à l'importation, ni taxe à l'exportation).</li> </ul>
<p>Des opérations de ce type ont été réalisées par M. Bally au cours de la campagne dans le cadre de l'aide à l'exportation financée par le PRMC. Celle-ci a constitué un déterminant supplémentaire important.</p>	

a.2. Exportations de mil, de maïs et de sorgho du Mali vers la Guinée

<b>Caractéristiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Flux en provenance de la région de Kita et à destination des zones frontalières guinéennes, jusqu'à Siguiri.</li> <li>- Flux courts, assurés par des grossistes et les producteurs des zones frontalières.</li> <li>- Flux à la fois enregistrés et non enregistrés.</li> <li>- Flux de contrepartie : riz importé par la Guinée.</li> </ul>
<b>Déterminants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bonne production au Mali.</li> <li>- Besoin des populations de haute Guinée en céréales sèches.</li> </ul>
<b>Impacts</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutien des prix. La part du chiffre d'affaires de la transaction perçue par les producteurs est plus élevée que dans le cas des flux longs.</li> <li>- Permet à des producteurs maliens éloignés de l'Office du Niger d'avoir accès à du riz de Guinée à meilleur marché, en échange e leur mil.</li> </ul>

a.3. Exportations de paddy et d'arachide de Guinée Bissau vers le Sénégal

<b>Caractéristiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Flux courts depuis les régions productrices de Guinée Bissau vers la bordure méridionale de la Casamance.</li> <li>- Commerce essentiellement assuré par les producteurs et partiellement par des grossistes (pour l'arachide).</li> <li>- Transactions non déclarées.</li> <li>- Quantités faibles (pour le riz).</li> </ul>
<b>Déterminants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recherche de F.CFA afin de pouvoir acheter certaines denrées au Sénégal.</li> <li>- Prix producteur de l'arachide plus élevé au Sénégal.</li> </ul>
<b>Impacts</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de concurrence à l'encontre du riz produit en Casamance, puisque celui-ci n'est pas du tout commercialisé.</li> <li>- Amélioration de l'approvisionnement du milieu rural de Guinée Bissau.</li> </ul>

## b. Les flux de céréales importées

### b.1. Réexportation de Gambie vers le Sénégal

<b>Caractéristiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Riz importé à Banjul et réexporté vers le Sénégal.</li> <li>- Bien qu'en baisse, flux important en volume : 15.000 à 25.000 tonnes.</li> <li>- Flux de contrebande à l'entrée au Sénégal.</li> <li>- Commerce par relais : importateurs gambiens, puis grossistes gambiens et enfin grossistes sénégalais, ces derniers assurant le passage de la frontière.</li> <li>- Flux longs.</li> </ul>
<b>Déterminants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Politique de réexportation adoptée explicitement par la Gambie (non taxation des importations) et politique de protection au Sénégal. Bien que les prix à la consommation au Sénégal aient baissé en 1988, l'écart de prix entre les deux pays reste suffisamment attractif pour la réexportation. Cet écart s'est accru au cours de la campagne avec la baisse du cours mondial.</li> <li>- Recherche de F.CFA par les opérateurs gambiens.</li> <li>- Meilleure qualité du riz importé par les opérateurs gambiens (riz thaïlandais) par rapport au riz importé et distribué par la CPSP.</li> </ul>
<b>Impacts</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribution à l'approvisionnement de la région de Kolda et la zone sud-est du Sénégal oriental, régions mal desservies en riz importé. De ce fait, ces flux clandestins concurrencent faiblement le circuit officiel de distribution du riz dans ces régions. Le manque à gagner pour le budget de la CPSP et pour le trésor sénégalais est donc faible (même si elle importait plus, la CPSP approvisionnerait mal ces zones).</li> <li>- Effet positif sur le budget de la Gambie.</li> </ul>

## b.2. Réexportation de riz de Guinée vers le Mali

<b>Caractéristiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Flux de contrebande à l'entrée au Mali.</li> <li>- Volumes importants, surtout en début de campagne.</li> <li>- Le riz importé est vendu dans la zone frontalière côté malien (où il est échangé contre du mil et de l'arachide) et dans les villes de Kita et de Bamako. Le riz est acheté par les grossistes de la région de Siguiri auprès des importateurs de Conakry ; ces grossistes le revendent à des grossistes et commerçants maliens qui viennent acheter à Siguiri et assurent le passage de la frontière.</li> </ul>
<b>Déterminants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Politique libérale en Guinée (non application des taxes à l'importation), lobby des importateurs en Guinée, efficacité des réseaux marchands.</li> <li>- Bas prix du riz importé sur le marché guinéen.</li> <li>- Accès aux devises hors du circuit officiel pour les commerçants guinéens.</li> <li>- Fermeture des importations de riz et prix élevés au Mali.</li> </ul>
<b>Impacts</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approvisionnement du sud-est du Mali, éloigné de l'Office du Niger, mais réduction des débouchés actuels et potentiels de la céréaliculture malienne.</li> <li>- Effet négatif sur la balance des paiements de la Guinée, contrebalancé par des ventes contre CFA. Pas d'effet sur le budget de la Guinée (taxes non perçues).</li> <li>- Forte concurrence des importations vis-à-vis de la production de riz en Guinée.</li> <li>- Détournement de la politique malienne de limitation des importations.</li> <li>- Pas d'effet négatif sur le budget malien, puisque la protection malienne est de fait une protection non tarifaire.</li> <li>- Gain important pour les commerçants qui se répartit entre les opérateurs guinéens et maliens, en fonction de leur contrôle respectif du circuit.</li> </ul>

## b.3. Réexportation de farine de blé de Guinée vers le Mali

<b>Caractéristiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Flux longs.</li> <li>- Importations officielles en Guinée. Entrées clandestines au Mali.</li> <li>- Opérateurs : Situation identique à celle rencontrée dans la réexportation de riz.</li> </ul>
<b>Déterminants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prix relativement élevé de la farine au Mali, suite à l'installation d'un moulin en 1982. Ce prix élevé résulte du surcoût du grain importé et d'un coût de fabrication de la farine au Mali supérieur à celui en Europe.</li> <li>- Politique libérale en Guinée.</li> <li>- Accès aux devises hors du circuit officiel pour les commerçants guinéens.</li> </ul>
<b>Impacts</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Détournement de la politique malienne de protection de la filière nationale de transformation.</li> <li>- Effet négatif sur les acteurs ayant investi dans le moulin de Bamako (dont un grand commerçant malien).</li> </ul>



#### **IV. LES PRATIQUES DES ACTEURS**



De nombreux travaux ont établi l'importance des interactions entre les interventions de l'Etat et les stratégies des acteurs privés dans l'impact effectif des politiques économiques. Nos premières enquêtes sur les échanges transfrontaliers en Afrique de l'ouest ont mis en évidence que la dynamique commerciale régionale existant dans cette région résulte beaucoup plus de l'action d'opérateurs privés (en particulier les grands commerçants) que des efforts officiels d'intégration entrepris par les Etats. Elles ont aussi montré que l'action des opérateurs ne peut être étudiée isolément, car les commerçants entretiennent des relations étroites avec l'Etat et conduisent leurs activités en tirant parti des disparités de politiques économiques d'un pays à l'autre.

La compréhension fine de l'impact des politiques sur la dynamique régionale actuelle du sous-espace, d'une part, et la réflexion sur les politiques susceptibles de faire évoluer la dynamique actuelle en un réel processus d'intégration régionale, d'autre part, impliquent donc de disposer d'une connaissance approfondie des stratégies des acteurs des économies céréalières.

Pour conduire cette analyse, nous avons retenu six catégories d'acteurs: les producteurs, les transformateurs, les commerçants, les transporteurs, les consommateurs et les agences d'aide et de coopération. Dans le cadre de la présente étude, les stratégies des commerçants et les pratiques de mise en marché des producteurs ont fait l'objet d'enquêtes spécifiques. L'étude des stratégies des autres acteurs résulte de synthèses, plus ou moins complètes, de travaux conduits par ailleurs. Bien qu'elles ne soient pas des acteurs privés, les agences d'aide et de coopération sont étudiées dans le cadre de ce chapitre dans la mesure où, tout en étant un acteur distinct de l'Etat, elles contribuent au façonnement des politiques mises en oeuvre par celui-ci.

#### **4.1. LES PRODUCTEURS<sup>1</sup>**

La compréhension des pratiques paysannes en matière de production, mise en marché et consommation s'avère indispensable à l'élaboration des politiques agricoles et à l'analyse des impacts de celles-ci. Une politique agricole ne sera efficace que si elle correspond au fonctionnement réel des exploitations. Dans le cas contraire, elle sera contournée, réinterprétée ou ignorée.

Les situations étant très diversifiées selon les pays, les régions et les types d'exploitation, il est indispensable de pouvoir comprendre et traiter cette complexité et cette diversité si l'on veut pouvoir comparer valablement les observations et dégager des facteurs explicatifs. A cet effet, deux outils, qui ont déjà fait l'objet de nombreux travaux, sont utilisés ici: les zonages et les typologies d'exploitation.

---

<sup>1</sup> Ce paragraphe synthétise un document rédigé par D. GENTIL à partir de plusieurs enquêtes conduites dans le cadre des travaux INRA-IRAM-UNB sur le sous-espace ouest. Voir : GENTIL (D.). - Pratiques paysannes en matière de production, mise en marché et consommation. - INRA-IRAM-UNB, janvier 1991, version provisoire.

C'est seulement après avoir établi ce cadre conceptuel qu'il est possible, à notre avis, de quantifier les différentes situations et de proposer des hypothèses sur les réactions prévisionnelles des producteurs aux différentes incitations ou modifications de leur environnement. La plus grande prudence s'impose, cependant, compte tenu de la fiabilité discutable de la plupart des données et de la difficulté à quantifier des comportements où l'économique, le social et le culturel restent étroitement imbriqués.

#### a. La démarche d'enquête

L'objectif était d'avoir des données correspondant aux principales zones rencontrées dans le sous-espace ouest (à l'exception pour le moment des 2 Guinées)<sup>1</sup> :

- Les zones rizicoles. Elles ne sont pas homogènes selon le coût d'investissement, le coût de production, le type d'irrigation (grand/petit périmètre), le mode d'irrigation (gravitation ou pompage), la sécurité de la production ou la destination de la production (autoconsommation ou commercialisation).
- Les zones cotonnières. Ces régions disposent régulièrement d'excédents céréaliers, à la fois pour des raisons climatiques et pour des raisons de niveau de technicité des producteurs et d'efficacité des services d'appui (approvisionnement, crédit, commercialisation, vulgarisation, pistes).
- Les zones céréales/arachide (Sénégal). Il s'agit de zones dont l'équilibre vivrier est fragile et fluctue fortement selon la pluviométrie et donc selon les années.
- Les zones céréalières (nord du bassin arachidier, plateau Mossi,...). Dans l'ensemble, ces zones sont presque toujours déficitaires sauf exception (région de Segou, par exemple), ceci étant valable pour la grande majorité des exploitations. Les potentialités sont faibles et il faut ici davantage éviter la dégradation des sols et la baisse des rendements et freiner l'exode plutôt que d'espérer des augmentations de production.

Le choix des régions d'enquêtes a été réalisé selon deux critères :

- avoir au moins une étude dans les 4 grandes zones précédemment définies ;
- choisir des régions où il existait déjà de nombreuses statistiques ou observations sur une période assez longue.

Pour le Sénégal<sup>2</sup>, nous avons donc choisi deux zones Serer (Sine Saloum et Terres Neuves), étudiées régulièrement depuis une vingtaine d'années par l'ORSTOM, en liaison avec des chercheurs sénégalais.

<sup>1</sup> Pour une présentation plus détaillée de ces quatre zones, représentatives de la plupart des zones sahéliennes, voir : GENTIL (D.). - Production agricole, échanges régionaux et importations au Sahel. - Communication au séminaire CILSS/Club du Sahel sur les espaces céréaliers régionaux en Afrique de l'Ouest, Lomé, Togo, 6-11 novembre 1989.

<sup>2</sup> Les enquêtes au Sénégal ont été réalisées par Jérôme LOMBARD en août 1989 et février 1990. Voir : LOMBARD (J.). - Echanges régionaux et pratiques de production/consommation des paysans du Sénégal. Les cas du Sine Saloum et des Terres Neuves. - INRA-IRAM-UNB ; Club du Sahel/OCDE, Ministère de la Coopération, juillet 1990.

Pour le Mali, le choix de la zone cotonnière s'imposait : intérêt de la problématique, statistiques existant depuis de nombreuses années avec la CMDT, études détaillées menées par Michigan State University (MSU). Pour les zones céréalières, la région de Segou où il existe un projet de développement depuis plusieurs années, récemment évalué par l'IER (Institut d'Economie Rurale) paraissait intéressante<sup>1</sup>.

Pour chacune des zones, une typologie relativement simple a été utilisée, mais qui s'est révélée opérationnelle pour le type d'études menées :

- exploitations en déficit vivrier et monétaire;
- exploitations en équilibre instable;
- exploitations en excédent à la fois vivrier et monétaire<sup>2</sup>.

Dans chaque situation, on s'est efforcé de comprendre la rationalité des différentes pratiques observées et de réfléchir avec les paysans sur des pratiques hypothétiques, dans le cas où certaines contraintes actuelles se modifieraient (notamment l'instabilité du marché céréalier). La priorité a été accordée aux comportements des chefs d'exploitation, mais en intégrant, dans la mesure du possible, les stratégies des catégories sociales spécifiques (femmes et dépendants familiaux).

## b. Les résultats des enquêtes

### b.1. Les pratiques des paysans doivent être resituées dans un cadre global

Il faut s'efforcer d'analyser l'équilibre entre les besoins (vivriers, monétaires, sociaux) et les ressources : capacité et appréciation de la pénibilité du travail<sup>3</sup>, disponibilité en terres (terroir déjà fermé ou encore ouvert), niveau d'équipement.

Une des contraintes majeures des pratiques paysannes est constituée par les divers risques : risques agricoles, alimentaires, commerciaux, financiers, risques de destruction sociale, risques socio-économiques d'ordre général ou composites<sup>4</sup>. Face à ces risques, il peut y avoir des stratégies défensives et/ou offensives.

D'une manière plus générale, "le risque et l'incertitude représentent une formidable perte de productivité pour tous les exploitants agricoles"<sup>5</sup>. Par exemple à Segou, 70% des unités de production agricoles cultivent le mil, à cause de sa plus grande tolérance à la sécheresse, alors que le sorgho aurait, en année normale, de meilleurs rendements.

<sup>1</sup> Dans ces deux zones, les enquêtes ont été réalisées par Bakary Sekou COULIBALY et Ousmane Nafolo COULIBALY, chercheurs à l'IER, avec l'appui de Didier CEBRON, assistant technique à l'I.E.R. Voir : COULIBALY (B.S.) et COULIBALY (O.N.). - Pratiques paysannes en matière d'échanges et de sécurité alimentaire: les zones de Koutiala et de Ségou. - IER, Bamako, INRA-IRAM-UNB, document de travail, août 1990.

<sup>2</sup> Dans les Terres Neuves, il a paru intéressant de rajouter deux autres types : des exploitations à la recherche d'un équilibre et des exploitations à très hauts revenus et excédents vivriers permanents, dans lesquelles le chef est souvent millionnaire (en F.CFA).

<sup>3</sup> Qui dépend de la taille de l'exploitation, de l'âge du chef d'exploitation, du ratio actif/non actif.

<sup>4</sup> Voir notamment: YUNG (J.M.) et ZASLAVSKI (). - Pour une prise en compte des stratégies des producteurs. - C.C.C.E. / CIRAD, août 1990.

<sup>5</sup> BOUSSARD (J.M.). - Les stratégies anti-risque des producteurs limitent-elles leur productivité ? - Communication au colloque Club du Sahel/OCDE - CIRAD : L'avenir de l'agriculture des pays du Sahel, Montpellier, 12-14 septembre 1990.

D'une manière simplifiée, on peut dire que la majorité des exploitations cherchent à obtenir :

- l'autosuffisance alimentaire,
- la maximisation du revenu monétaire par quantité de travail, tout en réduisant le plus possible les risques<sup>1</sup>.

Cet équilibre peut s'étudier globalement sur une année ou sur plusieurs années (dynamique d'accumulation ou de décapitalisation) mais aussi sur une courte période. Une "exploitation" peut être apparemment autosuffisante mais en fait déséquilibrée : les besoins en trésorerie au moment de la récolte peuvent conduire à vendre du vivrier à bas prix et à racheter des céréales, à prix élevé, au moment de la soudure.

Le fonctionnement d'une exploitation peut être caractérisé par quatre secteurs apportant des ressources et cinq grands types de dépenses :

SECTEURS DE RESSOURCES
Cultures vivrières
Culture de rente
Elevage (ovins/caprins/bovins)
Activités extra-agricoles

TYPES DE DEPENSES
Nourriture
Impôts, taxes, emprunts
Dépenses sociales (dôts,...)
Consommation non alimentaire (textiles, cola, tabac,...)
. Investissements (ovins/caprins/ bovins, équipements agricoles, toitures en tôle, ...)
. Activités non agricoles (commerce, transport, artisanat...)
. Divers (radios, vélos, mobyettes...)

Selon la zone et le type d'exploitation, le niveau et le pourcentage de chaque secteur de ressources et type de dépenses peuvent être très différents. D'où l'intérêt de réaliser des enquêtes budget/consommation, au moins pour obtenir des ordres de grandeur satisfaisants.

Les secteurs et types de dépenses existent pratiquement dans toutes les exploitations, même s'ils restent parfois à l'état potentiel : par exemple, une exploitation n'a pas d'élevage pour le moment mais elle s'efforcera d'en acquérir à la première occasion. Mais un même secteur peut avoir des significations différentes selon le type d'exploitation. Par exemple, les activités extra-agricoles peuvent être des activités subies, de survie, pour acheter du vivrier ou faire face à des dépenses monétaires incompressibles. Elles peuvent aussi correspondre à une véritable stratégie de l'exploitation, avec une répartition des rôles entre les membres de la famille, le choix des activités extra-agricoles et la capacité d'y réaliser des investissements.

D'une manière générale, l'exploitation joue donc de la complémentarité des différents secteurs, effectue des choix entre eux (concernant les superficies, les temps de travaux, l'utilisation de matériel) et utilise souvent l'élevage et les activités extra-agricoles comme régulateurs.

<sup>1</sup> Ce qui peut créer des "malentendus" avec les agronomes qui ont tendance à proposer des techniques ou des intrants visant la maximisation des rendements.

Les pratiques concernant le vivrier ne peuvent donc être étudiées en elles-mêmes, sans analyser les liaisons avec les autres activités, priorités et contraintes des exploitations.

Jusqu'à présent, l'exploitation a été analysée comme une seule entité. En fait, il est nécessaire de distinguer le centre principal (chef d'exploitation) et les centres secondaires (femmes et dépendants familiaux). Pour assurer la cohésion sociale, et notamment éviter l'exode des jeunes ou le départ des femmes, le chef d'exploitation doit souvent passer des compromis: attribution de parcelles individuelles, en général pour effectuer des cultures de rente, redistribution d'une partie du surplus monétaire en argent ou en "cadeaux".

Il y a donc des budgets secondaires relativement autonomes. Les stratégies des femmes sont souvent assez complexes et doivent être étudiées au cas par cas et selon les années. Les activités économiques des femmes restent en grande partie méconnues et le plus souvent sous-estimées car considérées comme marginales alors qu'elles prennent une grande place dans la sécurité et la reproduction sociale<sup>1</sup>.

## b.2. Rôle spécifique du vivrier

La sécurité alimentaire reste la priorité et souvent le souci quotidien des exploitations. Elle est presque toujours assurée par l'autosuffisance alimentaire, complétée, dans certains cas, par des revenus monétaires permettant des achats vivriers.

Globalement le vivrier est cultivé pour l'autoconsommation. On ne recherche ni excédent ni déficit mais seulement une marge de sécurité très variable selon les zones et les capacités des exploitations. Les superficies consacrées au vivrier dépendent souvent de la production de l'année précédente. Si celle-ci a été bonne et si les greniers sont encore pleins, on aura tendance à diminuer les surfaces et inversement<sup>2</sup>. Il n'est pas étonnant dans ces conditions que la part du vivrier qui va sur le marché reste réduite (de l'ordre de 5 à 10% de la production globale).

Le vivrier reste peu intensifié. Les semences sélectionnées proposées par la recherche ou la vulgarisation ne sont pas toujours très adaptées. Le vivrier, autoconsommé, ne dégage pas de revenu monétaire pour payer des intrants (surtout les engrais<sup>3</sup>). Par ailleurs, le rapport prix céréales/prix engrais est généralement défavorable. Cette faible intensification connaît une exception importante : les cas où le vivrier entre en rotation avec une culture de rente. Dans ce cas, il bénéficie de l'arrière effet de l'engrais, de meilleures préparations des sols et de sarclages en temps opportun grâce à la culture attelée, de meilleures techniques agricoles. Dans la région de Mali Sud, il n'est donc pas étonnant, selon les résultats convergents de toutes les enquêtes<sup>4</sup>, que les exploitations produisant beaucoup de coton soient celles qui ont les plus grands excédents vivriers.

<sup>1</sup> Voir CORREZE (A.). - Les femmes et les projets de développement. - C.C.C.E., Notes et Etudes n° 36, octobre 1990.

<sup>2</sup> Voir: YUNG (J.M.). - La filière mil dans le bassin arachidier au Sénégal. - Ministère français de la Coopération, août 1984.

<sup>3</sup> A Koutiala, l'engrais destiné aux cultures vivrières ne représente que 10% de l'engrais consommé, le reste allant sur le coton.

<sup>4</sup> Voir notamment les enquêtes du MSU.

Malgré la priorité accordée à l'autoconsommation, le vivrier est mis en marché dans quatre situations :

- Quand les exploitations, en général déficitaires, ont un fort besoin de trésorerie (entre octobre et décembre) pour payer les impôts, les dépenses sociales ou pour rembourser leurs dettes. A Koutiala, "cette année (1989/90) le retard dans les paiements des revenus du coton (4 mois) a conduit plus de 75% des unités de production à procéder à ce type de vente des céréales pour couvrir les dépenses obligatoires"<sup>1</sup>.
- Quand il n'y a pas véritablement de cultures de rente en dehors du vivrier. C'est par exemple le cas de Segou où l'arachide couvre moins de 5% des superficies. Il est cependant intéressant de noter que les exploitations vendent d'abord leurs cultures secondaires (arachide, niébé, voandzou...) et recherchent des activités extra-agricoles avant de procéder à des ventes de céréales. Il s'agit alors de ventes pour faire face aux grosses dépenses, en général entre janvier et avril.
- Quand il y a excédent assuré et intérêt au déstockage. Les ventes s'effectuent alors entre mai et août et concernent les exploitations excédentaires. Celles-ci utilisent les recettes des ventes pour payer les frais de démarrage de la campagne et acheter des animaux si le rapport des prix entre bétail et céréales leur paraît intéressant. Dans le cas contraire, elles préfèrent conserver les céréales en stock, en attendant que leur prix monte.
- Enfin le vivrier est vendu par petites quantités (5 à 20 kg par semaine) sur les marchés par les femmes pour acheter des condiments. Dans ce cas, le prix n'est pas un facteur déterminant puisqu'on vend la quantité nécessaire ou disponible pour obtenir les condiments. Si la fourchette (5 à 20 kg) proposée par l'IER est exacte (et elle paraît réaliste<sup>2</sup>), les quantités en jeu sont loin d'être négligeables, de l'ordre de 500 kg (50 semaines X 10 kg), ce qui correspondrait souvent à 10 ou 20% de la production de l'exploitation.

Finalement, il apparaît que les quantités mises sur le marché sont relativement mal connues : les petites ventes hebdomadaires des femmes sont probablement sous-estimées et, de l'autre côté, les transactions importantes, effectuées en dehors des marchés, entre gros producteurs et commerçants ne sont sans doute pas toutes comptabilisées.

En ce qui concerne le vivrier, les rapports entre prix, mise en marché et production sont complexes. Le niveau des prix a peu d'importance sur la décision de vente des exploitations en difficulté de trésorerie ou sur les petites ventes hebdomadaires. En revanche, le niveau des prix joue sur les décisions de déstockage des exploitations excédentaires, à la fois en terme absolu (prix des céréales) et en terme relatif (rapport entre prix des céréales et prix du bétail).

Le niveau des prix est bien déterminé par l'offre et la demande mais l'offre est en grande partie déterminée par les besoins de trésorerie des exploitations, ce qui explique les fortes variations de prix en cours d'année. En fait, le facteur le plus important n'est peut-être pas le niveau des prix mais leur instabilité.

La couverture du déficit, quand celui-ci existe, se fait de plusieurs façons :

- Par des échanges non monétaires, eux-mêmes diversifiés : les dons à l'intérieur d'une zone (Segou, Koutiala) ou entre les zones (par ex. entre les Terres Neuves et le Sine). En dehors des dons, les céréales peuvent être obtenues contre des prestations de travail ou à

<sup>1</sup> COULIBALY (B.S.) et COULIBALY (O.N.), 1990, op. cit., p. 22.

<sup>2</sup> Ceci correspond à des dépenses de condiments variant entre 200 et 600 F.CFA par semaine.

crédit : "Les gros producteurs prêtent du mil aux paysans démunis, moyennant remboursement (parfois deux gerbes contre une empruntée)"<sup>1</sup>.

- Par des achats de production locale grâce à des revenus monétaires divers.
- Par l'exode, qui présente le double intérêt d'obtenir des revenus monétaires et de diminuer, au moins temporairement, les besoins de consommation de la famille.
- Par des achats de produits importés (essentiellement riz et pain au Sénégal) rendus possibles par des revenus monétaires et le bas prix du riz. L'autonomie croissante des dépendants favorise ce phénomène.

### b.3. Les caractéristiques spécifiques de chaque céréale

Pour le moment, nous avons raisonné globalement, toutes céréales confondues. En réalité, chaque produit a ses caractéristiques propres.

Les mil/sorgho sont essentiellement destinés à l'autoconsommation. Mais les situations ne sont pas forcément figées<sup>2</sup>. Ces produits ont un statut socio-culturel particulier, sont un élément de prestige social, et supportent le prélèvement de la dîme. Du point de vue agronomique, le mil préfère les terres légères et le sorgho les terres plus lourdes, le mil résiste mieux à la sécheresse mais le sorgho a un potentiel de rendement plus élevé. Le mil est généralement préféré au niveau de la consommation.

Le maïs se prête à deux usages. Il peut être considéré comme une céréale secondaire, à finalité d'autoconsommation. Son intérêt est alors d'être récolté précocement (septembre - octobre) et de permettre de passer la soudure en attendant l'arrivée des récoltes principales de mil/sorgho. Mais il peut être également intensifié et vendu si le réseau de commercialisation est bien organisé. Sauf dans certaines régions, le maïs reste relativement peu utilisé dans la consommation. Cependant, des expériences récentes de transformation par mini-minoteries montrent qu'il est possible d'arriver à des produits assez élaborés (brisures, farine, couscous...) à des prix intéressants qui devraient permettre une certaine substitution au riz. A noter également, les potentialités du maïs pour les besoins croissants d'alimentation animale.

Le riz a une double vocation d'autoconsommation et de culture de rente. Il va sur le marché, comme le mil et le sorgho pour faire face à des besoins urgents de trésorerie; dans les périmètres irrigués, il est l'objet d'une commercialisation semi-obligatoire pour payer les redevances hydrauliques et les échéances d'achats de matériel ou d'intrants; il est également vendu en petites quantités pour acheter des condiments. Il devient une véritable culture commerciale seulement s'il existe des excédents importants (superficie de plus de 3ha par famille et intensification). C'est le cas notamment à l'Office du Niger (Mali), sur les périmètres privés en Mauritanie et d'une manière partielle au Sénégal (mais les superficies par attributaire sont beaucoup trop limitées). Les femmes jouent souvent un rôle important dans la production du riz, soit sous leur propre responsabilité (Casamance par exemple), soit en tant que main-d'oeuvre indispensable pour le repiquage ou la récolte.

<sup>1</sup> LOMBARD (J.), 1990, op. cit., p. 31.

<sup>2</sup> "Les paysans Serer sont de gros producteurs de céréales et en particulier de mil qu'ils consomment fortement. Par habitude, ils sont hostiles à la vente du mil, mais en cas de besoin ou de surplus, ils s'en séparent volontiers en vendant sur les marchés" (LOMBARD (J.), 1990, op. cit., p. 5).

Les cultures secondaires (voandzou, fonio, niébé, manioc...), généralement non analysées, jouent souvent, par leur précocité, un rôle non négligeable pour permettre aux familles de passer la soudure. Même des quantités limitées, disponibles au moment opportun, peuvent permettre dans certains cas d'éviter l'endettement ou la vente du mil/sorgho à des prix dérisoires.

Certaines cultures de rente (arachide pour le Sénégal, niébé pour le Niger) sont bien sûr à dominante monétaire mais elles servent aussi pour l'alimentation humaine (directement ou pour faire des sauces) et comme fourrage (fanés).

Seul, le coton peut être véritablement considéré comme une pure culture de rente.

Chaque produit a donc ses propres contraintes et potentialités agronomiques, ses modes d'utilisation principaux et secondaires. Cette caractéristique est à souligner dans la mesure où la plupart des études sur les coûts de production et les avantages comparatifs font l'hypothèse implicite que les produits sont interchangeables et substituables.

#### **En résumé :**

. Actuellement, les cultures vivrières sont principalement destinées à l'autoconsommation (80 à 90% des volumes produits). Chaque produit a ses caractéristiques propres et il ne s'opère pas de substitution directe ou facile entre eux.

. Les céréales et autres cultures vivrières sont commercialisées dans trois situations:

- Quand il existe un large excédent par rapport aux besoins de consommation (cas des zones intensifiées à l'Office du Niger ou de certaines zones productrices de maïs au Sénégal oriental ou au Mali Sud).

- Quand l'excédent est plus modeste mais que les risques de connaître une pénurie alimentaire au cours de la campagne suivante sont limités (possibilité d'irrigation, pluviométrie relativement abondante et régulière, existence de banques de céréales...).

- Quand les ventes de produits vivriers sont la seule opportunité d'obtenir de l'argent (cas de la zone de Segou) ou deviennent une ressource intéressante par rapport aux autres spéculations).

. Le développement de la commercialisation des cultures vivrières repose sur deux conditions :

- l'existence d'un marché organisé et sûr<sup>1</sup>;
- l'obtention d'un revenu monétaire net par quantité de travail supérieur à celui des autres spéculations<sup>2</sup>

<sup>1</sup> "Tant que le marché du mil restera instable, le producteur s'efforcera de vendre au minimum. Pour commercer, répètent souvent les chefs d'exploitation, il faut connaître la valeur des choses" (LOMBARD (J.), 1990, op. cit., p. 43).

<sup>2</sup> Les choix effectués par les paysans entre riz et tomates dans la vallée fleuve Sénégal, entre riz de contre saison et maraichage à l'Office du Niger, entre coton et maïs au Mali Sud ou au Sénégal oriental illustrent cette problématique.

## 4.2. LES TRANSFORMATEURS

L'importance des acteurs de la transformation est souvent sous-estimée dans l'analyse des filières et des politiques céréalières, alors que ceux-ci exercent, ou pourraient exercer, une fonction importante dans l'amélioration des performances des économies céréalières nationales. La spécificité des problématiques implique de conduire l'étude de cette catégorie d'acteurs pour chacune des filières céréalières.

### a. La transformation des céréales sèches<sup>1</sup>

Malgré plusieurs décennies de retard dans la recherche technologique agro-alimentaire sur les produits vivriers locaux, on est aujourd'hui sur le point de disposer de procédés et d'équipements performants pour transformer les céréales locales. Diverses opérations expérimentales de mécanisation post-récolte et de lancement de nouveaux produits ont été initiées ces dernières années dans les pays du sous-espace.

Dans la majeure partie des zones rurales, les céréales sont encore transformées manuellement au mortier et pilon. La durée, et surtout la pénibilité de ce travail, constituent un important goulot d'étranglement pour la femme. Deux types de solutions peuvent être apportées pour alléger cette tâche : la mise sur le marché de produits transformés (farines, semoules, couscous) et la diffusion d'équipements mécanisés travaillant comme prestataires de service.

De fait, c'est cette dernière solution qui a été adoptée de façon spontanée dans la plupart des gros villages et des centres urbains en Afrique. On assiste depuis une vingtaine d'années à la multiplication d'ateliers artisanaux de décorticage et/ou de mouture gérés par des opérateurs privés ou des groupements villageois. Ces unités travaillent exclusivement à façon, soit pour les ménagères, soit pour des commerçants ou des préparatrices artisanales. La plupart des opérateurs interrogés expliquent ce mode de fonctionnement spécifique par diverses raisons:

- . Tout d'abord, le partage des risques liés à la production de céréales transformées : les meuniers considèrent que le travail des grains et la commercialisation (approvisionnement et distribution) sont deux activités spécifiques, qui supposent des compétences et des réseaux de relations différents.

- . Le travail à façon permet, d'autre part, de réduire le coût de revient des céréales transformées. Du point de vue des dépenses monétaires, l'approvisionnement en grains, le stockage, l'emballage et la distribution sont quasi nuls puisqu'ils sont pris en charge par la ménagère elle-même. Comparée à une farine ensachée et vendue par un réseau de distribution, la farine obtenue par un passage au moulin de quartier revient moins chère. Même pour les unités industrielles, les économies d'échelle réalisées sur la transformation ne compensent pas les coûts d'approvisionnement, de stockage et de distribution incontournables pour ces unités centralisées.

- . Enfin, le travail domestique des femmes est encore socialement valorisé. En utilisant les services du meunier de quartier, la ménagère conserve la maîtrise de son savoir-faire et le contrôle de la matière qu'elle cuisine.

Cela signifie-t-il qu'il n'y a pas de marché pour des farines ou semoules de céréales locales distribuées au même titre que le riz ou le blé ?

<sup>1</sup> Ce paragraphe a été rédigé par N. BRICAS (CIRAD/CEEMAT). Il s'appuie notamment sur les résultats des études et activités réalisées dans le cadre du programme CILSS/Club du Sahel "Promotion des céréales locales au Sahel" (PROCELOS). Voir notamment : BOBO (L.) et BRICAS (N.). - Promotion des céréales locales au Sahel : initiatives locales et environnement macro-économique. - ENDA Tiers Monde, ALTERSIAL, Dakar, 1988.

Rappelons tout d'abord que l'offre en céréales locales prêtes à cuisiner existe dans les villes africaines. Elle est le fait d'une multitude d'artisanes qui préparent et vendent divers aliments tels que semoules, farines, couscous, beignets, riz étuvé, fonio décortiqué et lavé, etc. Mais leur production s'adresse bien souvent à une clientèle particulière : personnes vivant en ville en dehors de structures familiales, ménages restreints où la femme exerce une activité hors du domicile, etc. Pour la plupart des autres ménages, ces produits restent trop coûteux et ne sont éventuellement utilisés qu'à l'occasion de repas de fêtes traditionnelles.

Quelques opérations industrielles ou semi-industrielles lancées ces dernières années montrent qu'il existe un marché qui dépasse cette clientèle particulière. Les premiers résultats de ces opérations sont encore modestes et n'ont pour l'heure qu'un impact marginal sur la demande globale des pays. Divers types de problèmes ont en effet été rencontrés.

Il se pose, en premier lieu, un problème d'approvisionnement en matière première des unités : les aléas de l'offre en grains bruts rendent théoriquement nécessaires des achats groupés en période de récolte, ce qui induit une gestion de stocks importants, répercutée sur le coût final des produits. En l'absence de normes de qualité reconnues et appliquées par l'ensemble des opérateurs de la filière au niveau régional, le recours à des importations de pays voisins s'avère risqué.

Le prix de vente des produits transformés reste, dans certains pays, équivalent ou légèrement plus élevé que celui du riz. Il serait théoriquement possible d'abaisser légèrement ces prix en favorisant des relations plus directes entre producteurs et transformateurs et en réduisant les coûts énergétiques et les coûts d'amortissement (bénéfice du hors taxe pour ces unités). Néanmoins, ces efforts ne permettraient pas d'obtenir un différentiel de prix suffisant entre céréales locales et riz pour engager une substitution massive (exception faite au Mali où ce différentiel est déjà important).

Plusieurs opérations ont lancé des nouveaux produits sur le marché sans s'interroger au préalable sur les conditions de la demande. Certains produits s'avèrent mal positionnés, tant du point de vue de leur présentation que de l'image qui leur est associée. On a en effet un peu vite supposé qu'il suffisait de mettre sur le marché de la farine et de la semoule stabilisée et ensachée pour que les produits se vendent. Dans la plupart des cas, leur définition, leur présentation et leur image, le choix des clientèles cibles et des réseaux de distribution ont été faits de façon empirique à partir d'une connaissance vague des circuits et du marché. Ce n'est pas parce qu'il s'agit de produits locaux et parce que les problèmes de transformation sont résolus, que l'on peut faire l'économie d'une véritable approche marketing de leur promotion. Celle-ci suppose l'étude systématique et sérieuse du marché, le test du produit, la définition d'une stratégie de distribution, de publicité et de promotion. Concrètement, cela signifie l'inscription aux budgets des projets de lignes conséquentes consacrées aux actions de marketing; cela signifie la mobilisation de compétences, locales si possible, dans ces domaines.

#### **b. La transformation du riz**

La transformation du paddy en riz, qui comprend deux opérations principales: le battage et le décortiquage, reposait jusqu'à une date récente sur deux grands systèmes:

- . Les procédés traditionnels (bâton, fléau, pilon) pour le riz destiné à l'autoconsommation ou à une commercialisation à courte distance.
- . Les unités industrielles, ou semi-industrielles, fonctionnant dans le cadre de structures étatiques ou para-étatiques et destinées à approvisionner les centres urbains.

Au cours des dernières années, le paysage de la transformation du paddy s'est diversifié avec l'apparition de deux nouvelles catégories d'opérateurs:

- . Les associations villageoises et les petits artisans individuels, qui gèrent des batteuses et décortiqueuses de petite dimension.

. Les entrepreneurs privés qui, dans le cadre de la libéralisation des filières céréalières, créent des rizeries ou reprennent celles du secteur public.

Actuellement, la situation s'avère assez différente d'un pays à l'autre:

. **Au Mali** : Avant la libéralisation du marché céréalière, la transformation du paddy produit à l'Office du Niger et destiné à la vente était assurée exclusivement par les quatre rizeries de l'Office<sup>1</sup>. Aujourd'hui, ces installations publiques coexistent avec une rizerie privée<sup>2</sup> et de nombreuses décortiqueuses. Celles-ci ont connu un essor rapide depuis 1987 et leur effectif s'élève à près de 200 à la mi-1990<sup>3</sup>. Ces machines appartiennent principalement à des exploitants aisés ou à de petits entrepreneurs dont le décortilage est l'activité principale. Une cinquantaine de décortiqueuses de plus petite dimension ont été installées, dans le cadre du projet ARPON, auprès de groupements d'intérêt économique féminins. Dans les autres régions productrices de paddy, les procédés traditionnels de transformation prédominent.

. **Au Sénégal** : La transformation mécanisée du paddy est concentrée dans la vallée du fleuve Sénégal. Dans cette zone, en plus des rizeries de la SAED (2 unités), les installations de transformation sont constituées d'une rizerie privée (Delta 2000) travaillant à façon pour le compte de la SAED et de plus de 200 petits ateliers de décortilage. En Casamance, le paddy est essentiellement transformé selon les procédés traditionnels<sup>4</sup>.

. **En Gambie** : Le parc des installations de transformation serait actuellement composé de cinq unités semi-commerciales, installées en zone urbaine et traitant chacune 800 à 1.000 t de paddy par an ; une vingtaine de décortiqueuses villageoises assez obsolètes d'une capacité de 250 t/an environ<sup>5</sup>.

. **En Mauritanie**: Au cours de la campagne 1989/90, dans le cadre de la libéralisation de la filière rizicole, les rizeries du CSA et de la SONADER ont été vendues à trois sociétés privées (SOMOA, SOMADERE et SDPA). Simultanément, une autre entreprise privée (ERAM) a installé une rizerie de 4 unités et 10 décortiqueuses mobiles qui sont déplacées en fonction des besoins des différentes zones de production. A ces différentes installations, il faut ajouter les décortiqueuses artisanales dont le nombre est évalué en 1988 à 85 unités<sup>6</sup>.

. **En Guinée** : La transformation manuelle (battage au bâton ou au fléau et décortilage au pilon) prédomine nettement. Cependant, les principales zones de production connaissent un développement des décortiqueuses.

1 La capacité théorique de ces 4 usines est de 80.000 t de paddy par an. Cependant, en raison de divers problèmes (notamment de gestion du matériel), la capacité réelle atteignait début 1990 seulement 40.000 tonnes.

2 d'une capacité théorique de 24.000 t de paddy par an, elle appartient à l'entreprise ACHKAR.

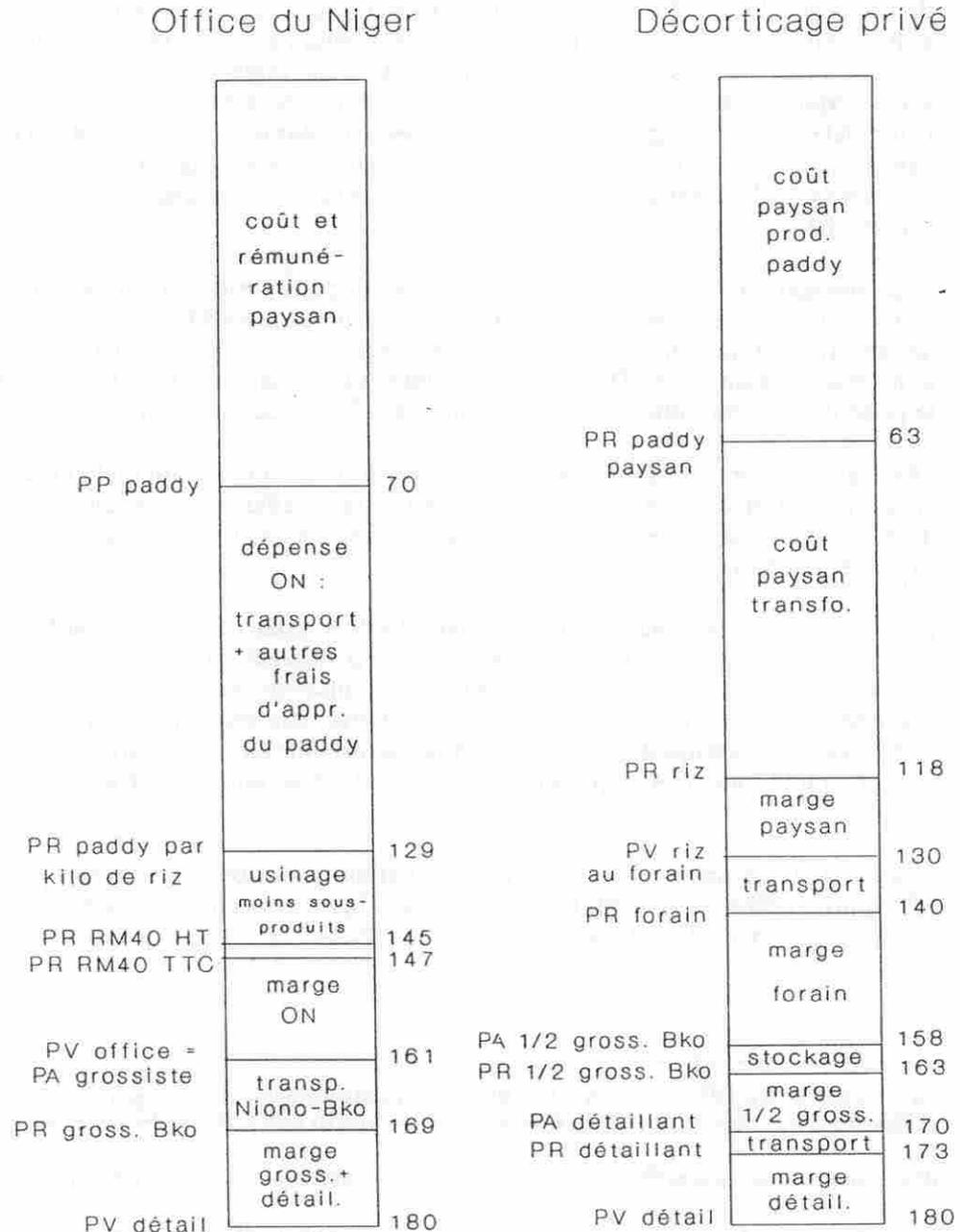
3 Voir notamment: LANSER (P.). - Mission d'évaluation de la politique de prix et de commercialisation du paddy et du riz, contrat-plan Etat/Office du Niger. Libéralisation - conditions de production et de transformation. - Version provisoire, juillet/août 1990.

4 Quelques décortiqueuses villageoises ont été installées au cours des dernières années.

5 Les informations manquent à propos de la situation actuelle du moulin de Kuntaur qui, avant la libéralisation, traitait tout le paddy acheté par le GPMB (en 1983 a transformé 4.000 t de paddy environ).

6 Voir: BDPA/SCET-AGRI. - Evaluation technico-économique des rizeries du secteur public et privatisation". Avril 1988.

**GRAPHIQUE N°4.1.**  
**Structures de prix du riz malien RM40 pour les filières**  
**de transformation publique et privée (avril 1990 en F.CFA/kg)**



Source : \* DEMBELLE (N.) et COELO (S.). - Mission d'évaluation de la politique de prix et de commercialisation du paddy et du riz contrat-plan état/Office du Niger. Version provisoire, juin 1990.

\* Enquêtes INRA-IRAM-UNB.

. **En Guinée Bissau** : la transformation industrielle est assurée par les installations d'Armazens do Povo, société publique qui disposait jusqu'en 1987 du monopole de la commercialisation des céréales. La capacité réelle de ces rizeries est actuellement faible (2 à 3.000 t traitées en 1989), du fait d'une dégradation du matériel. Face à cette insuffisance des installations existantes, plusieurs des commerçants qui interviennent dans la commercialisation des produits agricoles depuis la libéralisation survenue en 1987, envisagent d'implanter des unités industrielles ou semi-industrielles de décortiquage du paddy. Parallèlement, le gouvernement a appuyé la mise en place de décortiqueuses villageoises dans les régions productrices du sud du pays<sup>1</sup>. Au total, la capacité de transformation mécanisée est inférieure aux besoins.

Dans la plupart des pays du sous-espace, on assiste donc à un développement des décortiqueuses artisanales qui, bien qu'elles présentent un taux de transformation inférieur à celui des rizeries bien réglées<sup>2</sup>, présentent plusieurs avantages: diminution des coûts de collecte, récupération directe par les producteurs des sous-produits et, dans le cas de groupements villageois, perception par les paysans de la plus-value générée par la transformation. Le graphique N°4.1. montre, dans le cas de l'Office du Niger, le revenu supplémentaire pour le producteur et l'abaissement du prix de revient du riz transformé obtenus par la filière privée de transformation. Dans les zones où le riz est destiné à l'autoconsommation, ces unités permettent d'alléger de manière significative le travail des femmes.

Même si ces unités poursuivent leur essor, elles ne peuvent suffire à traiter l'ensemble de la production de paddy du sous-espace. Dans le contexte actuel de libéralisation des filières céréalieres, se pose le problème de la reprise des installations publiques, industrielles ou semi-industrielles, par les opérateurs privés. Dans plusieurs pays, il apparaît que ceux-ci préfèrent implanter de nouvelles unités que reprendre des installations dont les coûts de réhabilitation peuvent être très élevés (Mali, Sénégal, Guinée Bissau). Dans tous les cas, il est certain que la dynamique à venir de la transformation privée, qu'elle soit artisanale ou industrielle, dépendra du différentiel entre le prix d'achat du paddy au producteur et le prix de vente du riz à la consommation (voir, chapitre V, l'analyse des politiques de régulation du marché).

### c. La transformation du blé<sup>3</sup>

Le Sénégal et le Mali sont les deux seuls pays du sous-espace à posséder des moulins en activité. Au Sénégal, deux minoteries se partagent le marché de la farine: Les Grands Moulins de Dakar (qui assurent 7/8<sup>e</sup> de la production) et Les Moulins Sentenac. Au Mali, Les Grands Moulins du Mali occupent une position de monopole.

Trois entreprises françaises sont associées à la gestion de ces moulins :

. La société Mimran est propriétaire des Grands Moulins de Dakar ; elle possède également Les Grands Moulins d'Abidjan et dispose d'une participation dans Les Grands Moulins du Tchad.

<sup>1</sup> Actuellement, 36 décortiqueuses d'une capacité de 300 à 450 t/an. Voir: République de Guinée Bissau, mars 1991, op. cit. pp. 88-90.

<sup>2</sup> Le taux de transformation des petites décortiqueuses se situe souvent aux alentours de 60%. Dans le cas d'une rizerie performante, ce taux est de 67% environ.

<sup>3</sup> Ce paragraphe a été rédigé par B. DAVIRON à partir des enquêtes conduites sur les prix à l'exportation des céréales à destination de l'Afrique de l'Ouest. Voir: DAVIRON (B.), 1991, op. cit.

. La société Sentenac, liée aux Grands Moulins de Paris, possède le moulin Sentenac à Dakar.

. La SOMDIAA, filiale jusqu'à une date récente des Grands Moulins de Paris, assure l'équipement et la maintenance des Grands Moulins du Mali ; ces fonctions sont exercées conjointement avec la société Sentenac et l'entreprise malienne Achkar.

Le monopole à l'importation de blé dont disposent ces moulins permet aux entreprises françaises concernées de contrôler l'approvisionnement à partir des pays exportateurs. Ainsi, deux entreprises de négoce réalisent l'essentiel des exportations vers la région : SETUCAF, filiale de la SOMDIAA et Eurafrique, filiale de Mimran.

Compte tenu de leurs coûts de production relativement élevés, en particulier vis à vis de la meunerie européenne, les moulins ouest-africains ne peuvent fonctionner qu'à l'abri d'une vigoureuse politique de protection. Le plus souvent, celle-ci est censée être assurée par le monopole officiel d'importation de blé et de farine dont ces moulins bénéficient.

A l'inverse, les politiques de libéralisation des importations de farine ou l'absence de contrôle sur ces importations leur sont fatales, comme l'illustre la fermeture du moulin "Famo-Mauritanie" au milieu des années 1980 et, dans une autre région d'Afrique de l'ouest, les difficultés actuelles des "Grands Moulins du Bénin".

Cependant, les politiques de protection peuvent donner naissance à des rentes conséquentes, surtout lorsqu'elles se traduisent par un monopole sur l'importation de grain ou de farine. On peut ainsi s'interroger sur la structure du prix de gros de la farine à Dakar lorsque l'on sait que ce prix se situe en 1990 aux environs de 150-160 F.CFA/kg tandis que la farine française est vendue, en octobre de la même année, 50 F.CFA/kg au marché central de Cotonou.

La concurrence entre la farine importée et la farine produite localement est évidemment fonction du rapport entre les prix à l'importation du grain et de la farine. Or, l'Afrique de l'ouest tend à payer le blé en grains à un prix relativement élevé vis-à-vis de celui de la farine<sup>1</sup>. Une telle situation renforce la nécessité, dans les pays disposant d'une industrie meunière, d'établir une politique de protection à l'encontre des importations de farine.

Une firme telle que Mimran, qui contrôle à la fois l'essentiel de la meunerie au Sénégal et les exportations de grains à partir de la CEE, est confrontée à une double concurrence :

. d'une part, celle des exportateurs européens de farine, arbitrée par les montants respectifs des restitutions sur les exportations de farine et sur celles de blé ;

. d'autre part, celle des opérateurs qui importent frauduleusement de la farine au Sénégal à partir des pays voisins ; l'intensité de cette concurrence est fonction de la capacité du Sénégal à appliquer effectivement la politique de protection de l'industrie meunière.

Indirectement, les intérêts des entreprises de meunerie du sous-espace peuvent rejoindre ceux des producteurs de céréales (notamment de céréales sèches). Les uns comme les autres ont en effet intérêt au maintien d'une protection élevée à l'égard des importations de farine de blé : les meuniers afin d'assurer la rentabilité de leurs installations ; les producteurs, car leurs denrées bénéficient alors des effets positifs d'une protection croisée (le produit concurrent, en l'occurrence la farine de blé, est vendu à un prix relativement élevé).

<sup>1</sup> Voir, ci-dessus, paragraphe 2.3.

**En résumé :**

- . Dans la majorité des cas, les céréales sèches font encore l'objet d'une transformation manuelle par les femmes.
- . La mécanisation de la transformation de ces denrées se développe principalement au travers du travail à façon par des unités de petite dimension. La constitution d'un véritable marché de produits transformés nécessite la réunion de plusieurs conditions: stabilité de l'approvisionnement en qualité et en quantité ; différentiel de prix suffisant vis-à-vis des autres céréales (notamment le riz) ; politique adaptée de promotion de ces nouveaux produits.
- . Le secteur de la transformation du riz a été marqué, au cours des dernières années, par l'essor des décortiqueuses artisanales. Dans plusieurs pays, ces unités permettent de pallier un certain nombre de défaillances des grandes structures publiques (rémunération meilleure et plus rapide des producteurs, plus grande souplesse, ...).
- . Cependant, les décortiqueuses artisanales ne peuvent, et ne pourront, couvrir à elles seules l'ensemble des besoins. L'un des enjeux de la période actuelle de libéralisation réside dans la définition des règles de coexistence du secteur privé industriel, du secteur privé artisanal et, le cas échéant, du secteur public.
- . La transformation du blé, importé du marché mondial, ne concerne que le Sénégal et le Mali. Les entreprises de meunerie bénéficient, dans chacun de ces pays, d'une situation de monopole (ou de partage organisé du marché) et d'une protection relativement forte vis à vis des importations de farine. Elles subissent cependant la concurrence des importations à bas prix de farine en provenance des pays voisins.

### 4.3. LES COMMERÇANTS<sup>1</sup>

Les premiers résultats de l'étude sur les échanges régionaux en Afrique de l'ouest<sup>2</sup> ont montré que les commerçants, la plupart du temps organisés en réseaux transnationaux, étaient les acteurs les plus dynamiques de l'intégration régionale.

Les enquêtes menées dans le sous-espace ouest pendant la campagne 1989-90 ont permis d'appréhender de manière beaucoup plus précise l'organisation et les stratégies des différents opérateurs engagés dans le commerce des céréales locales et/ou importées.

La compréhension du rôle des commerçants dans la constitution d'un espace ou plutôt d'espaces marchands<sup>3</sup> dans la zone ouest suppose une série de questions auxquelles le travail de terrain a essayé de répondre :

- Quel est le mode d'insertion des commerçants dans le marché international et comment financent-ils leurs opérations ?
- Quel est leur mode d'insertion sur le marché national et sur le marché ouest-africain et comment financent-ils ces opérations ?
- Quels rapports les commerçants entretiennent-ils avec l'Etat ?
- Quelle est la concurrence entre le riz importé et les céréales locales dans le commerce national et régional ?

#### a. La typologie des opérateurs

La multiplicité des opérateurs enquêtés, qui vont des plus gros importateurs ayant pignon sur rue dans les capitales portuaires aux petits boutiquiers installés le long des frontières, a rendu nécessaire la construction d'une typologie qui regroupe schématiquement les opérateurs au sein de trois grandes catégories. Celles-ci sont constituées à partir de critères, tels que la capacité d'extension internationale et/ou ouest-africaine et/ou nationale de leur zone d'intervention.

Cette classification contribue à repérer les acteurs d'une intégration régionale reposant non seulement sur la circulation des céréales importées, mais aussi sur celle des produits locaux notamment des céréales. L'analyse permet aussi de comprendre la manière dont les opérateurs interprètent, le plus souvent avec la complicité de l'Etat, les politiques menées. Toute mesure de politique économique met en effet en jeu l'interaction complexe d'un ensemble de rapports de force dont le résultat n'est pas toujours celui attendu.

---

<sup>1</sup> Ce sous-chapitre est une synthèse, rédigée par A. LAMBERT, des travaux menés dans plusieurs pays du sous-espace. Pour plus de détails, voir:  
 . LAMBERT (A.). - Les réseaux marchands impliqués dans le commerce de céréales en Guinée. - INRA-IRAM-UNB, à paraître.  
 . BAGAYOKO (D.). - Synthèse des enquêtes sur les échanges de produits agricoles entre le Mali et ses voisins durant la campagne 1989/90. - INRA-IRAM-UNB, document de travail non publié, à paraître.  
 . LAMBERT (A.). - Les échanges céréaliers entre le Sénégal et les pays voisins. - INRA-IRAM-UNB, document de travail, à paraître.  
 . SALL (E.). - Les échanges de produits agricoles entre la Gambie et les pays voisins. - INRA-IRAM-UNB, document de travail, à paraître.

<sup>2</sup> Voir: EGG (J.) et LAMBERT (A.). - L'intégration régionale par les échanges : le cas du sous-ensemble Sénégal-Mali-Gambie-Mauritanie-Guinée Conakry-Guinée Bissau. - Communication au séminaire CILSS/Club du Sahel sur les espaces céréaliers régionaux en Afrique de l'Ouest, Lomé, Togo, 6-11 novembre 1989.

<sup>3</sup> Nous verrons plus loin qu'il y a en fait plusieurs espaces marchands dans cet ensemble de pays.

- **La première catégorie** rassemble des opérateurs caractérisés par leur capacité à maîtriser des réseaux nationaux de distribution de produits qu'ils importent eux-mêmes, mais aussi de céréales locales dont ils contrôlent la collecte. Ils peuvent avoir des succursales dans plusieurs pays. Pour faciliter la lecture, nous les appellerons **les multinationaux ouest-africains**.

- **La seconde catégorie** regroupe des importateurs qui n'interviennent que dans les capitales d'un ou plusieurs pays. Ils ne sont en aucune manière impliqués dans la distribution nationale des produits qu'ils importent et encore moins dans la collecte et la vente des céréales locales. Nous les appellerons **les importateurs**.

- **La troisième catégorie** est très hétérogène, elle regroupe les grossistes urbains, les grossistes ruraux, les transporteurs, les fraudeurs spécialisés... La particularité de cette catégorie d'opérateurs est de ne jamais avoir accès au marché mondial. Ils s'adonnent à la distribution de riz ou farine importés, mais aussi de céréales locales dont ils peuvent contrôler la collecte. Nous les appellerons **les grossistes**.

Le niveau de représentativité de l'échantillon des opérateurs enquêtés dans les 5 pays<sup>1</sup> au cours de la campagne 1989-90 est le suivant : Les opérateurs de la première et de la seconde catégorie ont été l'objet d'un travail d'enquête exhaustif dans la mesure où l'importation de riz et de farine est dominée par un nombre restreint de commerçants. En revanche, pour les nombreux grossistes, l'enquête a porté sur des échantillons non représentatifs dans les principaux marchés des 5 pays.

## **b. L'accès au marché mondial et les modes de financement des importations**

### b.1. Les oligopoles des importateurs de riz

A l'exception du Sénégal où l'importation de riz brisé est monopolisée par l'Etat, les autres pays sont caractérisés par la mainmise de quelques opérateurs sur les importations de riz.

En **Guinée Conakry**, cinq sociétés assurent en 1990 la quasi-totalité des importations, SAFIE : 30.000 tonnes, SCF : 30.000 tonnes, A.Taleb : 35.000 tonnes, SIC : 9.000 tonnes, Bally : 4.000 tonnes<sup>2</sup>.

En **Gambie**, quelques hommes d'affaires importants de Banjul contrôlent l'importation de riz et de farine. Amdallaye Trading Enterprise dirigée par M. Kebbeh et le consortium libanais dirigé par Charbell E.H. ont assuré à eux deux 50% des importations de riz en 1989. En 1990, la première société a importé 27.000 tonnes de riz brisé et entier, et la seconde 10.000 tonnes de brisures<sup>3</sup>.

En **Guinée Bissau**, ce sont cinq opérateurs qui dominent l'importation des denrées de base dont le riz. Fara Henei, Geta, M. Diabi, M.B. Jaïté, M. Tunkara ont vu, de 1989 à 1990, leur part dans les importations totales de riz augmenter de 41 à 77%.

<sup>1</sup> La Mauritanie n'a pas été l'objet d'enquêtes de terrain ; elle a seulement été prise en compte à travers ses échanges avec le Mali.

<sup>2</sup> La société Bally installée à Bamako est implantée également au Niger, en Guinée Conakry et depuis peu en Sierra Léone. En août 90, elle a "acheté" un bateau de 15.000 tonnes de riz vietnamien 25 à 35 % de brisures, à 225 \$ la tonne dont la cargaison a été répartie comme suit: 6.000 tonnes à Pointe Noire, 4.000 tonnes arrivées le 10/10 à Conakry, 5.000 tonnes à Accra.

<sup>3</sup> Une troisième société National Trading Corporation, ancienne société publique, a importé 20.000 tonnes de brisures en juin, au moment où le prix CAF était descendu à 170 \$ la tonne contre 225 \$ en janvier.

**Au Mali**, une politique dissuasive a tari les importations de riz lors de la dernière campagne. Les années précédentes, celles-ci étaient contrôlées par un oligopole de quatre commerçants : J.B. Bally, M. Achkar, Issaka Diara, Mamadou Nimaga.

**Au Sénégal**, par contre, c'est exceptionnellement que certains opérateurs importent des céréales du marché mondial ; B.S. Dieye a importé 6.000 tonnes de maïs de France en 1989, et S. Sall 11.000 tonnes de riz pour le compte d'hommes d'affaires gambiens en 1988. A. Fall et M. Ndiaye également ont pu trouver un créneau dans l'importation de riz entier destiné aux pays voisins et de riz brisé vendu à l'Etat.

Sur le marché mondial, tous ces importateurs sont en relation avec les grandes sociétés du commerce international comme Sucden, Cargill, Richco, Ricofi...

La première catégorie des **multinationaux ouest-africains** regroupe des opérateurs comme S.B. Bally (Mali, Niger, Guinée, Sierra Léone), M. Kebbeh (Gambie, Guinée Bissau), SAFIE (Guinée), les importateurs de Guinée Bissau (comme Fara, Geta ou Diabi), B.S. Dieye et S. Sall (Sénégal).

La seconde catégorie des **importateurs** regroupe des opérateurs comme A. Taleb (Niger, Bénin, Guinée), le consortium libanais Charbell E.H. (Gambie), la société SIC (Guinée, Niger). A. Fall et M. Ndiaye (Sénégal).

## b.2. Les modes de financement

Les opérateurs obtiennent de plus en plus difficilement des crédits auprès des sociétés de négoce international. Une exception cependant, **SAFIE en Guinée** est la seule société à avoir pu négocier un crédit fournisseur par l'intermédiaire de sa centrale d'achat. Cette société dispose d'un réseau de distribution extrêmement efficace dans le pays qui permet une rotation très rapide du capital investi. Alors que l'accès aux devises est plafonné à 200.000 \$ hebdomadaires en Guinée, Bally et A. Taleb, installés à Conakry depuis quelques années, garantissent en fait leurs importations à partir de leurs comptes approvisionnés en devises à Bamako pour le premier et à Niamey ou Cotonou pour le second<sup>1</sup>. En même temps, la réexportation sur le Mali d'une partie de leurs importations de riz à Conakry leur permet d'obtenir des devises sur le marché parallèle.

**En Gambie**, les enquêtes ont montré que les réexportations vers le Sénégal permettent l'approvisionnement en devises des importateurs. M. Kebbeh vend à des grossistes maures ou gambiens auprès desquels viennent s'approvisionner fraudeurs et commerçants sénégalais qui payent en Francs CFA que les grossistes utilisent pour reconstituer leurs stocks dans ses magasins. **En Guinée Bissau**, les opérateurs ne sont autorisés, pour financer leurs importations, qu'à utiliser 50% de la valeur de leurs exportations. Ils sont donc obligés de recourir à des sources de financement complémentaires telles que les crédits bancaires et, pour certains d'entre eux, les crédits fournisseurs.

## **c. Le mode d'insertion sur le marché national et sur le marché ouest-africain**

L'insertion des opérateurs sur les marchés ouest-africains, qu'il s'agisse de ceux qui ont accès aux importations et ou de ceux qui n'y ont pas accès, remonte à différentes périodes de l'histoire du sous continent.

<sup>1</sup> A. Taleb est installé au Niger, Bénin, Guinée Conakry.

Les multinationaux ouest-africains, comme Bally, Kebbeh, SAFIE, Diabi doivent leur insertion ouest africaine à leur appartenance à de très anciennes traditions marchandes, sud-marocaine pour le premier<sup>1</sup>, soninke pour le second<sup>2</sup> et peule pour les troisième et quatrième<sup>3</sup>.

Quant aux grossistes n'opérant que sur les marchés ouest africains, l'efficacité de leurs réseaux date également de plusieurs siècles. L'expansion marchande maure en Sénégal remonte à trois siècles avec le commerce du sel et d'esclaves, puis celui d'arachide pour finir dans celui des denrées de première nécessité. C'est le conflit sénégal-mauritanien de mai 1989 qui a entraîné le reflux des commerçants maures du Sénégal au profit des peuls guinéens dont la diaspora marchande s'était développée dans ce pays pendant le régime de Sékou Touré.

Les commerçants malinkes de haute Guinée, notamment les Maninka-Mori de la vieille cité marchande de Kankan, s'inscrivent dans l'histoire des réseaux dioula-mandés qui ont survécu à la chute du Mali au 14ème siècle<sup>4</sup>.

### c.1. Les multinationaux ouest-africains

Dans l'espace ouest, la société Bally installée à Bamako au Mali est certainement celle qui illustre le plus parfaitement cette catégorie de commerçants. Sa spécificité est d'intervenir autant sur les céréales locales que sur les céréales importées.

Sur le marché malien, la distribution des céréales importées, notamment du riz avant 1989, mais aussi celle des céréales locales qu'il collecte, sont assurées par l'intermédiaire de ses magasins à Bamako et de ses succursales régionales de Kayes, Kita, Sikasso, Ségou, Koutiala, Tombouctou... Sa capacité de stockage atteint 15.000 t à Bamako et 5.000 t dans les régions. La société gère également un parc de camions.

En ce qui concerne la commercialisation des céréales locales sur le marché ouest-africain, Bally a fourni au Sénégal, pendant les campagnes 1988/89 et 1989/90, du mil, maïs, sorgho aux opérateurs privés mais aussi au C.S.A. (Commissariat à la Sécurité Alimentaire).

La présence de cette société sur le marché ouest-africain consiste également, nous l'avons vu, à être représentée au Niger, en Guinée Conakry et depuis peu en Sierra Leone.

Appartenant à cette même catégorie d'opérateurs, M. Kebbeh en Gambie assure, à travers sa société Amdalaye Trading Enterprise, l'acheminement du riz importé dans les villes de province et il s'intéresse à la commercialisation des produits locaux comme l'arachide<sup>5</sup>.

1 Les échanges entre le Maroc et le Soudan remontent au 8ème siècle. C'est au 16ème siècle que les ancêtres de Bally se sont installés à Tombouctou.

2 L'empire soninke dont l'apogée se situe au 9ème et 10ème siècle, a vécu du commerce de l'or entre le Bambouk et le Maghreb. A la chute de l'empire, les Soninkés ont progressé vers le sud restant actifs dans le commerce.

3 La théocratie peule du Fouta Djallon (18ème et 19ème siècle).

4 Le rayonnement commercial et intellectuel de la ville de Kankan était lié à la proximité des zones aurifères du Bambouk et du Bouré. La création des Etats de la Guinée et du Mali, et les options socialistes prises par le premier jusqu'en 84 et par le second jusqu'en 68, ont obligé les commerçants dioula-mandés qui opéraient en réseaux dans les deux pays à se réorganiser clandestinement en liaison avec ceux d'entre eux qui étaient partis se réfugier en Côte d'Ivoire ou au Sénégal d'où ils continuaient à approvisionner leurs pays d'origine.

5 Il est dans l'expectative de la libéralisation complète de la filière arachidière pour se lancer dans la collecte des graines.

La société est présente sur le marché régional dans la mesure où elle a une représentation à Bissau et où elle gère un réseau de transport en commun et de service cargo et transit couvrant le Sénégal, la Guinée Bissau et la Mauritanie.

Ces deux opérateurs sont à l'origine (même s'ils ne contrôlent pas directement tout le circuit) de flux de réexportation de riz importé en Guinée et en Gambie vers le Mali et le Sénégal.

**En Guinée** la société SAFIE, association de grands commerçants peuls de Labé (E.H. Hamadou Oury Diallo, E.H. Hamadou Gadiri Ba) et d'un homme d'affaires libanais Dagher, contrôle un réseau de distribution très efficace reposant sur la société peule<sup>1</sup>. SAFIE détient pratiquement le monopole de la distribution de riz et de farine dans la région de Labé, à tel point que ni A. Taleb, ni Bally n'ont pu y installer leurs succursales. Seule l'autre société importatrice SCF, de l'homme d'affaires Alpha Hamadou Diallo revenu au pays après 1984, a été autorisée, dans le cadre du "pacte d'entraide" entre commerçants peuls, à s'installer à Labé.

**En Guinée Bissau**, les cinq principaux importateurs contrôlent le marché national dans la mesure où ils financent les commerçants chargés de la collecte auprès des producteurs.

**Au Sénégal**, B.S. Dieye et S. Sall interviennent sur le marché national<sup>2</sup> et sur les marchés des pays voisins où ils ont des partenaires. L'association des opérateurs gambiens et sénégalais offre un certain nombre d'avantages: elle permet aux premiers de régler leur problème d'accès aux devises, et aux seconds, d'importer par exemple sous le régime de transit un bateau de riz dont la cargaison est en partie écoulée frauduleusement au Sénégal.

En ce qui concerne la distribution, avant mai 1989, ces deux opérateurs vendaient à crédit à un réseau de boutiquiers mauritaniens dans la région de Dakar. Le départ de ces derniers du Sénégal leur a fait perdre des sommes considérables<sup>3</sup> et les a obligés à réorganiser en partie leur système de redistribution. S. Sall quant à lui, appartenant à la confrérie mouride, préfinance un réseau de distribution de riz importé sur le Baol mouride et notamment sur Touba.

Sur le marché ouest-africain, B.S. Dieye et S. Sall ont acheté pendant la campagne 1989/90, du mil, sorgho et maïs à Bally.

## c.2. Le financement des opérations

C'est la manière dont ces opérateurs ont financé leurs importations qui détermine celle dont ils financent leur réseau de distribution des céréales importées sur le marché national et ouest-africain.

Au Mali, entre 1980 et 1988, suite à la libéralisation, c'est en fait les crédits accordés par les sociétés internationales de négoce qui finançaient la commercialisation des céréales locales (le riz importé, vendu aux producteurs-consommateurs était échangé contre les céréales locales)<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> SAFIE gère un parc de 20 gros porteurs (35 tonnes) sans compter les camions de 10 à 15 tonnes.

<sup>2</sup> Ces commerçants ont traité d'octobre 1989 à juin 1990 : 4.373 tonnes de riz brisé achetés à la C.P.S.P. pour le premier et 4.000 tonnes pour le second. Pendant la même période, ils ont financé dans la région de Kaolack la collecte de 3.650 tonnes de mil, sorgho pour le premier et 300 tonnes pour le second.

<sup>3</sup> 78 millions de FCFA pour le premier et 4 millions de FCFA pour le second.

<sup>4</sup> Amselle (J.L.), Grégoire (E.) : "Politiques nationales et réseaux marchands transnationaux, les cas du Mali et du Niger-Nord Nigéria", INRA-IRAM-UNB, Club du Sahel/OCDE, Ministère de la Coopération, Paris, juin 1988.

Mais depuis, c'est l'Etat qui intervient dans le financement de la collecte et la distribution des céréales locales. Au Sénégal, B.S. Dieye serait le seul opérateur céréalier à obtenir des prêts auprès des banques dans le contexte actuel de crise du système bancaire.

### c.3. Les grossistes

Ce sont les acteurs directs des échanges entre pays, qu'il s'agisse des céréales locales ou des céréales importées. Les importateurs gambiens, guinéens et bissau guinéens qui sont au départ des flux de réexportation, prennent rarement le risque de s'y livrer directement eux-mêmes.

**Au Sénégal**, les grossistes de Kaolack sont particulièrement impliqués dans le commerce des céréales locales, la région étant la première productrice de mil, maïs, sorgho. Ils collectent sur les marchés hebdomadaires de la région mais aussi en Gambie. Ils achètent régulièrement chaque mois du riz brisé au magasin de la CPSP.

Les commerçants de Kaolack sont aussi actifs dans l'importation frauduleuse de denrées importées en Gambie, pour laquelle ils financent des expéditions nocturnes<sup>1</sup>. Même si la contrebande sur Kaolack a connu un ralentissement d'août à décembre 1989, on trouvait de nouveau en janvier 1990 des produits importés en Gambie, comme le riz brisé, sur le grand marché de la ville.

**En Gambie**, les grossistes de Farafenni et surtout ceux de Bassé à l'est du pays sont extrêmement actifs dans la réexportation vers le Sénégal, notamment fin 1989 où la repression menée contre la fraude (qui a surtout visé la région de Kaolack) a entraîné un déplacement de la réexportation à partir de l'est du pays. Les grossistes maures<sup>2</sup>, gambiens et peuls guinéens ont dû, après le départ des Mauritaniens du Sénégal, trouver auprès des commerçants peuls guinéens installés dans le Sénégal oriental et en Casamance de nouveaux partenaires pour la réexportation.

**En Guinée**, les commerçants maninka-mori de Kankan et ceux de Siguri sont le passage obligé de la réexportation dans la mesure où ils dominent l'espace marchand en haute Guinée, région frontalière avec le Mali. Les grossistes commercialisent en période d'orpaillage (avril à juin) de 300 à 1.000 tonnes par mois. Ils disposent de magasins à Kankan ou à Siguri où ils vendent directement à des commerçants maliens. Leur approvisionnement se fait à Conakry, au port, à l'arrivée du bateau de Bally ou dans les magasins de SIC, d'A. Taleb ou de SAFIE.

**En Guinée Bissau**, les grossistes des villes frontalières de Pirada, Farim, Sao Domingos, Piche et Cambadjou, interviennent dans la réexportation en direction du Sénégal notamment pendant les périodes de récoltes de riz, puis de cajou, pendant lesquelles le marché national est approvisionné en riz.

### c.4. Le mode de financement des grossistes

Le financement des grossistes dépend des crédits ou avances en marchandises obtenus auprès de leurs fournisseurs importateurs. La capacité financière des grossistes maures repose sur leur réputation d'efficacité et de sens de l'économie qui leur permet d'obtenir plus facilement que leurs homologues peuls guinéens ou gambiens des crédits auprès de leurs fournisseurs. Le financement des grossistes bissau guinéens se fait sous forme d'avances en riz importé et denrées de base consenties par les importateurs et qu'ils troquent auprès des producteurs contre les noix de cajou ou qu'ils vendent au Sénégal.

<sup>1</sup> Lambert (A.) : "Espaces et réseaux marchands au Sénégal : les échanges céréaliers avec la Gambie et la Mauritanie". - INRA-IRAM-UNB, Club du Sahel/OCDE, Ministère de la Coopération, Paris, 1989.

<sup>2</sup> 40% des Maures qui étaient dans le pays avant le conflit Sénégal/Mauritanie ont quitté la Gambie.

Quant au financement des grossistes de haute Guinée, il dépend de l'accès à la rente que constitue le commerce de l'or. Ce métal précieux confère à ceux qui ont accès à sa commercialisation, une certaine autonomie. Il est vendu essentiellement au Mali contre le F.CFA que le commerçant recycle dans son approvisionnement à Conakry ou auprès des commerçants peuls de Labé qui vont acheter des cigarettes au Sénégal.

Enfin, les liens à l'Etat permettent aux grossistes d'obtenir des prêts en bénéficiant, comme au Mali, d'une politique de promotion de la commercialisation des céréales locales. Dans le cas du Sénégal, c'est pendant la campagne de commercialisation des arachides de décembre à mars, préfinancée par l'Etat via la SONACOS, qu'une masse monétaire considérable circule dans la région qui est aussi la première productrice d'arachide<sup>1</sup>. Certains OPS<sup>2</sup> commerçants-transporteurs agréés, chargés de la collecte des graines, disposant à ce moment-là de liquidités, diffèrent le paiement des producteurs, le temps d'investir dans des opérations lucratives, comme l'importation frauduleuse de riz ou farine importés à Banjul.

#### **d. La concurrence entre le riz importé et les céréales locales dans le commerce**

L'analyse des marges réalisées par les opérateurs dans le commerce des céréales permet de cerner les secteurs les plus attractifs. Il faut différencier les marchés sénégalais et maliens, dans lesquels l'Etat intervient, des marchés caractérisés par la libéralisation des échanges.

##### d.1. Les marchés à forte intervention de l'Etat (Sénégal, Mali)

Au Sénégal, où l'Etat par le biais de la CPSP s'est accaparé la rente que constitue l'importation de riz brisé, et où les prix sont fixés, les opérateurs en sont réduits à un commerce de gros générant des marges restreintes de 1,5 à 4% du prix de vente. L'intérêt qu'offre le commerce du riz importé est limité, mais il subsiste car, très consommé en ville, le riz se vend régulièrement chaque mois; il constitue un produit d'appel dans la mesure où il est toujours vendu à côté d'autres denrées de première nécessité et que certains commerçants peuvent l'acheter à crédit, tirant parti des relations de clientèle qu'ils entretiennent avec les agents de la CPSP ou avec d'autres grossistes fournisseurs.

Les céréales locales, pour lesquelles le CSA n'intervient que si les prix producteur baissent en dessous de la fourchette 55-65 F CFA le kg, constituent un attrait pour les commerçants contrôlant des réseaux de collecte et de distribution dans la mesure où les céréales achetées en début de campagne de commercialisation et revendues en période de soudure peuvent procurer des marges substantielles. Par exemple, P.Niasse, grossiste céréalier à Kaolack, a acheté du mil dont il a vendu une partie à Dakar avec une marge de 13% du prix de vente, et le reste en période de soudure avec une marge considérable de 54% du prix de vente.

Ainsi au Sénégal, l'intérêt pour le commerce du riz importé et des céréales locales est relativement équilibré : il repose pour le premier sur la régularité des revenus qu'il procure et pour le second sur les marges importantes réalisables en période de pénurie.

Au Mali, où l'importation de riz fait l'objet de mesures dissuasives, c'est l'importation frauduleuse de cette denrée à partir du Sénégal mais surtout de la Guinée Conakry qui représente un attrait pour un certain nombre d'opérateurs.

<sup>1</sup> Pour la campagne 1989/90, 16 milliards de FCFA étaient prévus pour la collecte de 242.380 tonnes d'arachide.

<sup>2</sup> Organismes privés stockeurs.

L'oligopole marchand malien étant inséré à la fois dans les circuits du riz importé et dans ceux du riz local, il est en mesure de revendre au Mali au prix du riz local (qui est élevé) le riz importé à bas prix en Guinée. En octobre 1990, le prix du riz importé était à 310 FG à Kankan (Guinée), soit 126 F.CFA alors qu'il était monté, à une période de pénurie, au niveau exceptionnel de 250 F.CFA à Bamako, ce qui nous donne une idée de l'ampleur de la rente que peuvent procurer à certaines périodes les opérations de réexportation.

L'intervention de l'Etat dans le cadre d'une politique d'aide à la commercialisation, via le PRMC, a contribué à rendre le commerce des céréales locales, mil, maïs, sorgho, plus attractif, permettant à un plus grand nombre d'opérateurs d'obtenir des crédits. Les marges réalisées par les commerçants engagés dans la collecte et la distribution des céréales locales sont à Bamako d'environ 12% du prix de vente.

Ainsi au Mali, l'attrait que constitue le riz importé en fraude est très important mais cette activité à risque concerne un nombre limité d'opérateurs. En revanche, le commerce des céréales locales s'élargit à un plus grand nombre d'opérateurs.

#### d.2. Les marchés libéralisés

En Guinée Conakry, dans un contexte marqué, d'une part, par l'absence totale de politique de soutien à la production et à la commercialisation du riz local dont le prix est très élevé et, d'autre part, par le voisinage de pays caractérisés par un plus grand protectionnisme comme le Mali et le Sénégal, l'importation et la commercialisation du riz du marché mondial sont très attractives.

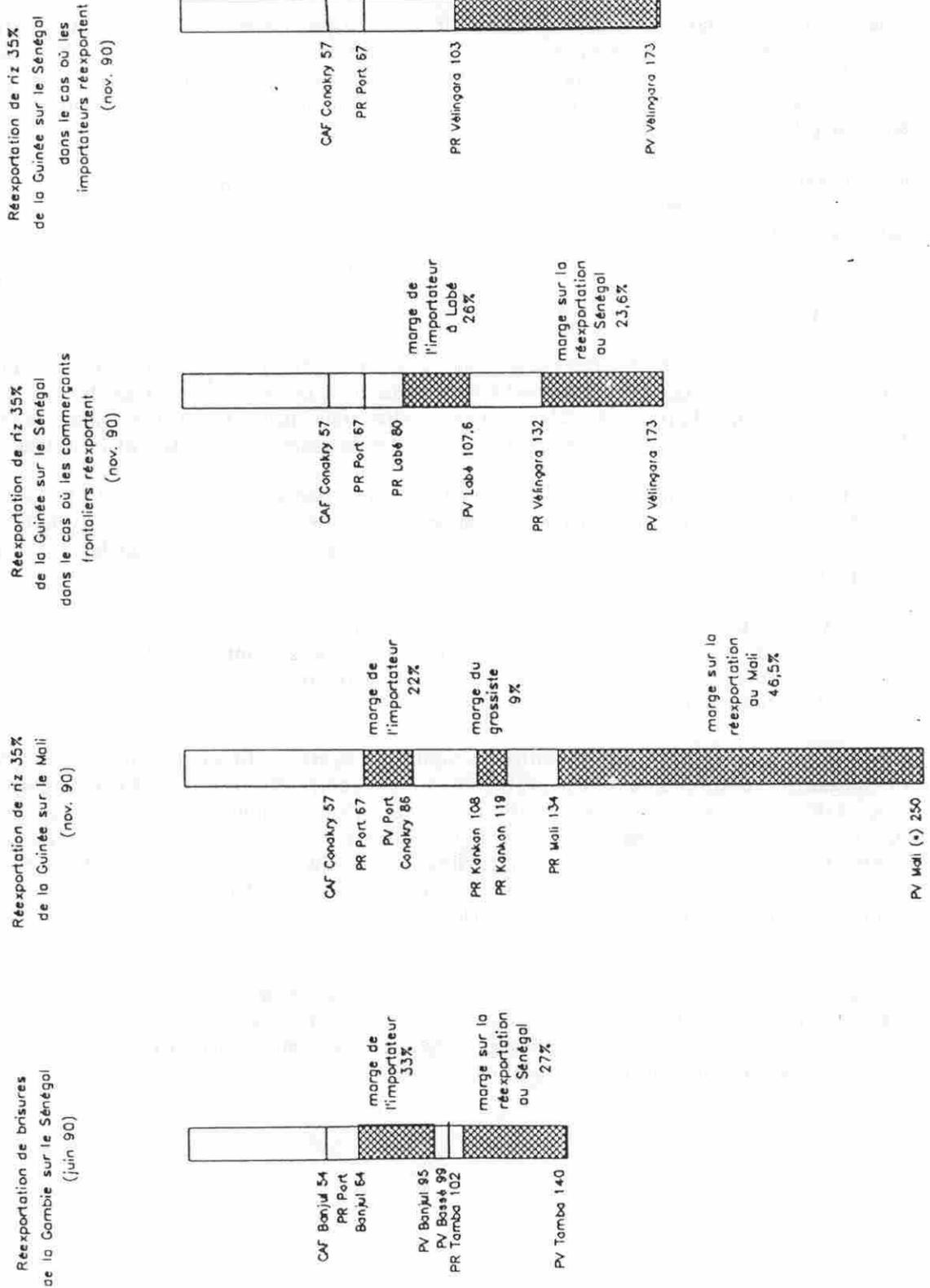
La société SAFIE, qui contrôle toute la chaîne de l'importation à la vente au détail à Labé réalise, en octobre 1990, une marge nette considérable de 31% des prix de vente. Dans le cas où le riz est acheté à un autre importateur comme Bally, sa marge nette se réduit à 8% pour la vente en gros et 14% pour la vente au détail.

Les grossistes de Kankan qui viennent s'approvisionner en riz importé à Conakry réalisent de marges s'ils vendent sur place ; en revanche s'ils vendent à la frontière à des commerçants ou intermédiaires maliens ou même guinéens, ils partagent avec ces derniers une marge nette considérable de 46,5% du prix de vente.

La commercialisation du riz local est entre les mains d'opérateurs différents caractérisés par leur grand nombre et les faibles quantités qu'ils traitent. La pénétration croissante du riz importé dans la plupart des régions de Guinée, particulièrement en période de soudure, indique bien que le riz local représente de moins en moins d'intérêt pour les opérateurs. Les grands commerçants de Labé s'adonnant sous l'ancien régime à la riziculture, dont ils commercialisaient la production frauduleusement en Guinée et vers les pays voisins, ont depuis 1985 abandonné ce secteur jugé peu rentable par rapport à celui du riz importé.

Ainsi en Guinée l'attrait que représente le riz importé ne cesse de croître, cependant les marges réalisées sur la vente sont faibles étant donné les bas prix à la consommation. Par contre la vente au détail par certains importateurs bien implantés nationalement et surtout la réexportation vers le Mali apportent des marges beaucoup plus intéressantes.

**GRAPHIQUE N°4.2.**  
**Comparaison des marges réalisées par les différents acteurs impliqués dans la réexportation de riz (EN F.CFA/kg)**



Sources : Enquêtes INRA-IRAM-UNB.

(\*) Prix à Sagabari en novembre 1990 en début de période de pénurie.  
 CAF : Coût Assurance, Frêt - PR : Prix de revient - PV : Prix de vente.

**En Gambie**, dans un contexte national libéral environné du protectionnisme sénégalais, l'importation et la commercialisation du riz est très attractive. Dans ce pays, les importateurs réalisent des marges importantes dans la mesure où le prix du riz importé du marché mondial a baissé en 1990 et le prix à la consommation est resté stable. Sur l'importation et la revente à Banjul même de brisure achetée à 200\$ le prix CAF la tonne en juin, Charbell et Mbye Njie ont réalisé une marge nette considérable de 33% du prix de vente. M. Kebbeh, qui a importé et vendu de la brisure en février, a également réalisé une marge très importante de 31% du prix de vente.

Les grossistes maures et gambiens de Bassé réalisent sur la revente du riz des marges de 3 à 10% du prix de vente. La commercialisation des céréales locales concerne des quantités réduites et occasionne des marges qui varient de 9 à 20% du prix de vente.

Ainsi, c'est en Gambie que la rente sur l'importation de riz est la plus attractive pour les opérateurs privés.

**En Guinée Bissau**, la rente que constitue l'importation et la commercialisation du riz est accaparée par cinq commerçants. Les marges réalisées par ces opérateurs dépendent de l'irrégularité de l'approvisionnement du marché en riz local ou importé. Si la période de récolte du riz local de décembre à avril, puis celle de la cajou d'avril à août, correspondent à un bon approvisionnement du marché en riz, la période qui suit (août à décembre) est souvent caractérisée par une pénurie de riz et un prix à la consommation très élevé, de l'ordre de 300 F.CFA le kg. C'est durant cette période de pénurie que des marges considérables peuvent être réalisées sur les importations en l'absence de droits de douane.

Le riz local est en fait en grande partie autoconsommé ou donné par les producteurs à leurs parents en ville. La partie commercialisée par les grossistes est troquée en même temps que le riz importé et les denrées de base contre les noix de cajou. Un opérateur qui commercialise à Bissau le riz du sud réalise au plus une marge de 15% alors que sur la vente du riz qu'il importe, sa marge est de 33% du prix de vente.

Le graphique N°4.2. permet de comparer les marges réalisées par les opérateurs impliqués dans la réexportation de riz de Gambie vers le Sénégal et de Guinée vers le Mali et le Sénégal. Il montre que :

- Les marges les plus importantes (46,5% et de 40%) sont réalisées dans le cas des flux de Guinée vers le Mali et dans celui des flux de Gambie vers le Sénégal. Cependant, dans ces deux cas, les marges importantes ne sont pas accaparées par un seul, mais par plusieurs opérateurs : les commerçants de Kankan<sup>1</sup>, les commerçants maliens et les agents de l'Etat dans le premier cas ; les grands commerçants importateurs de Labé, les commerçants sénégalais et les agents de l'Etat dans le second cas.
- En revanche, les marges plus restreintes comme celles de 22% sur la vente au port de Conakry, de 26% sur la vente à Labé et de 33% sur la vente à Banjul sont plus faibles, mais sont accaparées dans chacun des 3 cas par le seul importateur.

<sup>1</sup> Dans le cas de la réexportation de la Guinée vers le Mali, les importateurs, même s'ils sont les initiateurs de l'opération, ne bénéficient que d'une partie de la marge très importante que procure cette activité ; ce moindre bénéfice est compensé par le fait qu'ils sont payés en F.CFA par les commerçants de Kankan et Sigui qui viennent s'approvisionner chez eux.

### e. Les liens à l'Etat

C'est à partir de la connexion commerçants-Etat que se réalise la rente générée par le commerce d'import-export. Pour comprendre la mise en place de cet espace particulier d'accumulation, il faut évoquer rapidement la nature de l'Etat, les forces centrifuges qui le constituent et l'impact des crises sur son mode de fonctionnement.

L'Etat est le théâtre de forces centrifuges entre différentes administrations, chacune d'elles défendant ses objectifs et une logique d'accumulation qui lui est propre. Le cas de la Guinée Conakry est exemplaire, les importateurs (de riz notamment) y sont l'objet de pressions contradictoires et de prédatons multiples provenant de diverses administrations : BCRG (Banque Centrale de la République de Guinée), MICA (Ministère du Commerce), douanes, police, port..

L'Etat est également le lieu de forces centrifuges à travers les stratégies individuelles d'accumulation ou même de survie, les salaires étant insuffisants pour assurer la reproduction familiale. Cela explique par exemple que l'importation de riz au Sénégal donne lieu à toutes sortes de malversations au profit des agents responsables de la CPSP, de la Douane, du Port. Ces stratégies permettent aussi des opérations de plus grande envergure. Ainsi des personnalités proches du pouvoir accèdent à des faveurs auxquelles aucune autre société privée n'aurait pu prétendre. En Guinée Conakry, la Société de pêche SIP Kennende a obtenu en 1989 un financement directement par la BCRG pour importer 20.000 tonnes de riz, dont seulement 6.000 tonnes ont été vendues et remboursées en novembre 1990.

Pour affirmer sa suprématie dans sa propre société, l'Etat est tenu de ménager les intérêts de ses alliés, clients, hommes d'affaires et responsables religieux. Sa légitimité interne est donc proportionnelle à sa capacité à redistribuer à une clientèle élargie et l'aide extérieure joue un rôle essentiel dans le renforcement de cette capacité.

La crise financière et l'ajustement structurel remettent en cause cette légitimité basée sur la redistribution. La diminution de la manne étatique est compensée par la multiplication des pratiques corruptives et par l'accroissement de la prédation, sur les opérateurs privés. En Guinée Conakry, "le coût de l'environnement", ou coût de la prédation, avoisine pour une opération d'importation par exemple une somme correspondant à 40% de sa valeur que le commerçant doit inévitablement distribuer au niveau des différentes administrations concernées<sup>1</sup>.

Dans le contexte actuel de crise, la rente ne se réalise qu'avec la complicité de l'Etat et de ses agents. C'est en effet au sein même de l'Etat que se trouvent les opérateurs les plus à même de se positionner favorablement pour s'adonner à des opérations particulièrement lucratives.

Ainsi plutôt que d'une articulation entre Etat et commerçants, on peut parler d'un système politico-économique cohérent où les mêmes acteurs portent la casquette du privé ou celle du public selon les exigences que requiert la réalisation de la rente. La question est ici de savoir comment chacune des trois catégories d'opérateurs identifiées se positionne dans ce système.

**Les commerçants multinationaux ouest-africains** peuvent entretenir avec l'Etat des rapports leur permettant d'infléchir les politiques selon leurs intérêts ou de bénéficier de sa complicité pour réaliser des opérations lucratives. Cependant, ce qui différencie ces opérateurs de ceux appartenant à la deuxième catégorie, c'est que leur insertion dans le commerce de céréales n'est pas exclusivement liée à leur relation à l'Etat: leur ancienneté dans ce secteur et la diversité de leurs activités leur permettent d'être relativement indépendants des financements de l'Etat.

<sup>1</sup> Pourcentage évalué par la Chambre de Commerce de Conakry.

La catégorie des importateurs entretient des liens particulièrement étroits avec l'Etat :

- Au Sénégal, A. Fall et M. Ndiaye, ancien fonctionnaire au Ministère du Commerce, doivent leur entrée sur le marché du riz importé aux relations privilégiées entretenues avec l'Etat via la CPSP qui les a pressentis au moment de l'opération test de libéralisation progressive des importations de brisure de riz, en 1987.
- En Gambie où le système fonctionne particulièrement bien, comme en témoigne la suppression par l'Etat, en juillet 1988, des taxes à l'importation du riz, au moment où le Sénégal a baissé le prix du riz à la consommation, on peut parler d'un Etat import-réexportateur.
- Enfin en Guinée Conakry, les commerçants pratiquent parfois un chantage à la pénurie lorsque l'Etat veut leur imposer des prix à la consommation trop bas, comme en août 1988, ou lorsque la Banque Centrale veut les contraindre à bloquer sur leur compte 90% de la valeur de leur importation comme en octobre 1990. Mais la plupart du temps, la pression du "lobby" des importateurs de riz, avec la complicité des administrations intéressées, suffit à faire obstacle à l'application des mesures de limitation des importations (droits et taxes douanières, limitation des sorties de devises).

Une autre particularité de cette catégorie d'opérateurs est la capacité à réaliser des "coups" en s'adaptant à un marché international du riz hautement spéculatif. En novembre 1990, alors que le prix du riz grimpait à Conakry, flairant la pénurie, la société internationale Richco détentrice d'un bateau flottant est entrée en relation avec la société SIC pour lui vendre sa cargaison au prix de 225 \$ (fob Bangkok). Ce même opérateur est connu pour réaliser des importations dans des délais très courts, en court-circuitant les étapes requises pour ce type d'opération. Il paye par exemple directement son fournisseur à partir de son compte au Niger, sans passer par l'achat de devises à la BCRG et ne se cache pas d'être exonéré de droits et taxes douanières moyennant "cadeaux" à une administration éminemment corruptible. En Gambie, Charbell et M. Gahzi ont réalisé en 1988, sous couvert de transit, 32 opérations d'importation de riz, farine, sucre réexportés ensuite au Sénégal, qui ont entraîné un manque à gagner de 60 à 90 millions de dalasis pour la douane<sup>1</sup>.

Il est sûr que de telles opérations ne se réalisent qu'avec la complicité de tous les partenaires concernés, les sociétés internationales, les sociétés de transit et les différentes administrations (douane, port...). Dans la mesure où c'est souvent sur la base de tels "coups" que la catégorie des importateurs a construit sa fortune, on peut dire que les liens à l'Etat constituent la base essentielle de son accumulation.

La catégorie des grossistes n'a pas autant accès aux faveurs de l'Etat et ne profite que des miettes de la rente que constitue l'importation du riz. Elle peut cependant être avantageusement placée si elle participe directement à la réexportation du riz importé sur le Sénégal et le Mali comme le font, par exemple, les grossistes maures, peuls guinéens et gambiens de Bassé ou les grossistes de Kankan.

Si ces dernières pratiques se rencontrent dans l'ensemble des pays, il semble qu'elles soient davantage répandues dans les pays à options économiques plus libérales.

<sup>1</sup> SALL (E.), op. cit.

## Conclusion

### \* L'espace marchand ouest-africain est fragmenté

L'histoire et les pratiques des acteurs fragmentent l'espace régional en plusieurs marchés fonctionnant chacun de manière "protectionniste". Ces marchés résultent d'espaces de contrôle ou d'espaces sociaux de pouvoir qui peuvent s'articuler entre eux, ou s'affronter jusqu'au moment où les acteurs négocient pour définir leurs zones respectives d'influence au profit le plus souvent de l'un des protagonistes.

Ainsi en Guinée Conakry, les espaces marchands contrôlés par Bally, Taleb et SIC, s'articulent à celui contrôlé par les gros commerçants de Kankan et de Siguiri. Dans le cas de la Gambie, les espaces contrôlés par les importateurs de Banjul sont connectés à l'espace contrôlé par les grossistes maures et gambiens de Farafenni, Bassé et Banjul, qui eux-mêmes sont en rapport avec l'espace contrôlé par les commerçants de Kaolack et de Kolda au Sénégal par l'intermédiaire de leurs agents ou de fraudeurs spécialisés.

Par contre, dans un marché dominé par SAFIE à Labé, la société SIC qui voulait s'y implanter, n'a pas tenu un an dans la capitale du Fouta et a dû se replier sur la capitale pour s'y cantonner.

La particularité de ces espaces marchands est d'être l'objet de modifications constantes en fonction des événements qui marquent le sous-espace. Ainsi le conflit sénégal-mauritanien a permis, dans l'espace laissé vacant par le départ des Maures, une avancée de l'espace marchand peul guinéen au Sénégal.

### \* La structuration des espaces marchands n'est pas modifiée par les politiques.

Le mode de fonctionnement de ces espaces marchands conduit à une réflexion sur les notions de monopole étatique et de libéralisme économique, et sur la réalité que ces concepts recouvrent dans le sous-espace.

Le cadre spatial d'intervention des Etats à l'intérieur des frontières héritées de la colonisation ne correspond pas aux espaces d'intervention des acteurs et en particulier des commerçants qui opèrent dans des espaces beaucoup plus étendus à travers les réseaux marchands.

Les politiques mises en oeuvre, qu'elles soient caractérisées par la mainmise de l'Etat sur tous les secteurs de l'économie ou par l'option libérale, n'ont pas fondamentalement modifié la structuration antérieure des espaces marchands.

Les politiques économiques de contrôle de l'Etat menées au Mali (de 1960 à 1968) et en Guinée jusqu'en 1985, ont certainement obligé les commerçants à se réorganiser, mais n'ont pas détruit les réseaux marchands antérieurs qui ont continué à opérer dans des espaces transnationaux à partir du commerce de contrebande mené en liaison avec les opérateurs partis s'installer dans les pays voisins, Sénégal, Côte d'Ivoire, Sierra Léone, Libéria...

A l'opposé, l'option libérale inaugurée en Guinée depuis 1985-86, et dans une moindre mesure au Mali depuis 1981, a permis certainement à un nombre croissant d'opérateurs d'intervenir au niveau des importations du marché mondial. Mais les importations de riz de ces deux pays restent concentrées entre les mains de quatre ou cinq opérateurs. Sur le marché intérieur, la libéralisation n'a fait que consacrer, en élargissant leur marge de manoeuvre, les acteurs qui opéraient auparavant à l'insu ou avec la complicité des anciens régimes.

\* Les opérateurs privilégient le riz importé dans la mesure où il est attaché à une rente de situation.

Tant que la rente sur le riz importé du marché mondial persistera, les opérateurs privilégieront les transactions sur cette denrée et notamment la réexportation. Quels seraient les effets d'une suppression de cette rente? A partir de notre typologie, on peut anticiper les réactions probables des différentes catégories d'opérateurs :

- Les opérateurs que nous avons désignés par **les importateurs** devraient abandonner totalement le commerce du riz pour rechercher un autre produit susceptible d'offrir les mêmes avantages.
- **Les multinationaux ouest-africains**, ne vivant pas uniquement de l'importation du riz, pourraient se consacrer au commerce de céréales, à condition qu'un environnement adéquat leur permette de réaliser des marges substantielles.
- **Les grossistes** ne bénéficiant que des miettes de la rente que constitue le riz importé (sauf ceux engagés dans la réexportation) trouveraient dans le commerce de céréales locales auquel nombre d'entre eux se livrent déjà, un substitut s'ils peuvent y réaliser des marges suffisantes.

Il est toutefois probable que la suppression de la rente sur le riz importé ne suffira pas, à elle seule, à donner assez d'attrait au commerce de céréales locales qui est en concurrence avec d'autres produits. Pour développer le commerce des céréales locales, il faudra aussi que les conditions de la commercialisation (infrastructure, crédit, transformation,...) soient nettement améliorées.

**En résumé :**

. Les opérateurs impliqués dans le commerce de céréales peuvent être classés en trois catégories :

- "Les multinationaux ouest-africains" installés dans plusieurs pays, qui importent le riz et la farine de blé, maîtrisent les réseaux nationaux de distribution et contrôlent également la collecte des céréales locales.
- "Les importateurs", qui n'interviennent que dans les achats sur le marché mondial à partir des capitales.
- Les grossistes, qui collectent et distribuent les céréales locales, mais n'ont jamais accès au marché mondial bien qu'ils interviennent dans la distribution du riz et de la farine importés. Ils peuvent (cas de la Guinée et de la Gambie) jouer un rôle important dans la réexportation du riz.

. Dans chaque pays (à l'exception du Sénégal), les importations de riz et de farine sont contrôlées par un oligopole de 3 à 7 grands commerçants.

. Le riz importé est particulièrement attractif pour les commerçants en raison de la rente qui existe actuellement dans ce secteur. Cette rente est fonction du bas niveau du prix du riz sur le marché mondial, de la juxtaposition dans le sous-espace de pays aux politiques économiques opposées (libérales et protectionnistes) et des disparités de politiques monétaires. L'exploitation de cette rente se réalise en général au moyen d'une étroite connexion, souvent en marge de la légalité, entre les commerçants et l'Etat (en particulier pour la catégorie des importateurs).

. Les opérations de réexportation sur le Mali et le Sénégal procurent les marges globales les plus élevées, mais la répartition de ces marges entre opérateurs dépend de la capacité de chacun d'eux à contrôler les différents segments des circuits.

. Lorsque la rente sur l'importation de riz est accaparée par l'Etat (au Sénégal) ou est réduite (au Mali actuellement), les opérateurs trouvent davantage d'intérêt dans le commerce de céréales locales. En cas de pénurie, ce dernier peut aussi être source de marges importantes pour l'opérateur disposant du contrôle du réseau de collecte et de distribution.

#### 4.4. LES TRANSPORTEURS<sup>1</sup>

Après avoir passé en revue les contraintes du secteur des transport (cf. chapitre III), il faut s'intéresser à l'organisation et aux stratégies des transporteurs qui sont des acteurs indispensables du commerce régional.

##### a. Le transport routier<sup>2</sup>

Dans ce secteur, deux types de transporteurs peuvent être distingués :

- les sociétés de transport, qui travaillent avec des semi-remorques de 20 à 30 tonnes et se consacrent essentiellement au fret national et international ;
- les artisans, qui ont en général des camionnettes bâchées et/ou des camions de 2 à 15 tonnes et assurent avant tout le transport local ainsi que celui des zones rurales à la ville.

**TABLEAU N°4.1.**  
**Principales caractéristiques des transporteurs routiers**

	Origine du financement initial	Taille du parc	Segments d'activité
Transporteurs artisans	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Fonds propres</li> <li>. Crédit auprès des vendeurs de camions</li> </ul>	1 ou 2 véhicules, parfois 5	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Fret national (et international)</li> <li>. Drainage des produits agricoles</li> <li>. Transport local</li> </ul>
Sociétés de transport	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Crédit auprès des circuits bancaires</li> <li>. Capitaux extérieurs</li> </ul>	Plus de 5 véhicules	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Fret national et international</li> </ul>

Si la structuration économique du secteur des transports ne diffère pas fondamentalement d'un pays à l'autre, il existe, en revanche, un écart considérable entre un transporteur-artisan et une société de transport. En effet, en dehors des avantages dont elle dispose "par définition" (capital plus important, autofinancement, recours au crédit bancaire...), la société de transport a des coûts moins élevés et rentabilise beaucoup mieux ses investissements. L'artisan, lui, se trouve plus fréquemment enfermé dans le cycle de l'endettement; un accident ou une simple panne peut être fatale à son entreprise et dans bien des cas il a recours à une autre activité (le plus souvent, le commerce) pour améliorer sa situation économique.

<sup>1</sup> Pour plus de détails, voir DIAZ-CORVALAN (P.).- Les prix du transport dans les pays du sous-espace ouest.- INRA-IRAM-UNB, à paraître.

<sup>2</sup> Les éléments présentés ici s'appuient principalement sur l'étude : LET-INRETS.- Politiques de réduction du coût de camionnage en Afrique subsaharienne (Mali, Côte d'Ivoire, Cameroun).- Rapport de synthèse, 1989.

Pour les transports régionaux, on a adopté au Mali, comme dans la plupart des pays africains, la loi du "voyage au tour" comme principe d'organisation. Sur le marché rural, le syndicat local des transporteurs routiers centralise les offres et les demandes de transport pour chaque trajet et détermine l'ordre de départ des véhicules en fonction de leur ordre d'inscription.

Dans ce contexte, les transporteurs adoptent deux types de stratégie :

- revenir peu chargés, parfois même à vide, pour reprendre le tour dans la grande ville, plutôt que d'attendre trop longtemps du fret sur un marché rural;
- recourir à leur propre réseau local d'intermédiaires ou à des intermédiaires professionnels (les cockers) pour trouver le fret de retour.

Pour les transports interurbains ou internationaux, l'organisation est quasiment la même; la seule différence est que les artisans se heurtent ici à la concurrence des grosses entreprises de transport. Le recours au service de cockers est très répandu dans le transport international.

La plupart des grands "commerçants multinationaux" ouest-africains sont aussi transporteurs: Bally est transporteur au Mali -mais pas en Guinée-; Safie, en Guinée, a 20 porteurs de 35 tonnes; Kebbeh en Gambie, Dieye au Sénégal,... Ils ont des sociétés de transport et font partie de syndicats; ils transportent leurs propres produits ou travaillent pour le compte d'autres clients.

Cette stratégie d'intégration verticale leur permet de mieux rentabiliser leur activité et d'obtenir dans tous les cas un fret de retour. Mais elle n'empêche pas une forte concurrence, notamment sur les échanges frontaliers assurés par de petits camions sur des routes difficiles (par exemple les échanges entre la Guinée et le Sénégal). En effet, la multiplicité des intermédiaires et le recours à des activités annexes plus lucratives permettent à ces transporteurs de pratiquer des prix extrêmement bas. En revanche, sur les transports internationaux de gros volume, les grandes sociétés de transport sont nettement plus présentes, bien que certains transporteurs-artisans s'y risquent aussi avec de petits tonnages.

Au Mali, le syndicat interprofessionnel ou coopérative des transporteurs routiers regroupe environ 90% des propriétaires de véhicules de transport. Il représente la profession auprès du gouvernement et dispose de structures locales, régionales et nationales très dynamiques, ainsi qu'un secrétariat permanent basé à Bamako.

#### **b. Le transport ferroviaire**

La ligne Dakar - Koulikoro (Mali) est exploitée depuis 1960 par deux entreprises publiques : la Régie de Chemin de Fer du Sénégal (RCFS) pour la partie sénégalaise et la Régie des Chemins de Fer du Mali (RCFM) pour la partie malienne.

La RCFM emploie près de 2500 agents<sup>1</sup> et dispose d'une vingtaine d'assistants techniques détachés de l'OFERMAT<sup>2</sup>. Les niveaux de tarification sont fixés au conseil des Ministres, mais il semble que les coûts moyens de transport ferroviaire ne soient pas couverts par les recettes moyennes. Les subventions de l'Etat font l'objet de longues négociations et ne sont accordées qu'au coup par coup.

<sup>1</sup> Source : KEITA (B.).- Transports et enjeux vivriers en Afrique, le cas du Mali.- Paradigme, 1988.

<sup>2</sup> Office Français de Coopération pour les Chemins de Fer et des Matériels d'équipement.

### c. Le transport fluvial

Le transport fluvial est le moyen de communication le plus ancien et demeure irremplaçable pour la mobilité des populations riveraines. En Guinée Bissau, on estime que 85% de la population habite à moins de 20 km d'une voie navigable.

Au Mali, la COMANAV, Compagnie Nationale de Navigation, opère surtout entre Koulikoro et Gao, et secondairement entre Kayes et Saint-Louis et entre Bamako et Kankan. En 1985, elle ne transporte plus que 20.000 tonnes de fret par an, soit 1/5 de sa capacité totale depuis 1979. Le syndicat ou coopérative des petits transporteurs fluviaux regroupe la quasi-totalité des propriétaires de pirogues ou pinasses, mais il est moins bien organisé que celui des transporteurs routiers.

En Guinée Bissau, la société d'Etat Rodofluvial assure 80% des transports fluviaux. Les petits transporteurs sont également regroupés dans un syndicat.

#### **En résumé :**

- . Les transporteurs sont dans la majorité des cas des acteurs organisés (les syndicats permettent notamment d'appliquer la loi du "voyage au tour").
- . On distingue deux types de transporteurs: les sociétés de transport, qui se consacrent au fret national et international, et les artisans qui assurent le transport local et rural-urbain.
- . La plupart des commerçants multinationaux ouest-africains sont aussi des transporteurs, mais cette intégration verticale n'empêche pas une forte concurrence avec le secteur artisanal, notamment dans les zones frontalières (où les infrastructures sont de mauvaise qualité).

#### 4.5. LES CONSOMMATEURS<sup>1</sup>

L'évolution passée des bilans de disponibilité céréalière dans les pays du sous-espace<sup>2</sup> se caractérise par la croissance du riz et du blé importé dans la ration moyenne au détriment des mil et sorgho locaux. Cette tendance globale est mise à jour au travers de calculs statistiques sur de grands ensembles comme le pays ou la région. Ceux-ci permettent de replacer la situation actuelle dans une vision de longue durée mais masquent cependant la disparité des régimes alimentaires<sup>3</sup> et sont de peu d'intérêt pour comprendre le comportement des consommateurs. Il est nécessaire de compléter l'analyse par des investigations au niveau des ménages pour tenter de saisir les facteurs qui déterminent leurs choix.

L'analyse comparée des diverses enquêtes de consommation alimentaire réalisées dans les pays du sous-espace<sup>4</sup> apporte cependant encore une vision très partielle sur leur comportement. Le faible nombre de celles-ci, la difficulté d'extrapoler leurs résultats à de plus vastes sous-ensembles, les nombreux problèmes méthodologiques rencontrés pour révéler la multiplicité des facteurs déterminants interdisent des conclusions simples et définitives. Face à la jeunesse des études sur ce thème, on est donc réduit à la plus grande prudence, ce qui nous conduit à présenter quelques conclusions sous forme d'hypothèses. Deux grandes questions méritent ici d'être posées :

- La tendance observée d'une dépendance croissante vis-à-vis des produits importés est-elle inéluctable ?
- Dans quelle mesure l'environnement économique de la consommation (politiques de prix, politiques de régulation des marchés, développement des entreprises agro-alimentaires, etc...) peut-il contribuer à une meilleure valorisation des ressources locales pour une plus grande maîtrise de la sécurité alimentaire ?

##### a. Les consommateurs veulent-ils manger "importé" ?

S'appuyant sur les calculs statistiques de bilans de disponibilité céréalière, de nombreux observateurs ont conclu que la dépendance alimentaire résulte en grande partie d'un changement des habitudes alimentaires. Les consommateurs préféreraient le riz et le blé importés aux céréales locales pour diverses raisons : le goût, la facilité d'utilisation, le prestige, la disponibilité. Derrière ces explications se trouve en fait l'hypothèse d'une tendance au mimétisme ou à l'imitation des modèles occidentaux par les consommateurs africains.

L'analyse des résultats d'enquêtes auprès des ménages révèle des comportements plus nuancés. Interrogés sur leurs motivations, les consommateurs expliquent en effet qu'ils cherchent davantage à diversifier leur alimentation plutôt qu'à préférer des produits étrangers. Cette stratégie a deux conséquences importantes :

- . La première est que les céréales locales ne sont pas rejetées par les consommateurs, même lorsque ceux-ci sont urbanisés de longue date. Mil et sorgho sont associés à des images

<sup>1</sup> Le paragraphe a été rédigé par N. BRICAS (CIRAD/CEEMAT).

<sup>2</sup> Voir ci-dessus, paragraphe 2.1.

<sup>3</sup> Régimes alimentaires dont on a vu précédemment qu'ils sont difficiles à appréhender avec précision (cf paragraphe 2.3.).

<sup>4</sup> Analyse comparative réalisée par le CIRAD/CEEMAT pour le compte de l'OCDE/Club du Sahel et du CILSS, dans le cadre du Programme Régional de Promotion des Céréales Locales du Sahel (PROCELOS). Pour une première synthèse de ce travail, voir: BRICAS (N.) et SAUVINET (R.), 1990, op. cit.

positives de qualité nutritionnelle, de symbole de tradition et continuent de ce fait à être appréciés. Dans les zones, en particulier rurales, où ces céréales sont consommées à tous les repas, la tendance est cependant de les alterner avec des produits permettant d'autres plats : le blé sous forme de pain le matin, le riz sous diverses formes de plats non traditionnels à midi. A l'inverse, dans les zones, notamment urbaines, où le riz a acquis une place trop grande dans la ration, la tendance est à éviter cette céréale à un repas au moins. Il s'agit alors de varier avec d'autres plats, y compris, mais pas seulement à base de céréales locales (ragoûts, grillades, fritures, etc).

La seconde conséquence est que le choix de la base alimentaire ne s'effectue plus uniquement en terme de céréales. Les régions de savane et de forêt comme en Guinée ont un régime où alternent céréales et racines ou tubercules (manioc, igname, patate douce). Ces derniers produits se retrouvent dans le sud du Sahel, au sud du Mali notamment, où ils constituent un moyen de diversifier les repas. En complément des produits de base, l'huile, la viande et le poisson voient leur part s'accroître dans la consommation, en particulier en ville. A Dakar ou à Bamako par exemple, certains plats du soir sont préparés à partir de grillades de viande accompagnés de légumes.

Cette tendance constitue un enjeu important pour l'avenir des échanges entre les pays du sous-espace. On pourrait ainsi d'ores et déjà réfléchir aux débouchés de l'huile d'arachide sénégalaise, du bétail malien ou mauritanien vers la Guinée ou la Guinée Bissau ; dans l'autre sens, aux débouchés des racines et tubercules, de l'huile de palme de ces pays du sud vers leurs voisins du nord.

#### **b. L'impact des prix**

Le prix des produits constitue pour de nombreux observateurs le facteur déterminant du choix des consommateurs. Dans plusieurs pays, le prix de vente des produits importés est inférieur à celui des produits locaux supposés concurrents. Ceci expliquerait, pour l'essentiel, la préférence des ménages pour le riz.

Plusieurs enquêtes menées auprès des ménages montrent cependant les limites d'un tel raisonnement.

Il faut d'abord rappeler que la ménagère choisit ses denrées alimentaires en fonction du plat qu'elle compte préparer. En règle générale, dans les pays du sous-espace, la base céréalière ne représente guère plus de la moitié du coût de revient du plat. En ville, ce rapport est plutôt voisin de 30 à 40%. Comme le disent elles-mêmes les ménagères, "dans un plat, c'est la sauce qui coûte cher". De ce fait, pour comparer les céréales locales et les céréales importées, c'est au niveau du coût de revient du plat qu'il convient de raisonner. Ainsi, on constate que des plats à base de riz peuvent revenir plus cher que des plats à base mil, même si cette dernière céréale est plus coûteuse que le riz. La concurrence entre plats dépend du repas considéré et des disponibilités monétaires du ménage.

D'autre part, on ne peut aborder le problème du facteur prix sans mettre en parallèle la question des modalités d'acquisition des produits. Dans de nombreux cas, ces modalités sont différentes selon les céréales : certaines sont achetées à crédit, en demi-gros sur un budget directement géré par le chef de ménage : c'est souvent le cas du riz; d'autres sont acquises au comptant, au détail sur un budget fractionné géré par la ménagère : c'est le cas du mil.

La seule comparaison des prix des céréales ne suffit donc pas à expliquer le choix des consommateurs. Le facteur prix a un impact différent selon le niveau et la régularité du revenu des consommateurs, selon le degré de diversification des plats au cours de la journée ou de la semaine alimentaire, selon le coût des ingrédients de la sauce, selon le coût d'opportunité du travail domestique de la ménagère et de ses aides.

Avec le peu d'études disponibles prenant en compte l'ensemble de ces facteurs, on est réduit à faire des hypothèses sur l'impact des prix sur la consommation :

. Pour les ménages pauvres, à revenus fractionnés, et pour les ménages consommant essentiellement des céréales sèches, le maintien d'un prix du riz à un niveau équivalent à celui des mil, sorgho, maïs ou fonio transformés, conduirait à un accroissement de la consommation de riz. Même avec un différentiel de prix légèrement favorable aux céréales locales, on observerait cet accroissement. Les ménagères peuvent en effet compenser le surcoût du riz en réduisant le coût de la sauce. Un renversement de cette tendance ne pourrait être obtenu qu'avec, notamment, la création d'un fort différentiel de prix que plusieurs observateurs estiment de l'ordre de 100% (riz deux fois plus cher que le mil, sorgho, maïs), comme c'est le cas actuellement au Mali.

. Pour les ménages plus aisés, et pour ceux qui sont arrivés à un niveau de saturation de leur consommation de riz, les céréales locales pourraient être davantage utilisées. On pense ainsi qu'à Dakar, la baisse du prix du riz de 160 à 130 F.CFA/kg a pu avoir un impact positif sur la consommation de mil pour certaines catégories de ménages. Cette baisse créant une augmentation du pouvoir d'achat, les consommateurs ont pu acquérir de quoi diversifier leur alimentation, c'est-à-dire, notamment acheter du mil. Cela dit, ces ménages ne représentent sans doute qu'une partie limitée de la demande. Ils constituent aujourd'hui le principal marché pour des opérations de relance de l'offre en céréales sèches transformées (cas du Sénégal). Mais l'impact de ces opérations ne peut être que limité. Tout au plus, celles-ci peuvent contribuer à réguler l'offre, changer l'image des produits locaux et initier un effet d'entraînement des ménages aisés vers les ménages pauvres.

Finalement, deux conclusions principales ressortent de l'étude du facteur prix :

- d'une part, celui-ci joue différemment et parfois de façon contradictoire selon les catégories de ménages ;
- d'autre part, pour qu'un différentiel de prix ait un impact sensible sur la consommation des céréales locales, celui-ci doit être très élevé. Ce différentiel apparaît nécessaire pour protéger les mil, sorgho et maïs locaux de la pénétration du riz mais reste insuffisant pour en accroître la demande.

### c. La régulation de l'offre en produits locaux

Un second facteur ayant un impact sur les choix des consommateurs mérite d'être davantage pris en considération : celui de la régulation de l'offre. La pénétration du riz et du blé dans les régimes alimentaires ouest-africains a incontestablement bénéficié de la stabilité de leur disponibilité sur les marchés (en quantité et en qualité) et de leurs prix. Les efforts déployés par les Etats pour assurer un ravitaillement régulier de ces denrées sont sans commune mesure avec ceux consacrés à la régulation du marché des céréales locales. Ces dernières sont vendues à des prix très variables selon les saisons, à des qualités souvent très hétérogènes et en des quantités étroitement dépendantes du niveau de production dans chaque pays, c'est-à-dire fort variable.

Dans ce contexte, les consommateurs ont été fidélisés au riz et au blé importés. Dans les grandes villes sahéliennes, le riz est ainsi passé au rang de produit de "ration". Il est souvent acheté à crédit chaque mois ou quinzaine sur le budget salarial. Le mil ou le sorgho tendent à être relégués au rang de céréales plus occasionnelles. Ils sont achetés sur la "dépense", c'est-à-dire au quotidien, selon les disponibilités monétaires du ménage après les achats de la ration.

En milieu rural, pendant la période de soudure, les achats de céréales apparaissent positivement corrélés à un déficit céréalier des ménages de producteurs. Dans ce cas, le riz est généralement la seule céréale disponible. C'est du moins la seule céréale facile à préparer pendant cette période de travaux agricoles. Durant celle-ci, la disponibilité du temps de travail domestique des femmes devient en effet un facteur essentiel du choix des denrées.

Pour les industries alimentaires, les aléas de l'offre en céréales locales rendent relativement risqués des investissements dans le secteur de leur transformation. La plupart des entreprises qui ont pris de telles initiatives rencontrent de grosses difficultés d'approvisionnement en matière première (voir ci-dessus, paragraphe 4.2.).

De ce fait, il semble difficile pour les produits locaux transformés de reconquérir des marchés fidélisés aux riz et blé, sans pouvoir garantir une régularité de l'offre sur une longue période. Un effort est à faire dans ce domaine tant dans la continuité des actions de lancement de nouveaux produits que dans la recherche de relations contractuelles avec les commerçants et les producteurs. S'assurer d'un approvisionnement régulier suppose aussi de pouvoir recourir à l'offre des pays de la sous-région.

#### **d. Quelles actions pour mieux valoriser les produits locaux ?**

A moins d'une volonté politique traduite en actes pour relancer les produits locaux, on doit s'attendre à ce que la part des riz et blé continue d'augmenter dans la consommation, en particulier en milieu rural. Dans les villes, et là où les produits importés sont devenus largement majoritaires dans la ration, une reconquête des marchés pour les produits locaux apparaît possible. Elle suppose cependant un ensemble de mesures incitatives.

Une véritable stratégie de promotion des produits locaux nécessite une prise en compte de l'évolution à moyen et long terme des styles alimentaires. La tendance est à la diversification et c'est dans ce sens que doivent être orientées les actions. Les consommateurs, notamment urbains, ne veulent pas manger des substituts de produits importés mais veulent manger plus varié. Il reste un effort à fournir pour innover tant sur les produits que sur les plats qui peuvent leur être associés. Il reste à imaginer d'autres formes de distribution (par exemple par le biais de la restauration), d'autres images que celles trop timides actuellement proposées.

Cette vision à plus long terme signifie également la nécessité de dépasser l'approche strictement céréalière de la question de la sécurité alimentaire dans le sous-espace ouest-africain. La réflexion sur l'intégration régionale suppose une prise en compte des diverses complémentarités entre pays, élargies aux produits non céréaliers.

Mais cette réflexion ne peut se mener sans un approfondissement des connaissances sur le marché et sur le comportement des consommateurs. La complexité du phénomène de la consommation alimentaire rend nécessaire de nouvelles méthodes d'analyse qui prennent en compte l'ensemble des facteurs économiques, techniques, sociaux et culturels déterminant ce comportement.

En résumé :

. La progression des céréales importées (riz, blé) dans la consommation alimentaire des populations du sous-espace résulte de la combinaison de plusieurs facteurs :

- La diversification de l'alimentation, qui constitue une tendance lourde du comportement des consommateurs. Cependant, cette évolution constitue aussi un facteur favorable à l'élargissement des marchés des produits locaux.

- Les prix relativement faibles des denrées importées.

- La régularité, en quantité, en qualité et en prix, de l'approvisionnement en céréales importées, qui est bien supérieure à celle de l'offre en mil, maïs ou sorgho.

. Les prix jouent un rôle essentiel dans les choix des consommateurs. Cependant, l'arbitrage repose davantage sur le prix de revient global du plat que sur le prix de la seule céréale.

. Ces différentes caractéristiques impliquent que seul un écart de prix suffisamment important peut conduire à un accroissement significatif de la consommation de mil, maïs ou sorgho.

#### 4.6. LES AGENCES D'AIDE ET DE COOPERATION

Les agences, communément désignées en Afrique par leur fonction: les bailleurs de fonds, sont des acteurs qui jouent un rôle important dans la définition et la mise en oeuvre des politiques agricoles.

Au lendemain des indépendances<sup>1</sup>, les secteurs privilégiés d'intervention des donateurs étaient les infrastructures aussi bien routières, portuaires qu'aéroportuaires. Le sous-espace ouest a bénéficié dans ce cadre d'investissements relativement importants, sauf en Guinée Bissau et en Guinée. Mais, comme on l'a vu au chapitre I, ces investissements ont été conçus dans une optique nationale et ont négligé les connexions entre pays.

La grande sécheresse de 1973-74 marque un premier changement dans les orientations de l'aide extérieure. Tandis que l'aide alimentaire en céréales représente une part importante de l'approvisionnement alimentaire, les efforts sont réalisés en faveur du développement des cultures vivrières et, surtout, sur la sécurisation de la production. L'accroissement de l'aide bénéficie principalement aux grands périmètres irrigués du Mali (où l'Office du Niger date déjà des années trente), du Sénégal, de Gambie et, dans une moindre mesure, de Mauritanie.

L'approche par projet se poursuit sans remise en cause fondamentale, bien que les réflexions soient engagées progressivement sur la politique céréalière<sup>2</sup>. Dans cette période, les Etats sahéliens se fixent pour objectif d'atteindre l'autosuffisance alimentaire (sur une base nationale) et entreprennent d'assurer le contrôle public sur l'économie céréalière, notamment par le biais des offices de commercialisation<sup>3</sup>. Bien qu'elles aient émis des doutes sur le bien-fondé des politiques d'autosuffisance alimentaire<sup>4</sup> (préférant le concept plus souple de sécurité alimentaire), les agences de coopération se sont inscrites dans ce cadre de travail qui n'incitait ni au développement d'actions régionales, ni à la réflexion sur le comportement des acteurs privés du secteur céréalière.

Le début des années 1980 se caractérise par la crise financière des Etats, qui se manifeste par un endettement extérieur élevé et des déficits budgétaires croissants. Cette crise n'est pas indépendante de la politique d'aide menée les années antérieures: la dette extérieure est essentiellement publique et à long terme, les projets de développement<sup>5</sup> n'ont pas eu la rentabilité escomptée et ont engendré des charges récurrentes difficilement soutenables pour les budgets des Etats<sup>6</sup>.

<sup>1</sup> Pour une vue synthétique sur longue période des politiques menées au Sahel, voir: GIRI (J.).- Une brève histoire des politiques de développement dans le Sahel.- Communication au séminaire CIRAD-Club du Sahel sur l'avenir des agricultures des pays du Sahel, Montpellier, 12-14 septembre 1990.

<sup>2</sup> Voir CILSS - Club du Sahel/OCDE.- Les politiques céréalières dans les pays du Sahel.- Actes du colloque de Nouakchott, 1979.

<sup>3</sup> Ils s'appuient pour cela sur les modèles des agricultures développées, notamment sur celui de l'office céréalière français (l'ONIC), qui fonctionnent pourtant dans un contexte totalement différent d'organisation interprofessionnelle de la branche, où le pouvoir des producteurs organisés peut contrebalancer l'action dirigiste de l'Etat.

<sup>4</sup> Voir DE LATRE (A.).- La relance de l'intégration régionale: le cas des céréales et des produits de l'élevage.- Communication à la Conférence des Ministres de l'Agriculture d'Afrique de l'ouest et du Centre, Dakar, 18-20 mars 1991.

<sup>5</sup> Deux grands projets du début de cette décennie méritent d'être cités à ce propos, vu leurs volumes financiers: les barrages de Diama et Manantali et la route Nouakchott-Kiffa-Néma.

<sup>6</sup> Cf CILSS-Club du Sahel/OCDE.- Les dépenses récurrentes dans les pays du Sahel.- Actes du colloque de Ouagadougou, 1982.

C'est le début des programmes d'ajustement structurel destinés à rétablir les grands équilibres macro-économiques et le début de l'aide programme pour soutenir les budgets des Etats et les balances des paiements. Cette dernière passe de 20% du total des engagements d'aide au début des années 1980 à plus de 30% en 1988. Son contenu se modifie ensuite avec l'introduction des programmes d'ajustements sectoriels agricoles: les donateurs pensent qu'avant d'investir il faut créer, par des conditionalités dans l'octroi des prêts et des dons, les conditions favorables à la viabilité des projets ; de ce fait, les investissements dans le secteur des cultures pluviales et irriguées sont en chute très nette. Les premiers résultats de cette nouvelle politique montrent toute la difficulté qu'il y a à ériger une coopération qui ne transite plus systématiquement par l'Etat ou ses appareils. Ces difficultés sont accrues par la méconnaissance qu'ont la plupart des bailleurs de fonds du fonctionnement réel du secteur privé (et de ses liaisons avec l'Etat).

Pendant toute cette période les actions régionales ont été limitées, d'autant plus que les agences de coopération n'ont conçu leur intervention régionale que dans le cadre de projets associant des institutions régionales.

Aujourd'hui, la réflexion des agences de coopération sur l'intégration régionale n'est donc pas très avancée, bien qu'elle marque un net progrès (comme en témoignent la nouvelle convention de Lomé IV qui accorde une plus grande place aux programmes régionaux et l'appui de la Coopération française à la Conférence régionale des Ministres de l'Agriculture en mars dernier à Dakar). Dans la pratique, l'aide se consacre pour l'instant aux situations d'urgence concernant le fonctionnement des Etats et l'allègement de la dette et ne finance quasiment plus de grands investissements qui pourraient donner corps à une intégration régionale.

Le débat est focalisé sur les politiques économiques. Les agences et notamment la Banque Mondiale prennent conscience des distorsions créées dans le sous-espace par la conception étroite des programmes d'ajustement structurel limités au cadre national et étudient des mesures d'harmonisation régionale de ces programmes. Au-delà de ces considérations, les agences découvrent une complexité des économies africaines que certaines d'entre elles ne soupçonnaient pas, et elles se demandent si l'aide extérieure ne contribue pas indirectement au financement des réexportations, à la permanence des rentes et au détournement des politiques économiques.

Enfin, il faut souligner pour ce qui nous concerne directement ici, que les agences s'opposent entre elles depuis plusieurs années à propos de la nécessité de protéger les agricultures africaines des bas prix et de l'instabilité des marchés mondiaux<sup>1</sup>. Ces divergences, ajoutées aux fréquents réajustements ou changements dans les orientations préconisées, ont contribué aux fluctuations des politiques agricoles des pays du sous-espace.

---

<sup>1</sup> Les gouvernements des pays développés sont restés jusqu'ici peu sensibles, dans les faits, aux critiques des pays africains portant sur leur politique d'écoulement des excédents de céréales et viandes à bas prix sur le marché mondial.

**En résumé :**

. Au cours des années 1970, l'aide extérieure a essentiellement porté, dans le secteur agricole et alimentaire, sur le financement de périmètres irrigués et l'octroi d'aide alimentaire.

. La mise en oeuvre des P.A.S., à partir du début des années 1980, a conduit les agences de coopération à intervenir plus directement dans la définition des politiques agricoles. De fait, celles-ci ont fortement contribué à la libéralisation des filières céréalières appliquée au cours de la décennie dans la plupart des pays du sous-espace.

. Les réflexions des donateurs sur l'intégration régionale se sont encore peu concrétisées. Si la nécessité de dépasser une approche strictement nationale dans la mise en oeuvre des P.A.S. commence à être largement partagée, les divergences demeurent quant au contenu d'une éventuelle harmonisation régionale des politiques économiques nationales.

The first part of the paper is devoted to the study of the asymptotic behavior of the solutions of the system (1.1) as  $t \rightarrow \infty$ . It is shown that the solutions of the system (1.1) are bounded and tend to zero as  $t \rightarrow \infty$ . The second part of the paper is devoted to the study of the asymptotic behavior of the solutions of the system (1.1) as  $t \rightarrow 0$ . It is shown that the solutions of the system (1.1) are bounded and tend to zero as  $t \rightarrow 0$ .

The third part of the paper is devoted to the study of the asymptotic behavior of the solutions of the system (1.1) as  $t \rightarrow \infty$ . It is shown that the solutions of the system (1.1) are bounded and tend to zero as  $t \rightarrow \infty$ . The fourth part of the paper is devoted to the study of the asymptotic behavior of the solutions of the system (1.1) as  $t \rightarrow 0$ . It is shown that the solutions of the system (1.1) are bounded and tend to zero as  $t \rightarrow 0$ .

The fifth part of the paper is devoted to the study of the asymptotic behavior of the solutions of the system (1.1) as  $t \rightarrow \infty$ . It is shown that the solutions of the system (1.1) are bounded and tend to zero as  $t \rightarrow \infty$ . The sixth part of the paper is devoted to the study of the asymptotic behavior of the solutions of the system (1.1) as  $t \rightarrow 0$ . It is shown that the solutions of the system (1.1) are bounded and tend to zero as  $t \rightarrow 0$ .

The seventh part of the paper is devoted to the study of the asymptotic behavior of the solutions of the system (1.1) as  $t \rightarrow \infty$ . It is shown that the solutions of the system (1.1) are bounded and tend to zero as  $t \rightarrow \infty$ . The eighth part of the paper is devoted to the study of the asymptotic behavior of the solutions of the system (1.1) as  $t \rightarrow 0$ . It is shown that the solutions of the system (1.1) are bounded and tend to zero as  $t \rightarrow 0$ .

The ninth part of the paper is devoted to the study of the asymptotic behavior of the solutions of the system (1.1) as  $t \rightarrow \infty$ . It is shown that the solutions of the system (1.1) are bounded and tend to zero as  $t \rightarrow \infty$ . The tenth part of the paper is devoted to the study of the asymptotic behavior of the solutions of the system (1.1) as  $t \rightarrow 0$ . It is shown that the solutions of the system (1.1) are bounded and tend to zero as  $t \rightarrow 0$ .

## V. LES POLITIQUES ECONOMIQUES



Nos premiers travaux sur les échanges régionaux de produits agricoles ont mis en évidence que la disparité des politiques agricoles et, plus généralement, des politiques économiques, constituait un des principaux déterminants de ces échanges en Afrique de l'Ouest<sup>1</sup>. Dans le cas des céréales, ceci s'explique par le poids important, voire prépondérant, des flux d'import-réexportation dans le commerce régional, qui sont directement liés à la disparité des politiques nationales de protection et de régulation des marchés.

Après la grande sécheresse de 1972/73 au Sahel et jusqu'au début des années 1980, le secteur agricole, et en particulier celui des céréales, était dans tous les pays fortement encadré par l'Etat. Mais derrière cette apparente uniformité des politiques interventionnistes, une grande disparité existait dans les modalités et (surtout) l'impact des interventions publiques au moyen des offices de produits agricoles, des prix fixés à la production, des subventions à la consommation et aux intrants agricoles, des instruments de protection... Durant cette période, ce sont autant la disparité des politiques à l'échelle régionale que l'étendue des monopoles étatiques qui créent des différentiels de prix et des situations de rente qui stimulent à leur tour les circuits parallèles et les échanges frontaliers.

Avec la pénétration des idées libérales dans les pays africains sous l'impact des PAS, on pouvait s'attendre à une uniformisation dans la conception ainsi que dans l'application des politiques économiques ou du moins, dans un premier temps, à une tendance vers leur harmonisation, susceptible de modifier les courants d'échanges.

Or, la comparaison des diverses politiques sectorielles et macro-économiques dans les six pays du sous-espace montre que la disparité des politiques céréalières persiste. Et cette constatation ne semble pas spécifique ni au secteur ni aux pays étudiés. Cette disparité est effective malgré la généralisation :

- de l'utilisation, au moins formelle, de certains concepts : avantages comparatifs, rentabilité, concurrence, équilibre budgétaire,
- de certains discours : désengagement de l'Etat, vérité des prix, ouverture sur l'extérieur, vertus du respect des mécanismes du marché,
- et même de l'application de certaines mesures : démantèlement de monopoles étatiques, diminution du nombre de mesures de protection non tarifaires, baisse des diverses subventions.

Dans ce chapitre, nous ferons donc le point sur la situation actuelle de non-harmonisation des politiques économiques après une période d'application généralisée des programmes d'ajustement structurel dans les pays du sous-espace (cf. 2.6.). Nous prendrons comme angle d'analyse les politiques de protection et de régulation des marchés céréaliers<sup>2</sup>, puis nous détaillerons le cas particulier des politiques monétaires.

<sup>1</sup> Voir notamment : EGG (J.)- Disparité des politiques et échanges régionaux en Afrique de l'Ouest.- Communication au séminaire CILSS/Club du Sahel sur les Espaces céréaliers régionaux en Afrique de l'Ouest, Lomé, Togo, 6-11 novembre 1989.

<sup>2</sup> L'analyse de la faisabilité d'un espace régional (induite des recommandations du colloque CILSS/Club du Sahel de Mindelo sur un espace régional céréalier protégé) ne peut se limiter à celle de la protection. L'approche du fonctionnement réel des politiques économiques montre que protection et régulation des marchés sont indissociables car elles s'influencent mutuellement.

## 5.1. LES POLITIQUES DE PROTECTION ET DE REGULATION DES MARCHES<sup>1</sup>

L'analyse des politiques céréalières se heurte à plusieurs difficultés. La première tient aux modifications fréquentes des interventions de l'Etat et au manque d'information transparente sur le détail des mesures prises. La seconde résulte du fait que les politiques énoncées officiellement par les Etats diffèrent, parfois de façon très significative, des politiques réellement appliquées. Nous avons donc été amenés à les distinguer dans notre analyse. En effet, ce sont souvent les premières qui font l'objet des débats notamment entre administrations et agences de coopération, tandis que ce sont les secondes qui traduisent l'intervention réelle des Etats.

### a. Méthode

La caractérisation détaillée des politiques céréalières affichées<sup>2</sup> (cf. tableaux 5.1. à 5.4.) a été établie à partir d'un premier inventaire sur base documentaire<sup>3</sup>, que l'on a complété par des missions dans les pays et par un travail de confrontation avec les données de la Banque Mondiale (département Sahel).

Ensuite, les politiques réellement appliquées ont été approchées au moyen :

- d'une analyse de cohérence de l'ensemble de ces mesures et politiques entre elles, afin d'apprécier les interactions des différentes interventions dans chaque pays ;
- d'une confrontation de ces données avec les enquêtes de terrain menées par ailleurs auprès des acteurs (notamment des commerçants et des différentes administrations) pour cerner leurs réactions, les divergences et conflits d'intérêts et les interférences des politiques des pays voisins.

Pour effectuer cette analyse, nous sommes partis de l'observation des différentiels de prix existant dans chaque pays entre les prix à la consommation et le prix mondial<sup>4</sup>. Les écarts de prix se révélant très différents d'un pays à l'autre, nous nous sommes attachés à les expliquer en faisant appel à l'ensemble des éléments (dont les interactions avec les pratiques des acteurs décrites dans le chapitre précédent) qui font la complexité des politiques réellement mises en oeuvre.

### b. Les politiques affichées

La disparité se manifeste tout d'abord dans les politiques affichées (c'est-à-dire les politiques correspondant au discours officiellement tenu) par chacun des pays de la sous-région au cours de la campagne 1989/90.

Ainsi, les quatre tableaux ci-dessous illustrent bien la grande diversité que l'on observe encore aujourd'hui. Nous en tirons ci-dessous les principales conclusions pour chacune des politiques.

<sup>1</sup> Ce sous-chapitre est un condensé de la première partie de : HIBOU (B.).- Analyse comparée des politiques de protection et de régulation des marchés céréalières ouest-africains : le cas des pays du "sous-espace" ouest.- INRA-UNB-IRAM ; Club du Sahel, Ministère de la Coopération, Paris, octobre 1990, 78 p.  
La deuxième partie de ce texte, sur les priorités des Etats, est intégrée dans le début du chapitre VI.

<sup>2</sup> Les difficultés de l'exercice nous ont contraints à limiter ce travail aux données de la dernière campagne.

<sup>3</sup> INRA-IRAM.- Inventaire des mesures de maîtrise des échanges extérieurs céréalières des pays d'Afrique de l'Ouest, du Cameroun et du Tchad. Dossier n° 1: Inventaire provisoire des mesures prises par les Etats. Ministère de la Coopération, Paris, 1988.

<sup>4</sup> L'évolution de ces prix a été étudiée entre avril 1989 et avril 1990.

### b.1. La politique des prix<sup>1</sup>

On constate dans tous les pays de la sous-région une très grande différence dans la politique des prix selon les produits concernés : concordance des politiques touchant les céréales sèches et persistance d'une grande hétérogénéité des politiques rizicoles.

**Pour les céréales sèches (mil-maïs-sorgho)**, on observe une uniformisation des politiques de prix aussi bien pour le régime de commercialisation (liberté totale) que pour le niveau des prix aux producteurs et aux consommateurs.

**Pour le riz**, en revanche, c'est le caractère hétérogène qui domine aussi bien pour le régime de commercialisation que pour les niveaux de prix :

- Les régimes de commercialisation varient de la liberté totale (Gambie, Guinée et Guinée Bissau) à la fixation absolue des prix (Sénégal) en passant par les régimes mixtes.
- La fourchette des prix que les producteurs reçoivent pour le paddy est relativement large : on trouve de bas prix en Guinée et Guinée Bissau (aux environs de 35 F.CFA/kg), des prix modérés en Gambie, Mauritanie et Mali (entre 50 et 70 F.CFA/kg) et des prix élevés au Sénégal (85 F.CFA/kg).
- Il en va de même pour les prix aux consommateurs : ils sont relativement bas en Guinée pour le riz importé, en Guinée Bissau en période d'abondance, en Gambie et au Sénégal ; ils sont modérés en Mauritanie ; ils sont élevés au Mali, en Guinée pour le riz local et en Guinée Bissau en période de pénurie.
- On observe enfin une diversité de comportement, au cours de la campagne, quant à la stabilité des prix à la consommation : au Sénégal, les prix sont stables; en Gambie, au Mali et en Mauritanie, ils varient modérément; en Guinée et Guinée Bissau, l'instabilité des prix est particulièrement importante.

### b.2. La politique d'intervention

Globalement, les degrés d'intervention publique ainsi que leurs modalités sont en voie d'homogénéisation suite aux politiques de libéralisation. Cependant, à l'heure actuelle, ces interventions sont encore hétérogènes.

Concrètement, on distingue :

- Les pays à intervention publique très forte et aux impacts déterminants : le Sénégal pour le riz.
- Les pays à intervention publique faible mais non négligeable : le Sénégal pour les autres céréales, le Mali et la Mauritanie pour toutes les céréales.
- Les pays à intervention publique inexistante ou négligeable : la Gambie, la Guinée et la Guinée Bissau.

---

<sup>1</sup> Se référer aux graphiques n° 5.1. et 5.2. pour une synthèse comparée des prix.

TABLEAU N°5.1.

## Caractérisation des politiques actuelles (campagne 1989-1990)

	SENEGAL	MALI	GAMBIE	MAURITANIE	GUINEE	GUINEE BISSAU	TENDANCE
Politique des prix	Liberté totale pour les céréales traditionnelles Prix contrôlés pour le riz et la farine de blé	Liberté totale pour les céréales traditionnelles Pour le riz, liberté sauf pour l'Office du Niger et les agences de développement rural (prix d'achat du paddy garanti à 70FCFA/Kg)	Liberté des prix à la production et à la consommation pour les céréales traditionnelles ainsi que pour le riz	Libéralisation de la filière rizicole largement entamée. Liberté des prix des riz, maïs, mil, sorgho... sauf pour l'aide alimentaire commercialisée	Liberté totale pour le prix des céréales sauf pour l'aide alimentaire vendue à partir de son prix de revient aux enchères.	Liberté totale pour le riz comme pour les autres céréales	NETTE HARMONISATION pour les céréales sèches  ENCORE HETEROGENEITE pour le riz
Politique d'intervention	Péréquation riz importé/ riz local officiellement commercialisé par le CPSP Pour les céréales locales intervention du CSA uniquement si les prix baissent en-dessous de la fourchette 55-65FCFA/Kg	Intervention de l'OPAM limitée à la reconstitution du stock de sécurité et à l'approvisionnement des zones déficitaires	Plus d'intervention sauf pour la gestion du stock national de sécurité Privatisation de l'Office chargé de l'importation du riz, de la farine de blé...	Intervention du CSA pour la commercialisation de l'aide alimentaire et pour l'achat du paddy produit par les petits producteurs des zones éloignées. Prévu 13000t. réalisé 11000t. en 89/90	Plus d'intervention Pas de stock régulateur	Liberté Pour certains fonctionnaires cependant, accès à prix réduit au riz importé (prix CAF ou de gros)	Situation ENCORE HETEROGENE mais VERS HARMONISATION par libéralisation
Politique commerciale extérieure	Monopole import. par CPSP avec quota (280.000t) pour la briure. Quotas sous enchères pour les autres riz. Protection explicite de 15% mais de fait beaucoup plus élevée (par le jeu de la péréquation)	Pour le riz, politique protectionniste par taxation et valeur barème Pour la promotion des exportations, suspension de la taxe et essai de subvention par le PRMC (transport et sur crédit)	Liberté d'importation de tous les produits céréaliers	Monopole d'importation par la SONIMEX Protection explicite de 42% sur le riz	Politique de protection du riz nouvelle et très faible. Réexportations interdites officiellement mais très importantes en réalité environ 20% des importations.	Suppression du monopole d'importation du riz lors de la campagne 88/89 Depuis 1989 plus de taxes à l'importation de riz	HETEROGENEITE toujours très importante
Politique d'aide	Aide centralisée par le Fonds commun (ensemble des donateurs) géré par le CSA. Essentiellement en riz, blé, farine de blé ainsi que du maïs. En grande partie vendue mais distribuée aux réfugiés	Aide vendue par l'OPAM par appel d'offres sauf la partie donnée au Comité national d'aide d'urgence et distribuée dans les régions	Aide stockée par le GPMB Sous la responsabilité de l'USAID et des ministères de l'Agriculture et des Finances pour la mise aux enchères	Le CSA est en voie de restructuration. Jusqu'à présent, l'aide alimentaire est vendue à prix fixe et distribuée par le CSA	Aide vendue aux enchères avec un prix minimum. Essentiellement en riz (surtout du PL480)	Aide vendue à parité du prix des importations Essentiellement en riz (90% des investissements financés sur aide)	HARMONISATION par généralisation de la vente de l'aide

TABLEAU N°5.1. (suite)  
Caractérisation des politiques actuelles (campagne 1989-1990)

	SENEGAL	MALI	GAMBIE	MAURITANIE	GUINEE	GUINEE BISSAU	TENDANCE
Politique de transformation	Actions de promotion de la transformation des céréales locales par diverses subventions Mais impact réel faible Pour le riz, soutien à la SAED persubv.bud.et achat de riz local par la CPSP	Pas de politique à proprement parler si ce n'est par l'Office du Niger Initiative de la CMDT sur les céréales locales (essentiellement maïs) Développement des décor-tiqueuses privées.	Pas de politique à proprement parler pour les céréales locales. Pour le riz, baisse de la capa.de transformation du GPMB et développement de décor-tiqueuses privées.	Transformation libéralisée entièrement en 89. Pas de politique spécifique de la part de l'Etat pour les céréales traditionnelles	Pas de politique à proprement parler quelles que soient les céréales. Il n'y a pas de rizeries peu de décor-tiqueuses le riz étant surtout pilé	Pas de politique à proprement parler quelles que soient les céréales. Promotion de décor-tiqueuses dans le cadre de projets.	HOMOGENEITE par absence de politique
Politique de subvention	Plus de subv. gouver. aux engrais (maïs subv.extér. pour certains projets) Pas de subv. au matériel agric.ni au gaz oil... Subv.implicitie importante par soutien budgétaire aux organismes d'interv.	Pas de subv. supportée directement par le budget Subv. aux intrants (mat. agri., insecticides sur taxation d'engrais) sur budget CMDT fin. sur dons Subv.implicitie par soutien à l'Office du Niger	Des subv. aux engrais (bien que réduites subsistent	Subventions à tous les intrants supprimées en 1989 (mais avant faibles) Subv.implicitie importante par soutien aux organismes tels que la SONIMEX, le CSA, la SONADER	Plus de subventions aux entreprises para-étatiques Plus de subventions aux intrants. Subventions indirectes par les projets.	Des subventions aux intrants existent mais seulement à travers les projets agricoles essentiellement financés sur dons extérieurs	HARMONISATION par diminution de subventions explicites et maintien de subventions implicites
Politique du crédit	Pas de bonification d'intérêt Faible volume du crédit aux producteurs	Zone BNDA: pas d'avantage spécifique (taux 13%) Zone CMDT: crédits aux producteurs avec un elt de subv.d'environ 50% sur l'équip. agric. PRMC: crédit aux commerc. et AV. Volume réduit.	Crédit distribué par le GCU, théoriquement au taux du marché mais en réalité avec un élément de subvention qui tend cependant à diminuer	Depuis 2ans transfert du crédit au sect.bancaire Taux d'intérêt bonifié par l'UDB (10% au lieu de 15-16%) Volume en expansion en malgré un mauvais recouvrement	Il n'existe pas de banque de développement rural. Le crédit mutuel se développe mais les volumes restent très limités. Il n'y a pas de bonifications d'intérêt pour le secteur agricole.	Les crédits sont accordés dans le cadre des projets et les conditions diffèrent d'un projet à l'autre. Pas de politique nationale.	HETEROGENEITE
Politique cambiaire	Appartient à la zone franc	Appartient à la zone franc	Taux de change flexible Suivi de l'évolution du marché interbancaire quasi élimination du différentiel entre taux de change officiel et parallèle.	Taux de change flexible Le différentiel entre taux de change officiel et parallèle est estimé à environ 20-25% (en baisse)	Taux de change flexible Chaque semaine, enchère et fixation du taux selon la position de la caisse en devises, l'inflation, les indicateurs macro et le niveau du taux de change parallèle(aujourd'hui proche de zéro)	Taux de change flexible Différentiel entre taux de change officiel et parallèle entre 20 et 30%	HETEROGENEITE

TABLEAU N°5.2.

Réglementation de l'importation et de la commercialisation du riz  
(Campagne 1989-1990)

	SENEGAL	MALI	GAMBIE	MAURITANIE	GUINEE	GUINEE BISSAU
Prix CAF	(moyenne 1989) Riz brisé 65% 80,57 FCFA/kg	(moyenne 1989) Riz brisé 35% 122,8 FCFA/kg		(moyenne 1989) Riz entier: 93,6 FCFA/K Riz brisé: 73,7 FCFA/K	(estimation) Riz 15-35% 98 FCFA/Kg	(estimation 1989) Riz 15-35% 95 FCFA/Kg
Total taxes sur prix CAF	15,3% quelle que soit la qualité	32,76 %	0% taxe à la vente de 10% sur le territ.	42% quelle que soit la qualité	0% jusqu'en mars 90 10% depuis le 1 mars 90	0%
Prix producteur	Prix fixé 85 FCFA/kg	Prix garanti 70 FCFA/kg	Prix libre 74-139 FCFA/Kg (1,73-3,23 Dal/Kg)	Prix libre sauf prix CSA 66,5 FCFA/K (19 Oug/Kg)	Prix libre	Prix libre (250-400 GP/Kg) 38-60 FCFA/Kg
Prix consommateur	Riz entier: prix libre Jusq. 250-300 FCFA/Kg Riz brisé: prix fixé 130-135 FCFA/Kg	Prix libre 180-220 FCFA/kg	Prix libre 120 FCFA/kg	Riz brisé: 140-165 F CFA/Kg (35-50 Oug/Kg) Riz entier: 232 F CFA/Kg (70 Oug/Kg)	Prix libre	Prix libre (880-2600 GP/Kg) 132-390 FCFA/Kg
Barrières non tarifaires	Quota égal à 340.000 t par an (1)	Pas de contingent. mais valeur barème de 300 FCFA/KG	Non	Non	Officiellement non	Non
Régulation de l'importation	Riz brisé: monopole de la CPSP Autre riz: liberté dans la limite des quotas (enchères)	Liberté grossistes privés (oligopole)	Liberté grossistes privés (oligopole)	Monopole de la SONIHEX	Liberté Grossistes privés (oligopole)	Liberté Grossistes privés (oligopole)

(1) 340.000 t réparties en 280.000 t en riz brisé, 20.000 t riz entier et 40.000 t riz intermédiaire

TABLEAU N°5.3.

Réglementation de l'importation et de la commercialisation du mil et du sorgho  
(Campagne 1989-1990)

	SENEGAL	MALI	GAMBIE	MAURITANIE	GUINEE	GUINEE BISSAU
Total taxes à l'importation sur prix CAF	15,3 % 5 % (CEAO)	27,21 % théorique car pas d'importations	0%	5 %	Pas d'importation	Pas d'importation
Prix producteur	Prix libre sorgho: 40-85 FCFA/k mil: 54-90 FCFA/Kg	Prix libre 25-75 FCFA/kg	Prix libre 69-72 FCFA/kg (1,61-1,67 Dal/Kg)	Prix libre sauf pour les 13000t. max du CSA à 220u=77 F/K	Prix libre Mais pratiquement pas commercialisé	Prix libre Mais pratiquement pas commercialisé
Prix consommateur	Prix libre mil: 64-114 FCFA/kg sorgho: 57-121 FCFA/k	Prix libre 35-120 FCFA/kg	Prix libre 131-139 FCFA/Kg (3,06-3,24 Dal/Kg)	Prix libre 100-120 FCFA/Kg (25-35 Oug/Kg)	Prix libre Mais pratiquement pas commercialisé	Prix libre Mais pratiquement pas commercialisé
Barrières non tarifaires	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Taxe / Subvention à l'exportation	Non	Taxe de 0% sauf si pénurie locale. Subv. partielle au transport et sur rem: boursement de crédit	Non	Non	Non	Non

TABLEAU N°5.4.

Réglementation de l'importation et de la commercialisation du maïs  
(Campagne 1989-1990)

	SENEGAL	MALI	GAMBIE	MAURITANIE	GUINEE	GUINEE BISSAU
Total taxes sur prix CAF	0 %	48,75 %	0% taxe à la vente de 10% sur le terrain :	5 %		Pas d'importation
Prix producteur	Prix libre 47-87 FCFA/kg	Prix libre 30-68 FCFA/kg	Prix libre 74-77 FCFA/Kg (1,73-1,79 Dal/Kg)	Prix libre	Prix libre Mais pratiquement pas de commercialisation	Prix libre Mais pratiquement pas de commercialisation
Prix consommateur	Prix libre 65-118 FCFA/kg	Prix libre 74 FCFA/kg	Prix libre 138 FCFA/Kg (3,2 Dal/Kg)	Prix libre 100-155 FCFA/Kg (25-45 Oug/Kg)	Prix libre Mais pratiquement pas de commercialisation	Prix libre Mais pratiquement pas de commercialisation
Barrières tarifaires	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Taxe / Subvention à l'exportation	Non	Taxe de 0% sauf si pénurie locale. Subv. partielle au transport et sur rem: boursement de crédit :	Non	Non	Non	Non

### b.3. La politique commerciale extérieure

Globalement, la situation est très diversifiée entre les pays de la sous-région. La politique commerciale extérieure concerne essentiellement le riz, les céréales sèches étant beaucoup moins commercialisées internationalement et surtout passant par les réseaux non officiels (le Mali est le seul pays à tenter de promouvoir ses exportations de céréales sèches).

La diversité des situations s'illustre tout d'abord dans les **régimes d'importations** : d'une part, monopole public au Sénégal et en Mauritanie<sup>1</sup>, d'autre part, liberté totale pour le secteur privé (Gambie, Mali, Guinée et Guinée Bissau) qui se traduit en fait par une organisation oligopolistique.

La diversité se lit ensuite dans le niveau des **barrières tarifaires** : l'ensemble des taxes s'appliquant sur le prix CAF du riz varie de 0% en Gambie et Guinée Bissau, à 42% en Mauritanie.

La diversité se traduit enfin par l'existence et la nature des **barrières non tarifaires** : on observe aussi bien l'absence totale de mesures non tarifaires (Gambie et Mauritanie), que l'existence de quotas (Sénégal) et de procédures diverses de restrictions quantitatives (au Mali, valeur barème qui aboutit à une prohibition<sup>2</sup> ; en Guinée et Guinée Bissau, réglementation et affectation contrôlée des devises).

### b.4. La politique d'aide

On assiste par contre à une uniformisation quasi totale des modes de gestion de l'aide alimentaire avec la généralisation de la vente des dons.

### b.5. La politique de transformation

Les mesures de politique économique en faveur de la transformation des céréales sont relativement homogènes pour les céréales sèches mais très hétérogènes quant au riz :

. La relative homogénéité de la politique de transformation des **céréales sèches** se définit en fait par la négative : en Gambie, Guinée, Guinée Bissau et en Mauritanie, il y a absence totale d'intervention publique et de formulation même de politique; au Sénégal et au Mali, les actions sont partielles, de faible envergure et l'impact de ces mesures est quasi nul.

. L'hétérogénéité de la politique de transformation du **riz** résulte, en revanche, de politiques affirmées : intervention étatique par subventions directes (au Sénégal) et surtout indirectes (Sénégal et Mali) ; privatisation récente qu'elle soit complète (Mauritanie) ou partielle (en Gambie); absence totale d'intervention et de politique (en Guinée et en Guinée Bissau).

<sup>1</sup> Le monopole d'importation de riz de la SONIMEX a été supprimé en octobre 1990, soit au début de la nouvelle campagne. Les importations ne sont pas pour autant totalement libéralisées car le projet de décret réglementant la filière prévoit des conditions assez restrictives pour l'agrément des commerçants privés en qualité d'importateurs de riz : chiffre d'affaires élevé, régularité de l'activité sur le riz, obligation d'un dépôt bancaire et du maintien d'un stock de sécurité libérable sur autorisation du Ministère du Commerce seulement.

<sup>2</sup> Au Mali, depuis le 1er janvier 1991, adoption d'un nouveau système de tarification des importations (tous produits) avec l'introduction de la T.V.A. et d'une taxe conjonctuelle sur les importations de céréales. Avec ce nouveau système, la protection tarifaire sur les céréales s'élève à environ 100%.

#### b.6. La politique de subvention

On constate une homogénéisation des politiques de subventions dans la sous-région par diminution des subventions explicites, maintien des subventions implicites et maintien des subventions extérieures sur les projets.

**Les subventions explicites** sur le budget de l'Etat (subventions à la production, aux intrants ou à la consommation) sont en nette diminution : elles n'existent plus en Guinée, Guinée Bissau, Mali et depuis peu en Mauritanie; elles existent encore mais sont faibles en Gambie pour les engrais; et elles demeurent uniquement sur la production locale au Sénégal.

**Les subventions implicites** à la charge de l'Etat sont essentiellement les soutiens budgétaires aux divers organismes d'intervention : elles demeurent relativement importantes dans tous les pays de la sous-région sauf en Guinée.

Enfin, **les subventions à la charge des donateurs** sont toujours explicites et conservent une certaine importance à travers, essentiellement, le financement de projets.

#### b.7. La politique du crédit

Les politiques de crédit suivies dans chacun des pays sont largement différentes les unes des autres et, ceci, quel que soit le domaine :

- En ce qui concerne l'organisation du système d'**affectation du crédit** vers le secteur agricole, il existe des organismes propres (banque de développement rural ou crédit agricole) en Gambie, au Mali, en Mauritanie et au Sénégal, mais il n'en existe pas en Guinée et Guinée Bissau.
- Le **volume des crédits** accordés est : très faible voire nul en Guinée et Guinée Bissau (il est alors réalisé dans le cadre de projets); faible en Gambie et au Sénégal (et encore plus faible pour les producteurs); relativement important en Mauritanie (en expansion malgré les mauvais recouvrements) et au Mali où il est affecté en grande partie aux commerçants (bien qu'en diminution).
- La procédure de **bonification d'intérêt** n'existe pas au Sénégal, en Guinée et en Guinée Bissau; elle existe partiellement au Mali (zone CMDT); elle existe sur tout le territoire en Gambie (bien qu'en diminution) et en Mauritanie.

#### b.8. La politique cambiaire

Il va sans dire que la politique cambiaire est hétérogène du fait de la coexistence, dans le sous-espace, de deux pays appartenant à la zone franc (Mali et Sénégal) et de quatre pays connaissant un régime de taux de change flexible (cf. ci-dessous 5.2.). Parmi ces derniers, il existe cependant également une disparité de comportement et de gestion du change qui se traduit notamment par le niveau du différentiel entre taux de change officiel et taux de change parallèle. Ainsi celui-ci est de 20-30% pour la Guinée Bissau et la Mauritanie, 10% pour la Guinée mais presque nul en Gambie.

**Au total**, on note donc une indéniable disparité des politiques économiques censées être appliquées dans chacun des pays, malgré quelques tendances à leur uniformisation dans certains domaines (céréales sèches, régulation intérieure, gestion de l'aide alimentaire, politique de subvention).

Mais ce premier constat est insuffisant pour au moins deux raisons : il existe une différence, parfois extrêmement importante, entre politiques affichées et politiques effectivement mises en oeuvre, ensuite et surtout, c'est toujours une combinaison de mesures économiques qui définit la politique suivie et il y a notamment interaction entre politique commerciale extérieure et politique interne de régulation.

### c. Les politiques effectivement appliquées

La disparité des politiques se retrouve donc ensuite dans les politiques effectivement appliquées et ceci est particulièrement important pour les politiques de protection de régulation interne.

#### c.1. La politique de protection

##### \* La protection de la production de paddy

La protection de la production nationale de paddy vis-à-vis du marché international peut prendre des formes différentes.

- Parmi les pays de la sous-région, le Mali est le seul pays à connaître, sur la totalité de son territoire, **une protection naturelle**, que l'on peut l'estimer à 30% du prix mondial. Mais la politique suivie par le Mali est telle (très fortement protectionniste) que la protection naturelle ne contribue pas à l'existence de prix du riz élevés aux consommateurs. Pour tous les autres pays, la protection naturelle ne joue que pour les régions éloignées et mal desservies.

- Pour la **protection par le change**, on distingue deux grands groupes de pays :

. Les pays de la zone franc (Mali et Sénégal). Ils ne peuvent pas connaître, actuellement, de protection par le change.

. Les pays n'appartenant pas à une zone monétaire. Ils ont par contre tous subi sur la période (avril 1989 - avril 1990) une baisse plus ou moins grande de leur taux de change par rapport au franc CFA : 12% en Mauritanie, 25% en Guinée, 30% en Gambie et 70% en Guinée Bissau.

Cependant, la dépréciation n'a un effet protecteur sur la production locale que si les variations de prix en résultant sont effectivement répercutées sur les prix à la consommation intérieure. Or la Guinée, la Guinée Bissau et la Mauritanie ne répercutent pas, ou très mal, cette évolution sur les prix à la consommation, si bien que la baisse des taux de change n'a pas d'effet protecteur sur le riz. De fait, la Gambie est peut-être le seul pays à jouer de la protection par le change puisque, en tenant compte de la baisse du cours du riz en devises, la dépréciation semble avoir été presque entièrement répercutée sur les prix à la consommation.

- La **protection tarifaire** peut être publique (auquel cas elle alimente, par ses recettes douanières, le trésor public de chacun des Etats considérés) ou para-publique (et alors elle fournit des recettes aux administrations chargées de la gestion des importations et de leur commercialisation).

Les taux de **protection tarifaire publique** sont très différents d'un pays à l'autre :

. 0% pour la Guinée Bissau et de fait pour la Guinée puisque les 10% de droits de douane théoriquement appliqués depuis le 1er mars 90 sont régulièrement levés à l'arrivée des bateaux.

. 10% pour la Gambie : il s'agit d'une taxe sur la vente du riz, équivalant à un droit de douane pour les quantités vendues sur le territoire. L'application de cette taxe est effective même si sa perception est loin d'être parfaite.

. 15,3% pour le Sénégal : ces droits semblent être effectivement perçus par le Trésor public mais la vérification n'en est pas véritablement possible étant donné le manque de transparence des comptes de la CPSP qui doit reverser cette somme à l'Etat.

. 32,7% pour le Mali : cette protection tarifaire est à l'heure actuelle totalement théorique en raison de l'application d'une autre mesure tarifaire. En effet, la valeur mercuriale est à un niveau tel (300 F.CFA/kg) qu'elle est utilisée en réalité comme une mesure supplémentaire de protection et permet un taux de protection exorbitant. De fait, le taux réel de protection s'élève à 144% en 1989 et à 193% en 1990<sup>1</sup>.

. 42% pour la Mauritanie : cette mesure semble être assez bien respectée.

Il n'existe aujourd'hui de **protection tarifaire para-public** qu'au Sénégal à travers le mécanisme de la péréquation: elle s'est élevée en 1989 à 30% du prix CAF augmenté des divers droits (prix de vente aux grossistes moins prix CAF augmenté des droits) et à 71% en 1990.

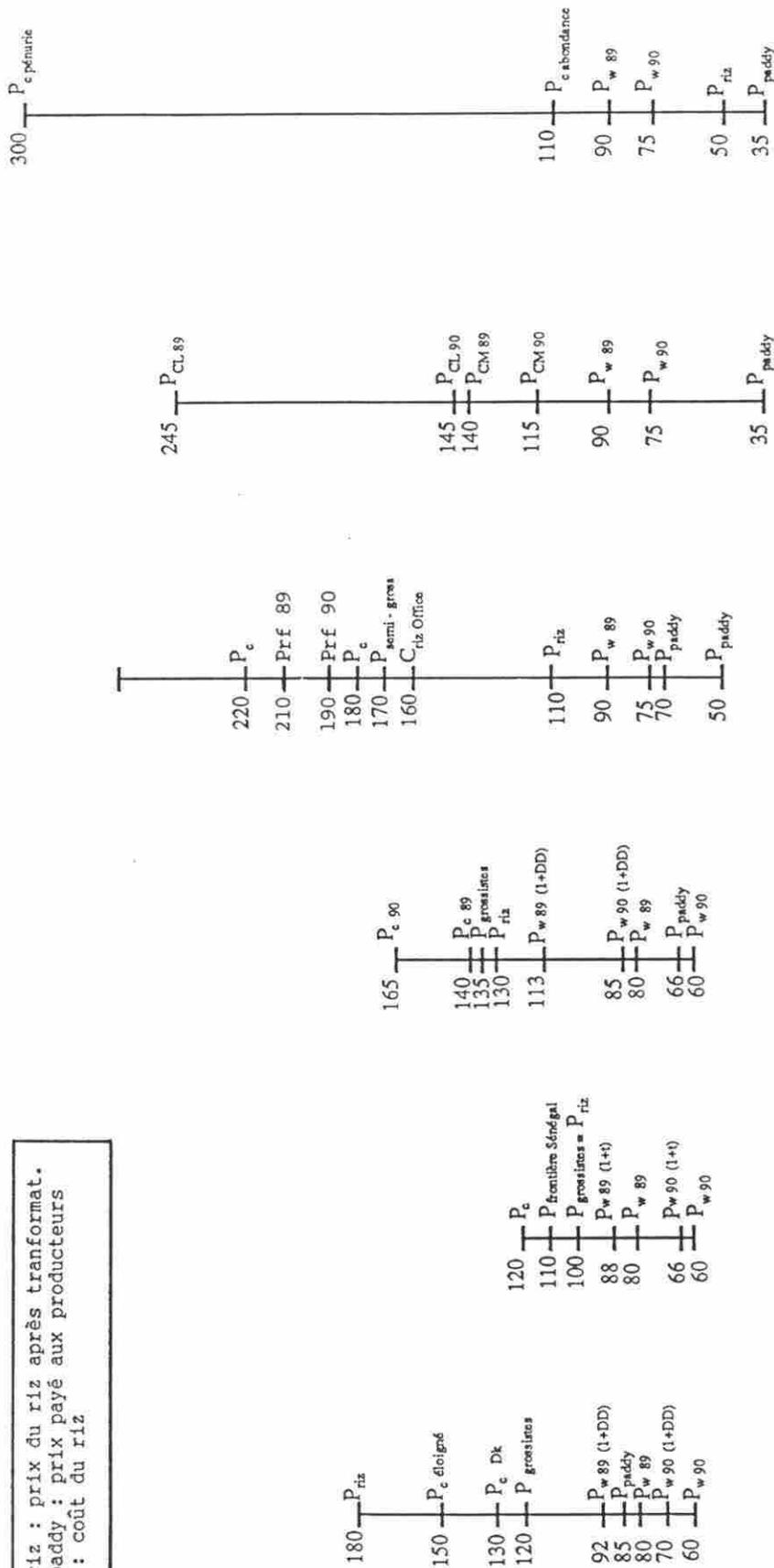
Sans doute conséquence de la diffusion des principes libéraux à travers les PAS ou PASA, la tendance actuelle est à la diminution de l'application des mesures de **protection non tarifaires**. Au cours de la campagne 1989/90, la situation était la suivante dans les différents pays :

- En Gambie, il n'existe aucune mesure non tarifaire.
- Au Sénégal, il existe officiellement des quotas qui s'élèvent au total à 340.000t/an pour l'ensemble des importations de riz. Cependant cette barrière ne joue pas son rôle dans la mesure où, selon les années, soit le quota ne constitue pas une limite, soit il est transgressé.
- Au Mali, il n'existe théoriquement pas de mesure non tarifaire. Cependant l'application de la valeur mercuriale équivaut de fait à une prohibition. Ce constat doit cependant être nuancé par le fait que du riz importé continue à entrer au Mali de façon non officielle. Dès lors, il est difficile de quantifier le niveau de la protection résultant de cet ensemble de mesures et de détournement de mesures.
- En Guinée et en Guinée Bissau, le principe de l'allocation des devises devrait constituer une forme de restriction quantitative des importations. Dans la réalité, les devises ne sont jamais refusées aux quelques importateurs de riz. Cependant, à certaines périodes de l'année, l'insuffisance de devises peut freiner, voire stopper, les importations et expliquer l'irrégularité de l'approvisionnement dans ces deux pays.
- Parmi les pays de la sous-région, seul désormais le Sénégal pratique encore le protectionnisme par **subvention de la production** interne en fixant le prix à la consommation à un niveau bien inférieur au coût local de production et au prix effectivement payé aux producteurs nationaux.

<sup>1</sup> Calculé par différence entre le prix mondial et le prix frontière augmenté des droits sur la base de la valeur mercuriale et le prix mondial, en proportion du prix mondial.

**GRAPHIQUE N°5.1.**  
**Comparaison de la structure des prix du riz**  
**(Campagne 1989/90 en F.CFA/kg)**

P<sub>r</sub> : prix du riz après transformat.  
 P<sub>peddy</sub> : prix payé aux producteurs  
 C : coût du riz



Sources : P<sub>w</sub> : Marchés Tropicaux et Méditerranéens  
 P<sub>c</sub>, P<sub>r</sub>, P<sub>peddy</sub>, P<sub>grossistes</sub>, DD, t, V<sub>merc</sub> : Sreccs nationales  
 Taux de change : voir annexe N°16

DD : droits de douane  
 t : taxe sur les ventes  
 P<sub>r</sub> : prix de revient front. avec DD

P<sub>c</sub> : prix à la consommation - P<sub>cl</sub> : local - P<sub>cm</sub> : importé  
 P<sub>w</sub> : prix mondial coût et fret  
 L'absence de date indique une stabilité des prix entre 1989 et 1990

Au total, la protection des différents pays de la sous-région peut être caractérisée comme suit :

- **Protection faible ou nulle en Guinée Bissau** (0% théoriquement et de fait), **en Guinée** (10% théoriquement mais 0% de fait) et **en Gambie** (10% théoriquement et de fait même si elle n'est appliquée que sur une partie des importations).
- **Protection moyenne en Mauritanie** (42% théoriquement et effectivement) et **au Sénégal en 1989** (15,3% + 30%), année de cours mondial du riz relativement élevé.
- **Protection élevée au Sénégal** (15,3% + 71%) en 1990, année au cours mondial du riz relativement bas et **au Mali** (144% en 89 et 193% en 90 avec les réserves émises plus haut).

\* La protection de la production des céréales sèches

L'appréhension de la protection des céréales sèches ne peut se limiter au seul marché de ces denrées. En effet, ces céréales sont non seulement moins commercialisées que le riz sur les marchés intérieurs en proportion de la production nationale, mais elles sont aussi beaucoup moins échangées internationalement. En revanche, étant donné le degré de substitution relativement élevé (sous certaines conditions, cf. 4.5.) entre ces céréales et le riz, c'est l'impact de la politique rizicole sur les céréales sèches et l'interaction des différentes politiques céréalières entre elles qui jouent un rôle déterminant.

Il faut rappeler que les prix à la consommation des mil, maïs, sorgho ne peuvent pas être comparés directement au prix du riz dans la mesure où les premiers doivent être transformés en farine ou semoule pour être consommés, tandis que le second est déjà prêt à la consommation. Dans ces conditions, pour qu'une politique des prix soit neutre quant à la consommation des différentes céréales, il ne faut pas une égalité de prix entre elles, mais un prix du riz au moins supérieur d'environ 60-70 F.CFA/kg (qui comprend les pertes et les coûts de transformation).

L'analyse des politiques concernant les céréales traditionnelles ne va porter que sur la Gambie, le Mali, la Mauritanie et le Sénégal ; les deux autres pays (Guinée et Guinée Bissau) consommant plus faiblement le mil, le sorgho et le maïs (et le commercialisant encore moins).

Les politiques de prix suivies dans ces quatre pays sont très différentes (cf. graphiques N°5.2 et N°5.3.) :

- Le **Mali** est le seul pays à avoir une **politique de promotion** des céréales locales avec le différentiel de prix (riz-céréales sèches) le plus important du sous-espace : celui-ci varie pour le maïs de 105 à 145 F.CFA/kg selon que le prix du riz est à 180 ou 220 F.CFA/kg et se situe entre 60 et 185 F.CFA/kg pour le mil et le sorgho selon les périodes de l'année et selon les régions.

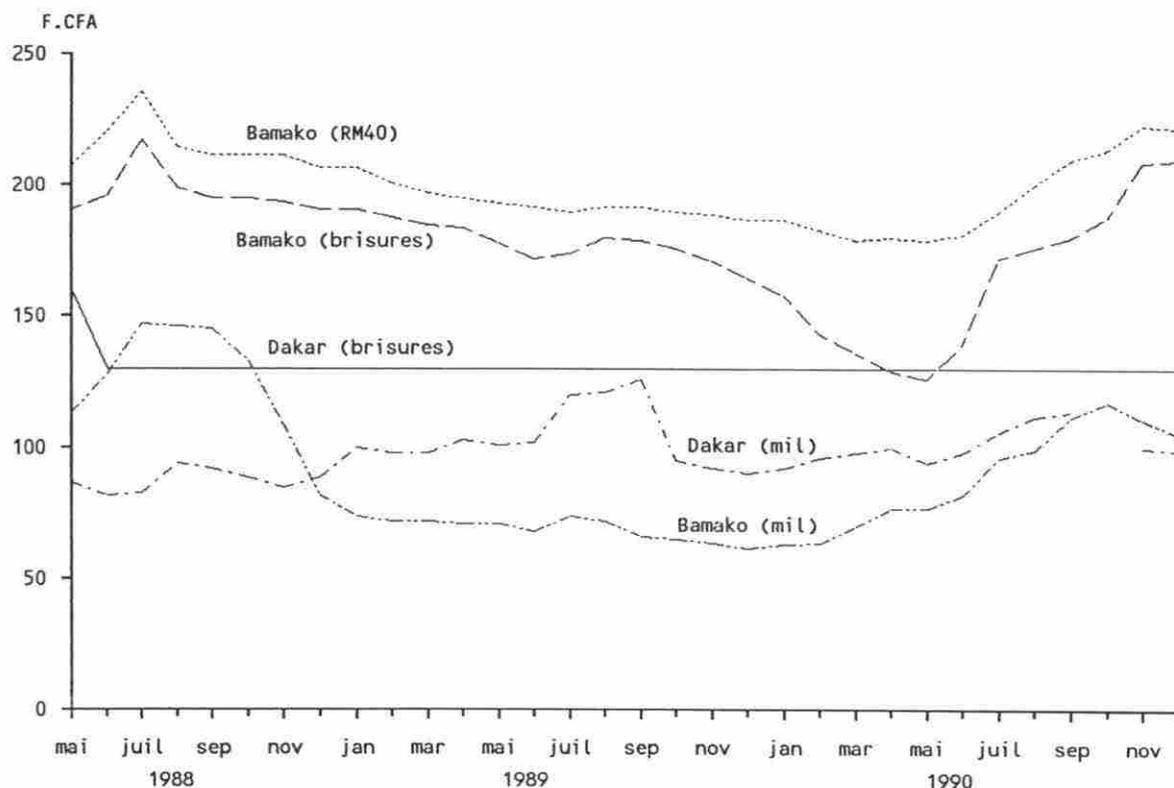
- Les **autres pays** suivent une **politique défavorable** au développement des céréales traditionnelles étant donné la faiblesse du différentiel de prix entre celles-ci et le riz, le différentiel pouvant même être négatif. On peut distinguer :

- . La politique appliquée au **Sénégal** et en **Mauritanie** qui est loin d'être favorable aux céréales sèches, en dépit des discours tenus officiellement. En effet, le différentiel de prix ne s'élève qu'à 10-30 F.CFA/kg à Dakar (dans tout le Sénégal, il varie entre 10 et 70 F.CFA). En Mauritanie, ce différentiel était de 40 F.CFA/kg en 1989 pour les trois céréales et il est aujourd'hui de 10 F.CFA seulement pour le maïs et de 45 F.CFA pour le mil et le sorgho. L'augmentation du prix du riz n'a donc pas pu exercer son action incitatrice sur les autres céréales puisque les prix de celles-ci ont suivi une évolution similaire.

. La politique de la Gambie est quant à elle de fait franchement hostile à la consommation des céréales traditionnelles puisque le différentiel de prix est négatif (entre -10 et -20 F.CFA/kg).

On voit donc que c'est moins le niveau des prix des céréales locales qui importe que l'ensemble de la politique céréalière. Ainsi, malgré des prix à la consommation des mil et sorgho relativement voisins dans les quatre pays (autour de 100-120 F.CFA/kg) à certaines périodes, les politiques ne peuvent pas être qualifiées, loin s'en faut, de proches. Ce qui rentre véritablement en ligne de compte, c'est l'environnement dans lequel se situent ces niveaux de prix, en particulier les politiques de protection à l'égard du riz importé.

**GRAPHIQUE N°5.2.**  
**Comparaison des prix à la consommation du riz et du mil à Dakar et à Bamako**  
**(Mai 1988 à novembre 1990, en F.CFA/kg)**



### c.2. La politique de régulation

Comme mentionné plus haut, les politiques internes d'intervention sur les marchés céréaliers sont partout caractérisées par une tendance très nette à la libéralisation. Même s'il existe encore quelques cas d'intervention significative et même si les modes d'insertion des commerçants sont propres à chaque pays (cf 4.3.), c'est aujourd'hui dans la politique de transformation que résident les principales différences entre les politiques de régulation interne des marchés céréaliers des pays du sous-espace.

A partir du différentiel prix à la consommation/prix à la production, on peut tenter une première analyse de la **politique de transformation du riz**<sup>1</sup> (étant donné que pour une analyse détaillée, il faudrait pouvoir appréhender de façon distincte les coûts de transformation et les coûts de commercialisation).

**Lorsque le différentiel est trop faible**, il ne permet pas de couvrir les coûts de transformation. Dans ce cas, s'il n'existe pas de politique de subvention à la transformation, cette activité ne va pas être attrayante et l'on risque d'assister à une baisse de la part relative du riz local sur le marché du riz. C'est actuellement le cas de la **Gambie**.

Si en revanche, il existe une politique de subvention substantielle à la transformation, l'activité n'est pas pénalisée et peut même être favorisée. Cependant cette incitation peut avoir des effets pervers, non seulement en termes financiers, mais également en terme de type de consommation et par la suite de niveau de production. On trouve ce cas de figure au **Sénégal** où les producteurs ont intérêt à vendre leur riz à la SAED (au lieu de l'autoconsommer) et à acheter du riz auprès de la CPSP à un coût d'opportunité inférieur.

**Lorsque le différentiel est trop élevé**, cela traduit soit une mauvaise politique des prix, soit une absence de politique (notamment) de transformation, soit encore les deux à la fois. C'est le cas de la **Guinée** et de la **Guinée Bissau**, pays caractérisés par une absence de politique de transformation et même par l'absence d'une organisation privée de la transformation à une échelle moyenne. Ces deux pays n'ont en effet que très peu de décortiqueuses. La Guinée et la Guinée Bissau sont de plus les pays de la sous-région qui ont les plus bas prix aux producteurs.

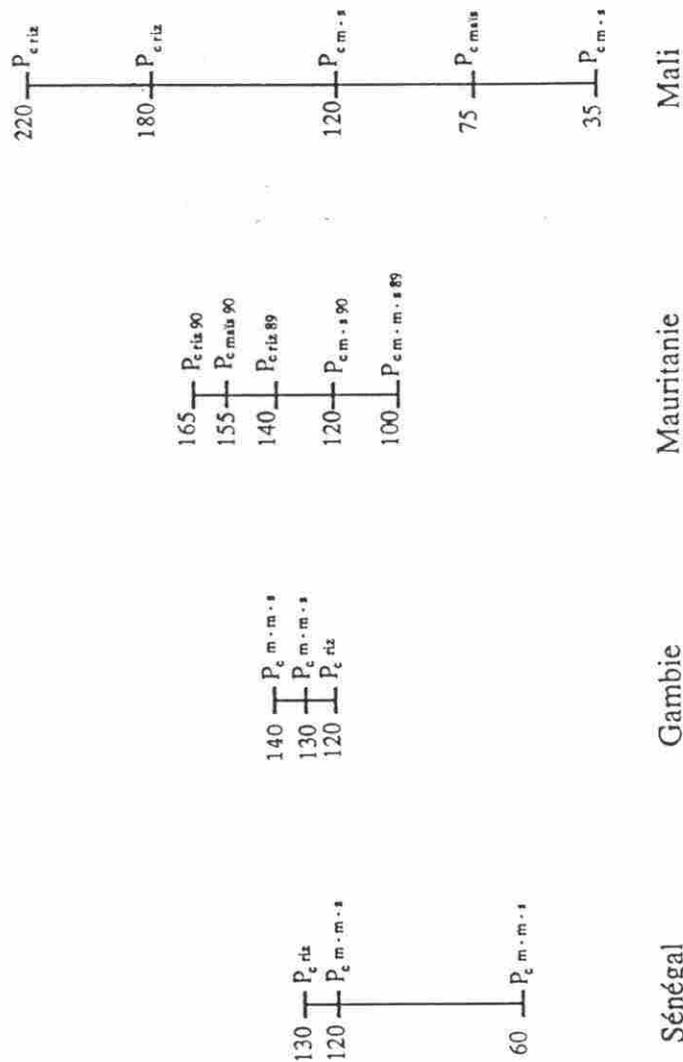
Au contraire, une politique de transformation plus appropriée consiste en un **différentiel entre prix à la consommation et prix payé aux producteurs suffisamment élevé** pour inciter à la transformation, **mais pas trop élevé** afin d'éviter des abus dans les rémunérations des autres acteurs intervenant tout au long de la filière.

C'est le cas du **Mali** qui a sans aucun doute la meilleure politique de transformation des pays de la sous-région notamment grâce à ce différentiel relativement élevé depuis maintenant quelques années. La **Mauritanie** suit depuis deux ans un processus de libéralisation dont un des éléments importants a été le relèvement progressif des prix à la consommation de façon à ce que les coûts de transformation puissent être couverts sans subventions.

**Au total**, la combinaison de mesures de politique relativement uniformisées (mesures concernant les céréales sèches, interventions sur le marché, gestion de l'aide, politiques de subvention) et de mesures de politique très hétérogènes (politiques de prix du riz, transformation, commerce extérieur, crédit, change) aboutit à une grande disparité dans les politiques de protection et de régulation des marchés céréaliers du sous-espace.

<sup>1</sup> Pour les céréales sèches, on ne peut pas parler actuellement de politique de transformation mais seulement de projets (cf 4.2.).

GRAPHIQUE N°5.3.  
 Comparaison des prix à la consommation du riz et des céréales sèches  
 (Campagne 1989/90 en F.CFA/kg)



Sources :  $P_c, P_{\text{mais}}, P_{\text{riz}}$  : Sreces nationales  
 Taux de change : voir annexe N°16

$P_c$  : prix à la consommation  
 $P_{c\text{ m.s}}$  : prix à la consommation des mil-mais-sorgho

**En résumé:**

. L'analyse des politiques céréalières est rendue difficile par l'écart, parfois très important, existant entre les politiques affichées et les politiques réellement appliquées. Ces dernières résultent des interactions entre les différentes interventions de l'Etat, les pratiques des acteurs (notamment des commerçants) et les politiques des pays voisins.

. Malgré la pénétration des conceptions libérales (généralisation des P.A.S.) et l'adoption de mesures de politique relativement uniformisées (politique concernant les céréales sèches, régulation du marché intérieur, gestion de l'aide alimentaire, politique de subvention), la disparité des politiques rizicoles demeure importante dans le sous-espace (politiques de prix, de transformation, de commerce extérieur, de crédit et de change). C'est la combinaison de mesures relativement uniformisées et d'interventions très hétérogènes qui aboutit à cette grande disparité des politiques de protection et de régulation des marchés céréalières.

. La protection de la production rizicole est très différente d'un pays à l'autre: faible ou nulle en Guinée Bissau, en Guinée et en Gambie; moyenne en Mauritanie et au Sénégal (1989); élevée au Mali et au Sénégal (1990). Cette politique est d'autant plus importante qu'elle joue un rôle déterminant dans la protection des céréales sèches (protection croisée). De ce point de vue, seul le Mali met en oeuvre une politique de promotion des céréales locales, alors que la politique gambienne est très défavorable à ces productions.

. La politique de régulation des marchés (qui ne peut être dissociée de la politique de protection) marque une nette tendance à l'harmonisation, sauf pour la transformation du paddy. Actuellement, seul le Mali, et dans une moindre mesure la Mauritanie, ont un différentiel de prix suffisant pour inciter à la transformation sans engendrer des marges commerciales excessives.

## 5.2. LES POLITIQUES MONÉTAIRES<sup>1</sup>

Nous avons souligné dans le chapitre I que la fragmentation monétaire du sous-espace s'était nettement accrue au cours des trente dernières années et qu'elle n'a pas d'équivalent dans les autres régions d'Afrique de l'Ouest.

Cette disparité des politiques monétaires constitue un sérieux obstacle au développement des échanges régionaux enregistrés, étant donné la complexité des procédures de règlement des transactions avec les pays à monnaies non convertibles. De surcroît, la priorité accordée dans chaque Etat aux règlements des transactions avec l'extérieur renforce ces obstacles en limitant, dans les pays hors zone franc, les moyens de paiement disponibles pour le règlement des opérations intrarégionales.

Ces obstacles aux échanges enregistrés sont dans le même temps un stimulant du marché noir de l'argent<sup>2</sup> et des circuits parallèles de marchandises.

Après avoir détaillé les facteurs qui contribuent au maintien du marché noir des monnaies, on se demandera dans cette section si les ajustements monétaires et bancaires de ces dernières années ont permis de modifier la prépondérance des circuits parallèles et des produits importés dans les échanges régionaux. On examinera aussi l'expérience de la Chambre de Compensation de l'Afrique de l'Ouest, dans la mesure où l'union des paiements est souvent avancée pour réduire le marché noir des monnaies.

### a. Les facteurs structurels du marché noir des monnaies

Dans cet espace monétaire fragmenté, plusieurs facteurs expliquent que le marché noir des monnaies perdure en dépit de l'avancée des politiques de libéralisation des changes :

#### a.1. La pénurie de devises

La structure déficitaire du commerce extérieur de l'ensemble des pays de la région suscite une demande de devises qui ne peut être satisfaite entièrement par le système bancaire. Les financements des déficits courants par des capitaux extérieurs, en particulier l'aide publique au développement, étant appropriés principalement par le secteur public, bon nombre d'opérateurs privés sont à la recherche de devises sur le marché noir qu'ils peuvent acquérir en monnaies nationales par le change manuel.

Cette localisation dans le marché noir de l'acquisition de devises entraîne des transactions régionales de marchandises situées le plus souvent, elles aussi, dans les circuits non officiels. Ainsi, l'exportation vers les pays de la zone franc fournit un moyen d'obtenir des devises aux opérateurs des pays à monnaies non convertibles.

<sup>1</sup> Ce paragraphe est rédigé en grande partie à partir de : VALLEE (O.).- La dimension monétaire et bancaire des échanges frontaliers dans le sous-espace ouest de l'Afrique de l'Ouest.- INRA-IRAM-UNB, document de travail, à paraître.

<sup>2</sup> Il est plus précis de parler de marché noir de l'argent, que de marché parallèle, car les transactions qui se déroulent sur ce marché portent sur des signes monétaires représentatifs de créances sur les Etats (et non sur les agents privés) et sont effectuées en contravention avec la réglementation bancaire et le contrôle des changes. De ce fait, on peut distinguer trois marchés : le marché officiel de l'argent et des biens, le marché noir de l'argent et le marché parallèle des biens.

Ce système d'échange confère de fait au franc CFA un statut de monnaie régionale dans la mesure où il est le principal vecteur de substitution aux devises du commerce international (puisque par son intermédiaire, les opérateurs peuvent acquérir ces devises sur le marché parallèle).

#### a.2. La réintroduction des gains illicites

Les pratiques fréquentes de surfacturation des importations et de sous-facturation des exportations dotent certains agents économiques de ressources monétaires en devises en marge des circuits officiels.

Une partie importante de ces ressources est déposée hors de la région, mais une autre est recyclée sur les marchés noirs des pays du sous-espace. Celle-ci servira à financer directement les échanges ou à régler un fournisseur extérieur pour l'achat d'une marchandise qui alimentera les circuits d'échanges, le plus souvent parallèles.

#### a.3. La disparité des valeurs des monnaies

Le franc CFA cumule les avantages de la convertibilité et de la valeur. Sa convertibilité en fait une monnaie recherchée par les opérateurs des pays voisins et, de ce fait, un stimulant important des échanges régionaux. La dépréciation des monnaies des pays hors zone franc lui donne un atout supplémentaire en raison de son pouvoir d'achat plus élevé.

#### a.4. Le contrôle des changes

L'ensemble des pays à monnaie non convertible de la région, à l'exception aujourd'hui de la Gambie, ont recours au contrôle des changes à travers des mesures qui visent à accroître les réserves en devises et à arbitrer leur répartition entre les besoins concurrents des agents économiques. Dans ce système, les recettes d'exportation doivent être déposées à la Banque Centrale et les importations sont rationnées au moyen d'un système de licences, du monopole de certains produits et d'impôts sur l'utilisation des devises.

Tous les agents qui ont des difficultés à obtenir des devises en raison du contrôle des changes s'efforcent de se les procurer sur le marché noir. Dans ce processus, les échanges régionaux jouent un rôle appréciable dans la mesure où ils permettent de réaliser le profit tiré du gain de changes.

### **b. Le caractère inopérant de la Chambre régionale de compensation**

Les pays africains, conscients des entraves au commerce intrarégional liées aux paiements, notamment la rareté des devises, le manque de mécanismes régionaux et les avantages limités des accords de paiements bilatéraux, ont exploré depuis le début des années soixante la possibilité de conclure des accords de compensation multilatéraux. Mais ce n'est qu'en 1975 qu'est créée la première Chambre de Compensation, celle d'Afrique de l'Ouest (CCAO).

Un accord de compensation est conclu entre un groupe de pays pour trouver une alternative au système de paiements existant pour le règlement des transactions commerciales entre eux qui implique l'utilisation de devises<sup>1</sup>. La finalité du système est de limiter le recours à ces devises par

<sup>1</sup> Ce système se différencie d'un accord centralisé de règlements réciproques utilisant une unité de compte convenue. La Chambre de Compensation utilise bien une unité de compte comme mesure, mais pas comme instrument de transaction; les soldes nets résultant des échanges sont périodiquement réglés en monnaies convertibles.

la réduction des soldes déficitaires des Etats. La tâche essentielle qui a été assignée à la CCAO est donc de compenser les dettes et créances multilatérales découlant des opérations courantes entre pays membres, à l'exception de celles effectuées entre les pays de l'UMOA (qui n'ont pas de problèmes de paiements entre eux).

On espérait que la majeure partie du commerce ouest-africain transiterait par la CCAO, mais les performances de celle-ci ont été décevantes : 23% des règlements régionaux sont passés en moyenne par son canal de 1977 à 1982 et seulement 9% de 1983 à 1987<sup>1</sup>. De surcroît, le taux de compensation des transactions a baissé depuis 1977/78, passant à 8% en 1984/85, ce qui signifie que 92% des transactions ont été réglées en devises.

Les faibles résultats de la Chambre de Compensation tiennent tout d'abord à deux problèmes : si la CCAO a été créée la même année que la CEDEAO, elle n'est pas l'expression d'une volonté régionale aussi globale: dans le sous-espace ouest, deux pays, la Mauritanie et la Guinée Bissau, n'en font pas partie ; par ailleurs, les commerçants, soucieux de garder leur indépendance par rapport à leur administration fiscale, ont préféré rester à l'écart de ce circuit officiel. De ce fait, la Chambre de Compensation n'a traité que très peu de transactions du secteur privé.

Bien que le système de compensation soit en théorie porteur d'avantages, plusieurs contraintes contribuent au blocage de la CCAO et, par là, au développement des échanges régionaux officiels:

- la prépondérance du commerce d'importation extrarégional ;
- le déséquilibre entre les commerces nationaux implique qu'une large partie du solde doit être réglée en devises ;
- la lenteur des transactions par la CCAO, qui pénalise les opérateurs ;
- enfin, la trop faible intégration des banques commerciales, qui sont les véritables opérateurs financiers du commerce régional dans un marché libéralisé, au fonctionnement de la CCAO. De plus, les relations pyramidales de ces banques avec des maisons mères étrangères ou leur caractère étatique font qu'elles n'ont que peu de relations à l'échelle régionale.

De ce fait, la CCAO n'a pas pu résoudre les difficultés entraînées par la disparité des politiques monétaires dans le sous-espace et l'on peut même penser que ses dysfonctionnements sont devenus aujourd'hui, à leur tour, un obstacle au développement des échanges intrarégionaux.

### **c. L'accroissement des disparités monétaires sous l'effet de l'ajustement structurel**

Comme dans le cas des politiques agricoles, on aurait pu s'attendre à ce que les processus d'ajustement structurel diminuent les disparités monétaires dans le sous-espace. Mais on assiste au contraire à un accroissement de cette disparité. En effet, bien que les réformes aient abouti à des dévaluations importantes dans les pays hors zone franc, les méthodes<sup>2</sup> et les rythmes des dévaluations, les modifications des règles d'accès aux devises et les transformations des systèmes bancaires sont autant de facteurs qui différencient encore davantage aujourd'hui les systèmes monétaires du sous-espace.

<sup>1</sup> Cité par: CERRUTI (P.).- Expériences monétaires et programmes d'ajustement structurel en Afrique de l'Ouest: les perspectives de la Chambre de Compensation.- CERED/LAREA, Université de Paris X, Nanterre, 1990.

<sup>2</sup> On aurait pu, par exemple, profiter de l'ajustement pour rattacher les monnaies non convertibles à un même panier de monnaies de référence, ce qui n'a pas été fait.

### c.1. Les dévaluations des monnaies hors zone franc

Les dévaluations dans les pays hors zone franc du sous-espace se sont échelonnées au cours des années 1980 : à partir de 1984 et surtout en 1986 pour le dalasi gambien, à partir de 1983 et surtout en 1987 et à la fin 1988 pour le peso guinéen, et fin 1985 pour le franc guinéen ; dans le même temps, l'ouguiya mauritanienne s'est dépréciée progressivement. Le tableau ci-dessous permet de voir l'évolution récente de ces taux par rapport au franc CFA.

**TABLEAU N°5.5.**  
**Taux de change officiels dans le sous-espace ouest en F.CFA**  
**(Taux d'octobre de chaque année)**

	1985	1986	1987	1988	1989	1990
1 Dollar	399	329	298	309	319	253
1 Dalasi	1151	437	394	428	408	335
100 Francs guinéens	17325	990	685	600	510	407
100 Pesos guinéens	2340	1940	387	225	163	107
1 Ouguiya	51	45	40	40	37	33

Sources : Banque de France, sauf pour le peso guinéen à partir de 1987 (Banque Centrale de Guinée Bissau).

La baisse du taux de change a été plus rapide en Gambie et en Guinée Bissau qu'en Guinée. De ce fait, si le dalasi gambien s'est stabilisé, il n'en va pas encore de même des autres monnaies et en particulier du franc guinéen sur lequel les opérateurs peuvent encore spéculer à la baisse sur le marché parallèle.

### c.2. La surévaluation du franc CFA

Le franc CFA, quant à lui, n'a toujours pas fait l'objet de dévaluation malgré les rumeurs qui ont couru à plusieurs reprises à ce sujet. Les experts continuent à débattre de l'estimation de son taux de surévaluation et des avantages et inconvénients d'une éventuelle dévaluation.

Il est difficile de se faire une idée précise de l'ampleur de la surévaluation du franc CFA étant donné la diversité des méthodes de calcul utilisées qui conduisent à des résultats compris dans une large fourchette<sup>1</sup> : d'un taux très faible à des taux, variables suivant les pays, supérieurs à 50%. Quel que soit ce taux, il est par contre certain que les dévaluations de ces dernières années dans les pays hors zone franc voisins du Sénégal et du Mali posent le problème de la compétitivité des exportations de ces deux pays dans la région. De plus, la surcôte relative du franc CFA qui en résulte, stimule leurs achats dans les pays hors zone franc, notamment de riz importé.

Les effets attendus d'une éventuelle dévaluation du franc CFA sur le secteur agricole sont nombreux : ralentissement des importations du marché mondial par un renchérissement des prix à la consommation, relance de la production pour l'exportation (sur le marché mondial comme sur les marchés régionaux), modification dans l'allocation des ressources, notamment par la

<sup>1</sup> Voir notamment: GUILLAUMONT JEANNENEY (S.).- Dévaluer en Afrique?- in *Observations et diagnostic économiques*, n°25, octobre 1988, et les travaux en cours de l'AIIRD, Boston, effectués pour le compte de l'USAID et du Club du Sahel, qui a réalisé des estimations à l'aide de différentes méthodes.

suppression des rentes et des doubles circuits... Dans la pratique, plusieurs obstacles empêchent souvent d'atteindre entièrement ces objectifs. La réussite d'une dévaluation dépend notamment des élasticités de l'offre et de la demande<sup>1</sup> dont nous avons vu précédemment qu'elles sont difficiles à cerner.

Pour ce qui concerne les céréales sèches dans le sous-espace, on peut penser que les exportations du Mali vers la Mauritanie et la Guinée seraient certainement stimulées relativement à celles vers le Sénégal et la Côte d'Ivoire. Par contre, il est moins sûr que les importations de riz seraient substantiellement freinées par cette seule mesure. Certes, l'intérêt pour la réexportation serait diminué. Mais au Mali, les prix du riz à la consommation sont déjà élevés et les importations limitées et, au Sénégal, il faudrait une modification du système de péréquation et de monopole des importations de la CPSP pour que l'augmentation du prix du riz importé soit répercutée à la consommation, mais cela risquerait alors de maintenir l'intérêt de la réexportation de Gambie. Par ailleurs, on a vu en Guinée que la dévaluation n'a pas empêché la hausse des importations, ni le développement des phénomènes de rente.

Dans la situation actuelle du sous-espace, la réduction des distorsions de prix à l'échelle régionale est certainement un préalable nécessaire à la dévaluation du franc CFA. Mais il ne semble pas que l'on puisse attendre de la seule intervention sur le change une limitation significative de la croissance des importations extrarégionales de céréales. Par ailleurs, un réajustement de la valeur du CFA aurait un impact sur tous les secteurs économiques des pays concernés. Les conséquences sur le secteur agro-alimentaire devraient donc être envisagées dans ce contexte global.

### c.3. L'accès aux devises

Les modes de régulation de l'accès aux devises sont très différents selon les pays.

**Au Sénégal et au Mali**, la convertibilité ouvre droit en principe automatiquement aux devises nécessaires à l'importation. Mais cette faculté d'importer sans restriction de contrôle des changes a été affectée à la fois par la dégradation du système bancaire et par l'ajustement structurel du secteur financier.

Dans le cas du Sénégal, le système financier a contribué ces dernières années à l'augmentation de la dépendance alimentaire en privilégiant la distribution de crédits à court terme orientés vers le financement des importations. Une part importante de ces crédits a alimenté la fuite des capitaux et le financement du commerce international d'importation à travers les circuits parallèles à partir de la Gambie<sup>2</sup>, privant ainsi l'Etat de ressources fiscales importantes<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Voir notamment: RAFFINOT (M.).- L'ajustement des monnaies est-il un moyen d'encourager les productions agricoles locales en Afrique ?.- Communication au séminaire L'avenir de l'agriculture des pays du Sahel, CIRAD/Club du Sahel/OCDE, Montpellier, 12-14 septembre 1990.

<sup>2</sup> En 1988, les exportations de billets du Sénégal se sont élevées à 62,3 milliards de F CFA, faisant de ce pays un foyer majeur de sortie de billets de la zone franc. La Grande-Bretagne étant devenue la première place de rachat des billets de l'UMOA (ce qui est interprété comme la contrepartie de règlements de marchandises par la Gambie), les experts attribuent les deux tiers de la sortie de billets du Sénégal (soit 41,5 milliards de F CFA) au commerce d'importation non enregistré via la Gambie. Cf: VALLEE (O.).- La dimension monétaire des échanges régionaux à partir du Bénin et de la Gambie.- Communication au séminaire sur les espaces céréaliers régionaux en Afrique de l'Ouest, Lomé, Togo, 6-11 novembre 1989.

<sup>3</sup> Le manque à gagner global pour les recettes douanières sénégalaises du commerce en fraude avec la Gambie peut être estimé entre 28 et 35 milliards de F CFA en 1986/87, à comparer avec les 75 milliards de recettes douanières effectives et 200 milliards de recettes fiscales totales. Cf: CORBEAUX (A.) et L'HERITEAU (M-F.).- Compte rendu de mission effectuée du 2 juin au 2 juillet 1987 sur le commerce non contrôlé entre le Sénégal et la Gambie.- Ministère de la Coopération, CCCE, Paris.

Les orientations globales de la nouvelle politique monétaire mise en place par la BCEAO en 1989 (plafonnement des concours de l'Institut d'émission en fonction des avoirs extérieurs, encadrement des crédits de campagne et des crédits bancaires à l'Etat<sup>1</sup>) devraient signifier la fin de l'accès au crédit facile pour les importations. Ainsi, la raréfaction des liquidités devrait freiner les réexportations gambiennes vers le Sénégal de manière probablement plus efficace que le renforcement des contrôles douaniers.

**En Gambie**, toutes les restrictions sur les importations sont aujourd'hui levées et la Banque Centrale ne monopolise plus les devises. Depuis 1986, un système de change flottant est adopté et les devises sont vendues par les banques commerciales à leurs clients<sup>2</sup>. Mais comment obliger ceux-ci à céder leurs devises contre du dalasi ? Le moyen principal est l'obligation qui est faite aux importateurs de payer les droits de douane ou autres taxes en dalasi et sans délai. Ce système ne fonctionne évidemment bien qu'en raison de l'abondance de francs CFA dans l'économie gambienne suite à la vente de marchandises importées aux opérateurs sénégalais et, dans une moindre mesure, maliens.

**En Guinée**, le cours de change est déterminé par la vente et l'achat aux enchères de devises auprès de la Banque Centrale. Si l'accès aux devises est étroitement limité par la Banque Centrale (ce qui stimule le marché noir), l'excédent de la balance commerciale dû aux ventes importantes de bauxite atteste d'une capacité importante de financement des importations. Celle-ci pourrait fonctionner comme un relais pour les opérateurs du Sénégal soumis aux restrictions de crédits. Dans la situation actuelle de glissement du franc guinéen, la limitation de l'accès aux devises pousse déjà les opérateurs guinéens à s'engager dans la réexportation vers le Mali.

**En Guinée Bissau**, l'accès aux devises pour les importations est nettement plus difficile, ce qui donne de l'importance aux réexportations de riz vers le Sénégal. Pour pallier le manque de devises, une réforme, consistant à lier le peso à l'escudo portugais pour obtenir des lignes de crédits à l'importation, vient d'être réalisée. De ce fait, les besoins en francs CFA diminuent et l'intérêt du commerce régional aussi.

Par ailleurs, la privatisation du système bancaire suit aussi des rythmes différents : elle semble achevée en Gambie, elle est en cours dans l'assainissement des systèmes bancaires au Mali et au Sénégal (où l'on voit déjà apparaître des institutions spécialisées dans l'importation), elle est par contre moins avancée en Guinée et en Guinée Bissau.

## Conclusion

Les politiques d'ajustement structurel se sont surtout traduites par la libéralisation des flux commerciaux et bancaires concernant les relations extrarégionales des pays du sous-espace, les préoccupations d'une plus grande homogénéité des politiques passant au second plan. Par ailleurs, la faiblesse de l'insertion des banques dans l'intermédiation vis-à-vis du secteur rural et du commerce transfrontalier et leur manque de relations à l'échelle régionale, limitent le développement des échanges officiels.

<sup>1</sup> Pour plus de détails, voir VALLEE (O.), document de travail à paraître, op. cit.

<sup>2</sup> Avant 1986, la Banque Centrale de Gambie qui monopolisait les devises s'endettait pour financer les importations dont une grande partie était réexportée vers le Sénégal sans que le système bancaire gambien n'en reçoive de contrepartie. Aujourd'hui, la Gambie ne finance plus les réexportations avec ses propres devises, mais s'efforce d'attirer le franc CFA dans son système bancaire. Pour une explication plus détaillée, voir VALLEE (O.), 1989, op. cit.

On assiste donc dans le sous-espace à une certaine balkanisation monétaire. Le franc CFA demeure toujours une monnaie régionale, en raison de sa convertibilité, mais sa présence sur les marchés est en voie de régression, alors que le commerce guinéen d'importation augmente l'influence du dollar dans la zone (de même que le commerce gambien qui a davantage recours aujourd'hui au dollar qu'à la livre). Dans le même temps, la part croissante du commerce de la Mauritanie, du Sénégal et du Mali avec Las Palmas (plaque tournante du commerce de transit des produits japonais notamment) fait entrer la devise espagnole dans le jeu. Enfin, le retour de l'escudo dans le système bissau guinéen fait peser un doute sur la volonté des pays du sous-espace à promouvoir une réelle coopération monétaire.

Dans cet espace monétaire fragmenté où les marchés noirs des monnaies sont appelés à perdurer, on peut certes attendre une diminution des financements disponibles pour le commerce d'import-réexportation. Mais les dévaluations réalisées jusqu'ici n'ont pas eu d'effets, sauf en Gambie, sur la recomposition du commerce extérieur. En cas de diminution des importations globales, le maintien d'importations alimentaires élevées fait donc peser une menace sur l'approvisionnement en biens de production.

**En résumé :**

. La disparité des politiques monétaires et bancaires constitue l'un des principaux obstacles au développement du commerce régional enregistré et l'un des principaux stimulants des circuits parallèles.

. Cette disparité s'est accrue avec les ajustements monétaires et bancaires de ces dernières années, principalement à travers les modifications différenciées des systèmes de change, des taux de change et des modes d'accès aux devises.

. De nombreux facteurs expliquent la permanence du marché noir des monnaies, en particulier l'accès restreint aux devises.

. Le franc CFA demeure, en raison de sa convertibilité, au centre des transactions régionales non enregistrées, mais il est concurrencé dans le sous-espace par d'autres devises étrangères.

. L'intégration régionale officielle des échanges se heurte aussi:

- à la priorité accordée par chaque Etat aux règlements des transactions sur les marchés mondiaux, qui limite le volume de devises disponibles pour le règlement des transactions régionales ;

- à l'échec de la Chambre de Compensation d'Afrique de l'Ouest, dont les dysfonctionnements deviennent aujourd'hui un obstacle supplémentaire au commerce régional ;

- et à la faiblesse des relations que les banques commerciales entretiennent entre elles à l'échelle régionale.



## **VI. LA DYNAMIQUE REGIONALE**



La notion de dynamique régionale, telle que nous l'entendons ici, correspond au fonctionnement actuel du sous-espace. Elle diffère de la notion d'intégration régionale qui, pour nous, exprime un processus de mise en valeur et de renforcement des complémentarités au sein de l'espace considéré.

Le plus souvent, l'intégration régionale est abordée en opposant l'intégration politique, ou dirigiste, et l'intégration par le marché<sup>1</sup>. Or, nous l'avons vu précédemment, cette distinction ne correspond pas à la réalité observée ici : on ne peut traiter des pratiques des commerçants sans faire référence à leurs relations avec la puissance publique (voir chapitre IV), comme on ne peut traiter des interventions de l'Etat sans prendre en compte leurs interactions avec les pratiques des acteurs (voir chapitre V).

Autrement dit, c'est dans les interactions entre le pouvoir étatique et les forces du marché que réside la dynamique régionale des échanges. C'est à partir de l'analyse par pays de ces interactions (partie 6.1.) que nous nous proposons de caractériser la dynamique actuelle du sous-espace (partie 6.2.). Cette approche présente un double avantage :

- elle permet de cerner la réalité des pratiques des acteurs puisqu'elle décrit les actions issues du compromis réalisé entre eux ;
- elle permet ensuite d'apprécier plus précisément la faisabilité de propositions de politiques et d'évaluer l'impact de celles-ci sur les acteurs concernés.

Sur la base du scénario tendanciel ainsi décrit, nous chercherons ensuite à tracer les grandes lignes d'une évolution plus positive des économies céréalières du sous-espace (partie 6.3). La présentation de ce scénario tendanciel comprend, tout d'abord, une caractérisation succincte des potentialités d'accroissement de la production céréalière, puis une esquisse des conditions nécessaires à l'expression de ce potentiel. L'une de ces conditions réside dans la mise en oeuvre d'un véritable processus d'intégration régionale.

## **6.1. LES SYSTÈMES NATIONAUX DE PROTECTION-REGULATION**

Le système de protection-régulation correspond à la combinaison d'interventions de l'Etat et des autres agents économiques qui assure, en fin de compte, la protection de l'agriculture et la régulation du marché (national ou régional).

---

<sup>1</sup> Pour une discussion des différentes conceptions de l'intégration régionale, voir HUGON (P.). - Les différentes formes d'intégration régionale en Afrique sub-saharienne et les programmes d'ajustement structurel. Nanterre:LAREA/CERED, mai 1990.

Chacun des pays du sous-espace est confronté au problème que pose l'écart important existant entre les prix de revient des céréales nationales et les cours des céréales importées<sup>1</sup>. Cependant, face à cette caractéristique commune, les politiques et les stratégies des agents économiques diffèrent sensiblement d'un pays à l'autre.

Ces différences expriment la spécificité du compromis établi, dans chaque pays, entre les acteurs des économies céréalières. Ce compromis (que nous nommons système de protection-régulation) est à la fois cause et résultat du poids relatif (économique, social et politique) de chacun des acteurs. Nous en présentons ici les principales caractéristiques pour chaque pays du sous-espace.

#### a. Le Mali

Le Mali est le pays du sous-espace où les producteurs de céréales sont les plus protégés. Ce soutien de la production nationale résulte de la combinaison de plusieurs éléments :

- . protection naturelle, associée à une limitation des importations de riz<sup>2</sup>;
- . encadrement technique d'une fraction relativement importante des producteurs : ceux de l'Office du Niger, ceux situés dans les zones cotonnières;
- . appui à l'organisation économique du monde rural (banques de céréales, crédit aux associations villageoises,...);
- . prix d'achat du paddy garanti aux producteurs de l'Office du Niger. Cette garantie n'est pas toujours effective, car elle dépend étroitement des disponibilités en trésorerie de l'Office;
- . prix à la consommation du riz nettement supérieur à celui des céréales sèches;
- . en année excédentaire, mesures de soutien des prix par : crédit aux associations villageoises pour le stockage et appui aux commerçants pour promouvoir les exportations de céréales sèches<sup>3</sup>.

Les consommateurs paient les céréales, notamment le riz, à des prix élevés dont les fluctuations sont modérées<sup>4</sup> (voir graphique n°6.1.). Cette stabilité à un niveau élevé des prix à la consommation résulte de l'action de l'Etat (fortes restrictions des importations de riz) et des stratégies des commerçants.

Les commerçants, organisés en oligopoles, agissent de manière concertée pour aligner le prix du riz importé sur le prix plus élevé du riz local. En contribuant à renforcer la protection du marché, ils disposent ainsi d'une rente sur les importations de riz (en particulier lors d'importations clandestines). Lorsque les prix à la production sont bas, ils parviennent à réaliser des marges substantielles dans la commercialisation des céréales locales.

<sup>1</sup> En 1989/90, pour le riz, cet écart varie entre 30 F.CFA et 100 F.CFA/kg selon les centres de consommation considérés (voir paragraphe 3.3.).

<sup>2</sup> Plusieurs formules de limitation des importations de riz ont été mises en oeuvre par le gouvernement malien au cours des dernières années ; en 1989/90, il s'agit d'une prohibition de fait au travers de valeurs mercuriales très élevées (voir chapitre V).

<sup>3</sup> Ce fut le cas en 1989/90 (voir chapitre III).

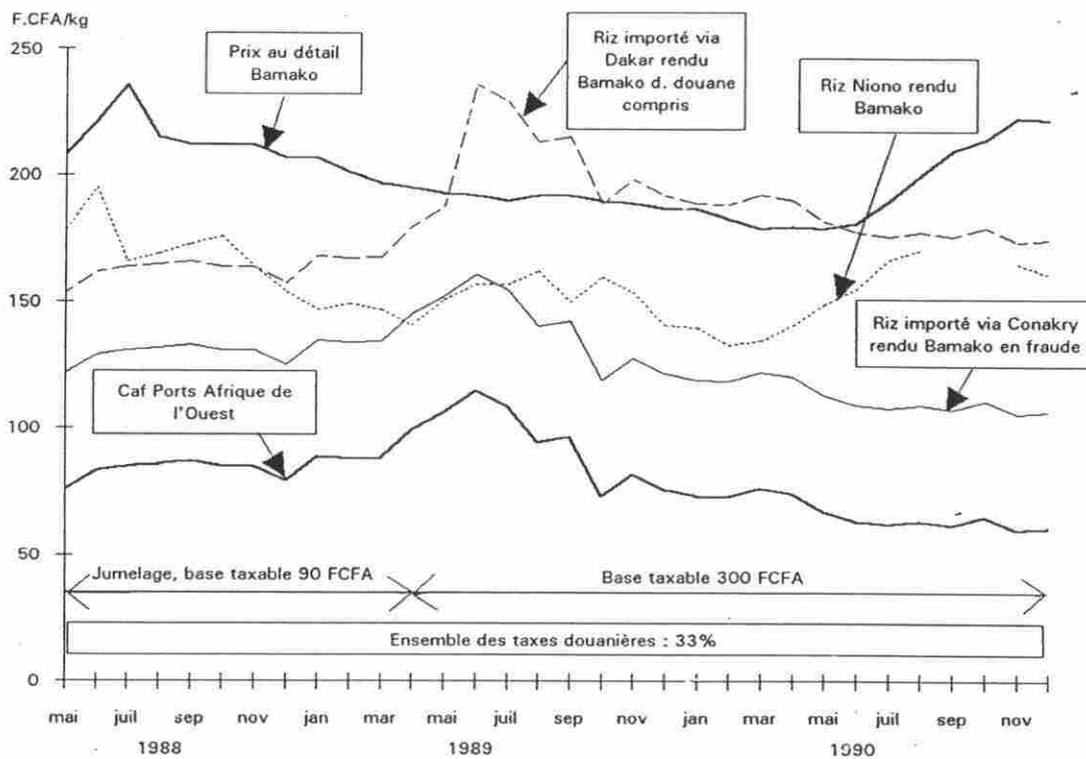
<sup>4</sup> A quelques exceptions près. En octobre 1990, par exemple, le prix du riz à la consommation est monté jusqu'à 220 F.CFA/kg à Bamako, suite au blocage par les grands commerçants de l'appel d'offre pour la vente du riz à l'Office du Niger, qui cherchaient à faire pression pour la "réouverture" des importations.

Ainsi, si la protection des producteurs nationaux est forte comparativement aux autres pays, elle ne l'est pas autant que le laisserait penser le niveau (élevé) des prix à la consommation :

- . d'une part, le niveau des prix à la consommation n'est pas systématiquement répercuté sur celui des prix à la production;
- . d'autre part, les quantités de riz importées (actuellement de manière frauduleuse) du marché mondial restreignent d'autant les débouchés actuels et potentiels des producteurs nationaux.

#### GRAPHIQUE N°6.1.

**BAMAOKO : Comparaison des prix de revient du riz importé (officiellement et frauduleusement) et du riz local (mai 1988 à décembre 1990, en F.CFA/kg)**



Sources : Annexes N°17 et N°24.

Cependant, les producteurs nationaux sont davantage pénalisés par les dysfonctionnements actuels de la filière riz nationale (notamment les problèmes de transformation rencontrés à l'Office en 1989/90) que par les importations parallèles.

Il faut noter que les volumes de riz importés en 1989/90 sont moindres qu'au cours des années précédentes. Ce recul des importations résulte de la valeur mercuriale très élevée appliquée à la taxation du riz importé qui équivaut une quasi fermeture des importations et également du niveau élevé de la récolte nationale de paddy.

Du fait de ces mesures de "prohibition" des importations de riz, le différentiel entre les cours mondiaux et le prix à la consommation des céréales revient entièrement aux commerçants qui réalisent des importations clandestines.

## b. Le Sénégal :

Au Sénégal, l'ensemble de la filière rizicole est l'objet d'une forte intervention de l'Etat, tandis que le secteur des céréales sèches est beaucoup moins soutenu.

Les producteurs de paddy établis sur la rive gauche du fleuve Sénégal<sup>1</sup> bénéficient d'un soutien particulièrement élevé, puisque l'Etat achète (via les transformateurs) leur récolte à un prix garanti qui couvre actuellement les coûts de production<sup>2</sup>. Ce soutien public, qui concerne donc à la fois les producteurs et les transformateurs, ne peut s'appliquer qu'à un volume limité de production du fait même du système de péréquation sur lequel il repose<sup>3</sup>.

La situation des producteurs de céréales sèches est sensiblement différente. Bien qu'il existe un mécanisme d'intervention publique (via le C.S.A.) permettant d'éviter la baisse des prix à la production en dessous d'un certain seuil, on peut considérer que la production, la commercialisation et la transformation des mil, maïs et sorgho ne sont pas encouragées. En effet, le différentiel de prix à la consommation entre le riz et ces céréales est trop faible pour autoriser une progression, voire un simple maintien, des parts de marché de ces dernières. Sur le marché de l'alimentation animale, qui au Sénégal n'est pas négligeable, les céréales sèches sont en partie concurrencées par les produits importés, actuellement non soumis à une taxation douanière.

Le consommateur sénégalais connaît une situation privilégiée à double titre : pour ses achats de riz (principale céréale consommée en milieu urbain), il bénéficie de prix bas (surtout depuis 1988) et stables. En effet, le Sénégal est le seul des pays du sous-espace à mettre en oeuvre une politique commerciale extérieure qui place le consommateur à l'abri des fluctuations des cours internationaux.

Le différentiel entre les prix internationaux et les prix intérieurs est ici récupéré uniquement par le secteur public<sup>4</sup>. La part qui revient au Trésor public, au titre des droits de douane, est actuellement plus faible<sup>5</sup> que le montant de la péréquation gérée par la CPSP<sup>6</sup>. Cette situation est propice à la création d'une rente en faveur d'un petit nombre de fonctionnaires de cette administration ou de personnalités proches du pouvoir en place.

Parmi les opérateurs privés, les deux ou trois transporteurs agréés par la CPSP (pour le transport du riz à l'intérieur du pays) ont, jusqu'à une date très récente, largement bénéficié des subventions liées à l'application d'un prix à la consommation du riz uniforme quelles que soient les régions.

Dans le cas de la filière du blé, les opérateurs privés qui assurent la transformation du blé en farine bénéficient d'une forte protection.

- 
- 1 Le paddy produit en Casamance, qui représente 40% de la récolte nationale et est très peu commercialisé, ne fait l'objet d'aucune intervention de l'Etat.
  - 2 Le prix d'achat du paddy au producteur est de 85 F.CFA par kilo en 1989/90 tandis que les coûts de production (avec valorisation de la main-d'oeuvre familiale, sans amortissements) peuvent être estimés entre 60 et 80 F.CFA par kilo, selon le type d'aménagement (voir chapitre II).
  - 3 Dans la situation actuelle où le prix à la consommation ne peut, pour des raisons politiques, être modifié, toute augmentation du volume de la production nationale soutenue implique un accroissement de celui des importations (ou une baisse des cours mondiaux).
  - 4 La tentative de libéralisation des importations en 1987 n'a pas été reconduite.
  - 5 Du fait d'un bas niveau des cours mondiaux du riz. Lorsque ceux-ci sont élevés, la part perçue par le Trésor est supérieure au montant de la péréquation.
  - 6 Le montant de la péréquation gérée par la CPSP varie, selon les sources, du simple au double. Voir HIBOU (B.), 1990, op. cit.

### c. La Mauritanie:

Le système de protection et de régulation mauritanien est actuellement en profonde mutation, tout au moins pour ce qui concerne la filière rizicole. Jusqu'au début de l'année 1989, la gestion de celle-ci était assez proche de la politique rizicole appliquée au Sénégal.

Le soutien des producteurs (prix d'achat garanti) et le maintien de prix bas à la consommation était financé par les prélèvements opérés sur les importations et par les fonds de contrepartie de l'aide alimentaire. Avec la forte croissance de la production de paddy à partir de 1985<sup>1</sup>, ce mode de financement de la filière s'est avéré trop coûteux pour les finances publiques<sup>2</sup>.

La libéralisation de la filière rizicole engagée en 1989, composante du programme d'ajustement structurel négocié avec les bailleurs de fonds, a porté jusqu'à présent sur la réduction du volume de la production achetée à prix garanti, la privatisation de la transformation et l'augmentation des prix à la consommation<sup>3</sup>. La privatisation des importations, actuellement monopole de la société d'Etat SONIMEX, est prévue mais n'a pas encore été concrétisée.

Au terme de la première campagne réalisée dans ce nouveau cadre, il est manifeste que la rentabilité de la filière s'est améliorée (notamment par un abaissement des coûts de transformation), mais celle-ci profite, pour l'instant, essentiellement aux intermédiaires (commerçants, transformateurs et transporteurs). Les consommateurs sont pénalisés par la hausse des prix de détail, tandis que l'on assiste à une différenciation accrue des situations des producteurs. Les petits (pour la plupart installés sur les périmètres de la SONADER) sont confrontés à la baisse des achats garantis du C.S.A. et à des prix de marché inférieurs à leurs coûts de production. De leur côté, la plupart des gros producteurs ont la capacité de stocker leur récolte et, ainsi, de pouvoir négocier celle-ci au mieux.

Dans la situation actuelle, le différentiel entre les cours internationaux et les prix intérieurs est perçu par l'Etat, avec un partage entre le Trésor public (droits de douane) et la SONIMEX. Si elle a lieu, il est probable que la privatisation des importations se déroulera dans les mêmes conditions que celle de la transformation, c'est-à-dire que les importations seront le fait d'un nombre restreint d'opérateurs privés.

La libéralisation de la filière rizicole n'a rien modifié pour le secteur des céréales sèches, dont la production est toujours aussi peu soutenue<sup>4</sup>.

La Mauritanie importe des quantités importantes de blé (non panifiable), constituées exclusivement de livraisons d'aide alimentaire, et de farine de blé. Cette dernière, importée par des opérateurs privés, est soumise à une très faible taxation et est l'objet de réexportations en direction du Mali.

1 Celle-ci résulte principalement des investissements réalisés par des commerçants et des fonctionnaires dans ce secteur à la suite d'une réforme foncière.

2 La fermeture, en avril 1989, de la frontière avec le Sénégal a accru les difficultés de financement de la filière, en supprimant les ventes parallèles à la SAED qui contribuaient à la protection du paddy mauritanien.

3 Pour une étude détaillée du processus de libéralisation, voir DIDI (O.). - La libéralisation de la filière riz en Mauritanie. - IRAM-INRA-UNB ; Club du Sahel/OCDE ; Ministère de la Coopération, 1990.

4 La hausse du prix à la consommation du riz est un facteur favorable aux céréales sèches, mais insuffisant à lui seul pour autoriser une reconquête des parts de marché perdues par ces céréales depuis 20 ans.

#### d. La Gambie

Le système de protection-régulation des céréales de la Gambie est assez simple à caractériser. Depuis les réformes mises en oeuvre en 1985 en raison de l'ajustement structurel, l'économie céréalière est entièrement ouverte au marché international dans le cadre d'une stratégie globale (dépassant le seul secteur céréalier) de développement des réexportations vers les pays voisins, tout particulièrement le Sénégal. De fait, la Gambie est, au sein du sous-espace, le seul pays véritablement réexportateur.

Les opérateurs privés peuvent donc importer librement les céréales disponibles sur le marché mondial. Leur marge de manoeuvre est d'autant plus grande qu'ils ne sont soumis à aucun contrôle des mouvements de devises<sup>1</sup>. Ils perçoivent l'essentiel du différentiel entre les cours internationaux et les prix intérieurs des pays voisins. Le Trésor public récupère une faible partie de ce différentiel à travers la taxe sur les ventes intérieures<sup>2</sup>.

Logiquement, les producteurs (qu'il s'agisse de ceux de paddy ou de ceux de céréales sèches) sont fortement pénalisés par cette libéralisation du commerce extérieur qui a été suivie d'un retrait de l'Etat de la commercialisation interne. De fait, on observe une baisse de la production gambienne de paddy depuis quelques années.

Les consommateurs, quant à eux, bénéficient de prix bas ; cependant, ils ont du faire face aux effets la dévaluation du Dalasi et subissent directement les fluctuations des cours internationaux.

#### e. La Guinée

Jusqu'en 1984, l'emprise de l'administration sur le commerce, extérieur et intérieur, de céréales était totale. Le changement de régime politique survenu alors s'est traduit par une libéralisation rapide et complète de l'activité économique. Dans ce nouveau contexte, les importations, sources de profits nettement plus élevés, se sont développées beaucoup plus rapidement que la commercialisation des denrées nationales. Les ressources procurées par les exportations de produits miniers (bauxite, diamant, ...) assurent une partie du financement de ces importations croissantes.

Les importations de riz sont officiellement soumises à une protection tarifaire, mais, en pratique, celle-ci n'est pas appliquée. L'essentiel du différentiel entre les cours internationaux et les prix intérieurs devrait donc revenir aux importateurs<sup>3</sup>. Dans la réalité, les conditions restrictives d'accès aux devises (et celles d'octroi des crédits commerciaux) permettent à certains fonctionnaires et à des personnalités proches du pouvoir de partager cette rente avec l'oligopole marchand.

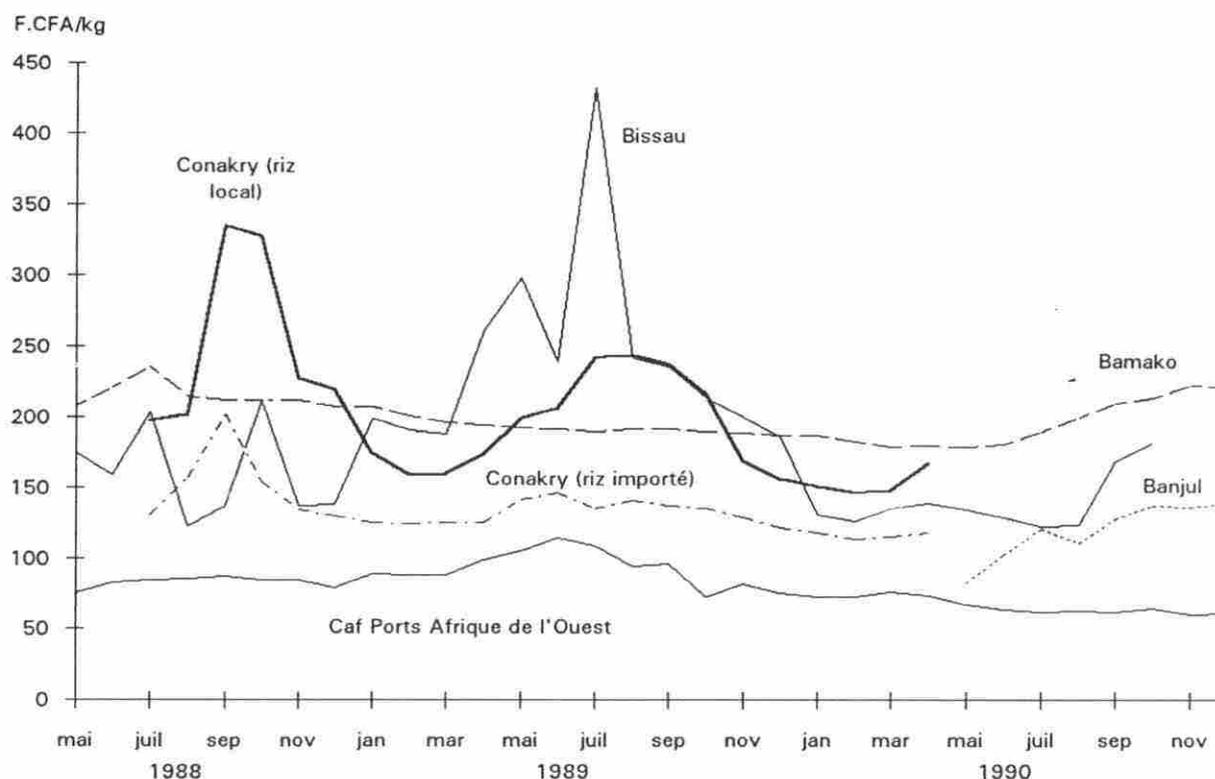
Les difficultés de l'accès aux devises et les coûts supplémentaires (de corruption) qu'il entraîne est, pour les opérateurs privés, une des motivations de la recherche de gains substantiels par le biais de la réexportation de céréales vers le Mali et le Sénégal.

1 Les banques privées sont habilitées à effectuer directement les transactions avec l'étranger, sans passer par la Banque Centrale.

2 Si les taxes à l'importation sont faibles dans le cas du riz, elles ne sont pas négligeables pour plusieurs autres produits réexportés. Ainsi, d'un strict point de vue budgétaire, la Gambie pourrait se passer des réexportations de riz à condition de pouvoir poursuivre les autres ou de bénéficier d'une compensation. On aboutit ici à un débat qui dépasse le seul secteur céréalier.

3 Relativement nombreux au début de la libéralisation, les opérateurs impliqués dans les importations forment aujourd'hui un groupe restreint.

**GRAPHIQUE N°6.2.**  
**Evolution du prix à la consommation du riz 35% à Conakry, à Bissau,**  
**à Bamako et à Banjul (mai 1988 à décembre 1990 en F.CFA/kg)**



Sources : Annexes N°17, N°18, N°19 et N°24.

Le riz constitue, en Guinée, la principale production agricole et forme la base des régimes alimentaires. Hormis quelques projets visant l'amélioration des systèmes de production, la production nationale de paddy ne fait, à l'heure actuelle, l'objet d'aucun soutien. A la différence du Mali (ou même du Sénégal), les marchés du riz importé et du riz local sont bien distincts du fait des différences de qualités, de niveaux de prix et de conditions d'utilisation.

La concurrence exercée par le riz importé se réalise en premier lieu par les prix : bien que, par goût, les consommateurs accordent la préférence au riz local, ils se reportent, le plus souvent, sur le riz importé meilleur marché. Cette progression du riz importé s'accroît en zone rurale avec la remise en état des voies de communication et, en zone urbaine, avec la baisse du pouvoir d'achat. Dans ce contexte, les producteurs guinéens, encore moins insérés dans les échanges que leurs homologues sénégalais ou maliens, tendent à se replier davantage sur l'autoconsommation de leur production.

Le système de régulation guinéen est a priori favorable aux consommateurs qui bénéficient des prix relativement bas du riz importé. Néanmoins, le mauvais fonctionnement de l'administration, les rapports de force entre celle-ci et les commerçants se traduisent par des irrégularités (parfois volontaires) de l'approvisionnement qui aboutissent, à certaines périodes, à de brusques hausses de prix (voir graphique n°6.2). Ainsi, le comportement de l'oligopole est désavantageux pour le consommateur sans pour autant jouer un rôle de stimulation de la production nationale.

#### f. La Guinée Bissau

Le système de protection-régulation des céréales de la Guinée Bissau est semblable en de nombreux points à celui de la Guinée.

La libéralisation engagée en 1987, après 10 ans d'omniprésence de l'Etat, aboutit à une absence complète de soutien de la riziculture nationale, alors que le riz constitue, ici aussi, la base de la production et la consommation alimentaire nationale.

Les importations de riz sont réalisées par un oligopole, qui utilise cette denrée pour collecter (par troc) la noix de cajou, principale ressource d'exportation du pays. Les commerçants réexportent une fraction du riz importé vers le Sénégal afin de disposer de devises non soumises au contrôle de l'administration.

Les consommateurs bissau-guinéens bénéficient de l'absence de taxation sur le riz importé, mais ils sont confrontés (plus encore qu'en Guinée) à de fortes fluctuations des prix, liées aux irrégularités de l'approvisionnement du marché.

**En résumé :**

. L'étude des systèmes nationaux de protection-régulation fait apparaître :

\* Des pays (Gambie, Guinée, Guinée Bissau) où la libéralisation, quasi complète, du secteur céréalière concerne à la fois le commerce extérieur et le commerce intérieur. Cette orientation se traduit par une forte augmentation des importations, une progression des réexportations, un découragement de la production et une instabilité élevée des prix à la consommation.

En Guinée et en Guinée Bissau, le secteur rizicole représente un enjeu important et la croissance des importations (conséquence de la politique libérale adoptée) est l'objet de débats qui ne sont pas encore tranchés.

En Gambie, au contraire, il se manifeste une adéquation entre la politique céréalière adoptée et le choix de spécialiser le pays dans une fonction de relais entre le marché international et le marché régional, le cas échéant au détriment des secteurs productifs.

\* Des pays (Mali et, dans une moindre mesure, Mauritanie) qui mettent en oeuvre des politiques de libéralisation sélective, caractérisées par une libéralisation du marché intérieur associée à un certain contrôle des importations. Ces politiques aboutissent à une certaine protection des producteurs (plus forte au Mali) et à une augmentation des prix à la consommation du riz. Elles permettent l'amélioration de la rentabilité des filières rizicoles nationales et, au Mali, de celle des céréales sèches (protection croisée).

Qu'elles soient complètes ou sélectives, il est à souligner que ces politiques de libéralisation ne sont pas réalisées dans le cadre d'un marché concurrentiel.

\* Enfin, le Sénégal se caractérise par une forte intervention de l'Etat dans la commercialisation extérieure et intérieure du riz. Celle-ci vise la protection d'une frange limitée de producteurs (ceux de paddy de la Vallée du fleuve) et la défense du pouvoir d'achat des consommateurs urbains. La mise en oeuvre d'une libéralisation du type de celle appliquée par la Mauritanie fait actuellement l'objet de débats intenses.

. Les objectifs globaux des systèmes de protection de chaque pays présentent donc une disparité assez forte. Celle-ci, parce qu'elle constitue l'un des déterminants des flux d'import/réexportation, est un obstacle à la mise en oeuvre d'un processus d'intégration régionale.

## 6.2. LA DYNAMIQUE CERÉALIERE REGIONALE OU LE SCENARIO TENDANCIEL

Contrairement à ce que l'on aurait pu penser à priori, la mise en oeuvre de programmes d'ajustement structurel, qui s'impose à tous les pays du sous-espace, ne se traduit pas par une homogénéisation des politiques économiques. Dans le domaine des politiques céréalières, si l'on observe une tendance à l'uniformisation de certaines mesures<sup>1</sup>, les objectifs demeurent profondément divergents. En matière monétaire, les modalités d'application des P.A.S. aboutissent à une différenciation accrue des systèmes monétaires.

Du fait des interactions existantes entre ces politiques disparates, la dynamique régionale n'est pas la somme arithmétique des systèmes de protection-régulation nationaux. Elle présente une logique spécifique, dont les éléments majeurs sont analysés ici.

### a. Une nette préférence aux importations

Le fonctionnement actuel du sous-espace se traduit, en premier lieu, par un renforcement de l'ouverture des économies céréalières aux marchés internationaux. Cette extraversion accrue repose sur les flux régionaux d'import/réexportation qui correspondent à des rentes importantes.

Chacun des pays du sous-espace (à l'exception du Mali ces dernières années) présente un décalage entre le niveau de l'offre nationale en céréales et celui de la demande qui rend nécessaire un certain volume d'importations.

A l'heure actuelle, ce ne sont pas ces déficits "objectifs" (ou théoriques) qui déterminent les volumes des céréales achetées sur les marchés mondiaux. En effet, plusieurs facteurs se combinent pour créer une situation de "préférence à l'importation", c'est-à-dire une situation où plusieurs agents économiques ont intérêt à ce que la région importe le plus possible de céréales. Schématiquement, ces facteurs sont:

- . Le faible niveau des prix sur les marchés internationaux des céréales, qui résulte de la productivité élevée des agricultures des pays exportateurs et de l'importance des soutiens publics dont ces agricultures bénéficient (à la production et à l'exportation).
- . Les politiques libérales mises en oeuvre par certains Etats du sous-espace.
- . La juxtaposition de modes de protection différents.
- . La localisation des principaux centres de consommation sur la côte, qui, à plusieurs titres, rend plus facile l'approvisionnement des populations urbaines à partir de produits importés qu'à partir de denrées locales.
- . La recherche d'une diversification de l'alimentation, qui constitue une tendance lourde de l'évolution du comportement des consommateurs (voir chapitre IV). Dans les pays où ce sont les céréales sèches (mil et sorgho) qui constituent la base traditionnelle de l'alimentation, cette tendance se manifeste actuellement par un recours croissant aux céréales importées (riz et, dans une moindre mesure, blé). Celles-ci présentent, en effet, l'avantage d'une grande stabilité tant en terme de quantité, de qualité et, souvent, de prix.

<sup>1</sup> En particulier pour ce qui concerne les céréales sèches.

Ainsi, en raison, d'une part, des écarts entre les cours internationaux et les prix intérieurs des céréales et, d'autre part, des quantités concernées<sup>1</sup>, l'importation de céréales représente une source de profits substantiels.

Certains acteurs sont en mesure, de par leur poids économique, social ou politique, de se créer une situation de rente à partir de ce différentiel de prix. Il s'agit d'un petit nombre de commerçants, de responsables de certaines administrations et de personnalités proches des pouvoirs en place.

Les grands commerçants peuvent accaparer une partie de cette rente, car, organisés dans chaque pays en oligopole, ils agissent à l'échelle régionale. Ils tirent parti des disparités entre les systèmes nationaux de protection-régulation. A l'échelle d'un pays, ils sont en mesure d'influencer le niveau des prix (voire de le déterminer à certaines périodes, en Guinée et en Guinée Bissau) et sur les volumes des denrées importées (et dans une certaine mesure des céréales locales) mises sur le marché.

Le commerce d'import/réexportation, qui concerne un petit nombre d'opérateurs (4 à 8 par pays), est aux mains de deux principales catégories de commerçants:

- . ceux que nous avons appelé les multinationaux africains, qui sont à la fois importateurs du marché mondial et collecteurs de céréales locales ;
- . la catégorie des importateurs dont l'activité est limitée à cette fonction. Une grande part de ces derniers, fonctionnant à partir d'un accès privilégié aux crédits publics, ne peut pas être considérée comme des opérateurs professionnels de la filière (ils sont davantage des spéculateurs à la recherche de rente que de réels entrepreneurs).

Certains agents de l'administration bénéficient d'une partie de cette rente selon, au moins, deux modalités:

- . Ils font payer aux opérateurs privés leur capacité à intervenir sur la réglementation ; ce comportement n'est pas spécifique aux importations de céréales, mais le chiffre d'affaires de cette activité est particulièrement important (et de plus, il est concentré entre quelques opérateurs).
- . Dans le cas d'un monopole public sur les importations (ou une autre composante de la filière), certains agents de l'administration monnaient parfois, sous forme d'un surcroît d'influence politique pour le compte de personnalités proches du pouvoir auxquelles ils sont liés, l'importation et la distribution des produits. A toutes les étapes du circuit d'importation, les agents de l'organisme disposant du monopole cherchent également à capter une fraction de la rente selon la première modalité décrite ci-dessus.

Ainsi, il est manifeste que, considérés à l'échelle régionale, les intérêts en faveur d'une progression des importations de céréales sont plus forts que lorsqu'on examine la situation pays par pays (puisque une grande partie des conditions de cette rente réside dans les interactions entre des politiques différentes).

<sup>1</sup> A l'image de beaucoup de pays en développement, les pays du sous-espace se caractérisent par le poids élevé des dépenses alimentaires dans les revenus des ménages. Et les céréales représentent la majeure partie de ces dépenses alimentaires.

### b. Un système régional de protection-régulation peu efficace

L'analyse effectuée dans les chapitres précédents montre que les producteurs qui font l'objet d'un soutien significatif sont finalement peu nombreux dans le sous-espace ; pour l'essentiel, il s'agit :

- . des producteurs de paddy de l'Office du Niger au Mali;
- . des producteurs installés sur les périmètres de la SAED au Sénégal;
- . d'une petite fraction des riziculteurs encadrés par la SONADER en Mauritanie;
- . dans une moindre mesure, des producteurs de céréales sèches du Mali<sup>1</sup>, en particulier ceux de Mali-Sud (mieux encadrés).

Les systèmes de production rizicole irriguée sont également ceux, parmi l'ensemble des systèmes de production céréalier du sous-espace, dont l'insertion au marché est la plus forte.

L'analyse des pratiques des producteurs (voir chapitre IV) a mis en lumière les obstacles à un accroissement stable<sup>2</sup> de la production et à une augmentation du taux de commercialisation des récoltes. En dehors des variations climatiques, la plupart de ces facteurs relèvent de la conception ou du fonctionnement des politiques d'appui aux producteurs à l'échelle nationale ou, dans certains cas, à l'échelle des bassins de production.

Néanmoins, il est manifeste que la situation de préférence aux importations décrite précédemment hypothèque le développement des productions régionales. A travers leur effet sur le niveau des prix (cas de la Gambie, de la Guinée et de la Guinée Bissau), sur les quantités (cas du Mali<sup>3</sup>) ou sur les habitudes alimentaires (cas du Sénégal), les importations restreignent les possibilités d'une rémunération suffisante des céréaliers de la région. Elles contribuent au maintien d'une faible intégration au marché, voire même à un repli, sur l'autoconsommation des producteurs de riz pluvial et de céréales sèches. Dans le cas de la riziculture irriguée, elles contrecarrent les efforts publics de soutien de la production<sup>4</sup>.

La faible protection accordée aux producteurs de céréales du sous-espace ne se traduit pas pour autant par une situation très favorable des consommateurs. Sauf au Sénégal et jusqu'à une date récente en Mauritanie, les consommateurs sont en fait pénalisés :

- . Au Mali, par des prix élevés à la consommation (dont les producteurs ne perçoivent qu'une part limitée);
- . En Gambie, Guinée et Guinée Bissau, par des prix en moyenne bas mais soumis à de fortes fluctuations: celles du marché international et, pour les deux Guinées, celles résultant du comportement de l'oligopole des importateurs.

Les recettes obtenues par les Etats du sous-espace à partir de de l'écart entre les cours internationaux et les prix intérieurs des céréales sont finalement assez faibles. Dit autrement, le consommateur paie les céréales plus cher que sur le marché mondial sans que pour autant l'Etat (ou d'autres collectivités) dispose des moyens permettant d'améliorer l'efficacité des filières nationales.

1 Ces producteurs bénéficient du prix élevé du riz à la consommation (protection croisée).

2 C'est-à-dire moins dépendant qu'actuellement de la pluviométrie

3 Dans ce pays, les grands commerçants alignent le prix de vente du riz importé frauduleusement sur celui du riz local. Ce n'est donc pas une concurrence par les prix mais une concurrence par les quantités que ces importations parallèles exercent vis à vis de la production nationale.

4 Ceci est surtout vrai au Mali. Au Sénégal, et dans une certaine mesure en Mauritanie, c'est d'abord le faible prix du riz à la consommation qui pénalise le développement de la céréaliculture nationale.

Ainsi, quel que soit le point de vue que l'on adopte, le système régional de protection-régulation s'avère peu efficace. D'un côté, les efforts de protection des céréalicultures réalisés par certains pays se trouvent finalement dilués du fait des flux d'import/réexportation. De l'autre, les processus de libéralisation engagés depuis quelques années ne sont pour l'instant pas parvenus à supprimer les distorsions de marché et, donc, à bénéficier réellement aux consommateurs.

Au total, les différentes dimensions du fonctionnement actuel du sous-espace se combinent pour bloquer le développement du commerce régional de produits locaux et, par-delà, accroître le fossé entre la dynamique de la demande et celle de l'offre.

**En résumé:**

. La dynamique céréalière régionale est différente de la somme des dynamiques par pays, en raison de la disparité des politiques et des stratégies actuelles des acteurs. Elle se caractérise par une nette préférence aux importations qui repose sur des situations de rente exploitées par quelques grands commerçants (organisés en oligopoles) en lien avec les administrations.

. Le système régional de protection-régulation est peu efficace. Les producteurs sont peu soutenus (sauf quelques exceptions), sans pour autant que les consommateurs soient favorisés et que les Etats en tirent des recettes budgétaires substantielles.

. Le scénario tendanciel est donc défavorable au développement de l'agriculture du sous-espace.

### 6.3. LES PERSPECTIVES D'UN AUTRE SCENARIO

L'analyse du fonctionnement réel du sous-espace, et le scénario tendanciel que l'on peut en déduire, conduit à assombrir le diagnostic habituellement porté sur l'avenir de chacun des pays. Alors que l'agriculture, notamment le secteur céréalier, constitue la base économique de chacun des pays (et du sous-espace dans son ensemble), les importations occupent une place croissante dans la satisfaction de la demande alimentaire.

Ce divorce entre la dynamique de la demande et celle de l'offre est d'autant plus préoccupant que le sous-espace dispose d'un potentiel d'augmentation de la production céréalière qui n'est pas négligeable (voir ci-dessous). Les facteurs qui expliquent la faible valorisation, voire dans certaines zones la détérioration, de ce potentiel relèvent de plusieurs domaines. Sur la base de l'étude de la dynamique commerciale régionale, il nous semble que l'environnement économique de la production (notamment les modes de fonctionnement des marchés) joue actuellement un rôle déterminant<sup>1</sup>.

Aussi, est-il important d'examiner comment il serait possible, dans ce domaine, d'infléchir le scénario tendanciel. La mise en oeuvre d'un réel processus d'intégration régionale contribuerait à la réalisation d'un tel objectif, à plusieurs titres:

- Les fluctuations de production que connaissent les pays sahéliens, en raison des aléas climatiques, et l'insuffisance des productions sécurisées conduisent à rechercher une capacité de production excédentaire pour limiter les déficits en mauvaise année climatique, ce qui implique un développement des flux régionaux.
- La stabilisation des revenus des producteurs, condition de l'amélioration de la productivité, passe par la recherche de débouchés stables et rémunérateurs. Les échanges régionaux peuvent y contribuer à condition que des complémentarités / spécialisations puissent se développer entre les zones de production et de consommation du sous-espace<sup>2</sup>.
- Les politiques de maîtrise des échanges extérieurs ne peuvent être mises en oeuvre efficacement à l'échelle d'un seul pays. La gestion des relations entre les économies nationales et leur environnement international passe nécessairement par une concertation régionale.

A partir de la caractérisation, succincte, du potentiel dont dispose le sous-espace (premier paragraphe), cette partie esquisse, dans un deuxième paragraphe, de quelle manière l'intégration régionale pourrait stimuler la croissance de la production et des échanges. L'harmonisation des politiques, qui constitue une condition essentielle de la valorisation de ce potentiel, est traitée spécifiquement dans un dernier paragraphe.

<sup>1</sup> En particulier, du fait de l'investissement préférentiel des opérateurs commerciaux dans les circuits d'importation, le commerce est peu stimulé et il n'y a pas d'incitation à l'amélioration de l'efficacité de la transformation des produits locaux, ni à l'intensification de la production.

<sup>2</sup> Sur ce point, voir notamment DIONNE J., 1990, op.cit.

### a. Les potentialités d'accroissement de la production

Les études sur les potentialités doivent être menées par zone, par produit et par type d'exploitation. Il est nécessaire de distinguer les possibilités d'accroissement de superficies et celles d'augmentation des rendements.

Pour ce qui concerne les superficies, les potentialités d'extension identifiées sont les suivantes :

- . Les superficies rizicoles aménageables suite à la construction du barrage de Manantali sont estimées à 200.000 ha de chaque côté du Fleuve (Sénégal et Mauritanie). Des superficies encore plus importantes peuvent être mises en valeur au Mali le long du Niger<sup>1</sup>. Dans les deux cas, ces nouveaux aménagements hydro-agricoles seraient d'une rentabilité faible et il est peu probable que, à court ou moyen terme, des financements importants soient consacrés à ce type d'investissement.

- . Une extension des superficies cultivées en sorgho et en maïs est tout à fait possible dans des zones à faible densité de population (inférieure à 10 ha/km<sup>2</sup>) du sud du Mali Ouest et du Sénégal Oriental. Dans la région de Mali Ouest, cette progression des superficies dépend d'un investissement important de désenclavement routier (route Bamako-frontière du Sénégal, avec des bretelles desservant les zones de production) et bien sûr de l'existence de débouchés (cf infra). L'extensification au Sénégal Oriental reste avant tout un problème de débouchés. Toutefois elle doit être accompagnée d'un vaste programme de gestion des ressources naturelles pour ne pas conduire à un processus de désertification (des projets sont déjà opérationnels ou en cours de négociation dans ce domaine).

L'amélioration des rendements concerne plusieurs zones et plusieurs types de systèmes de production :

- . Pour ce qui est des périmètres rizicoles, les exemples du projet RETAIL et partiellement du projet ARPON à l'Office du Niger montrent que réhabilitation/intensification permettent de passer d'une moyenne de 1,5t/ha à 5t/ha de paddy.

- . Des augmentations très sensibles (de l'ordre de 30 à 50%) peuvent être obtenues sur le riz pluvial (semences adaptées, engrais) ou le riz de bas fonds (notamment en Casamance, Guinée Conakry et Guinée Bissau et certaines régions de Mali Sud). L'intensification de la riziculture pluviale et de bas fonds se pose différemment selon les zones. Elle ne nécessite pas des dépenses très importantes puisqu'elle passe par l'utilisation d'intrants (semences améliorées et engrais) et la réalisation d'aménagements légers nécessitant avant tout le travail des paysans.

- . Les exemples déjà largement généralisés d'intensification de la culture du maïs et du sorgho en milieu paysan montrent qu'il est possible de passer de rendement de 0,8 à 1,2t/ha à des rendements de 1,5t à 2t/ha, à des coûts relativement faibles. Dans les régions à pluviométrie suffisante et assez régulière, il peut y avoir substitution du mil aux rendements assez faibles (0,5 à 0,8t/ha) par du maïs ou du sorgho. Ces deux voies d'intensification ne posent pas de très grands problèmes techniques. Le modèle agronomique existe déjà et est pratiquée par de nombreuses exploitations paysannes (notamment à Mali Sud, où les céréales sont cultivées en rotation avec le coton et avec une bonne intégration agriculture/élevage). Outre la commercialisation sécurisée, des programmes d'accompagnement (notamment système d'approvisionnement et de crédit) sont nécessaires mais là aussi, des exemples de modèles efficaces sont disponibles et déjà

<sup>1</sup> Voir les résultats des études FAO et BIRD présentées lors du séminaire national sur la filière riz au Mali qui s'est tenu en décembre 1989.

appliquées. Un accent particulier (crédit, vulgarisation) devrait être mis sur les exploitations non équipées.

En définitive, à l'exception de nouveaux aménagements hydro-agricoles et du programme de désenclavement routier de Mali Ouest (mais celui-ci peut avoir des effets économiques qui dépassent largement le problème céréalier), il existe des potentialités relativement importantes d'augmentation de la production, avec des modèles techniques et des systèmes d'accompagnement déjà connus et appliqués, et qui peuvent se mettre en place à des coûts relativement restreints.

Il n'est donc pas irréaliste de penser que le potentiel agronomique supplémentaire est important. Avec toutes les réserves d'usage sur la validité des chiffres, on peut tenter, en prenant quelques risques, d'avancer les estimations à moyen/long terme (10 ans) présentées dans le tableau n°2.4. ci-dessous. Ces estimations portent dans un premier temps sur le Sénégal, le Mali, la Mauritanie et la Gambie, pays pour lesquels les statistiques disponibles sont relativement fiables et qui ont fait récemment l'objet d'une étude des filières rizicoles<sup>1</sup>.

**TABLEAU N°6.1**  
**Potentialités d'augmentation de la production de céréales**  
**au Sénégal, au Mali, en Mauritanie et en Gambie (d'ici 10 ans)**

	Superficie	Rendement (sup-nouvelle) ou différentiel de rendement (intensif)	Production supplémentaire
1. Extension superficie Maïs/sorgho Sénégal Oriental Mali Ouest (sud)	150.000 ha 300.000 ha	1,5 T/ha	575.000 T
2. Extension superficie paddy irrigué Sénégal Mauritanie Mali	200.000 ha 100.000 ha 200.000 ha	4 T/ha	1.100.000 T
3. Extension superficie - paddy pluvial et bas fonds	20.000 ha	1,4 T/ha	15.000 T
4. Augmentation des rendements - paddy irrigué (surtout Office Niger) - paddy pluvial et bas fonds	30.000 ha 100.000 ha	2 T/ha (3,5 - 1,5) 0,5 T/ha (1,4 - 0,9)	33.000 T 27.000 T
5. Substitution maïs/sorgho au mil	250.000 ha	0,8 T/ha (1,5 - 0,7)	200.000 T
TOTAL			1.950.000 T

Notes :

- . Pour le calcul de la production supplémentaire, le paddy a été transformé en équivalent riz en prenant un coefficient de transformation de 0,55. Les volumes de mil, maïs et sorgho ont été convertis en production nette (coefficient de 0,85).
- . Pour Mali Ouest, on est parti des statistiques de base de l'ODIPAC, avec des hypothèses concernant la création de nouvelles exploitations (compte tenu de la faible densité de la zone) et de l'extension possible des anciens exploitations (développement de la culture attelée).

<sup>1</sup> Voir: IRAM. - Etude comparative des filières riz du Sénégal, du Mali, de la Mauritanie et de la Gambie. - Décembre 1990, 90 p. + annexes.

Si la complémentarité entre les efforts d'augmentation de la productivité des filières de productions locales (voir ci-dessus) et une certaine protection apparaît clairement, les modalités de mise en oeuvre de cette protection sont en revanche beaucoup plus complexes à définir.

Depuis quelque temps, un consensus assez net se manifeste quant à la nécessité de concevoir et appliquer les mesures de protection à l'échelle régionale, puisque celles mises en oeuvre dans un cadre national sont largement détournées. En général, cette harmonisation régionale (terme le plus fréquemment employé) est envisagée à propos des politiques de protection tarifaire et non tarifaire et des politiques de protection par le change<sup>1</sup>.

Or, au terme de notre analyse, il apparaît que les causes mêmes du détournement des politiques nationales de protection empêchent de concevoir une concertation régionale qui se limiterait à une uniformisation de mesures de politique économique extérieure.

En effet, l'étude des pratiques des acteurs et celle de l'efficacité des politiques ont montré que:

. Pour un pays donné, la configuration effective de la protection de l'agriculture et celle de la régulation des marchés, qui sont étroitement liées, résultent de la nature du compromis établi entre les différents acteurs concernés.

. A l'échelle régionale ces systèmes nationaux de protection/régulation sont fortement interdépendants.

Dans ce contexte, une harmonisation qui consisterait en l'application de politiques entièrement libérales soulève deux problèmes. D'une part, une ouverture complète sur les marchés mondiaux annihilerait les efforts (qui doivent être intensifiés) d'amélioration de la productivité des filières nationales. D'autre part, à l'intérieur, la libéralisation du secteur céréalier, tout en étant nécessaire, ne suffit pas à assurer la valorisation des complémentarités régionales, étant donnée la structuration actuelle des forces du marché.

L'autre voie, qui consiste en l'adoption de mesures de politiques économiques identiques<sup>2</sup> a également peu de chances de faire progresser l'intégration économique régionale, dans la mesure où elle ne considère pas la globalité des logiques économiques et politiques spécifiques à chaque pays et les interactions qui se sont tissées entre celles-ci.

La réflexion sur l'harmonisation des politiques nécessite, sans nul doute, d'être approfondie<sup>3</sup>. A l'heure actuelle, nous nous proposons de considérer l'harmonisation comme la maîtrise des interdépendances existantes entre les politiques nationales<sup>4</sup>. Dans cette optique, la concertation régionale recherche la réduction des effets négatifs de ces interdépendances et la valorisation de leurs effets positifs, à travers la conclusion de compromis (bi ou multilatéraux) qui, dans la plupart des cas, devraient dépasser le secteur céréalier et même le secteur agricole.

<sup>1</sup> Ces mesures de protection, nécessaires, doivent être accompagnées d'un contrôle du crédit et de l'accès aux devises, de manière à éliminer la catégorie des importateurs qui, grâce à son accès privilégié aux financements, dispose d'une rente à l'importation alors qu'elle n'a pas de fonds propres.

<sup>2</sup> Tel que, par exemple, l'adoption d'un tarif extérieur commun.

<sup>3</sup> Elle sera l'un des thèmes de travail de notre équipe au cours des prochains mois.

<sup>4</sup> Voir HIBOU (B.). - Interdépendance et disparité des politiques agricoles. De l'autonomie des politiques céréalières au débat sur l'harmonisation des politiques agricoles. - Article à paraître.

## Conclusion

Actuellement, le débat sur le régional est limité dans chaque pays aux discussions entre Etat et commerçants et, à l'échelle du sous-espace, aux discussions entre Etats. Les conclusions qui précèdent montrent que si le projet d'intégration régionale doit être porté dès à présent par les responsables politiques, il ne prendra véritablement corps que lorsque le débat sera élargi à un plus grand nombre d'acteurs d'acteurs, au premier rang desquels les producteurs et les transformateurs. Dit autrement, les politiques nationales et les initiatives en faveur de leur harmonisation régionale ne parviendront à infléchir la dynamique actuelle des économies alimentaires (céréalières) seulement si le poids des acteurs qui ont effectivement intérêt à l'avancée de l'intégration régionale se renforce.

## En résumé:

- . Les potentialités d'accroissement de la production sont relativement importantes dans le sous-espace: en n'utilisant que des techniques déjà éprouvées et peu coûteuses, elles sont estimées à 40% de la production actuelle (à l'horizon 10 ans).
- . La concrétisation de ce potentiel passe principalement par l'amélioration de l'environnement économique de la production. L'intégration est un atout pour atteindre cet objectif, car elle peut contribuer à stabiliser les prix du marché et les revenus des producteurs, à accroître leurs débouchés et à maîtriser le commerce extérieur.
- . Pour que la dynamique régionale puisse jouer ce rôle, il faut améliorer:
  - la compétitivité des filières de céréales locales, en abaissant les coûts de transformation et de commercialisation et en améliorant la qualité des produits.
  - la fluidité du marché par une amélioration des infrastructures et systèmes de transport, le développement des moyens de stockage, la suppression des barrières tarifaires et non tarifaires entre pays, une meilleure circulation de l'information à l'échelle régionale.
  - les mécanismes de financement et de règlement des échanges régionaux.
- . Ces mesures ne parviendront pas à accroître la productivité des céréales locales si elles ne sont pas accompagnées d'une certaine protection vis à vis des bas prix et de l'instabilité des marchés mondiaux.
- . La protection doit être envisagée comme un ensemble d'interventions, harmonisées à l'échelle régionale, qui porte à la fois sur le commerce extérieur et la régulation des marchés intérieurs.
- . Cette harmonisation des politiques implique une volonté politique de concertation régionale, mais aussi le renforcement du poids des acteurs qui ont intérêt à une meilleure intégration des économies agricoles du sous-espace.

**CONCLUSION**



L'intégration de la Guinée Bissau et de la Guinée, pour lesquelles les statistiques de production et de rendement sont très incertaines, accroît les estimations concernant le riz. Si l'on retient l'hypothèse de 750.000 ha<sup>1</sup> pour les superficies rizicoles actuelles et celle de 0,5t/ha pour l'accroissement des rendements<sup>2</sup>, le gain potentiel de production de riz s'élève à 200.000 tonnes pour ces deux pays.

Si l'ensemble des potentialités estimées précédemment se réalisaient, c'est donc environ 2.200.000 tonnes de céréales qui viendraient s'ajouter aux 3.100.000 tonnes produites actuellement dans le sous-espace (moyenne 1986-1988 de la production nette). Si l'on fait l'hypothèse, sans doute réaliste, qu'il n'y aura pas, ou très peu de nouveaux aménagements hydro-agricoles (compte tenu du coût d'investissement et d'une rentabilité douteuse), il faut retirer du total environ 1.000.000 t de riz<sup>3</sup>. Alors, il reste encore un potentiel (à l'horizon de 10 années) de 1.200.000 t de céréales supplémentaires, soit 40% de la production actuelle.

#### **b. L'amélioration des performances des filières des céréales locales**

La concrétisation du potentiel céréalier "économiquement viable" (c'est-à-dire sans considérer de nouveaux aménagements hydro-agricoles de grande dimension) repose donc sur :

- . La mise en culture de nouvelles superficies (en particulier dans l'ouest du Mali et au Sénégal Oriental), conditionnée notamment par la création d'infrastructures routières.
- . La progression des rendements.

L'intensification de la production esquissée ci-dessus correspond à des modèles techniques et des dispositifs d'appui aux producteurs qui, pour la plupart, sont déjà connus et appliqués. Cependant, les blocages actuels à une intensification de la production céréalrière ne sont pas uniquement d'ordre technique. L'étude des pratiques des producteurs a montré que les fortes fluctuations des prix sont l'un des principaux facteurs expliquant que les cultures vivrières restent avant tout destinées à l'autoconsommation. L'instabilité de l'environnement du producteur n'incite donc pas celui-ci à rechercher un accroissement de la récolte céréalrière au-delà de la progression de ses propres besoins alimentaires<sup>4</sup>.

L'amélioration du fonctionnement des circuits de commercialisation aurait donc certainement un impact fort sur la capacité du sous-espace à produire davantage de céréales et à un coût moindre qu'aujourd'hui. Par-delà l'obtention de progrès au niveau de la production, c'est l'amélioration de la productivité globale des filières céréalrières (production, transformation et commercialisation) qu'il faut atteindre. Seule, celle-ci, peut à terme réconcilier les intérêts des producteurs et ceux des consommateurs<sup>5</sup>. Cette amélioration revêt plusieurs aspects.

<sup>1</sup> Pour la Guinée Conakry, le rapport SCET-Agripogress 1986 estime les superficies rizicoles à 794.00 ha. Le dernier recensement agricole, dont les résultats sont certainement très sous-évalués donne environ 310.000 ha. Pour la Guinée Bissau, les superficies se situeraient autour de 150.000 ha.

<sup>2</sup> Les rendements, très mal connus et très variables selon les systèmes de production (mangrove, bas fonds, pluvial, flottant, plaine, nappe, submersion contrôlée et non contrôlée) sont très bas (0,5 à 1T/ha) et peuvent être améliorés à coûts réduits (semences sélectionnées, engrais, aménagement simple. cf exemple du projet Gueckedou).

<sup>3</sup> Il faut toutefois noter que de tels investissements ne sont pas exclus dans le PASA de la Mauritanie.

<sup>4</sup> Inversement, la prédominance de l'autoconsommation, en établissant un marché des produits vivriers de faible ampleur, favorise cette instabilité.

<sup>5</sup> Voir les conclusions du colloque sur l'avenir des agricultures des pays du Sahel organisé par le CIRAD et le Club du Sahel (Montpellier, septembre 1990).

Les réformes monétaires et bancaires des pays sous ajustement n'ont pas intégré jusqu'ici de considérations sur la régionalisation de l'offre et la demande de produits agricoles. Avec une certaine libéralisation de l'accès aux devises, elles ont au contraire renforcé les transactions avec le marché international<sup>1</sup>.

Le rôle des banques commerciales en tant qu'opérateur financier du commerce régional doit être renforcé. Sans ce maillon de la chaîne financière et monétaire entre les Etats du sous-espace, les différents modes de traitement des disparités monétaires resteront étatiques et/ou peu opérationnelles (cf l'échec de la Chambre de Compensation de l'Afrique de l'Ouest dans la promotion des échanges régionaux)<sup>2</sup>.

### c. L'harmonisation des systèmes de protection-régulation nationaux

Les propositions esquissées ci-dessus consistent finalement en une libéralisation des échanges à l'intérieur du sous-espace accompagnée d'un renforcement de la compétitivité des filières de céréales locales. Cette libéralisation doit-elle s'étendre aux échanges avec le reste du monde?

Les cours internationaux des céréales importées (riz, blé, farine de blé) se situent depuis quelques années à un niveau relativement bas, tout en connaissant de fortes fluctuations. A court et moyen terme, une telle configuration des marchés mondiaux devrait se poursuivre.

Dans ce contexte, une certaine protection, permettant de développer la compétitivité des agricultures et de favoriser les complémentarités régionales, s'avère nécessaire. Cette protection doit assurer plusieurs fonctions complémentaires :

- . Rééquilibrer la concurrence par les prix (et dans une moindre mesure par les volumes) exercées par les importations, sans pour autant conduire à la fermeture de celles-ci qui sont un complément nécessaire à l'offre nationale.
- . Diminuer les fluctuations de prix dans le sous-espace.
- . Procurer des recettes aux Etats pour soutenir le développement des filières locales.
- . Infléchir la tendance à l'extraversion de la consommation, en instaurant un différentiel de prix suffisamment élevé entre les céréales locales et les céréales importées<sup>3</sup>.
- . Maitriser le commerce extérieur, afin de mettre fin aux flux de réexportations<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Ainsi en Guinée aujourd'hui, il est plus facile d'obtenir des dollars pour commander du sorgho américain que des francs CFA pour acheter du sorgho malien.

<sup>2</sup> Parmi les idées avancées pour pallier les difficultés de financement des échanges régionaux, la proposition suivante pourrait être approfondie : la création d'une bourse régionale de céréales sur laquelle il serait possible d'acquérir en monnaie nationale des céréales locales ou importées, au comptant et à terme. Les titres seraient échangeables, nantissables et ouvriraient droit à l'obtention de devises pour des importations régionales ou extra-régionales. Les banques commerciales pourraient être dans chaque pays les guichets de cette bourse, en cédant des titres. Les banques de céréales, par exemple, constitueraient avec leurs stocks la contrepartie physique des titres échangés.

<sup>3</sup> Si ce différentiel est faible, l'élasticité-prix de la demande reste faible aussi, car les consommateurs jouent alors en priorité sur le coût de la sauce (voir paragraphe 4.5).

<sup>4</sup> Beaucoup d'efforts de concertation ont été consacrés ces dernières années à la maîtrise des flux d'aide alimentaire. Des efforts similaires restent à faire pour mettre fin aux pratiques de réexportation.

Au terme de cette analyse, il apparaît évident qu'une démarche régionale ne parviendra pas, à elle seule, à renverser la tendance inquiétante, pour l'avenir des agricultures du sous-espace ouest, dessinée par le scénario tendanciel.

Autrement dit, le processus d'intégration régionale n'est pas une condition suffisante pour assurer le développement des agricultures du sous-espace. Celles-ci ne sont actuellement pas suffisamment diversifiées et orientées vers le marché pour que l'intégration régionale apporte des résultats immédiats.

En revanche, ce processus est sans nul doute une condition nécessaire pour atteindre cet objectif.

Quelles sont donc les chances d'engager aujourd'hui un processus d'intégration régionale dans le sous-espace ouest? Elles apparaissent minces lorsque l'on additionne les contraintes qu'il faudra surmonter, néanmoins elles existent.

### **Les contraintes à l'intégration régionale**

Le sous-espace ouest est la région la moins intégrée d'Afrique de l'Ouest. Il se caractérise par une fragmentation politique, économique et monétaire.

Introduite par la colonisation, la fragmentation politique s'est renforcée avec les indépendances, les Etats ayant adopté des régimes très différents. Aujourd'hui, la crise économique et financière entraîne un repli de chacun des Etats sur son espace national et, surtout, elle conduit les Etats à renforcer la priorité, dans leurs politiques extérieures, aux relations extra-régionales.

Conséquence de cette fragmentation politique, les pays du sous-espace n'ont développé que peu de relations formelles entre eux. L'intégration des voies de communication à l'échelle régionale est ainsi la plus faible de toute l'Afrique de l'Ouest. Cette insuffisance dans les infrastructures constitue un sérieux handicap au développement des échanges régionaux. Elle contribue notamment à rendre les céréales locales de l'hinterland non compétitives, par rapport aux céréales importées, dans l'approvisionnement des grands centres urbains de la côte.

Enfin, la disparité extrême des politiques monétaires, loin d'être résorbée par les ajustements, s'est au contraire accrue ces dernières années. De plus, les banques commerciales n'ont que très peu de relations entre elles dans le sous-espace.

Par ailleurs, le déséquilibre dans la répartition de la population et des équipements au profit des régions côtières et le manque de complémentarités entre les économies du sous-espace, ne stimulent pas les échanges régionaux.

Du point de vue plus spécifique de l'agriculture, l'intégration régionale se heurte aussi à plusieurs obstacles:

- . Le faible taux de mise en marché des productions limite l'impact des politiques visant à stimuler les échanges régionaux.
- . L'ampleur des rentes procurées par le commerce d'import/réexportation et la défense des nombreux intérêts liés à celles-ci hypothèquent lourdement les politiques de réduction des réexportations, qui permettraient d'élargir les débouchés des productions locales.
- . Le caractère excentré du grenier céréalier du Mali (région de Sikasso, Ségou, Mopti) par rapport aux principaux centres de consommation du sous-espace.

. Les nombreuses insuffisances des filières de commercialisation et de transformation des produits locaux: offre dispersée, coûts de transport élevés (alourdis par les taxes informelles), insuffisance des infrastructures de transformation, faible qualité des produits (inadaptée aux exigences des consommateurs), manque de stockage et de crédit, coûts élevés du transport...

. La présence d'oligopoles privés, structurés en réseaux de longue date, rend les marchés peu concurrentiels.

Enfin, les contradictions dans les politiques des Etats et les différences entre les intérêts fondamentaux des pays sont elles-mêmes sources d'obstacles à l'intégration formelle du sous-espace. Alors que la coopération régionale commence à apparaître comme un moyen de sortir de la crise économique et financière, les conflits actuels de voisinage éloignent la perspective d'une intégration formelle. Par ailleurs, celle-ci est difficile à fonder, car les seuls acteurs qui développent aujourd'hui des stratégies régionales sont les grands commerçants<sup>1</sup>, qui tirent parti des disparités des politiques nationales, et les acteurs diffus des zones frontalières.

### Les facteurs favorables

Le sous-espace ne se situe pas dans une problématique d'accroissement du déficit céréalier<sup>2</sup>, contrairement à l'ensemble formé par les pays membres du CILSS. Les potentialités de croissance de la production agricole sont relativement importantes et concernent plusieurs zones du sous-espace.

Plusieurs facteurs permettent de penser qu'une meilleure intégration régionale pourrait contribuer efficacement à la valorisation de ce potentiel :

. Il existe des complémentarités entre les productions vivrières de la zone, susceptibles de répondre à la tendance à la diversification des régimes alimentaires: riz et tubercules des régions sud du sous-espace ; mil-sorgho du Mali et du Sénégal ; maïs dans plusieurs zones. A ces productions végétales, il faut ajouter le bétail et le poisson.

. La diversification des consommations est elle-même un facteur favorable aux échanges de céréales locales dans la mesure où elle montre que la tendance à l'augmentation des céréales importées dans le régime alimentaire est réversible.

. Bien que les zones frontalières soient considérées par les Etats comme des *no man's land*, les solidarités entre les populations situées de part et d'autre des frontières et les intérêts commerciaux confèrent à ces zones un dynamisme certain<sup>3</sup>.

. Le commerce transfrontalier peut permettre de réduire substantiellement les coûts de l'approvisionnement des zones excentrées (ouest du Mali, Sénégal oriental et haute Guinée).

1 Et, de manière plus diffuse, les acteurs des zones frontalières.

2 La production s'accroît (en moyenne sur 20 ans) à un rythme légèrement supérieur à celui de la population. Voir chapitre II, 2.1.

3 Il faut cependant noter que le tissu des marchés frontaliers est ici moins dense que dans les autres sous-espaces (notamment aux périphéries du Nigeria).

. Il existe des opérateurs commerciaux qui sont organisés à l'échelle régionale (ce sont ceux qui se trouvent à la tête des réseaux marchands transnationaux). De ce fait, un capital commercial important ainsi que des compétences techniques sont disponibles au sein du sous-espace. Bien que le capital soit actuellement acquis principalement à partir d'opérations d'import/réexportation et peu réinvesti dans le secteur productif, il pourrait être davantage employé dans la commercialisation des produits vivriers locaux, si la rentabilité de celle-ci était améliorée.

. Enfin, la limitation, sous l'effet des ajustements monétaires et bancaires, des crédits accordés jusqu'ici facilement aux importateurs peut entraîner une réduction des opérations d'import/réexportation.

Parmi les facteurs favorables à l'intégration régionale du sous-espace, il faut aussi mentionner les problèmes dont la résolution passe par une approche commune ou une nécessaire concertation tels que les politiques d'importation, production<sup>1</sup> et consommation de riz.

Dans cet ordre d'idées, les Etats et les agences de coopération prennent conscience des coûts engendrés aujourd'hui par l'absence de coopération régionale et l'on peut ainsi espérer que le contexte d'ajustement qui s'impose à tous les Etats, avec ses conditionnalités, soit une occasion d'harmoniser les politiques dans le sous-espace et de promouvoir des actions régionales.

Les politiques nationales ne peuvent obtenir des résultats si elles continuent à ignorer la réalité du fonctionnement des échanges au sein du sous-espace. L'importance des intérêts liés à la poursuite de la dynamique actuelle conduit à exclure des débats sur les orientations des politiques une large fraction des pratiques réelles des acteurs. Dans la mesure où l'agriculture demeure le pilier du développement du sous-espace, elle fortement augmenter sa productivité. Les responsables des politiques doivent tirer les conclusions des dysfonctionnements actuels des échanges, qui contrecarrent les efforts de développement.

---

<sup>1</sup> L'aménagement de la vallée du fleuve Sénégal fait déjà l'objet d'une telle concertation régionale dans le cadre de l'O.M.V.S.

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every entry, no matter how small, should be recorded to ensure the integrity of the financial data. This includes not only sales and purchases but also expenses and income. The text suggests that a systematic approach to record-keeping is essential for identifying trends and making informed decisions.

In the second section, the author addresses the challenges of managing cash flow. It is noted that many businesses struggle with timing their payments and receipts. The text provides several strategies to improve cash flow, such as offering discounts for early payment and negotiating longer terms with suppliers. It also stresses the importance of regularly reviewing the cash flow statement to stay on top of the company's liquidity.

The third part of the document focuses on budgeting and financial forecasting. It explains how a well-defined budget can help a business allocate resources effectively and avoid overspending. The text discusses various methods for creating a budget, including zero-based budgeting and the use of historical data. Additionally, it touches upon the importance of revisiting the budget periodically to adjust for changes in the market or the business's needs.

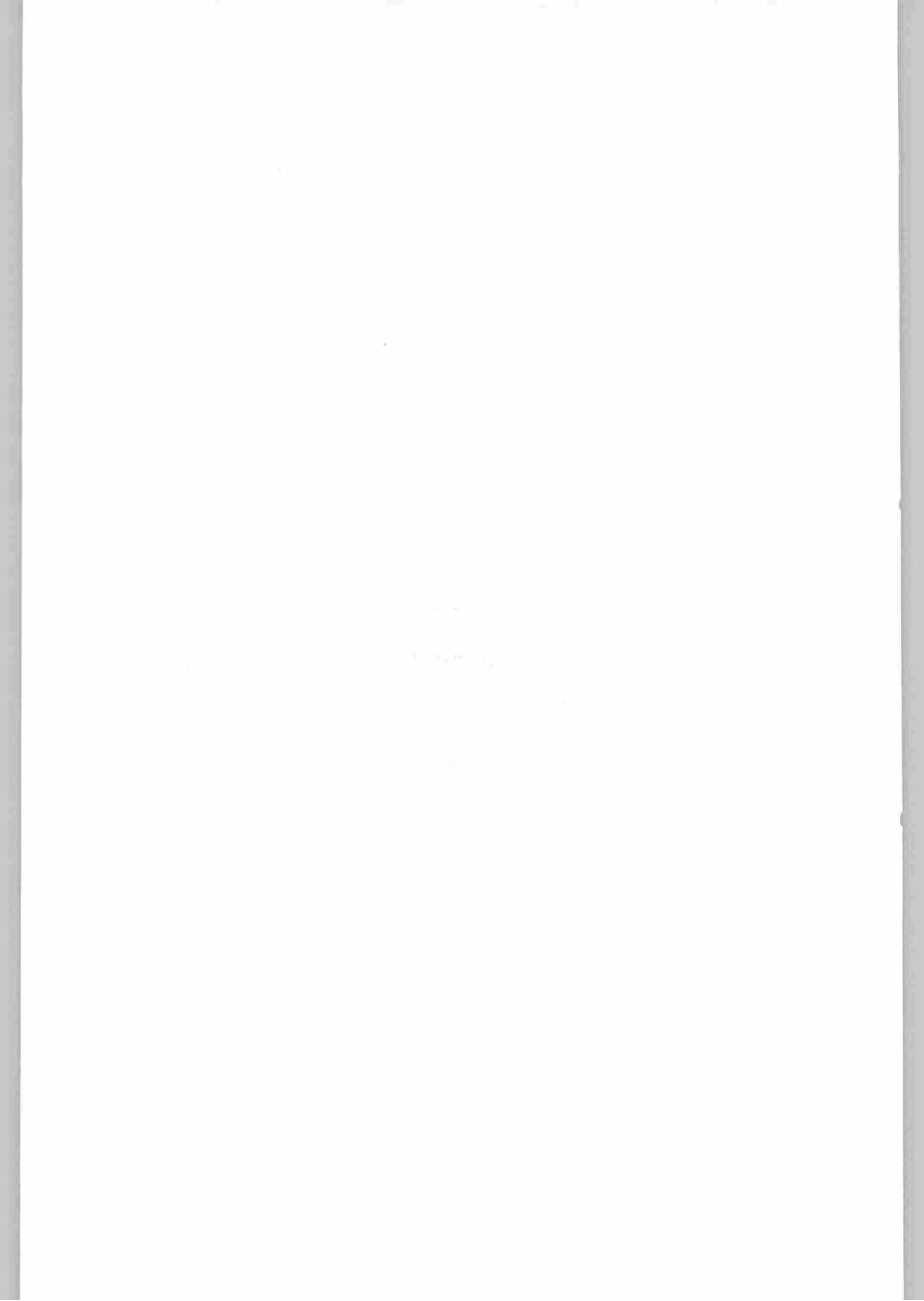
Finally, the document concludes with a section on tax management. It highlights the need for businesses to understand their tax obligations and take advantage of available deductions and credits. The text advises consulting with a tax professional to ensure compliance and optimize the company's tax position. It also mentions the importance of keeping accurate records to support any tax claims.

Overall, the document provides a comprehensive overview of key financial management practices. It serves as a valuable resource for business owners and managers looking to improve their financial performance and ensure the long-term success of their organizations. The text is clear and concise, offering practical advice that can be implemented immediately.

The author's expertise in financial management is evident throughout the document, as they provide detailed insights and actionable steps for each topic. The structure of the document is logical and easy to follow, making it an excellent reference for anyone involved in business operations.

In conclusion, effective financial management is crucial for the growth and sustainability of any business. By following the principles and practices outlined in this document, businesses can gain better control over their finances and make strategic decisions that drive success.

## BIBLIOGRAPHIE



**BIBLIOGRAPHIE SELECTIVE****1) Documents de l'équipe INRA-IRAM-UNB dans le cadre de l'étude du sous-espace ouest :****a) Publications**

**COSTE (J.), KATELBACH (J.).**- Evolution des importations et des productions céréalières dans le sous-espace Ouest.- INRA-IRAM-UNB, à paraître.

**DAVIRON (B.).**- Les prix des céréales à l'exportation vers l'Afrique de l'Ouest.- INRA-IRAM-UNB ; Club du Sahel/OCDE, Ministère de la Coopération, Paris, à paraître.

**GENTIL (D.).**- Pratiques paysannes en matière de production, mise en marché et consommation.- INRA-IRAM-UNB, à paraître.

**HIBOU (B.).**- Analyse comparée des politiques de protection et de régulation des marchés céréaliers ouest-africains : le cas des pays du sous-espace Ouest.- INRA-IRAM-UNB, Club du Sahel/OCDE, Ministère de la Coopération, Paris, octobre 1990, 77 p.

**IRAM.**- Etude comparative des filières riz du Sénégal, du Mali, de la Mauritanie et de la Gambie : Synthèse bibliographique réalisée à la demande de la Caisse Centrale de Coopération Economique, Paris, décembre 1990, 107 p.

**LAMBERT (A.).**- Les réseaux marchands impliqués dans le commerce de céréales en Guinée.- INRA-IRAM-UNB, à paraître.

**LOMBARD (J.).**- Echanges régionaux et pratiques de production - consommation des paysans au Sénégal : les cas du Sine Saloum et des Terres Neuves.- INRA-IRAM-UNB ; Club du Sahel/OCDE, Ministère de la Coopération, Paris, juillet 1990, 95 p.

**OULD DIDI (H.).**- La libéralisation de la filière riz en Mauritanie.- INRA-IRAM-UNB ; Club du Sahel/OCDE, Ministère de la Coopération, Paris, mai 1990, 111 p.

**b) Documents de travail**

**BAGAYOKO (D.).**- Synthèse des enquêtes sur les échanges de produits agricoles entre le Mali et ses voisins durant la campagne 89/90.- INRA-IRAM-UNB, document de travail non publié, 1990.

**COULIBALY (B.S.), COULIBALY (O.N.).**- Pratiques paysannes en matière d'échange et de sécurité alimentaire : zones de Koutiala et Ségou.- IER, Bamako, INRA-IRAM-UNB, document de travail, août 1990, 35 p.

**DIAZ-CORVALAN (P.).**- Caractéristiques et prix du transport dans les pays du sous-espace Ouest.- INRA-IRAM-UNB, à paraître.

**DIAZ-CORVALAN (P.), COULIBALY (D.).**- Politiques céréalières et échanges régionaux. Le cas de la Gambie, INRA-IRAM-UNB, document de travail non publié, 1990.

**EGG (J.).**- Politiques céréalières et échanges régionaux. Le cas du Mali.- INRA-IRAM-UNB, document de travail non publié, 1990.

**HIBOU (B.)**.- Politiques céréalières et échanges régionaux. Le cas du Sénégal.- INRA-IRAM-UNB-, document de travail à paraître.

**IGUE (J.)**.- Rapport de mission en Guinée du 20 octobre au 4 novembre 1990.

**LAMBERT (A.)**.- Les échanges céréaliers entre le Sénégal et ses pays voisins.- INRA-IRAM-UNB, document de travail, à paraître.

**REODA (M.), ROCHEPEAU (A.)**.- La filière rizicole malienne confrontée au riz d'importation.- Univ. de Paris X, Nanterre, rapport de stage, mai 1990.

**SALL (E.)**.- Les échanges de produits agricoles entre la Gambie et ses pays voisins.- INRA-IRAM-UNB, document de travail, à paraître.

**VALLEE (O.)**.- La dimension monétaire et bancaire des échanges frontaliers en Afrique de l'Ouest : le cas du sous-espace Ouest.- INRA-IRAM-UNB, document de travail, à paraître.

## 2) Références générales et régionales

- AIRD.**- Coûts en ressources internes de plusieurs cultures au Mali, au Sénégal et en Guinée, Boston, à paraître.
- ALEXANDER (A.)**- Cartographie des zones de consommation céréalière dans le sous-espace ouest, CIRAD/CEEMAT, octobre 1990, version provisoire.
- ASSIDON (E.), JACQUEMOT (P.)**- Politique de change et ajustement en Afrique.- Ministère de la Coopération et de Développement, CCCE, Paris, 1988.
- AZAM (J.P.)**- Informal Integration through Parallel Markets for Goods and Foreign Exchange: some Macroeconomics Evidence.- Workshop on Regional Integration and Cooperation in Sub-Saharan Africa. Banque Mondiale.
- BACH (D.)**- The Politics of West African Economic Cooperation: CEAO and ECOWAS.- Journal of Modern African Studies, 21, 1983, pp. 605-623.
- BADIANE (O.)**- Espace régional céréalière en Afrique de l'Ouest : Potentiel et importance pour la sécurité alimentaire.- Communication au Séminaire CILSS/Club du Sahel sur les Espaces céréalières régionaux en Afrique de l'Ouest, Lomé, Togo, 6-11 novembre 1989.
- BAILHACHE (R.)**- Document de travail pour l'étude d'une politique agricole de la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest, mars 1984.
- BAILHACHE (R.)**- Politique céréalière et coopération sous-régionale, CILSS/Club du Sahel - Les politiques céréalières dans les pays du Sahel : Actes du Colloque de Mindelo, 1-6 décembre 1986, Paris, OCDE.
- BAYARD (J.F.)**- L'Etat en Afrique.- Fayard, Paris, 1989.
- BERG (E.)**- Intra-African Trade and Economic Integration.- Alexandria, Virginia, E. BERG Associates, 1985.
- BERG (E.)**- Regionalism and Economic Development in Sub-Saharan Africa.- A study prepared for the USAID (2 vol.), 1988.
- BLEIN (R.), DAVIRON (B.), TUBIANA (L.)**- Les négociations du GATT et l'environnement international de l'agriculture ouest-africaine.- Communication au Séminaire CILSS/Club du Sahel sur les Espaces céréalières régionaux en Afrique de l'Ouest, Lomé, Togo, 6-11 novembre 1989.
- BOBO (L.), BRICAS (N.)**- Promotion des céréales locales au Sahel : initiatives locales et environnement macro-économique, ENDA-TM, ALTERSIAL pour CILSS et Club du Sahel. D(88)323, Dakar, 1988, 60 p. + annexes.
- BOIDIN (J.)**- La coopération régionale à l'épreuve de l'ajustement structurel.- Courrier ACP-CEE, n° 112, 1988.
- BOSSARD (L.)**- L'aide alimentaire en céréales locales dans les pays membres du CILSS.- Communication au Séminaire CILSS/Club du Sahel sur les Espaces céréalières régionaux en Afrique de l'Ouest, Lomé, Togo, 6-11 novembre 1989, 25 p.
- BOSSARD (L.), JOST (S.)**- L'aide alimentaire en céréales locales dans les pays membres du CILSS, CILSS/Club du Sahel, août 1989.

- BOUSSARD (J.M.)**.- Les stratégies anti-risque des producteurs limitent-elles leur productivité ? Communication au Colloque Club du Sahel/OCDE/CIRAD : l'avenir de l'agriculture des pays du Sahel, Montpellier, France, 12-14 septembre 1990.
- BRICAS (N.), SAUVINET (R.)**.- La diversification de la consommation : une tendance de l'évolution des styles alimentaires au Sahel.- Communication au Séminaire CILSS/Club du Sahel sur les Espaces céréaliers régionaux en Afrique de l'Ouest, Lomé, Togo, 6-11 novembre 1989, 21 p.
- CASTILLO (G.), DEVARAJAN (S.), JAKOBEIT (C.), DE MELO (J.)**.- Growth and Adjustment in the CFA Franc Zone.- Washington, D.C. : Banque Mondiale, 1986.
- CERRUTI (P.)**.- Expériences monétaires et programmes d'ajustement structurel en Afrique de l'Ouest : les perspectives de la chambre de compensation.- CERED/LAREA, Univ. de Paris X, Nanterre, mars 1990.
- CILSS/Club du Sahel**.- Les politiques cérésières dans les pays du Sahel : Actes du Colloque de Nouakchott, 1979, Paris, OCDE.
- CILSS/Club du Sahel**.- Les dépenses récurrentes dans les pays du Sahel : Actes du Colloque de Ouagadougou, 1982, Paris, OCDE.
- CILSS/Club du Sahel**.- Les politiques cérésières dans les pays du Sahel : Actes du Colloque de Mindelo, 1-6 décembre 1986, Paris, OCDE, 1987.
- CILSS/Club du Sahel**.- Espaces cérésières régionaux en Afrique de l'Ouest. Recueil d'études sur les agricultures sahéliennes, le commerce régional et les marchés mondiaux.- Paris, OCDE, avril 1989.
- CILSS/Club du Sahel**.- De l'aide à l'investissement... au soutien financier.- Rapport sur l'aide publique au développement dans les pays membres du CILSS de 1975 à 1987, Paris, OCDE, 1990.
- CILSS/Club du Sahel**.- La Charte de l'aide alimentaire aux pays du Sahel.- Paris, OCDE, 1990.
- CILSS/Projet Diagnostic Permanent**.- Suivi de la situation alimentaire dans les pays du CILSS : Situation alimentaire Exercice 1988/89 et Perspectives 1989/90, Ouagadougou, CILSS/DIAPER, 1989.
- CILSS/Projet Diagnostic Permanent**.- Sécurité alimentaire et système d'information sur le marché céréalier.- Contribution au Séminaire CILSS/Club du Sahel sur les Systèmes d'information sur les marchés cérésières, Bamako, Mali, 23-25 avril 1990.
- CILSS/Projet Diagnostic Permanent**.- Evaluation des enquêtes agricoles des pays du CILSS, mars 1991.
- CLEAVER (K.)**.- The Impact of Price and Exchange Rate Policies on Agriculture in Sub-Saharan Africa.- Banque Mondiale, document de travail n° 728, 1985, 43 p.
- CLUB DU SAHEL**.- L'aide au développement à la fin de la décennie 1980 : l'amorce d'une mutation ? Paris : OCDE, rapport provisoire, octobre 1990, 87 p. + annexes.
- CORREZE (A.)**.- Les femmes et les projets de développement, CCCE. Notes et études n° 36, octobre 1990.

- COSTE (J.)**.- Esquisse régionale des flux de céréales en Afrique de l'Ouest.- Communication au Séminaire CILSS/Club du Sahel sur les Espaces céréaliers régionaux en Afrique de l'Ouest, Lomé, Togo, 6-11 novembre 1989, 20 p.
- COUSSY (J.)**.- Déstabilisation des oligopoles internationaux ?.- Introduction Economies et Sociétés, n° 11-12, Paris, 1988.
- COUSSY (J.)**.- La Zone Franc au cours des trois dernières décennies (1960-1988).- EHESS, Oxford, avril 1988.
- COUSSY (J.)**.- Politiques économiques nationales, programmes d'ajustement structurel et intégration africaine.- LAREA/CERED, texte rédigé dans le cadre d'un programme de recherche sur les intégrations régionales en ASS pour le Ministère de la Coopération et du Développement, Paris, 1990.
- COUSSY (J.)**.- Etat minimum, contrainte de compétitivité et ajustements structurels, Paris, 1990.
- COUSSY (J.)**.- Politiques économiques nationales, programmes d'ajustement structurel et intégration africaine.- LAREA/CERED, Univ. de Paris X, Nanterre, février 1990, 136 p.
- DE LATTRE (A.)**.- La relance de l'intégration régionale : le cas des céréales et des produits de l'élevage. Communication à la Conférence des Ministres de l'Agriculture d'Afrique de l'Ouest, Dakar, 18-20 mars 1991.
- DELGADO (C.)**.- Le rôle des prix dans l'augmentation de la consommation de riz et de blé en Afrique de l'Ouest francophone. Communication à la Conférence sur la Dynamique de la consommation et de la production des céréales en Afrique de l'Ouest, Dakar, Sénégal, 15-17 juin 1987, 50 p.
- DELGADO (C.)**.- Questions à propos d'un espace régional protégé pour les céréales au Sahel.- Economie Rurale, mars 1989.
- DELGADO (C.)**.- La protection des marchés céréaliers dans la problématique régionale des échanges agricoles affectant le Sahel.- Communication au Séminaire CILSS/Club du Sahel sur les Espaces céréaliers régionaux en Afrique de l'Ouest, Lomé, Togo, 6-11 novembre 1989, 24 p.
- DELGADO (C.)**.- Commodity Priorities and Conditions for Growth of Sahelian Agriculture.- Contribution au Séminaire International CIRAD/Club du Sahel sur l'Avenir de l'agriculture des pays du Sahel, Montpellier, France, 12-14 septembre 1990.
- DEMBELE (N.N.), STAATZ (J.M.)**.- Impact des échanges régionaux sur la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest.- Communication au Séminaire CILSS/Club du Sahel sur les Espaces céréaliers régionaux en Afrique de l'Ouest, Lomé, Togo, 6-11 novembre 1989, 13 p.
- DIONE (J.)**.- Comportement commercial des agriculteurs et commerce céréalier régional en Afrique de l'Ouest.- Communication au Séminaire CILSS/Club du Sahel sur les Espaces céréaliers régionaux en Afrique de l'Ouest, Lomé, Togo, 6-11 novembre 1989, 7 p.
- DIONE (J.)**.- Sécurité alimentaire au Sahel : point sur les études et projet d'agenda de recherche.- PRISAS/INSAM-MSU-USAID, Bamako, octobre 1990, 78 p.
- DIOUF (M.)**.- L'intégration économique en Afrique de l'Ouest.- Dakar, COAFEB, Publisud, 1986, 281 p.

- EGG (J.)**.- Disparités des politiques et échanges régionaux en Afrique de l'Ouest.- Communication au Séminaire CILSS/Club du Sahel sur les Espaces céréaliers régionaux en Afrique de l'Ouest, Lomé, Togo, 6-11 novembre 1989, 16 p.
- EGG (J.), IGUE (J.)**.- Approche des échanges agro-alimentaires entre pays sahéliens et pays côtiers, CILSS/Club du Sahel - Les politiques cérésières dans les pays du Sahel : Actes du Colloque de Mindelo, 1-6 décembre 1986, Paris, OCDE, 1986.
- EGG (J.), IGUE (J.)**.- Espaces régionaux d'échanges et politiques agricoles en Afrique de l'Ouest.- Communication au Colloque Club du Sahel/OCDE - CIRAD : L'avenir de l'agriculture des pays du Sahel, 12-14 septembre 1990.
- ERIKSEN (J.)**.- Report on the Montpellier Seminar on the Future of Agriculture in Sahelian countries, Séminaire Club du Sahel/OCDE - CIRAD, Montpellier, France, 12-14 septembre 1990, 49 p. + annexes.
- GENTIL (D.)**.- Production agricole, échanges régionaux et importations au Sahel.- Communication au Séminaire CILSS/Club du Sahel sur les Espaces céréaliers régionaux en Afrique de l'Ouest, Lomé, Togo, 6-11 novembre 1989, 17 p.
- GENTIL (D.), LEDOUX (G.)**.- Commentaires sur l'étude "The Competitiveness of Sahelian Agriculture" (SHAPIRO et BERG, octobre 1988), IRAM-INRA, février 1989, 19 p.
- GERARDIN (H.)**.- Intégration monétaire et création de monnaies : le cas de la Zone franc.- Economies et Sociétés, F. 30, 1986.
- GIRI (J.)**.- Marché mondial et marché sahélien des céréales, in CILSS/Club du Sahel. Les politiques cérésières dans les pays du Sahel : Actes du Colloque de Mindelo, 1-6 décembre 1986. Paris, OCDE.
- GIRI (J.)**.- L'espace régional céréalier : mythe ou réalité de demain.- Club du Sahel, Espaces cérésières régionaux, Paris, OCDE, 1989.
- GIRI (J.)**.- Une brève histoire des politiques de développement dans le Sahel. Communication au Séminaire CIRAD/Club du Sahel sur l'Avenir des agricultures des pays du Sahel, Montpellier, France, 12-14 septembre 1990.
- GUILLAUMONT (P. et S.)**.- Stratégies de développement comparées : Zone franc et hors Zone franc.- Economica, Paris, 1988.
- GUILLAUMONT JEANNENEY (S.)**.- Dévaluer en Afrique ?. Observations et Diagnostic Economiques, n° 25, octobre 1988.
- HIRSCH (R.)**.- Evolution et tendances des politiques cérésières dans le Sahel, CILSS/Club du Sahel. Les politiques cérésières dans les pays du Sahel : Actes du Colloque de Mindelo, 1-6 décembre 1986. Paris, OCDE.
- HIRSCH (R.)**.- Le riz et les politiques rizicoles dans les pays africains de la zone d'intervention de la CCCE.- Caisse Centrale de Coopération Economique, Paris, 1989.
- HUGON (R.)**.- Les différentes formes d'intégration régionale en Afrique Sub-saharienne et les programmes d'ajustement structurel.- LAREA/CERED, Univ. de Paris X, Nanterre, mai 1990, 86 p.
- HUMPHREYS (Ch.) et al.**- L'ajustement et la croissance en Afrique pendant les années 80.- Banque Mondiale et PNUD, 1989.

- IGUE (J.)**.- Les périphéries nationales : support des échanges régionaux.- Communication au Séminaire CILSS/Club du Sahel sur les Espaces céréaliers régionaux en Afrique de l'Ouest, Lomé, Togo, 6-11 novembre 1989, 15 p.
- IRAM-INRA**.- Inventaire des mesures de maîtrise des échanges extérieurs céréaliers des pays d'Afrique de l'Ouest, du Cameroun et du Tchad.- Dossier N° 1 : Inventaire provisoire des mesures prises par les Etats, 140 p. ; Dossier N° 2 : Inventaire provisoire des flux d'importations de céréales, 151 p. ; Dossier N° 3 : Etude de cas Gambie - Sénégal - Mauritanie - Mali, 98 p.
- INRA-IRAM-UNB**.- Echanges régionaux, commerce frontalier et sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest.- Actes du Séminaire de Cotonou, Synthèse et bilan des enquêtes, 22-26 mai 1989, 217 p.
- JOST (S.)**.- L'aide alimentaire au Sahel, CILSS/Club du Sahel. Les politiques cérésières dans les pays du Sahel : Actes du Colloque de Mindelo, 1-6 décembre 1986 (297-332). Paris, OCDE.
- LAMBERT (A.)**.- La dynamique des réseaux marchands en Afrique de l'Ouest. Communication au Séminaire CILSS/Club du Sahel sur les Espaces céréaliers régionaux en Afrique de l'Ouest, Lomé, Togo, 6-11 novembre 1989, 15 p.
- LAMBERT (A.), EGG (J.)**.- L'intégration régionale par les échanges : le cas du sous-ensemble Sénégal-Mali-Gambie-Mauritanie-Guinée-Guinée Bissau. Communication au Séminaire CILSS/Club du Sahel sur les Espaces céréaliers régionaux en Afrique de l'Ouest, Lomé, Togo, 6-11 novembre 1989, 17 p.
- LANDELL-MILLS (P.), AGARWALA (R.), PLEASE (St.)**.- L'Afrique Sub-saharienne : de la crise à une croissance durable. Banque Mondiale, Washington, 1989.
- LEPLAIDEUR (A.)**.- L'Afrique, une riziculture très ancienne. Communication à la Journée débat sur le riz, Réseau Stratégies alimentaires, SOLAGRAL, Paris, 13 décembre 1989.
- MANSOOR (A.) et al.**.- Intra-regional trade in Sub-Saharan Africa.- Banque Mondiale, Washington, 1989, 99 p.
- MATLON (P.)**.- Prospects for Improving Productivity in Sorghum and Pearl Millet Systems in West Africa.- Communication à la Conférence sur la Dynamique de la consommation et de la production des céréales en Afrique de l'Ouest, Dakar, Sénégal, 15-17 juin 1987.
- MATTHEWS (A.)**.- Conséquences des négociations du GATT et de la Convention de Lomé sur la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest.- Communication au Séminaire CILSS/Club du Sahel sur les Espaces céréaliers régionaux en Afrique de l'Ouest, Lomé, Togo, 6-11 novembre 1989.
- ORSTOM**.- Cahier des Sciences humaines : systèmes de production agricole en Afrique tropicale, 1987.
- OUATTARA (A.)**.- Etude sur les systèmes de paiements africains.- Séminaire INTAL/CNUCED sur l'intégration économique et les accords de paiements, Buenos-Aires, Argentine, 14-17 novembre 1984.
- POLITIQUE AFRICAINE, ECONOMIE ALIMENTAIRE**.- La purge libérale, N° 37, Karthala, Paris, mars 1990.

- PROCELOS.**- Actes de la Réunion Régionale Procelos, Thiès, Sénégal, octobre 1988, CILSS/Club du Sahel.
- PROCELOS.**- Actes de la Deuxième Réunion Régionale Procelos, Bamako, Mali, décembre 1990, CILSS/Club du Sahel.
- RAFFINOT (M.)**- L'ajustement des monnaies est-il un moyen d'encourager les productions agricoles locales en Afrique. Communication au Colloque CIRAD/Club du Sahel sur l'Avenir de l'agriculture des pays du Sahel, Montpellier, France, 12-14 septembre 1990.
- REARDON (T.)**- La demande des céréales en Afrique de l'Ouest et ses conséquences pour la protection régionale au Sahel.- Communication au Séminaire CILSS/Club du Sahel sur les Espaces céréaliers régionaux en Afrique de l'Ouest, Lomé, Togo, 6-11 novembre 1989.
- SHAPIRO (K.), BERG (E.)**- The Competitiveness of Sahelian Agriculture. Club du Sahel, Paris, octobre 1988, 39 p.
- TRAORE (S.)**- Missions et moyens des offices céréaliers comme instruments des politiques cérésières, CILSS/Club du Sahel. Les politiques cérésières dans les pays du Sahel : Actes du Colloque de Mindelo, 1-6 décembre 1986. Paris, OCDE.
- TUBIANA (L.), LECLERCQ (V.)**- La remise en cause du rôle des Etats-Unis dans le fonctionnement oligopoliste du marché du blé et du soja. Economie et Société, N° 11-12, 1988, pp. 105-122.
- VALLEE (O.)**- Le prix de l'argent CFA, heurts et malheurs de la Zone franc. Karthala, Paris, 1989, 272 p.
- VERON (J.B.)**- Flux céréaliers et finances publiques en Afrique de l'Ouest.- Communication au Séminaire CILSS/Club du Sahel sur les Espaces céréaliers régionaux en Afrique de l'Ouest, Lomé, Togo, 6-11 novembre 1989.
- YUNG (J.M.), ZASLAVSKI**- Pour une prise en compte des stratégies des producteurs, CCCE/CIRAD, août 1990.

3) REFERENCES PAR PAYS :a) GAMBIE

- BANQUE MONDIALE.**- The Gambia: Agricultural sector issues report - green cover report.- Document de travail, Washington D.C., janvier 1986, 32 p.
- BANQUE MONDIALE.**- Evolution of Agricultural Policy in The Gambia.- Document de travail, Washington D.C., novembre 1987, 43 p.
- BANQUE MONDIALE.**- The Gambia: Country strategy paper.- juin 1990, 26 p. + annexes.
- C.R.E.D.**- Commercialisation, politique des prix, stockage des céréales au Sahel.- Univ. of Michigan ; Club du Sahel/CILSS, Paris, 1977.
- DIAZ-CORVALAN (P.)**- Etude comparative des filières riz au Sénégal, Mali, Mauritanie et Gambie : le cas de la Gambie, IRAM. Synthèse bibliographique réalisée à la demande de la CCCE, document de travail, juillet 1990, 22 p. + annexes.
- FAO.**- Coarse Grain Policy in The Gambia.- Rome, 1985, 5 p.
- HAUGHTON (J.)**- Cereal Policy Reform in the Sahel - The Gambia.- Club du Sahel/OCDE, Paris, mars 1986, 130 p.
- JOHM (K.)**- Rice Development Policy in The Gambia in the Context of Production and Consumption Trends.- IFPRI, PPMU, Washington, juillet 1987, 26 p.
- KINTEH (S.), VON BRAUN (J.)**- Policy Issues for Rice Development in The Gambia.- IFPRI, PPMU, Washington, janvier 1988, 59 p.
- NATIONAL AGRICULTURAL DATA CENTER.**- 1989/90 National Agricultural Sample Survey (Nass 89).- final report: Agricultural production 1989/90.- Banjul, avril 1990, 25 p.
- SALL (E.)**- Micro-Etat et société en Gambie, Gambie, S.D., 24 p.
- SOW (A.)**- Rice Distribution: Comparative Study Senegal/Gambia.- Banque Mondiale, Office Memorandum, Washington D.C., 5 p.
- VALLEE (O.)**- La dimension monétaire des Echanges Régionaux à partir du Bénin et de la Gambie.- Communication au Séminaire CILSS/Club du Sahel sur les Espaces Céréalières Régionaux en Afrique de l'Ouest, Lomé, Togo, 6-11 novembre 1989.
- VON BRAUN (J.), JOHM (K.B.)**- Avantages relatifs de la rapide expansion de petites exploitations rizicoles en Gambie.- IFPRI, Dakar, juillet 1987, 31 p.
- VON BRAUN (J.), PUETZ (D.), WEBB (P.)**- Technological Change in Rice and Commercialization of Agriculture in a West African Setting: Effects on Production, Consumption and Nutrition.- IFPRI, Washington, juin 1987, 200 p.
- WYSS (H.)**- The Gambia: Policy Framework Paper 1989/90-1991/92.- Banque Mondiale, Office Memorandum, oct 1989, 17 p. + annexes.

**b) GUINEE BISSAU**

- BANQUE MONDIALE.-** Country Brief: Guinea Bissau.- 1989, 6 p.
- BANQUE MONDIALE.-** Guinea Bissau: Agricultural Strategy Paper.- juin 1990, 36 p.
- DIAZ (N.).-** Produção, importação e comercialização de arroz na Guiné-Bissau.- Communication au Seminario nacional sobre arroz prospero. DEPA, Contuboeil, 26-28/11/1990, 12 p. + annexes.
- F.M.I. Guinée Bissau.-** Recent Economic Developments.- mars 1988, 30 p.
- FONSECA (J.F.).-** Arroz : que politica ? - Communication au Seminario nacional sobre arroz prospero.- DEPA, Contuboeil, 26-28/11/1990, 51 p.
- HUGO (C.), LEA (J.D.), RIBEIRO (C.R.).-** Production et commercialisation du riz en Guinée Bissau. Une contribution pour le dialogue de politique.- Kansas State University (Food and feed grain institute) et I.N.E.P., avril 1990, 102 p. + annexes.
- HUGO (C.), LEA (J.D.).-** L'ABC de la mise en place d'un programme réussi d'une politique d'alimentation : le cas du riz en Guinée Bissau.- Kansas State University, 1990, 41 p.
- KELVINGATE INTERNATIONAL Ltd.-** Assistance à la réforme du commerce en Guinée Bissau, rapport final, mars 1990, 43 p. + annexes.
- MINISTERIO DO DESENVOLVIMENTO RURAL E. AGRICULTURA.-** Estrategia de desenvolvimento para o sector agrario. Versao preliminar.- Bissau, mai 1990, 34 p.
- MINISTERIO DO PLANO, Comite interministerial par a segurança alimentar. Gabinete de planificação da segurança alimentar.-** Bolletim n° 1 : Avaliação da campanha de comercialização 1989 et da campanha agricola 1989/90.- Bissau, février 1990, 66 p.
- MINISTERIO DO DESENVOLVIMENTO RURAL.-** Inquerito Agrícola Permanente 1989/1990, mai 1990, 65 p.
- NUNES (J.).-** PNUD/projecto sector privado : relatorio final.- Bissau, 30 septembre 1989, 69 p.
- PENOT (E.), CANALS (J.S.).-** Etude de la filière riz en Guinée Bissau : offre et demande nationales, les acteurs et les circuits commerciaux.- DEPA/IRFED-EDI, juin 1990, 37 p. + annexes.
- PNUD.-** O sector privado na Guiné-Bissau.- décembre 1989.
- REPUBLIQUE DE GUINEE BISSAU.-** Ministère du Plan, Ministère du Développement Rural et des Pêches. Consultation sectorielle sur l'agriculture : volume I (document principal) et volume II (annexes). Octobre 1986, 156 p. et 80 p.
- REPUBLIQUE DE GUINEE BISSAU.-** Ministère du Développement Rural et de l'Agriculture, CILSS, Plan céréalier de la Guinée Bissau, Phase I : Diagnostic-Bilan, Tome I : Rapport, Tome II : Annexes, Version provisoire.- IRAM, Paris, mars 1991, 300 p.
- SCET-AGRI.-** Etude des prix agricoles et incitations aux producteurs ruraux.- Banque Mondiale et Ministère de la Coordination économique, du Plan et de la Coopération Internationale, août 1985, 120 p.

**SECRETARIA DE ESTADO DO PLANO, Direcção geral de estatística.-** Índice de preços no consumidor, Bissau, avril 1990, 7 p.

**SECRETARIA DE ESTADO DO PLANO, Direcção geral de estatística, departamento de estatísticas agrícolas e alimentares.-** Inquerito sobre preços ao produtor, 3<sup>e</sup> trimestre 1990, Bissau, décembre 1990, 20 p.

**VILELA (J.), LENCART (J.).- Avaliação do projecto de assistência técnica a reforma dos estruturas comerciais.-** République de Guinée Bissau et CEE, juillet 1989, 97 p.

### c) GUINEE

**BANQUE MONDIALE.-** Guinée : étude du secteur agricole, rapport n°4672-6V.- avril 1984, 98 p.

**BANQUE MONDIALE.-** Country economic memorandum, vol 1: The Guinean Economy.- juin 1990, 69 p. + annexes.

**BANQUE MONDIALE.-** Country economic memorandum, vol 2: sectoral analyses.- juin 1990, 100 p.

**CHENEAU-LOQUAY (A.).- La filière riz en Guinée côtière.-** X<sup>e</sup> séminaire d'économie rurale des régions chaudes, 11-15 septembre 1989, CIRAD, Montpellier, 20 p.

**COURTANT (J.J.), HUMBERT (L.), ENGUEHARD (F.).- Préévaluation d'un programme national d'appui à la filière riz en Guinée.-** Conakry, 1990, 14 p.

**DIALLO (T.).- Lettre de politique de développement agricole ; analyse de la filière riz en Guinée, Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales, Conakry, août 1990, 29 p.**

**FALLO KANBE (M.).- Politique d'approvisionnement en produits importés de la République de Guinée. Cas spécifique du riz - République de Guinée, Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat. Séminaire national sur la nouvelle politique commerciale de la République de Guinée et ses impératifs, Conakry, 15-20 octobre 1990.**

**FILIPPI-WILHELM (L.).- Circuits de commercialisation et de distribution en Guinée : rapport N°2.-** CNUCED, mai 1988, 113 p. + annexes.

**FORBEAU (F.), MENEUX (Y.).- Riz local ou riz importé en Guinée : Synthèse bibliographique.-** IRAT, Montpellier, 1989, 86 p.

**FORBEAU (F.), MENEUX (Y.), LEPLAIDEUR (A.), ORRIT (E.).- Quelques premières informations sur l'économie du riz en Guinée Conakry : Labé, Boké, Telimélé, Gaoual, Koundara.-** IRAT, Montpellier, janvier 1990, 165 p.

**HIRSCH (R.).- Rapport d'une mission préliminaire sur le secteur rizicole guinéen.-** CCCE, Paris, juillet 1986, 18 p. + annexes.

**REPUBLIQUE DE GUINEE.-** Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales. Le crédit agricole et le financement de l'agriculture en Guinée, IRAM, juin 1987.

**REPUBLIQUE DE GUINEE.-** Lettre de politique de Développement Agricole : Rapport principal.- Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales, Conakry, novembre 1989, 100 p.

- REPUBLIQUE DE GUINEE.-** Etude circuits des produits agricoles : recueil des données économiques et statistiques en zone forestière, Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat, mars 1990., 11 p.
- REPUBLIQUE DE GUINEE.-** Lettre de politique de développement agricole.- Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales, Conakry, avril 1990., 24 p.
- REPUBLIQUE DE GUINEE.-** Stratégies de développement agricole, Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales, Conakry, mai 1990, 122 p. + annexes.
- THENEVIN (P).-** Politique de relance de la filière rizicole et approvisionnement en riz local de la Guinée.- CCCE, Paris, avril 1988, 38 p. + annexes.
- THENEVIN (P.).- Amélioration du fonctionnement du marché du riz en Guinée.-** Paris, décembre 1988, 5 p.
- THENEVIN (P.).- Proposition d'amélioration du fonctionnement de la filière rizicole en Guinée.-** CCCE, Paris, avril 1989, 57 p.

#### d) MALI

- ALLARD (P.M.).- La commercialisation du paddy et du riz et les politiques de commerce extérieur au Mali de 1987 à aujourd'hui. Contrat-plan Etat/Office du Niger, Banque Mondiale, juin 1990.**
- ALLARD (P.M.).- Mission d'évaluation de la politique de prix et de commercialisation du paddy et du riz. Contrat-plan Etat/Office du Niger.- Version provisoire, 1990.**
- AMSELLE (J.L.).- Rapport de mission sur l'économie marchande au Mali.- Cahiers d'Etudes Africaines vol IX n°34, Paris, 1968.**
- AMSELLE (J.L.).- Les négociants de la Savane, histoire et organisation sociale des Korokos.- Anthropos, Paris, 1977.**
- AMSELLE (J.L.), BAGAYOGO (D.).- Marché des céréales au Mali et système d'information des commerçants privés.- OSCE Mali, Bamako, 1988, 40 p.**
- AMSELLE (J.L.), GREGOIRE (E.).- Etat et capitalisme en Afrique de l'Ouest.- CNRS, Paris, mai 1987, 55 p.**
- AMSELLE (J.L.), GREGOIRE (E.), BAGAYOGO (D.).- Politiques nationales et réseaux marchands transnationaux. Les cas du Mali et du Niger-Nord Nigéria.- INRA-IRAM-UNB ; Club du Sahel/OCDE, Ministère de la Coopération, Paris, 1988, 78 p.**
- AMSELLE (J.L.), RUF (T.), FRESSON (F.).- Evaluation de l'Office du Niger (Mali).- Rép. Fr., Ministère de la Coopération, série "Evaluations", Paris, avril 1985.**
- AMSELLE (J.L.), THENEVIN (P.), YUNG (J.M.).- Evaluation du Programme de Restructuration du Marché Céréalière au Mali.- Ministère de la Coopération, série "Evaluations", Paris, avril 1986, 127 p. + annexes.**

- ARDITI (C.)**.- Mission d'évaluation de la politique de prix et de commercialisation du paddy et du riz. Contrat-plan Etat/Office du Niger.- La politique de libéralisation à l'Office du Niger, version provisoire, juillet 1990, 28 p. + annexes.
- BANQUE MONDIALE** - Mali.- Country Strategy Paper, juin 1989, 20 p. + annexes.
- BANQUE MONDIALE** - Mali.- Policy Framework Paper, 1990 to 1992, novembre 1989, 23 p.
- BANQUE MONDIALE** - Coop. Néerlandaise.- Mission d'évaluation du programme d'ajustement structurel.- Bamako, mars 1990, 30 p.
- BANQUE MONDIALE** - Mali.- Country Brief.- juin 1990, 9 p.
- BERG (E.)**.- Reforming Grain Marketing Systems in West Africa : A case study of Mali.- International Crops Research Institute, 1979, 26 p.
- CAMARA (A.L.)**.- Evaluation des lignes de crédit PRMC aux marchands céréaliers grossistes, Campagne 1988-1989.- USAID, octobre 1989, 19 p. + annexes.
- CILSS/Club du Sahel**.- Développement des cultures pluviales au Mali.- janvier 1983, 140 p.
- CILSS/Ministère de l'Agriculture du Mali**.- Atelier national sur le commerce des céréales : 18-20 octobre 1988.- Bamako, novembre 1988.
- CISSE, RIZET (C.)**.- Le rôle des transports dans la production vivrière et sa mise en vente au Mali, INRETS, 1988.
- CLUB DU SAHEL**.- Evaluation sectorielle de trois projets de stabilisation des prix dans les pays sahéliens (Mali, Mauritanie, Sénégal, Paris, 1989).
- COELO (S.)**.- Commercialisation privée des céréales au Mali, 1984.
- COELO (S.)**.- De la parcelle à la ville. La filière céréalière du Mali. La commercialisation privée des céréales au Mali.- Intervention du 13 septembre 1985, 8 p.
- COELO (S.)**.- Séminaire stratégies alimentaires et nutritionnelles - Concepts, objectifs, pratiques - Le cas du Mali.- BDPA, novembre 1988.
- COELO (S.)**.- Un exemple de protection : la régulation des importations du riz au Mali.- Comm. séminaire CILSS/Club du Sahel, Lomé, 6/11 novembre 1989, 19 p.
- COELO (S.)**.- Mission d'évaluation de la politique de prix et de commercialisation du paddy et du riz. Contrat-plan Etat/Office du Niger.- Les conditions de commercialisation du riz de l'Office du Niger, analyse des importations, de l'aide alimentaire et des mesures de protection, version provisoire, juillet-août 1990, 29 p. + annexes.
- C.R.E.D.**- Commercialisation, politique des prix, stockage des céréales au Sahel, Tome II.- Univ. du Michigan ; Club du Sahel-CILSS, Paris, 1977.

- D'AGOSTINO (V.), STAATZ (J.).**- The Impact of Import and Export Policies on Malian Coarse Grain Producers.- MSU, Washington, septembre 1989, 12 p. + annexes.
- DE LATTRE (A.), COURCELLE (M.).**- Le secteur privé au Mali, Club du Sahel, OCDE, Paris, 1989, 152 p.
- DELGADO (C.).**- Questions à propos d'un espace régional protégé pour les céréales au Sahel.- IFPRI, avril 1988.
- DEMBELE (N.N.).**- Mission d'évaluation de la politique de prix et de commercialisation du paddy et du riz. Contrat-plan Etat/Office du Niger.- Analyse de la commercialisation, version provisoire, juin 1990, 35 p.
- DEVEZE (C.).**- Evaluation rétrospective d'un projet d'intensification de la riziculture à l'Office du Niger, octobre 1990.
- DIONE (J.).**- Quelques interactions et complémentarités importantes dans la politique céréalière du Mali - Note d'information.- Ministère de l'Agriculture, projet Sécurité Alimentaire, Bamako, juin 1987, 11 p.
- DIONE (J.), METTETAL (G.).**- Modalités d'application d'une taxe variable sur les importations de riz.- PRMC, rapport de mission, Bamako, avril 1988, 38 p.
- DOUMBIA (K.), MARIKO (M.), TOUYA (J.C.).**- Etude sur les coûts de production des principales cultures maliennes (campagne 84/85).- Ministère de l'Agriculture, Bamako, 1986, pp. 111-129 et 163-172.
- EGG (J.).**- Rapport d'évaluation du système d'information sur le Marché des Céréales au Mali.- OSCE/INRA, Bamako, 1989, 19 p. + annexes.
- FMI, Mali.**- Statistical Annex, janvier 1990., 45 p.
- FMI, Mali.**- Statistical Annex, janvier 1990, 51 p.
- GABRE-MADHIN (E.), DIARRA (S.).**- La commercialisation des céréales exportées au Mali, Situation - Structure - Performance.- Bamako, août 1990, 55 p. + annexes.
- GABRE-MADHIN (E.), MAIGA (A.).**- La commercialisation des céréales exportées au Mali, Implications pour les échanges régionaux.- Bamako, août 1990, 26 p. + annexes.
- GAGNON (G.).**- Le commerce privé des céréales au Mali : la filière socio-professionnelle.- Club du Sahel/CILSS, décembre 1986, 41 p.
- GAGNON (G.).**- L'évolution du commerce privé des céréales au Mali, l'OPAM, et l'approvisionnement des zones déficitaires, octobre 1988, 23 p.+ annexes.
- GUEYMARD (Y.).**- L'évolution de la politique de commercialisation des céréales au Mali : Politique alimentaire et structures sociales en Afrique Noire.- IEDES, collection Tiers-Monde, 1985.
- HARTS-BROEKHUIS, DE JONG.**- Approvisionnement en céréales, sécurité alimentaire et aide alimentaire au Mali.- Ministère des Affaires Etrangères Pays-Bas, La Haye, 1990, 181 p.
- HIRSCH (R.).**- Note sur la politique céréalière malienne.- CCCE, document de travail, Paris, juin 1987, 12 p.

- HUMPHREYS (C.)**.- La réforme de la politique céréalière dans le sahel - Le Mali.- Club du Sahel/OCDE, Paris, juillet 1986, 11 p.
- INSTITUT D'ECONOMIE RURALE**.- Etude des coûts de production du paddy à l'Office du Niger, Campagne 87/88, novembre 1988.
- KEITA (B.)**.- Transport et développement au Mali. Enjeux de l'écoulement des produits vivriers.- Univ. Lyon, Thèse de Doctorat d'Etat, Lyon, novembre 1987.
- LANSER (P.)**.- Mission d'évaluation de la politique de prix et de commercialisation du paddy et du riz. Contrat-plan Etat/Office du Niger.- Libéralisation - conditions de production et de transformation, version provisoire, juillet-août 1990, 12 p.
- LECAILLON (J.), MORRISSON (C.)**.- Politiques économiques et performances agricoles. Le cas du Mali. 1960-1983 (+ annexes).- OCDE, 1986, 187 p. + annexes.
- LET-INRETS**.- Politique de réduction des coûts de camionnage en Afrique subsaharienne. Le cas du Mali, 1989.
- MONETTE (M.)**.- La promotion des exportations de céréales au Mali : un aperçu de la problématique et proposition d'axes de travail.- ACIDI, avril 1990, 21 p.
- MONETTE (M.), CAMARA (M.)**.- Projet d'appui au programme de restructuration du marché céréalier.- ACIDI, Bamako, octobre 1989, 36 p. + annexes.
- OPAM**.- Bulletins d'analyse du marché céréalier en République du Mali.- Ministère des Finances et du Commerce.
- PAM**.- Considérations tirées de l'ébauche de rapport d'évaluation sur les projets PAM d'appui aux marchés céréaliers dans 3 pays sahéliens.- 1989, 30 p.
- POUPLARD (C.)**.- Evolution des échanges marchands à Konné (Mali) du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours.- Thèse, 1983, 203 p.
- RIZET (C.)**.- Transport et autosuffisance alimentaire en Afrique (Mali, Zaïre, Congo).- INRETS-DEST, Arcueil, octobre 1986, 54 p.
- SALL (A.)**.- Demande et commercialisation (séminaire national sur la politique de la filière riz au Mali, Ségou, décembre 1989).- avril 1989.
- SEMINAIRE NATIONAL SUR LA POLITIQUE CEREALIERE AU MALI**.- Rapport de synthèse.- Document de travail, Bamako, juin 1987, 10 p.
- SNRECH (S.)**.- Observations sur la campagne céréalière 1989/90 au Mali.- Document de travail, Paris, 1990., 10 p.
- STAATZ (J.M.), DIONE (J.), DEMBELE (N.)**.- Cereals Market Liberalization in Mali.- Michigan State University, novembre 1988., 37 p.
- STEFFEN (P.)**.- Un sondage : sources et besoins d'information des commerçants sur le marché céréalier au Mali.- Projet Sécurité Alimentaire CESA-MSU, Bamako, avril 1990, 85 p.
- STRYKER (D.J.) et al.**- Incentive System and Economic Policy Reform in Mali.- AIRD, Washington D.C., 1987, 104 p. + Annexes + Bibliographie.

**THENEVIN (P.)**.- Politiques céréalières et informations statistiques.- AMIRA, Brochure N°58, Paris, février 1990, 77 p.

**THENEVIN (P.)**.- Mission d'évaluation de la politique de prix et de commercialisation du paddy et du riz. Contrat-Plan Etat/office du Niger.- Rapport de synthèse, version provisoire, septembre 1990, 71 p.

**TUFTS UNIVERSITY**.- Food Prices and Food Consumption in Urban Mali, juin 1988.

e) **MAURITANIE**

**Structure des prix de revient de la filière riz**.- Nouakchott, décembre 1989, 25 p.

**BANQUE CENTRALE DE MAURITANIE**.- Bulletin trimestriel de statistique, Nouakchott, 1988, 50 p.

**BANQUE MONDIALE**.- Report and Recommendation of the IDA to the Republic of Mauritania for an Agricultural Sector Adjustment/Investment Project, décembre 1989, 106 p.

**BDPA-SCET AGRI**.- Evaluation technico-économique des rizeries du secteur public et privatisation.- Paris, avril 1988, 34 p.

**BERGER (L.)**.- Filière céréalière en Mauritanie.- août 1988, 172 p.

**CABINET BA SAMBA DIOM**.- Rapport d'évaluation des performances économiques et financières de la SONIMEX.- Nouakchott, 1988.

**CILSS/Club du Sahel**.- Développement des cultures pluviales en Mauritanie.- Club du Sahel, Paris, mai 1983, 167 p.

**COMMISSARIAT A LA SECURITE ALIMENTAIRE**.- Rapport d'activités du CSA, Nouakchott, novembre 1989.

**COULIBALY (D.), EGG (J.), METTETAL (G.)**.- Inventaire des mesures de maîtrise des échanges extérieurs céréaliers des pays d'Afrique de l'Ouest, du Cameroun et du Tchad.- Dossier n° 3, Paris, 28 novembre 1988, 98 p.

**DE SUREMAIN (E.)**.- Mission d'évaluation de la politique céréalière en Mauritanie.- Ministère de la Coopération Française, Nouakchott, 1988, 43 p.

**IRAM-INRA**.- Inventaire des mesures de maîtrise des échanges extérieurs céréaliers des pays d'Afrique de l'Ouest, du Cameroun et du Tchad, Dossier n° 3.- IRAM-INRA ; Ministère de la Coopération, Club du Sahel/OCDE, Paris, 28 novembre 1988, 98 p.

**MARTIN (F.)**.- Aide alimentaire et politique des prix céréaliers en Mauritanie.- Univ. de Montréal, Montréal, avril 1982, 196 p.

**MARTIN (F.)**.- Réforme de la politique céréalière en Mauritanie.- Club du Sahel/CILSS, Paris, 1986.

**MARTIN (F.), BERG (E.)**.- La réforme de la politique céréalière dans le Sahel.- Club du Sahel, Alexandria, 1986, 101 p.

- MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL.**- Etude du prix de revient du paddy, cas d'une exploitation privée de 20 ha nets, région de Rosso.- Cellule de Planification, Nouakchott, 1988, 20 p.
- OULD DIDI (H.).**- La libéralisation de la filière riz en Mauritanie.- INRA-IRAM-UNB, Club du Sahel/OCDE - Ministère de la Coopération, Paris, mai 1990, 111 p.
- SA. AGRER.**- Problématique des politiques rizicoles en pays sahélien. Vol. 4, La Mauritanie, CILSS, avril 1990.
- SA. AGRER - SCET AGRI - HASKONING - AFRECO.**- Etude d'application des schémas directeurs de la vallée et du delta de la rive droite du fleuve Sénégal.- Nouakchott, août 1988.
- SONADER.**- Programme de redressement du secteur irrigué en Mauritanie.- Nouakchott, mars 1989.

#### **f) SENEGAL**

- BAILHACHE (R.).**- Dans l'intérêt d'une concertation entre le Sénégal et le Mali concernant les échanges céréaliers entre les deux pays.- Club du Sahel, Paris, mai 1990, 2 p.
- BENOIT-CATTIN (B.).**- Hypothèses sur la consommation de riz dans le bassin arachidier du Sénégal.- CIRAD - DSA, Montpellier, juillet 1987, 15 p.
- BENOIT-CATTIN (B.).**- La place des céréales importées dans la consommation alimentaire au Sénégal.- CIRAD, Montpellier, 1988, 8 p.
- BONNEFOND (P.), LOQUAY (A.).**- Aspects socio-économiques de la riziculture en basse et moyenne Casamance.- Ministère de la Coopération, Paris, mai 1985, 380 p.
- BONNEFOND (P.), RAYMOND (C.).**- Analyse économique de la filière riz SAED. Réactualisation 82/83.- Ministère de la Coopération/SEDES, Paris, novembre 1983, 106 p.
- BERG et al.**- Bank-Senegal Policy Dialogue, 1970-1987.- Document de travail, Washington D.C., août 1988, 30 p.
- CILSS/Club du Sahel.**- Développement des cultures pluviales au Sénégal.- mai 1983, 245 p.
- CILSS/Club du Sahel.**- Développement des cultures pluviales au Sénégal : Note de synthèse.- juin 1983, 15 p.
- CILSS/Club du Sahel.**- Possibilité et conditions d'une intervention plus dynamique du secteur privé au Sénégal.- 1988, 100 p.
- CORBAUX (A.), L'HERITAU (M.F.).**- Compte rendu de mission effectuée du 9 juin au 2 juillet 1987 sur le commerce non contrôlé entre le Sénégal et la Gambie.- Ministère de la Coopération, CCCE, Paris, juillet 1987, 55 p.
- DE LATTRE (A.).**- Synthèse des observations sur le secteur privé au Sénégal, au Niger et au Burkina Faso.- Club du Sahel/OCDE, 1988, 11 p.
- DIENG-BOLLINGER (F.).**- Transformation industrielle des céréales locales : T1 : Etude de motivation des Dakarais sur leur consommation de céréales locales, République du Sénégal, Ministère du Développement Industriel et de l'Artisanat, mars 88, 18 p.

- DIONE (J.)**.- Le déficit céréalier au Sénégal et perspectives.- Université de Laval, Québec, CRDI, décembre 1975., 57 p.
- DUBOIS (J.P.), MILLEVILLE (P.), TRINCAZ (P.)**.- Opération Terres Neuves - Etude d'accompagnement : rapport de synthèse.- ORSTOM, Dakar, 1976, 59 p.
- DURUFLE, MOGENET**.- Déséquilibre structurel et programmes d'ajustement structurel.- Ministère de la Coopération, Série "Evaluations", Paris, 1985, 230 p.
- FREUD (C.) et al.**- Politique des prix agricoles au Sénégal, SEDES, Sénégal, 1989, 265 p.
- GENTIL (D.)**.- Etude d'impact - Projet Terres Neuves I et II (Sénégal oriental).- IRAM, Paris, 1983, 44 p.
- GEOURJON (A.M.)**.- Les politiques commerciales du Sénégal, leur influence sur l'épargne intérieure et la répartition des revenus.- CERDI, Cahiers de Développement international, n°13, Clermont Ferrand, 1982, 408 p.
- GEOURJON (A.M.)**.- La libéralisation des importations dans le cadre de la nouvelle politique, industrielle au Sénégal.- IEDES, Paris, 1990, 16 p.
- G.F.A. - M.B.H.**- Sénégal - Programme de sécurité alimentaire - L'amélioration du système d'information sur les prix des céréales du CSA, décembre 1989, 25 p.
- HADJ (A.) et al.**- L'approvisionnement en céréales de la population rurale dans l'Ouest et le Nord du Sénégal.- ENDA, Dakar, 1988, 126 p.
- ICRA (International Course for Development oriented research in Agriculture)**.- Le système de production en pays Serer au Sénégal.- Wageningen, 1982, 87 p., annexes.
- JONES (D.)**.- Cereals Policy in the Senegalese PASA: a Need to get back to Basics.- 1990, 10 p. + annexe.
- LAMBERT DE FRONDEVILLE (A.)**.- Une alliance tumultueuse : les commerçantes maliennes du Dakar-Niger et les agents de l'Etat.- ORSTOM - Cahiers des Sciences Humaines, vol. 23, n°1, 1987, pp. 89-103.
- LAMBERT (A.)**.- Espaces et réseaux marchands au Sénégal- Les échanges céréaliers avec la Gambie et la Mauritanie.- INRA-IRAM-UNB ; Club du Sahel/OCDE, Ministère de la Coopération, Paris, mars 1989, 42 p.
- LAMBERT (A.), EGG (J.)**.- L'intégration régionale par les échanges : le cas du sous-ensemble Sénégal-Mali-Gambie-Mauritanie-Guinée-Guinée Bissau.- Communication au séminaire CILSS/Club du Sahel sur les espaces céréaliers régionaux, Lomé, 6-11 novembre 1989, 17 p.
- LAVIGNE DELVILLE (Ph.)**.- Soudure et différenciation sociale : essai d'analyse au Sénégal Oriental.- Paris, réseau AMIRA, coll. Abordage, 7, 1988, 20 p.
- LEENHARDT (B.)**.- La modélisation de l'activité économique sénégalaise et la question de la fiabilité et de la non-cohérence des données économiques de base.- Ministère de la Coopération, Paris, mars 1986, 20 p.
- LOMBARD (J.)**.- Système de production et autosuffisance céréalière en pays Serer.- Cahiers Sciences Humaines N° 23 (3-4), Paris, 1987, pp 471-482.

- LOMBARD (J.)**.- Problèmes alimentaires et stratégies de survie dans le Sahel sénégalais : les paysans Serer.- Univ. Paris X - Nanterre, thèse de 3ème cycle, 1988, 301 p.
- LOMBARD (J.)**.- La gestion des réserves vivrières en pays Serer. In Eldin (M.), Melleville (P.) : Le risque en agriculture.- Paris, ORSTOM, coll. "à travers champs", 1989, pp. 335-343.
- MARTIN (F.)**.- La réforme de la politique céréalière dans le Sahel - Le Sénégal.- Club du Sahel/OCDE, Paris, mars 1986., 127 p.
- MARTIN (F.)**.- Food Security and Comparative Advantage in Senegal: A Micro-Macro Approach.- Thèse de Ph. D., East Lansing: Department of Agricultural Economics, Michigan State University, 1988.
- MARTIN (F.), DIENG (A.)**.- Le commerce extérieur de produits et d'intrants agricoles du Sénégal de 75 à 84.- ISRA, avril 1986, 12 p. + annexe.
- MARTIN (F.), CRAWFORD (E.)**.- Questions à propos de l'autosuffisance céréalière au Sénégal.- IFPRI, Dakar, juillet 1987, 16 p.
- MINISTERE DE LA COOPERATION**.- Aspects socio-économiques de la riziculture en Basse et Moyenne Casamance.- Série "Evaluations", Paris, mai 1985.
- MINISTERE DE LA COOPERATION**.- Régulation céréalière au Sénégal ou les aléas d'une politique.- Document de travail, Paris, mai 1988, 18 p.
- MINISTERE DE LA COOPERATION**.- Cellule Après-Barrage.- Note sur les incidences financières pour l'Etat du développement de la production du paddy dans la Vallée du fleuve Sénégal.- République du Sénégal, Ministère du Plan, Dakar, 1987, 43 p.
- MORRIS (M.L.), NEWMAN (M.D.)**.- Official and Parallel Cereals Markets in Senegal: Empirical Evidence.- World Development, vol 17, N°12, 1989.
- NDIAME (F.)**.- Par quelle céréale remplacer le riz ? (quelques problèmes du maïs en Basse Casamance).- IFPRI, Dakar, juillet 1987, 32 p.
- NDOYE (O.), OUEDRAOGO (I.)**.- Les politiques d'ajustement structurel et leur impact sur la performance du système agricole au Sénégal.- ISRA-DDI, 1988, 22 p.
- NDOYE (O.), OUEDRAOGO, GOETS (S.)**.- L'importance et les causes du commerce du riz en Sénégalie.- Communication au Séminaire CILSS/Club du Sahel sur les Espaces céréaliers régionaux en Afrique de l'Ouest, Lomé, Togo, 6-11 novembre 1989.
- NEWMAN (M.D.), NDOYE (O.), SOW (A.P.)**.- Céréales locales et céréales importées au Sénégal : La politique alimentaire à partir des systèmes de commercialisation.- MSU, Sénégal, 1988, 48 p.
- NEWMAN (M.D.), SOW (P.A.), NDOYE (O.)**.- Incertitude réglementaire, objectifs gouvernementaux, organisation et performances des marchés céréaliers : Le cas du Sénégal.- MSU, Sénégal, 1988, 24 p.
- RABES (J.)**.- Privatisation des activités de transformation du riz dans la Vallée du Fleuve.- USAID, Dakar, septembre 1989, 122 p.
- ROGER-ESTRADE (A.)**.- Appui à l'évaluation de l'impact du PASA : note sur la filière riz et sur la filière maïs.- FAO, 1989, 40 p.

- SAED, Direction Générale.-** Politique rizicole du Sénégal (situation-évaluation-perspective), Rome, 1989, 10 p.
- STOMAL-WEIGEL (B.).- L'évolution récente et comparée des systèmes de production Serer et Wolof dans deux villages du vieux Bassin Arachidier (Sénégal).- Cahiers ORSTOM, série Sciences Humaines, Vol. 24, 1, 1988, pp. 17-33.**
- SY (O.).- Les échanges Sénégal-Gambie : Zone de Passy-Toubacouta-Diouboubou.- INRA-IRAM-UNB, mai 1989, 90 p.**
- THE ECONOMIST INTELLIGENCE UNIT.- Senegal, The Gambia, Guinea Bissau, Cape Verde: Country Profile 1986/87.- 1987, 102 p.**
- VERNHES (C.).- Rapport d'économétrie : la contrebande d'arachide entre le Sénégal et la Gambie.- Univ. Clermont I, Magist. d'Economie du développement, Clermont-Ferrand, juin 1988, 13 p. + Annexe.**
- YUNG (J.M.).- La filière mil dans le bassin arachidier au Sénégal. Ministère français de la Coopération, Paris, août 1984, 72 p. + annexes.**
- YUNG (J.M.), AGEL.- La filière maïs au Sénégal, avril 1985.**

## ANNEXES



## LISTE DES ANNEXES

<b>Annexe N°1</b> Démographie (1967-1990, en millions d'habitants) .....	5
<b>Annexe N°2</b> Production, importations et consommation de céréales dans le sous-espace ouest et dans l'ensemble "Afrique de l'Ouest, Tchad et Cameroun" : comparaison de quelques indicateurs .....	6
<b>Annexe N°3</b> Evolution de la production et des importations de céréales (1967/69 à 1986/88) .....	8
<b>Annexe N°4</b> Méthode d'estimation des importations céréalières du sous-espace .....	12
<b>Annexe N°5</b> Evolution de la production de céréales (1967-1990, en milliers de tonnes) .....	14
<b>Annexe N°6</b> Superficies, rendements et coûts de production des systèmes de production rizicoles .....	16
<b>Annexe N°7</b> Consommation et commerce mondiaux de céréales .....	19
<b>Annexe N°8</b> Evolution des importations de céréales (19667-1990, en milliers de tonnes) .....	20
<b>Annexe N°9</b> Evolution de l'aide alimentaire (1980-1990, en milliers de tonnes) .....	22
<b>Annexe N°10</b> Evolution des balances commerciales FOB/CAF (1985-1990, en milliards de francs CFA) .....	23
<b>Annexe N°11</b> Evolution des déficits budgétaires réels (hors dons) (1980-1989) .....	24
<b>Annexe N°12</b> Evolution des dépenses budgétaires (1980-1989) .....	25
<b>Annexe N°13</b> Evolution des recettes budgétaires (1980-1989) .....	26
<b>Annexe N°14</b> Evolution des flux nets d'A.P.D. et de capitaux privés (1980-1988, en millions de \$) .....	27
<b>Annexe N°15</b> Les prix de transport .....	28
a - Prix de transport par pays	
b - Prix de transport moyens au Mali	
<b>Annexe N°16</b> Taux de change mensuels du dalasi gambien, du franc guinéen, du peso guinéen et de l'ouguiya mauritanien (octobre 1985 à décembre 1990 en F.CFA) .....	29
<b>Annexe N°17</b> Prix à la consommation du riz 35% en Guinée, en Guinée Bissau, en Gambie et au Mali (mai 1988 à décembre 1990, en monnaies nationales et en F.CFA/kg) .....	30

<b>Annexe N°18</b> Prix à la consommation du riz brisé au Sénégal, au Mali, en Mauritanie et en Gambie (mai 1988 à décembre 199, en monnaies nationales et en F.CFA/kg) . . . . .	31
<b>Annexe N°19</b> Prix à la consommation du riz local décortiqué en Guinée (mai 1988 à décembre 1990, en franc guinéen et en F.CFA/kg) . . . . .	32
<b>Annexe N°20</b> Prix à la consommation du mil au Sénégal, au Mali, en Mauritanie, en Guinée, en Guinée Bissau et en Gambie (mai 1988 à décembre 1990, en monnaies nationales et en F.CFA/kg) . . . . .	33
<b>Annexe N°21</b> Prix à la consommation du maïs au Sénégal, au Mali, en Mauritanie, en Guinée et en Gambie (mai 1988 à décembre 1990, en monnaies nationales et en F.CFA/kg) . . . . .	35
<b>Annexe N°22</b> Prix à la production du mil au Sénégal et au Mali (mai 1988 à décembre 1990, en F.CFA/kg) . . . . .	37
<b>Annexe N°23</b> Prix à la production du maïs au Sénégal et au Mali (mai 1988 à décembre 1990, en F.CFA/kg) . . . . .	38
<b>Annexe N°24</b> Prix FOB Bangkok (en \$/t) et CAF "ports Afrique de l'ouest" (en F.CFA/kg)	39
a - Riz 35%	
b - Brisures de riz	

ANNEXE N°1  
 DEMOGRAPHIE  
 (1967-1990, en millions d'habitants)

ANNEE	CAP VERT	Guinée Bissau	GUINEE	GAMBIE	MALI	Mauritanie	SENEGAL	TOTAL
1967	0,25	0,60	4,37	0,47	4,67	1,17	3,97	15,48
1968	0,25	0,61	4,44	0,48	4,79	1,18	4,07	15,83
1969	0,26	0,62	4,51	0,49	4,91	1,21	4,19	16,18
1970	0,27	0,62	4,39	0,46	5,03	1,22	4	15,99
1971	0,28	0,62	4,48	0,48	5,16	1,25	4,14	16,41
1972	0,28	0,63	4,57	0,5	5,29	1,28	4,29	16,84
1973	0,28	0,63	4,66	0,51	5,43	1,31	4,44	17,26
1974	0,28	0,64	4,75	0,53	5,56	1,34	4,6	17,70
1975	0,28	0,68	4,85	0,55	5,70	1,37	4,77	18,20
1976	0,29	0,73	4,96	0,57	5,85	1,41	4,95	18,76
1977	0,29	0,75	5,06	0,58	6,00	1,44	5,13	19,25
1978	0,29	0,76	5,17	0,6	6,15	1,48	5,31	19,76
1979	0,29	0,77	5,29	0,62	6,30	1,5	5,49	20,26
1980	0,3	0,79	5,41	0,64	6,46	1,55	5,67	20,82
1981	0,3	0,81	5,53	0,66	6,63	1,59	5,85	21,37
1982	0,31	0,83	5,66	0,68	6,79	1,63	6,02	21,92
1983	0,31	0,85	5,79	0,7	6,97	1,66	6,18	22,46
1984	0,32	0,87	5,93	0,72	7,14	1,72	6,32	23,02
1985	0,33	0,89	6,08	0,75	7,32	1,77	6,44	23,58
1986	0,34	0,91	6,22	0,77	7,51	1,81	6,61	24,17
1987	0,35	0,93	6,38	0,79	7,7	1,86	6,78	24,79
1988	0,36	0,95	6,54	0,81	7,89	1,92	6,96	25,43
1989	0,37	0,97	6,67	0,83	8,09	1,97	7,17	26,06
1990	0,37	1,00	6,81	0,86	8,28	2,01	7,38	26,70

Sources : FAO/SSB, sauf :  
 Mali : Recensement national de 1987  
 Guinée Bissau : USDA

ANNEXE N°2

Production, importations et consommation de céréales dans le sous-espace ouest et dans l'ensemble "Afrique de l'Ouest, Tchad et Cameroun" : comparaison de quelques indicateurs

a. Total sous-espace ouest

Indicateurs	RIZ		BLE		CEREALES SECHES		TOTAL	
	67/69	86/88	67/69	86/88	67/69	86/88	67/69	86/88
année								
production (a)	389	598	2	3	1191	2407	1582	3008
prod/hab/kg	25	24			75	97	100	121
importations (b)	221	884	238	496	88	146	547	1526
prod + import	610	1482	240	499	1279	2553	2129	4534
import/ import + prod	36%	60%	99%	99%	7%	6%	26%	34%
population (a)	15,8	24,8	15,8	24,8	15,8	24,8	15,8	24,8
dispo/hab/kg	39	60	15	20	81	103	135	183
% du dispo/hab par céréales sur dispo/ hab toutes céréales	29%	33%	11%	11%	60%	56%		

année = moyenne des années 67/68/69 et 86/87/88

production et importations : en milliers de tonnes

population: en millions d'habitants

SOURCES: (a) FAO/SSB et USDA

(b) FAO/SSB, CNUCED et USDA

## b. Total Afrique de l'Ouest, Tchad et Cameroun

Indicateurs	RIZ		BLE		CEREALES SECHES		TOTAL	
	70/72	86/88	70/72	86/88	70/72	86/88	70/72	86/88
année								
production (a)	1244	2318	29	56	11658	17790	12931	20164
prod/hab/kg	10	12			97	91	107	103
importations (b)	567	2169	1075	2015	251	310	1893	4494
prod + import	1811	4487	1104	2071	11909	18100	14824	24658
import/ import + prod	31%	48%	97%	97%	2%	2%	13%	18%
population (a)	120,4	195,7	120,4	195,7	120,4	195,7	120,4	195,7
dispo/hab/kg	15	23	9	11	99	92	123	126
% du dispo/hab par céréales sur dispo/ hab toutes céréales	12%	18%	7%	8%	80%	73%		

année = moyenne des années 70/71/72 et 86/87/88

production et importations : en milliers de tonnes

population: en millions d'habitants

SOURCES: (a) FAO/SSB et USDA

(b) FAO/SSB, CNUCED et USDA

8  
ANNEXE N°3

EVOLUTION DE LA PRODUCTION ET DES IMPORTATIONS DE CEREALES  
( 1967/69 à 1986/88 )

CAP VERT

Indicateurs	RIZ		BLE		CEREALES SECHES		TOTAL	
	67/69	86/88	67/69	86/88	67/69	86/88	67/69	86/88
moyenne								
production (a)	0	0			4	14	4	14
prod/hab/kg					17	40	17	40
importations (a)	2	16	3	21	13	34	18	71
prod + import (a)	2	16	3	21	17	48	22	85
import/ import + prod	100%	100%	100%	100%	75%	71%	81%	84%
population (b)	0,25	0,35	0,25	0,35	0,25	0,35	0,25	0,35
dispo/ hab (c)	8	46	13	60	68	137	89	243
% du dispo/hab par céréales sur dispo/hab toutes céréales	9%	17%	15%	25%	76%	56%		

GAMBIE

Indicateurs	RIZ		BLE		CEREALES SECHES		TOTAL	
	67/69	86/88	67/69	86/88	67/69	86/88	67/69	86/88
moyenne								
production (a)	17	14			32	68	49	82
prod/hab/kg	35	18			67	86	102	104
importations (a)	11	107	3	24	1	0	15	105
prod + import (a)	28	121	3	24	33	68	64	187
import/ import + prod	39%	88%	100%	100%	3%	0%	23%	56%
population (b)	0,48	0,79	0,48	0,79	0,48	0,79	0,48	0,79
dispo/ hab (c)	58	153	6	30	69	86	133	270
% du dispo/hab par céréales sur dispo/hab toutes céréales	44%	57%	5%	11%	52%	32%		

(a) : en milliers de tonnes

(b) : en millions d'habitants

(c) : en kilo

## ANNEXE N°3 (suite)

EVOLUTION DE LA PRODUCTION ET DES IMPORTATIONS DE CEREALES  
( 1967/69 à 1986/88 )

## GUINEE BISSAU

Indicateurs	RIZ		BLE		CEREALES SECHES		TOTAL	
	67/69	86/88	67/69	86/88	67/69	86/88	67/69	86/88
moyenne								
production (a)	22	76			9	38	31	114
prod/hab/kg	36	82			15	41	51	123
importations (a)	13	54	10	12	0	4	23	70
prod + import (a)	35	130	10	9	9	42	54	184
import/ import + prod	37%	42%	100%	133%	0%	9%	43%	38%
population (b)	0,61	0,93	0,61	0,93	0,61	0,93	0,61	0,93
dispo/ hab (c)	57	140	17	10	15	45	89	195
% du dispo/hab par céréales sur dispo/hab toutes céréales	65%	72%	19%	5%	17%	23%		

## GUINEE

Indicateurs	RIZ		BLE		CEREALES SECHES		TOTAL	
	67/69	86/88	67/69	86/88	67/69	86/88*	67/69	86/88
moyenne								
production (a)	200	277			100	100	300	377
prod/hab/kg	45	43			23	16	68	59
importations (a)	19,7	165	17	86	0	1	36	252
prod + import (a)	220	442	17	86	100	101	336	629
import/ import + prod	9%	37%	100%	100%	0%	1%	11%	40%
population (b)	4,40	6,40	4,40	6,40	4,40	6,40	4,40	6,40
dispo/ hab (c)	50	69	4	13	23	16	76	98
% du dispo/hab par céréales sur dispo/hab toutes céréales	65%	70%	5%	14%	30%	16%		

\* Céréales sèches : en 1988, la Guinée a produit 128 000 tonnes de fonio (non retenu dans nos calculs).

(a) : en milliers de tonnes

(b) : en millions d'habitants

(c) : en kilo

## ANNEXE N°3 (suite)

EVOLUTION DE LA PRODUCTION ET DES IMPORTATIONS DE CEREALES  
( 1967/69 à 1986/88 )

## MALI

Indicateurs	RIZ		BLE		CEREALES SECHES		TOTAL	
	67/69	86/88	67/69	86/88	67/69	86/88	67/69	86/88
moyenne								
production (a)	85	142	2	2	486	1425	573	1569
prod/hab/kg	16	18	0,4	0,3	92	185	108	204
importations (a)	7	101	26	28	3	37	36	166
prod + import (a)	92	243	28	30	489	1462	609	1735
import/ import + prod	8%	42%	93%	93%	1%	3%	6%	10%
population (b)	5,3	7,7	5,3	7,7	5,3	7,7	5,3	7,7
dispo/ hab (c)	17	32	5	4	92	190	115	225
% du dispo/hab par céréales sur dispo/hab toutes céréales	15%	14%	5%	2%	80%	84%		

## MAURITANIE

Indicateurs	RIZ		BLE		CEREALES SECHES		TOTAL	
	67/69	86/88	67/69	86/88	67/69	86/88	67/69	86/88
moyenne								
production (a)	1	9		1	88	80	89	90
prod/hab/kg	0,8	5		0,5	74	43	75	48
importations (a)	6	113	15	126	12	23	33	262
prod + import (a)	7	122	15	127	100	103	122	352
import/ import + prod	86%	93%	100%	99%	12%	22%	27%	74%
population (b)	1,18	1,86	1,18	1,86	1,18	1,86	1,18	1,86
dispo/ hab (c)	6	66	13	68	84	55	103	189
% du dispo/hab par céréales sur dispo/hab toutes céréales	6%	35%	12%	36%	82%	29%		

(a) : en milliers de tonnes

(b) : en millions d'habitants

(c) : en kilo

## ANNEXE N°3 (suite)

EVOLUTION DE LA PRODUCTION ET DES IMPORTATIONS DE CEREALES  
( 1967/69 à 1986/88 )

## SENEGAL

Indicateurs	RIZ		BLE		CEREALES SECHES		TOTAL	
	67/69	86/88	67/69	86/88	67/69	86/88	67/69	86/88
moyenne								
production (a)	65	81			472	684	537	765
prod/hab/kg	16	12			116	101	132	113
importations (a)	161	363	164	199	59	37	384	599
prod + import (a)	226	444	164	199	531	721	921	1364
import/ import + prod	71%	82%	100%	100%	11%	5%	42%	44%
population (b)	4,08	6,78	4,08	6,78	4,08	6,78	4,08	6,78
dispo/ hab (c)	55	65	40	29	130	106	226	201
% du dispo/hab par céréales sur dispo/hab toutes céréales	25%	33%	18%	15%	58%	53%		

(a) : en milliers de tonnes

(b) : en millions d'habitants

(c) : en kilo

## ANNEXE N° 4

**Méthode d'estimation des importations céréalières du sous-espace**

L'analyse de l'évolution des importations céréalières implique de pouvoir disposer de séries de données suffisamment longues et comparables d'un pays à l'autre. Cette double nécessité nous a conduit à utiliser les informations publiées par des institutions extérieures au sous-espace:

- . La CNUCED. Cet organisme fournit deux séries d'importation: celle reposant sur les déclarations des pays importateurs et celle correspondant aux déclarations des pays exportateurs. Seule, la seconde a été retenue ici.
- . Le service des statistiques de base (SSB) de la FAO.
- . Le service mondial d'information et d'alerte rapide (SMIAR) de la FAO.
- . Le département à l'agriculture des Etats-Unis (USDA).

La confrontation de ces séries (qualifiées de séries internationales) entre elles et avec des séries nationales aboutit à trois constats:

- 1) Pour un pays, un produit et une année donnée, les informations publiées par les séries internationales divergent très fortement. Les deux tableaux ci-joints témoignent de l'ampleur de ces disparités. Par exemple, au Mali en 1987, les importations de céréales sèches s'élèvent à 9.000 tonnes selon la FAO/SSB et à 57.000 t selon l'USDA, soit un écart de 1 à 6 !...
- 2) Les comparaisons systématiques réalisées dans le cadre d'une étude précédente <sup>1</sup> ont montré qu'il n'était pas possible d'établir une relation entre ces écarts et des facteurs tels que l'origine de l'information primaire (pays exportateur ou pays importateur), la période de référence (campagne agricole ou année civile), ...
- 3) Les informations disponibles au niveau des administrations des pays du sous-espace (notamment les ports) et celles recueillies auprès des opérateurs privés indiquent, dans presque tous les cas, des volumes d'importation supérieurs à ceux mentionnés par les séries internationales.

Il apparaît ainsi, d'une part, qu'il est difficile de retenir la même série internationale pour tous les pays étudiés et, d'autre part, que, dans la plupart des cas, les séries internationales sous-évaluent le volume réel des importations. Cette situation nous a amené à élaborer de nouvelles séries, en retenant systématiquement, pour un pays, un produit et une année donnée, la valeur la plus élevée parmi les quatre séries internationales consultées.

Pour certaines années et quelques pays, cette méthode conduit à une sur-évaluation des volumes importés. Ces séries "valeurs maxima" doivent en fait être utilisées seulement pour des analyses de tendance. Lorsqu'il s'agit d'appréhender les importations d'une année donnée, il est préférable de confronter l'ensemble des sources disponibles, y compris les sources nationales.

<sup>1</sup> Voir INRA-IRAM. - Inventaire des mesures de maîtrise des échanges extérieurs céréalières des pays d'Afrique de l'Ouest, du Tchad et du Cameroun. - Dossier n°2: Inventaire provisoire des flux d'importation de céréales. 1988.

## IMPORTATIONS DE RIZ

extrait de la base de données

(en milliers de tonnes)

ANNEE	CNUCED2	FAOSSB	USDA	FAO/SMIAR	valeur MAX
1967			153		153
1968			185		185
1969			146		146
1970	137	119	119		137
1971	188	188	188		188
1972	277	170	211		277
1973	180	192	192		192
1974	116	207	207		207
1975	98	102	102		102
1976	195	245	245		245
1977	207	246	218		246
1978	231	238	238		238
1979	381	352	330		381
1980	369	301	406	303	406
1981	285	336	322	345	345
1982	396	359	359	359	396
1983	261	339	339	339	339
1984	339	371	364	371	371
1985	198	336	336	336	336
1986	284	378	378	405	405
1987	164	307	307	314	314
1988	88	310	360	370	370
1989	116		410	454	454
1990				400	400

## MALI

## IMPORTATIONS DE CEREALES SECHES

extrait de la base de données

(en milliers de tonnes)

ANNEE	CNUCED2	FAOSSB	USDA	FAO/SMIAR	valeur MAX
1967			3		3
1968			0		0
1969			5		5
1970	15	0	5		15
1971	1	32	32		32
1972	1	21	26		26
1973	23	114	92		114
1974	56	158	146		158
1975	29	51	53		53
1976	0	8	8		8
1977	0	0	0		0
1978	17	36	23		36
1979	0	6	5		6
1980	6	10	9	18	18
1981	32	40	39	38	40
1982	9	33	35	23	35
1983	5	46	46	30	46
1984	38	59	51	102	102
1985	73	143	90	201	201
1986	24	48	30	68	68
1987	0	9	57	23	57
1988	1	15	14	6	15
1989	0		28	25	28
1990				2	2

## ANNEXE N°5

Evolution de la production de céréales  
(1967-1990, en milliers de tonnes)

## RIZ

ANNEE	Cap Vert	Guinée Bissau	Guinée	Gambie	Mali	Mauritanie	Sénégal	TOTAL
1967		25	193	11	93	1	76	397
1968		25	206	20	75	1	32	359
1969		15	202	20	86	1	86	410
1970		19	193	22	93	1	50	378
1971		15	206	22	86	1	60	390
1972		18	206	17	61	1	20	322
1973		15	227	14	69	2	35	362
1974		19	230	16	121	2	64	451
1975		37	232	17	142	2	64	494
1976		44	234	19	125	2	63	488
1977		17	230	12	109	2	35	405
1978		22	201	19	87	2	81	411
1979		19	191	16	132	5	53	417
1980		23	264	23	72	6	36	424
1981		44	267	22	74	6	70	482
1982		57	270	19	84	8	65	502
1983		47	218	14	119	8	60	465
1984		58	222	15	60	10	75	439
1985		63	240	13	128	8	81	533
1986		69	281	13	136	8	82	589
1987		78	283	11	130	11	75	588
1988		80	267	17	159	8	86	617
1989		89	233	18	186	30	93	648
1990 *		89	274	11	207	29	86	696

## CEREALES SECHES

ANNEE	Cap Vert	Guinée Bissau	Guinée	Gambie	Mali	Mauritanie	Sénégal	TOTAL
1967	9	10	105	38	502	82	502	1248
1968	1	9	94	31	448	84	333	999
1969	3	7	100	28	508	97	581	1324
1970	1	7	126	41	657	74	374	1279
1971	1	6	128	42	677	46	528	1427
1972	1	7	126	42	568	35	292	1069
1973	1	9	122	43	615	23	463	1274
1974	2	9	124	45	754	44	713	1690
1975	4	9	125	45	847	40	569	1639
1976	3	10	126	22	771	34	520	1486
1977	2	8	114	18	705	21	405	1272
1978	8	10	115	36	861	30	729	1789
1979	1	12	103	26	699	22	482	1344
1980	7	14	103	30	640	35	518	1348
1981	3	23	105	46	859	61	707	1803
1982	4	22	105	56	974	38	562	1762
1983	2	24	95	35	1055	40	351	1603
1984	2	22	99	50	831	24	484	1514
1985	1	34	73	80	1232	37	932	2389
1986	10	40	109	65	1303	83	630	2241
1987	18	40	96	61	1179	73	778	2245
1988	14	34	96	77	1794	83	646	2743
1989	6	68	172	68	1528	108	765	2716
1990 *	13	75	165	60	1407	78	690	2488

Sources :

1967/85 : FAO/SSB

1986/90 : FAO/SMIAR

\* données provisoires

## ANNEXE N°5 (suite)

## TOTAL CEREALES

ANNEE	Cap Vert	Guinée Bissau	Guinée	Gambie	Mali	Mauritanie	Sénégal	TOTAL
1967	9	35	297	49	595	82	578	1645
1968	1	34	300	51	523	85	365	1358
1969	3	22	303	48	595	98	667	1735
1970	1	26	318	63	750	75	423	1656
1971	1	21	334	64	763	47	588	1817
1972	1	24	332	58	629	36	312	1391
1973	1	24	350	57	684	24	498	1636
1974	2	28	354	61	875	46	777	2142
1975	4	46	357	62	989	42	633	2133
1976	3	54	360	41	896	37	583	1974
1977	2	24	344	30	814	23	440	1677
1978	8	32	316	54	948	32	810	2200
1979	1	31	294	42	831	27	535	1761
1980	7	37	367	53	712	41	554	1772
1981	3	67	371	68	933	67	776	2285
1982	4	79	374	75	1058	46	628	2264
1983	2	71	313	50	1174	48	410	2068
1984	2	80	321	65	891	34	559	1953
1985	1	97	313	93	1360	45	1013	2922
1986	10	109	389	79	1439	92	712	2830
1987	18	118	380	72	1309	84	852	2833
1988	14	114	363	93	1953	91	732	3360
1989	6	157	405	86	1714	139	858	3364
1990 *	13	164	439	71	1614	106	777	3184

Sources :

1967/85 : FAO/SSB

1986/90 : FAO/SMIAR

\* données provisoires

ANNEXE N°6  
Superficies, rendements et coûts de production des systèmes de production rizicoles

SYSTEMES DE PRODUCTION	GAMBIE	GUINEE	GUINEE BISSAU	MALI	MAURITANIE	SENEGAL
Riz pluvial, de bas-fonds et de mangrove	<ul style="list-style-type: none"> <li>4.500 ha</li> <li>0,5 à 2 t/ha</li> <li>55 FCFA/kg (bas-fonds) à 70 FCFA/kg (pluvial)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Riz de mangrove</li> <li>65.000 ha</li> <li>0,7 à 2,8 t/ha</li> <li>50 à 130 FCFA/kg</li> <li>Riz de bas-fonds</li> <li>130.000 ha</li> <li>1 à 1,8 t/ha</li> <li>50 à 95 FCFA/kg</li> <li>Riz pluvial</li> <li>500.000 ha</li> <li>0,4 à 1 t/ha</li> <li>50 à 150 FCFA/kg</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Riz de mangrove</li> <li>9.000 ha</li> <li>2,2 à 2,7 t/ha</li> <li>30 à 40 FCFA/kg</li> <li>Riz de bas-fonds</li> <li>23.000 ha</li> <li>0,9 à 3 t/ha</li> <li>45 à 65 FCFA/kg</li> <li>Riz pluvial</li> <li>14.000 ha</li> <li>0,3 à 1,7 t/ha</li> <li>80 à 160 FCFA/kg</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mali Sud (pluvial et bas-fonds)</li> <li>12.000 ha</li> <li>1,2 à 1,5 t/ha</li> <li>65 à 75 FCFA/kg</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Casamance :</li> <li>58.000 ha</li> <li>environ 1 t/ha</li> <li>55 à 300 FCFA/kg</li> </ul>
Irrigation par crue naturelle				<ul style="list-style-type: none"> <li>Fleuve Niger</li> <li>50.000 à 100.000 ha</li> <li>0,1 à 1 t/ha</li> <li>35 à 530 FCFA/kg</li> </ul>		
Irrigation par crue contrôlée	<ul style="list-style-type: none"> <li>8.000 ha</li> <li>0,5 à 2 t/ha</li> <li>? FCFA/kg</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>Opération Riz Mopti :</li> <li>18.000 à 28.000 ha</li> <li>0,05 à 1 t/ha</li> <li>85 à 1.600 FCFA/kg</li> <li>Opération Riz Ségou :</li> <li>15.000 à 30.000 ha</li> <li>0,7 à 1 t/ha 80 à 115 F.CFA/kg</li> </ul>		
Irrigation par gravitation				<ul style="list-style-type: none"> <li>Office du Niger :</li> <li>Projet RETAIL :</li> <li>1.300 ha</li> <li>5 t/ha (h*) et 3 t/ha (cs**)</li> <li>40 à 50 FCFA/kg (h*) et 60 à 65 FCFA/kg(cs**)</li> <li>Projet ARPON :</li> <li>8.000 ha</li> <li>2,7 t/ha</li> <li>40 à 55 FCFA/kg</li> <li>Non réaménagé :</li> <li>32.000 ha</li> <li>55 à 60 FCFA/kg</li> </ul>		
Irrigation par pompage	<ul style="list-style-type: none"> <li>1.500 ha</li> <li>2 à 5 t/ha</li> <li>65 FCFA/kg</li> </ul>				<ul style="list-style-type: none"> <li>Fleuve Sénégal</li> <li>Grands périmètres :</li> <li>3.000 ha</li> <li>3 à 4 t/ha</li> <li>45 à 65 FCFA/kg</li> <li>Petits périmètres :</li> <li>2.750 ha</li> <li>3 à 4 t/ha</li> <li>45 FCFA/kg</li> <li>Périmètres aménagés par le secteur privé :</li> <li>8.500 ha</li> <li>3 à 4 t/ha</li> <li>60 FCFA/kg</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fleuve Sénégal :</li> <li>Grands périmètres :</li> <li>16.000 ha</li> <li>5 t/ha</li> <li>65 à 80 FCFA/kg</li> <li>Petits périmètres :</li> <li>3.000 ha</li> <li>3 à 5 t/ha</li> <li>60 à 75 FCFA/kg</li> </ul>

## ANNEXE N°6 (suite)

## Sources :

- . C.C.C.E.
  - Etude comparative des filières riz du Sénégal, du Mali, de la Mauritanie et de la Gambie. - IRAM, Décembre 1990.
- . République de Guinée Bissau, Ministère du Développement Rural. C.I.L.S.S.
  - Plan céréalier de la Guinée Bissau. Phase I : Diagnostic - bilan. - IRAM, mars 1991, version provisoire.
- . République de Guinée, Ministère de l'Agriculture et des ressources animales.
  - Le crédit agricole et le financement de l'agriculture en Guinée. - IRAM, juin 1987.
- . HIRCH (R).
  - Rapport d'une mission préliminaire sur le secteur rizicole guinéen. - C.C.C.E., juillet 1986.

## Notes :

## Périodes de référence :

- Au Sénégal et au Mali : 1984/85 à 1989/90.
- En Mauritanie et en Gambie : 1989/90.
- En Guinée Bissau : 1990/91.
- En Guinée : 1987.

La rémunération de la main-d'oeuvre familiale est toujours comprise sauf pour la Casamance. Les valeurs retenues sont les suivantes :

Mali = 550 FCFA/j ; Sénégal = 500 à 800 FCFA/j ; Mauritanie = 700 FCFA/j ; Guinée Bissau = 420 FCFA/j ; Guinée = 360 FCFA/j.

Les taux de change utilisés sont les taux officiels de la période de référence.

Les superficies et les rendements indiqués doivent être considérés uniquement comme des ordres de grandeur. En Guinée Bissau, les superficies sont probablement sous-estimées.

En l'absence de données disponibles, les coûts de production du riz pluvial et de bas-fonds au Mali correspondent à des estimations basées sur une hypothèse de culture améliorée.



ANNEXE N°7  
Consommation et commerce mondiaux de céréales

- a. Taux de croissance annuel de la consommation de céréales par produits et par régions du monde (1975-82 et 1982-89)

PRODUITS	REGIONS	1975-82	1982-89
BLE	Monde	+ 3,5%	+ 2,4%
	PVD	+ 5,5%	+ 3,5%
	Pays développés	+ 1,7%	+ 1,1%
CEREALES SECONDAIRES	Monde	+ 2,1%	+ 1,3%
	PVD	+ 3,6%	+ 2,1%
	Pays développés	+ 1,3%	+ 0,8%
RIZ	Monde	+ 3,0%	+ 1,8%

- b. Evolution en volume de la consommation mondiale de céréales (1972, 1982 et 1989, en millions de tonnes)

	1972	1982	1989
Blé	357,7	460,2	538,6
Céréales secondaires	620,3	753,3	826,2
Riz	214,6	286,4	335,0

Source : CIB et USDA, 1990

- c. Importations de céréales : Monde, Afrique subsaharienne, sous-espace ouest (1988/89, en millions de tonnes)

	Monde	Afrique subsaharienne	Sous-espace ouest
BLE			
Volume	90,2	2,5	0,2
Pourcentage	100%	3%	0,2%
FARINE DE BLE			
Volume	6,8	1,5	0,2
Pourcentage	100%	22%	3%
RIZ			
Volume	13,2	2,8	0,7
Pourcentage	100%	21%	5%
CEREALES SECONDAIRES			
Volume	94,5	1	0,1
Pourcentage	100%	1%	0,1%

Sources : FAO

**ANNEXE N°8**  
**Evolution des importations de céréales**  
**(1967-1990, en milliers de tonnes)**

**RIZ**

ANNEE	Cap Vert	Guinée Bissau	Guinée	Gambie	Mali	Mauritanie	Sénégal	TOTAL
1967	2	12	19	9	0	0	153	195
1968	2	4	25	10	0	0	185	226
1969	2	23	15	13	20	19	146	238
1970	3	13	30	14	15	11	137	223
1971	4	30	22	14	15	18	188	289
1972	4	23	17	13	31	27	277	393
1973	5	30	30	13	46	39	192	355
1974	4	31	30	24	71	32	207	398
1975	2	14	36	16	25	30	102	226
1976	3	20	20	39	0	28	245	355
1977	10	27	36	32	0	43	246	394
1978	6	37	50	34	22	60	238	446
1979	5	30	71	25	24	27	381	564
1980	10	12	128	26	53	51	406	687
1981	6	33	78	32	26	57	345	577
1982	17	33	52	28	71	75	396	672
1983	8	65	77	30	65	65	339	649
1984	8	23	107	50	257	111	371	927
1985	18	43	70	65	116	105	336	753
1986	16	66	148	121	129	80	405	965
1987	15	49	122	78	85	72	314	734
1988	16	47	225	121	89	85	370	953
1989	21	61	240	62	70	67	454	975
1990*	14	37	200	43	25	71	340	730

**BLE ET FARINE DE BLE**

ANNEE	Cap Vert	Guinée Bissau	Guinée	Gambie	Mali	Mauritanie	Sénégal	TOTAL
1967	3	8	12	3	10	17	143	197
1968	4	9	21	3	10	17	163	226
1969	3	14	18	4	7	10	186	241
1970	4	13	20	4	30	12	167	249
1971	5	16	31	4	17	30	114	217
1972	6	10	20	5	27	31	143	242
1973	7	10	41	5	36	52	159	310
1974	7	4	18	4	52	48	101	233
1975	7	4	23	4	49	35	108	229
1976	7	3	34	6	22	41	131	243
1977	16	9	35	12	24	77	146	319
1978	11	3	35	12	41	69	155	326
1979	29	6	38	11	30	51	128	293
1980	13	7	41	13	47	81	126	328
1981	11	11	53	13	46	91	135	361
1982	12	23	57	14	73	111	138	427
1983	16	10	53	14	67	195	148	502
1984	18	8	76	56	94	174	140	567
1985	18	8	67	9	60	158	128	448
1986	24	14	82	24	22	118	241	525
1987	22	11	82	22	28	115	133	413
1988	16	12	93	27	34	145	223	550
1989	27	20	90	30	50	150	157	524
1990*	19	13	90	30	25	111	150	438

Sources :

Voir annexe N°4

\* données provisoires

## ANNEXE N°8 (suite)

## CEREALES SECHES

ANNEE	Cap Vert	Guinée Bissau	Guinée	Gambie	Mali	Mauritanie	Sénégal	TOTAL
1967	3	0	0	0	3	4	50	60
1968	3	0	0	0	0	6	20	29
1969	32	0	0	4	5	27	108	176
1970	17	0	0	0	15	45	7	84
1971	38	0	0	5	32	50	69	195
1972	35	0	2	0	26	52	57	172
1973	37	0	5	4	114	62	168	391
1974	41	3	17	5	158	75	107	407
1975	33	9	8	0	53	77	13	194
1976	23	13	10	1	8	79	63	196
1977	34	15	2	6	0	81	66	204
1978	66	29	9	17	36	40	82	279
1979	34	15	6	9	6	35	27	131
1980	42	20	10	9	18	40	52	191
1981	39	21	25	10	40	16	89	240
1982	33	12	25	1	35	11	39	156
1983	51	32	0	1	46	30	95	255
1984	43	9	5	1	102	44	191	395
1985	34	20	4	9	201	43	106	417
1986	51	6	0	0	68	27	40	192
1987	35	4	1	1	57	17	31	146
1988	17	2	1	0	15	24	40	99
1989	25	1	1	1	28	16	26	98
1990*	45	0	1	3	2	13	31	95

## TOTAL CEREALES

ANNEE	Cap Vert	Guinée Bissau	Guinée	Gambie	Mali	Mauritanie	Sénégal	TOTAL
1967	8	20	31	12	13	21	346	451
1968	9	12	46	13	10	23	368	481
1969	38	37	33	20	32	56	440	654
1970	24	26	50	18	60	68	310	556
1971	47	46	53	23	64	98	370	701
1972	45	34	39	18	84	110	477	808
1973	49	40	76	22	196	154	519	1056
1974	52	38	65	33	281	155	415	1038
1975	41	27	67	20	127	142	223	648
1976	32	35	64	46	30	148	439	794
1977	60	51	73	50	24	201	458	916
1978	83	69	94	63	99	168	475	1051
1979	68	51	115	45	60	114	536	988
1980	65	39	179	48	118	172	584	1205
1981	56	65	156	55	112	164	569	1178
1982	62	68	134	43	179	197	573	1255
1983	75	106	130	45	178	290	582	1406
1984	69	40	188	107	453	329	702	1888
1985	70	71	141	83	377	306	570	1617
1986	91	86	230	145	219	225	686	1682
1987	72	64	205	101	170	203	478	1293
1988	49	61	319	148	138	254	633	1602
1989	73	82	331	93	148	233	637	1597
1990*	78	50	291	76	52	195	521	1263

Sources :

Voir annexe N°4

\* données provisoires

**ANNEXE N°9**  
**Evolution de l'aide alimentaire**  
**(1980-1990, en milliers de tonnes)**

**RIZ**

ANNEE	Cap Vert	Guinée Bissau	Guinée	Gambie	Mali	Mauritanie	Sénégal	TOTAL
1980	2	11	9	1	4	1	7	35
1981	9	22	22	2	3	0	37	95
1982	11	16	25	11	21	7	22	113
1983	4	35	19	10	25	4	28	124
1984	10	15	30	15	45	0	36	152
1985	12	13	43	15	65	10	5	163
1986	16	14	27	8	32	20	71	188
1987	7	12	62	13	15	18	47	174
1988	8	4	31	12	19	10	79	163
1989	20	4	23	6	14	6	38	111
1990 *	14	4	55	1	5	8	32	119

**BLE ET FARINE DE BLE**

ANNEE	Cap Vert	Guinée Bissau	Guinée	Gambie	Mali	Mauritanie	Sénégal	TOTAL
1980	16	6	15	2	4	14	14	71
1981	5	2	12	5	13	88	33	158
1982	10	9	14	8	0	59	24	124
1983	9	0	7	3	22	55	38	133
1984	14	4	12	4	11	115	42	201
1985	15	5	9	5	17	94	36	180
1986	19	0	28	0	1	45	11	104
1987	11	3	4	1	17	26	44	106
1988	16	1	0	1	4	59	19	100
1989	17	2	7	0	5	49	16	96
1990 *	17	2	8	1	10	58	16	112

**CEREALES SECHES**

ANNEE	Cap Vert	Guinée Bissau	Guinée	Gambie	Mali	Mauritanie	Sénégal	TOTAL
1980	16	1		3	14	12	40	85
1981	17	2		9	35	18	83	164
1982	33	6		2	46	20	36	142
1983	21	0		0	41	13	25	101
1984	39	1	1	0	54	13	73	180
1985	23	6	0	1	185	31	90	335
1986	23	5	0	0	56	27	39	150
1987	33	1	1	1	23	16	29	104
1988	17	1	1	0	6	24	40	89
1989	20	0	1	1	25	12	13	72
1990 *	35	0	1	3	2	3	5	49

**TOTAL CEREALES**

ANNEE	Cap Vert	Guinée Bissau	Guinée	Gambie	Mali	Mauritanie	Sénégal	TOTAL
1980	34	18	24	7	22	26	61	192
1981	31	26	34	16	50	106	153	417
1982	54	30	39	21	66	86	83	379
1983	35	35	25	13	88	71	91	358
1984	63	20	43	19	111	129	151	534
1985	50	24	52	21	267	135	131	679
1986	57	19	55	8	89	92	121	441
1987	51	16	67	15	55	60	120	384
1988	41	6	32	13	29	93	138	353
1989	57	6	31	7	44	67	67	279
1990 *	66	6	64	5	17	69	53	280

Sources : 1980/85 : FAO/GSA et USDA  
 1986/90 : FAO/SMIAR  
 \* données provisoires

ANNEXE N°10  
Evolution des balances commerciales FOB/CAF (1985-1990, en milliards de francs CFA)

	1985			1986			1987			1988			1989 (1)			1990 (2)		
	import.	export.	solde	import.	export.	solde	import.	export.	solde									
GAMBIE	37	26	-11	35	23	-12	37	23	-14	42	28	-14	45	30	-15	44	30	-14
GUINEE	169	230	61	152	183	31	149	165	16	180	155	-25	195	206	11	182	197	15
G. BISSAU	30	5	-25	20	3	-17	17	5	-12	21	5	-16	25	4	-21	22	7	-15
MALI	211	79	-132	168	71	-97	144	77	-67	153	75	-78	157	87	-70	166	96	-70
MAURITANIE	165	170	5	132	146	14	113	122	9	121	132	11	125	152	27	122	133	11
SENEGAL	403	219	-184	337	216	-121	322	202	-120	342	227	-115	364	248	-116	361	258	-103
TOTAL		729	-286	844	642	-202	782	594	-188	859	622	-237	911	727	-184	897	721	-176
SOUS-ESPACE	1015																	

Source : Ministère de la Coopération, C.C.C.E., Conjoncture des Etats d'Afrique et de l'Océan Indien, Paris, Novembre 1989 et Décembre 1990.

(1) : Provisoire

(2) : Estimations

## ANNEXE N° 11

Evolution des déficits budgétaires réels (hors dons)  
(1980-1989)

## a. Déficits réels en monnaie locale

Pays	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Gambie	-32	-71	-97	-83	-78	-112	-72	-155	-272	-78
Guinée	-2	2	-3	-5	-2	-13	-46	-66	-120	-12
Guinée Bissau	-2	-2	-3	-4	-8	-12	-15	-28	-62	-14
Mali	-39	-36	-31	-54	-46	-72	-66	-60	-61	-60
Mauritanie	-11	-8	-9	-11	-11	-9	-6	-6	-6	-4
Sénégal	-34	-68	-70	-77	-77	-54	-50	-47	-60	-64

Unité: milliards de monnaie locale courante (sauf Gambie millions de dalasis)

Le déficit réel est obtenu par différence entre les recettes (hors dons) et les dépenses publiques

Sources: COBEA /ORSAY à partir des données de la Banque Mondiale et de la CCCE

## b. Déficits réels en % du P.I.B.

Pays	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Gambie	7%	17%	20%	14%	10%	13%	7%	12%	18%	
Guinée	5%	-4%	7%	11%	5%	27%	7%	7%	12%	9%
Guinée Bissau	60%	41%	45%	54%	54%	47%	45%	22%	32%	
Mali	12%	10%	-8%	13%	10%	15%	13%	11%	11%	9%
Mauritanie	29%	18%	22%	24%	24%	16%	9%	8%	8%	
Sénégal	6%	11%	9%	9%	8%	5%	4%	4%	4%	4%

Sources: COBEA /ORSAY à partir des données de la Banque Mondiale et de la CCCE

## ANNEXE N° 12

## Evolution des dépenses budgétaires

## a. Evolution des dépenses budgétaires totales (1980-1989, en % du P.I.B.)

Pays	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Gambie	30%	35%	37%	34%	31%	30%	27%	38%	41%	
Guinée	33%	28%	50%	34%	28%	44%	21%	21%	26%	25%
Guinée Bissau	74%	54%	56%	68%	68%	59%	56%			
Mali	23%	22%	20%	26%	23%	30%	30%	26%	25%	26%
Mauritanie	45%	36%	41%	45%	46%	38%	31%	31%	30%	
Sénégal	28%	30%	30%	28%	27%	24%	22%	22%	22%	21%

## b. Evolution des dépenses publiques d'investissement (1980-1989, en % du P.I.B.)

Pays	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Gambie	15%	14%	9%	13%	10%	13%	9%	13%	12%	
Guinée	0%	0%	10%	6%	4%	3%	8%	9%	12%	12%
Guinée Bissau	43%	26%	29%	35%	43%	37%	31%			
Mali	10%	9%	7%	11%	8%	15%	14%	12%	10%	12%
Mauritanie	9%	10%	13%	17%	19%	11%	8%	8%	8%	
Sénégal	5%	6%	4%	4%	4%	3%	3%	3%	3%	3%

sources: COBEA /ORSAY à partir des données de la Banque Mondiale et de la CCCE

## ANNEXE N° 13

## Evolution des recettes budgétaires (1980-1989)

## a. Evolution des recettes budgétaires totales (en % du P.I.B.)

Pays	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Gambie	26%	23%	27%	23%	23%	21%	25%	38%	33%	
Guinée	29%	33%	45%	24%	23%	18%	16%	17%	18%	20%
Guinée Bissau	49%	26%	30%	36%	36%	33%	34%			
Mali	18%	19%	16%	19%	19%	21%	23%	21%	21%	22%
Mauritanie	32%	32%	31%	29%	36%	34%	29%	30%	28%	
Sénégal	24%	20%	21%	20%	21%	20%	19%	20%	19%	19%

## b. Evolution de la part des recettes fiscales dans les recettes budgétaires totales

Pays	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Gambie	84%	90%	86%	86%	90%	92%	92%	94%	92%	
Guinée	71%	73%	62%	61%	85%	91%	91%	88%	85%	90%
Guinée Bissau	80%	75%	86%	80%	57%	66%	58%	63%	62%	39%
Mali	73%	77%	75%	76%	68%	66%	57%	56%	58%	57%
Mauritanie	70%	54%	80%	88%	83%	88%	87%	77%	80%	73%
Sénégal	93%	94%	92%	94%	94%	93%	84%	78%	82%	80%

## c. Evolution de la part des droits et taxes à l'importation dans les recettes budgétaires totales

Pays	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Gambie	54%	62%	64%	69%	62%	61%	66%	73%	69%	
Guinée	0%	0%	1%	9%	18%	25%	7%	7%	8%	8%
Guinée Bissau	20%	13%	14%	40%	29%	41%	34%	46%	42%	20%
Mali	29%	33%	31%	32%	31%	31%	27%	27%	25%	27%
Mauritanie	0%	0%	0%	31%	23%	25%	23%	18%	19%	19%
Sénégal	36%	34%	39%	40%	39%	38%	33%	31%	33%	30%

## d. Evolution des droits et taxes à l'importation (en % de la valeur F.O.B. des importations enregistrées)

Pays	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Gambie	21%	21%	27%	37%	34%	29%	33%	34%	33%	
Guinée			01%	11%	20%	22%	04%	04%		
Guinée Bissau			04%	16%	10%	12%	13%	21%	15%	
Mali	22%	20%	24%	17%	16%	10%	15%	16%	14%	18%
Mauritanie				14%	12%	12%	11%	11%	09%	13%
Sénégal	27%	16%	21%	20%	20%	22%	24%	27%	28%	23%

Sources : COBEA à partir des données de la Banque Mondiale et la Caisse Centrale de Coopération

## ANNEXE N° 14

Evolution des flux nets d'A.P.D. et de capitaux privés  
(1980-1988, en millions de \$)

Evolution des versements nets A.P.D. (1980-1988, en millions de \$)

année	CV	GB	GC	GM	ML	MT	SN	TOTAL
1980			148,5	104,7	204,2	264,9	327,1	
1981		65,2	106,6	68,2	230,3	231,4	396,8	1098,5
1982		68,2	90,1	47,6	210,3	193,2	284,8	894,2
1983		64,3	67,6	42,1	214,6	171,9	322,2	882,7
1984	63,9	55,1	123,1	55,9	320,3	168,4	332,7	1119,4
1985	69,7	57,7	119,2	50,1	379,9	208,9	294,4	1179,9
1986	109,4	71	174,9	101	372,2	224,7	566,9	1620,1
1987	87,9	107,2	213,4	100,1	366	182,1	641,3	1698
1988	86,6	98,8	261,9	82,1	427,5	182,2	567,7	1706,8

Evolution des transferts privés (1980-1988, en millions de \$)

année	CV	GB	GC	GM	ML	MT	SN	TOTAL
1980								
1981		0,2	21,8	10,5	7,9	-11,5	61,8	90,7
1982		-1,2	23,3	-3,8	8,1	11,9	123,6	161,9
1983		-2	5,5	-6,6	0,6	15,9	52,2	65,6
1984		3	-0,7	3,9	-5,4	6,4	38,5	45,7
1985	-0,3	2,3	-10,6	-2,8	2,1	4,6	-19,6	-24,3
1986	1,9	0,2	-11,6	-6,8	-5,9	-4,5	14,4	-12,3
1987	-0,1	-3,8	6,2	1,1	-5,9	-16,7	-12,2	-31,4
1988	-0,3	31,2	12,5	-20	-8,9	-12,8	-49,7	-48

Evolution des versements nets totaux (1980-1988, en millions de \$)

année	CV	GB	GC	GM	ML	MT	SN	TOTAL
1980	64,4	67	133,8	81,9	269,2	166,5	442,9	1225,7
1981	50,7	67	137,3	86,5	237,2	245,4	479,1	1303,2
1982	62,5	66	102,5	42,5	220,8	249,7	595,5	1339,5
1983	64,1	66,4	70,1	38,1	220,1	236,5	460,8	1156,1
1984	64,6	61,6	118,5	48,3	322,6	186,7	458,7	1261
1985	70,6	63,3	112,1	48,9	380,9	237,5	311,8	1225,1
1986	112,4	71,9	166,6	99,5	365,5	210,4	638,8	1665,1
1987	88,3	102,1	225	100,9	359,8	176,5	654,6	1707,2
1988	85,3	129,4	278,1	62	422,2	171	474,5	1622,5

Source : COBEA/ORSAY d'après données du CAD/OCDE

## ANNEXE N°15

## Les prix de transport

a. Prix de transport pratiqués par pays (moyenne 1987-89, en équivalent CFA/t.km)<sup>1</sup>

Pays	Pourcentage de bitumé	75 à 500 km	+ de 500 km
GUINEE	0 à 50 %	43-103	25-83
	50 à 100 %	29-38	25-69
MALI	Cf. tableau n°3.4.	30-70	21-25
SENEGAL	Routes bitumées	16-29	16
	Pistes et routes non bitumées	32-58	32
GAMBIE	Routes bitumées	16-29	16
	Pistes et routes non bitumées	32-58	32
GUINEE BISSAU	0 à 50 %	15-45	
	50 à 100 %	14-30	
MAURITANIE	Routes bitumées	37	
	Pistes et routes non bitumées	74	

Source : DIAZ CORVALAN (P.). - Caractéristiques et prix de transport dans le sous-espace ouest. - INRA-IRAM-UNB, à paraître.

b. Prix moyens pratiqués au Mali (FCFA/t.km)

Poids (t)	de 75 à 200 km	de 200 à 500 km	+ de 500 km
de 0 à 10	70	58	28
de 10 à 25	41		25
+ de 25	30		21

Source : L.E.T./INRETS. - Politique de réduction des coûts du camionnage en Afrique subsaharienne le cas du Mali. - 1989.

<sup>1</sup> En ce qui concerne la Mauritanie et le Sénégal, les prix élevés du transport par piste ont été fixés arbitrairement au double des prix pratiqués sur route bitumée. Il est probable que le rapport soit en réalité plus élevé.

Pour la Gambie, on a gardé les prix du Sénégal puisque:

- les axes qui nous intéressent traversent essentiellement le territoire sénégalais;
- les quelques prix gambiens relevés entrent dans la fourchette de prix sénégalais.

## ANNEXE N°16

Taux de change mensuels du dalasi gambien, du franc guinéen, du peso guinéen et de l'ouguiya mauritanien (octobre 1985 à décembre 1990 en F.CFA)

Années	Mois	1 D	1 FG	1 PG	1 UM
1985	10	115,1	17,325	2,34	5,065
	11	112,6	16,9	2,25	5,19
	12	108,6	16,8	2,2	4,98
1986	1	101,95	1,08	2,15	4,88
	2	100,15	1,15	2	4,435
	3	52,6	1,19	2,092	4,6315
	4	50,15	1,16	2,0435	4,7
	5	50,25	1,225	2,16	4,81
	6	48,215	1,178	2,0735	4,7165
	7	44,85	1,135	1,995	4,6
	8	44,35	1,12	1,97	4,6045
	9	44,095	1,114	1,96	4,4685
	10	43,685	0,99	1,94	4,4795
	11	42,9485	1,085	1,9095	4,49085
	12	42,3815	1	1,8845	4,3515
1987	1	41,75	0,745	1,7765	4,2
	2	40,17	1,015	1,785	4,235
	3	40,023	1,0115	1,7795	4,17
	4	39,9275	0,89	1,7755	4,13045
	5	40,046	0,695	0,4625	4,0842
	6	40,8805	0,69	0,4632	4,107
	7	41,482	0,905	0,4631	4,09965
	8	40,9945	0,897	0,4458	4,06985
	9	41,1155	0,69	0,4067	4,09785
	10	39,405	0,685	0,3876	4,03855
	11	38,0475	0,65	0,3812	3,90545
	12	36,8865	0,789	0,344	3,805
1988	1	38,8	0,63	0,3036	3,89
	2	39,3875	0,9545	0,2912	3,92
	3	38,896	0,943	0,2931	3,919
	4	43,8255	0,945	0,2942	3,9345
	5	44,5635	0,635	0,2962	3,9375
	6	45,6485	0,655	0,2982	4,0135
	7	43,201	0,655	0,3037	4,038
	8	44,662	0,65	0,285	4,065
	9	45,166	0,635	0,249	4,0775
	10	42,7635	0,6	0,2248	4,0185
	11	43,717	0,575	0,2213	3,983
	12	44,8385	1,011	0,222	4,0525
1989	1	49,054	0,563	0,2255	4,1085
	2	47,339	0,55545	0,2156	4,085
	3	48,437	0,5545	0,1902	4,095
	4	50,018	nd	0,1878	3,90825
	5	52,8585	0,575	0,1881	3,9966
	6	53,683	nd	0,1726	3,9535
	7	51,6705	0,545	0,1656	3,84035
	8	53,8865	0,55	0,1665	3,79755
	9	41,5735	0,535	0,1666	3,8082
	10	40,8495	0,51	0,1626	3,67475
	11	39,939	0,499	0,1505	3,58435
	12	37,9615	0,469	0,1458	3,472
1990	1	34,4115	0,455	0,1374	3,4457
	2	34,205	0,44	0,1366	3,45525
	3	34,6935	0,445	0,1354	3,462
	4	35,658	0,455	0,1334	3,442
	5	34,1445	0,43	0,1346	3,45275
	6	33,3945	0,425	0,1345	3,45595
	7	32,389	0,41	0,1234	3,4025
	8	30,925	0,4	0,1168	3,36
	9	35,8725	0,42	0,1155	3,356
	10	33,4635	0,4075	0,1073	3,3135
	11	33,229	0,405		3,3055
	12	33,9025	0,375		3,337

Sources : Banque de France et, pour le peso à partir de mai 87, Banque Centrale de Guinée

ANNEXE N°17

Prix à la consommation du riz 35% en Guinée, en Gambie et au Mali  
(mai 1988 à décembre 1990, en monnaies nationales et en F.CFA/kg)

	Année 1988												Année 1989												Année 1990											
	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	janv	fev	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	janv	fev	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc				
Conakry	211		199	240	315	251	229	229	224	225	227	229	247	249	249	257	255	266	258	260	259	260	260	260	260	260	260	260	260	260	260	260				
change	0,63	0,64	0,66	0,65	0,64	0,62	0,59	0,57	0,56	0,56	0,55	0,55	0,58	0,59	0,55	0,55	0,54	0,51	0,50	0,47	0,46	0,44	0,45	0,46	0,43	0,43	0,41	0,40	0,42	0,41	0,41					
CFA	134	131	157	202	155	135	130	126	126	125	126	142	147	136	141	137	136	129	122	118	114	116	118	118	118	118	118	118	118	118	118					
Dabola	215	215	300	375	375	350	275	275	265	265	265	300	300	300	365	375	375	350	350	300	300	280	280	250	250	300	250	350	365	350	350					
CFA	136	138	197	244	240	216	162	156	149	147	147	164	173	177	199	206	201	179	175	164	137	123	125	114	108	128	103	140	153	143	143					
Mandiana	230	230	240	245	245	255	255	240	250	250	255	275	275	300	300	350	295	275	275	260	260	260	275	265	300	300	350	285	285	285	285					
CFA	146	147	157	159	157	158	150	136	141	139	141	151	158	177	164	193	158	140	137	129	118	114	122	121	129	128	144	114	120	120	120					
Baranama	200	200	220			260	260	260	200	250	250			300	300	300	300	300	300	300	250	250	250													
CFA	127	128	144			161	153	147	113	139	139			164	165	161	153	150	141	114	110	111														
Siguiriri	200	210	210	260	260	270	260	250	250	250	250	275	300	315	345	275	275	275	275	300	300	280	280	280	325	330	350	350	350	350	350					
CFA	127	135	138	169	167	167	153	142	141	139	139	151	158	177	172	190	147	140	137	129	137	132	125	127	140	140	144	140	147	147	147					
Bissau	591	533	673	433	550	941	617	622	884	888	990	1389	1584	1384	2617	1451	1417	1317	1333	1279	957	928	1002	1040	1000	960	1000	1061	1459	1693	1697	1828				
change	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,23	0,22	0,19	0,19	0,19	0,17	0,17	0,17	0,17	0,16	0,15	0,14	0,14	0,14	0,14	0,13	0,13	0,13	0,12	0,12	0,12	0,11	0,11					
CFA	175	159	204	123	137	212	137	138	199	191	188	261	298	239	433	242	236	214	201	186	131	127	136	139	135	129	123	124	169	182	182					
Banjul																					nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd				
change																					34,4	34,2	34,7	35,7	34,1	33,4	32,4	30,9	35,9	33,5	33,2	33,9				
CFA																					83	103	121	111	128	138	137	140	147	147	140					
Brikama																					nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd				
CFA																					nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd				
Farafen.																					nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd				
CFA																					nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd				
Bassé																					nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd				
CFA																					nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd				
Bamako	208	221	236	215	212	212	212	207	207	201	197	195	193	192	190	192	192	190	189	187	187	183	179	180	179	181	190	200	210	214	223	222				
Kayes	225	225	225	225	224				218	216	212			191	194	193	194	194	193	194						193	194	197	199	204	225	228	227			
Kenieba														225	225	225	225	225	225	225						225	225	225	246	250	248	250	251			
Kita														na	225	207	202	203	199	201						202	202	201	204	209	210	225	225			
Kourem.														na	225	225	225	225	225	225						225	225	225	224	224	224	225	200			
Koutiela																																				
Léré														na	175	na	200	na	na	175						175	177	200	215	250	220	211	205			
Mopti	193	210	238	214	221				201	201	186			170	184	166	179	184	184	179						170	179	197	182	221	226	227	214			
Nara														200	200	200	200	200	200	200						185	na	175	171	200	213	200	200			
Nioro														200	200	206	219	220	na	222						219	223	225	225	224	225	225	225			
Ségou	180	197	222	218	210				190	173	146			167	174	178	180	182	177	178						173	174	179	184	211	206	203	194			
Sikasso	225	225	225	229	226				198	198	195			200	199	200	195	196	195	195						197	198	196	200	200	210	207	203			

NB : Au Mali, en Guinée Bissau et en Gambie, les prix du riz 35% importé et ceux du riz local ne sont pas distingués. En Guinée Conakry, les prix ci-dessus correspondent au riz importé.

Sources : Guinée Conakry : CFDT, Guinée Bissau : Ministère de la Statistique, Gambie : NADC/DOP, Mali : SIM/OPAM

Taux de change : voir annexe n°18

nd : données non disponibles

na : marché non approvisionné

## ANNEXE N°18

Prix à la consommation du riz brisé au Sénégal, au Mali, en Mauritanie et en Gambie  
(mai 1988 à décembre 1990, en monnaies nationales et en F.CFA/kg)

	Année 1988												Année 1989												Année 1990											
	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	janv	fev	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	janv	fev	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc				
Dakar	160	130	130	130	130	130	130	130	130	130	130	130	130	130	130	130	130	130	130	130	131	132	130	130	130	130	130	130	130	130	135	135				
Louga								135													133	134	132	134	133	133	135	131	133	135	135	135				
Thies																					135	133	132	131	133	135	135	135	135	135	135	135				
St Louis																					138	135	135	135	134	138	136	135	136	135	136	135				
Diourbel																					135	133	135	134	134	133	135	135	135	135	136	136				
Fatick																					135	133	132	134	135	134	135	135	135	135	135	135				
Kaolack																					138	139	135	136	136	135	135	134	138	136	136	136				
Tamba																					142	140	137	138	141	143	143	142	139	144	144	144				
Kolda																					137	142	140	139	143	141	138	140	137	137	137	136				
Ziguinich.																					136	135	135	135	136	135	136	136	140	141	140	140				
Bamako	191	196	218	199	195	195	194	191	191	188	185	184	178	172	174	180	179	176	171	165	158	143	136	129	126	139	172	176	180	188	209	210				
Kayes	225	225	225	214	200			200	200	195									193	194	164	174			169	166	179	189	199	203	211	211				
Keniéba																			225	225	200	213			200	200	na	225	225	231	225	231				
Kita																			199	201	177	176			177	173	178	176	177	200	210	215				
Kourem.																			225	225	na	na			na	na	na	190	na	na	na	na	na			
Koutiala																			195	195					na	na	na	na	275	na	na	na	na	185		
Léré																			nd	175	140	na			na	na	na	na	na	na	na	na	na			
Mopti	175	188	206	209	203			190	191	177									184	179	143	na			143	141	152	na	na	na	na	na	na			
Nara																			200	200	175	175			175	na	175	175	184	193	195	197	197			
Nioro																			nd	222	198	190			175	186	220	208	208	213	220	217	217			
Ségu								165	145	123									177	178	151	148			147	150	161	177	188	188	188	188	188			
Sikasso																			195	195	na	na			na	na	150	175	193	188	164	170	170			
Nouakch.	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	45,0											38,0	42,7	45,0	47,5	48,8	50,0	50,0	50,0	45,8	45,0								
change	3,94	4,01	4,04	4,07	4,08	4,02	3,98	4,05	4,11	4,08	4,09	3,91	3,99	3,95	3,84	3,80	3,81	3,67	3,58	3,47	3,45	3,45	3,46	3,44	3,45	3,45	3,40	3,36	3,36	3,31	3,31	3,34				
CFA	118	120	121	122	122	121	119	182											136	148	155	164	169	172	173	173	156	151								
Banjul																					3,3	3,4	nd	nd	na	na	na	3,4	3,4	4,1	4,1	4,1	4,1			
change																					34,4	34,2	34,7	35,7	34,1	33,4	32,4	30,9	35,9	33,5	33,2	33,9				
CFA																					115	116					105	123	138	137	140	140				
Brikama																					3,6	3,6	nd	nd	nd	1,7	3,3	3,3	3,3	3,3	3,3	3,3	3,3	3,3		
CFA																					123	122				56	108	103	119	111	111	111	111	113		
Farafenni																					3,3	3,3	nd	nd	4,0	3,4	3,5	3,8	3,6	3,3	3,0	3,0	3,0	3,0		
CFA																					112	111			137	114	113	117	130	109	100	102	102			
Bassé																					3,3	3,3	nd	nd	3,3	na	3,8	3,6	3,8	3,9	3,5	3,8	3,8			
CFA																					115	114			114		121	112	136	129	116	127	127			

NB : Les prix du riz au Sénégal n'étaient pas relevés en 88 et 89, on indique ici les prix officiels à Dakar pour cette période.

Sources : Sénégal : SIM/CSA, Mali : SIM/OPAM, Mauritanie : CSA, Gambie : NADC/DOP

Taux de change : voir annexe n°16

nd : données non disponibles

na : marché non approvisionné

**ANNEXE N°19**  
**Prix à la consommation du riz local décortiqué en Guinée**  
**(mai 1988 à décembre 1990, en franc guinéen et en F.CFA/kg)**

	Année 1988												Année 1989												Année 1990											
	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	janv	fev	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	janv	fev	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc				
Conakry	264	302	310	522	530	386	386	311	287	289	317	347	350	444	444	444	424	339	334	333	333	333	368													
change	0,63	0,64	0,66	0,65	0,64	0,62	0,59	0,57	0,56	0,56	0,55	0,58	0,59	0,55	0,55	0,55	0,51	0,50	0,47	0,46	0,44	0,45	0,46													
CFA	167	198	202	335	328	228	219	175	159	160	174	200	207	242	244	238	216	169	157	152	147	148	168													
Dabola	300	325	400	400	350	300	300	300	300	300	350	350	350	375	400	400	400	350	350	350	300	300	285													
CFA	190	208	213	260	256	177	170	169	167	166	192	201	207	204	220	214	204	175	164	159	132	134	130													
Mandiana	265	265	275	275	265	265	250	260	265	265	300	325	325	325	375	325	325	275	275	275	250	275	250													
CFA	168	170	174	179	176	164	156	146	147	147	164	187	192	177	206	174	166	137	129	125	110	122	114													
Beranama	250	250	275	325	325	300	275	250	250	250	275	300	325	350	350	375	350	325	325	225	225	250	250													
CFA	158	160	180	212	208	185	177	141	139	139	151	173	192	191	193	201	179	162	152	102	99	111	114													
Siguiri	250	260	300	360	330	300	300	250	250	260	275	275	325	375	375	350	350	325	325	300	300	315	315													
CFA	158	167	197	234	212	204	177	141	139	144	151	158	192	204	206	187	179	162	152	137	132	140	143													

Sources :  
 CFDT, Guinée Conakry  
 Taux de change : voir annexe n° 18  
 nd : données non disponibles  
 na : marché non approvisionné

ANNEXE N°20

Prix à la consommation du mil au Sénégal, au Mali, en Mauritanie, en Guinée, en Guinée Bissau et en Gambie  
(mai 1988 à décembre 1990, en monnaies nationales et en F.CFA/kg)

	Année 1988												Année 1989												Année 1990											
	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	janv	fev	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	janv	fev	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc				
	Dakar	87	82	83	94	92	89	85	89	100	98	98	103	101	102	120	121	126	95	92	90	92	96	98	100	94	98	106	112	114	108	100	99			
Louga	71	63	70	81	79	76	79	82	90	91	91	92	91	93	100	102	97	81	76	78	83	85	85	82	81	82	96	100	96	87	89					
Thies	71	61	63	82	71	75	75	80	85	89	92	93	93	96	105	107	89	84	68	72	79	80	82	81	83	82	93	104	98	80	83					
St Louis	82	75	79	97	94	86	90	89	96	98	92	95	98	99	102	109	109	95	91	89	94	95	93	91	93	97	98	107	106	100	102					
Diourbel	66	59	62	79	71	73	73	78	85	90	90	91	91	93	111	106	94	76	71	74	77	81	81	80	80	77	95	101	96	79	81					
Fatick	76	70	76	80	78	69	70	76	88	90	90	98	91	95	97	107	106	75	70	76	81	84	85	84	82	83	97	104	105	86	88					
Kaolack	58	55	60	69	65	65	67	73	77	75	78	81	80	83	89	95	91	68	65	64	73	71	66	64	64	67	81	85	75	68	69	75				
Tamba	81	79	89	95	89	75	78	83	89	93	98	97	94	95	101	107	107	85	76	76	89	88	90	87	91	92	98	108	104	96	98	101				
Kolda	97	97	100	97	90	100	98	91	94	99	102	103	103	101	106	110	119	100	99	92	98	102	99	95	98	99	108	110	107	85	84					
Ziguinich.	92	91	88	90	99	99	102	100	99	99	106	109	104	105	115	119	125	114	99	101	99	104	102	109	98	96	105	116	110	103	102					
Bamako	114	128	147	146	145	133	109	82	74	72	72	71	71	68	74	72	66	65	64	62	63	64	70	77	77	82	96	99	112	117	111	105				
Kayes	125	140	150	150	149	138	104	98	90	90	80	77	77	79	84	91	98	91	84	76	72	76	79	81	79	79	88	89	104	119	132	111				
Kenéba												150	150	150	144	125	125	125	108	125	113	125	113	100	100	100	113	118	133	140	150	150				
Kita														60	65	55	na	40	50	na	na	42	na	50	50	55	na	82	na	68	na					
Kourem.												119	113	113	nd	nd	100	100	96	79	72	75	75	79	70	65	76	83	76	80	75	74				
Koutiala															47	44	39	43	39	40																
Léré																na	65	nd	nd	60	60	70	70	na	80	90	103	122	135	130	116	112				
Mopti	104	125	145	133	126	78	55	55	54	51	50	50	51	48	53	49	51	63	56	57	55	59	65	72	74	81	89	93	114	103	98	94				
Nara												62	63	61	70	66	70	70	65	60	59	60	82	90	84	na	100	99	113	123	115	100				
Nioro												68	70	70	80	80	80	80	nd	78	80	80	76	87	90	100	120	120	149	144	141	135				
Ségou	100	113	135	123	123	90	47	42	48	50	47	48	48	41	44	46	41	43	45	44	42	46	53	62	60	66	85	90	96	105	81	75				
Sikasso	100	110	130	119	114	115	93	79	85	85	75	72	60	56	65	69	66	62	61	60	60	60	66	73	74	80	89	95	99	105	105	99				

Sources : Sénégal : SIM/CSA, Mali : SIM/OPAM

nd : données non disponibles

na : marché non approvisionné



## ANNEXE N°21

Prix à la consommation du maïs au Sénégal, au Mali, en Mauritanie, en Guinée et en Gambie  
(mai 1988 à décembre 1990, en monnaies nationales et en F.CFA/kg)

	Année 1988												Année 1989												Année 1990											
	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	janv	fev	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	janv	fev	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc				
Dakar	113	114	111	117	115	110	106	108	115	113	114	116	119	116	123	130	133	116	108	104	104	115	118	117	116	115	117	121	120	118	117	118				
Louga	104	96	90	100	93	97	96	96	100	99	105	108	107	109	110	108	108	97	88	88	90	98	98	99	100	96	106	106	106	101	102					
Thies	91	88	100	88	91	91	88	98	92	97	105	112	121	120	119	118	100	85	82	87	90	94	104	100	108	103	105	109	108	104	105					
St Louis	105	80	95	95	92	80	105	98	97	100	106	104	96	109	119	118	106	109	100	97	100	100	101	109	89	107	112	112	111	108						
Diourbel	103	97	97	109	112	107	105	101	108	108	110	113	115	113	126	122	114	95	95	95	97	113	102	106	100	102	109	112	114	106	104					
Fatick	70	90	100	103	108	88	100	100	104	104	105	115	107	108	119	129	121		90	98	100	105	104	101	100	103	104	111	110	102						
Kaolack	70	77	80	83	84	75	76	77	83	84	86				110	97	66	70	65	79	86	79	80	84	81	87	100	88	67	75	84					
Tamba	90	92	86	90	84	74	70	76	83	88	79	88	96	89	101	108	91	75	69	66	79	79	83	89	92	91	99	103	98	73	90	82				
Kolda	91	100	100	105	95	77	73	77	92	97	104	103	101	101	105	120	79	93	69	75	91	96	98	98	99	99	108	114	105	69	70					
Ziguinchor	99	100	100	102	110	110	105	106	106	107	108	113	108	108	116	118		111	100	100	100	104	105	109	110	109	108	116	111	113	104					
Bamako	91	109	125	125	123	103	73	70	72	73	74	74	73	72	74	74	68	67	65	61	63	64	68	72	72		91	103	89	91						
Kayes	100		133	150	148	133	99	94	90	84	78	77	77	83	88	94	100	100	88	82	73	76	79	81	80		100	111	122	108	109					
Kenieba												125	na						na	na	na	na	na	na	na	na	na	na	na	na	na					
Kita															60			35	30	30	na	na	na	na	na	na		80	94	75	69	70				
Kourem.															75	75	75	50	34	32	32	67	75	75	70		78	76	82	75	75					
Koutiala															45	44	38	36	31	32											55	63				
Léré																			na	na	na	na	na	na	na	55	104	105	na	60	na	na				
Mopti	80	101	114	94	78	50	30	35	43	40	49	na	45	na	40	na	na	na	na	60	na	55	na	55	na		73	103	76	75	79					
Naija												na	na	na					na	na	na	na	na	na	na	na	na	na	na	na	na	na				
Nioro												na	na	na					nd	na	na	na	na	na	na	na	120	140	na	127	110					
Ségou	na	na	na	na	na	86	48	38	40	40	na	55	47	43	51	48	58	56	49	50	48	53	56	61	62		80	na	79	71	75					
Sikasso	65	72	100	93	90	65	63	46	60	60	62	61	60	57	59	62	58	52	46	47	49	49	51	51	52		73	75	62	62	65					

Sources :

Sénégal : SIM/CSA, Mali : SIM/OPAM

nd : données non disponibles

na : marché non approvisionné

ANNEXE N°21 ( suite)

	Année 1988												Année 1989												Année 1990																		
	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	janv	fev	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	janv	fev	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc											
	Nouakch change CFA	26,7	26,7	26,7	26,7	26,7	26,7	26,7	26,7	23,3	25,0	34,2	35,0	35,0	33,3	33,3	33,3	38,3	35,9	40,3	44,0	46,7	47,3	35,8	39,2	39,2	39,2	40,4	39,2	3,36	3,31	3,31	3,34										
Conakry change CFA	3,94	4,01	4,04	4,07	4,08	4,02	3,98	4,05	4,11	4,08	4,09	3,91	3,99	3,95	3,84	3,80	3,81	3,67	3,58	3,47	3,45	3,45	3,46	3,44	3,45	3,45	3,40	3,36	3,36	3,31	3,31	3,34											
Dabola CFA	105	107	108	109	109	107	106	108	96	102	140	137	140	132	128	127	146	132	144	153	161	163	124	135	135	135	137	132															
Mandiana CFA	0,63	0,64	0,66	0,65	0,64	0,62	0,59	0,57	0,56	0,56	0,55	0,55	0,58	0,59	0,55	0,55	0,54	0,51	0,50	0,47	0,46	0,44	0,45	0,46	0,43	0,43	0,41	0,40	0,42	0,41	0,41	0,38											
Baranama CFA	100	100	110	125	125	125	110	110	100	110	110	110	120	135	145	145	145	130	130	130	90	80	85	80	100	110	135	150	100	125	140	165	135	100	100	110	120	120	120	120	120	120	120
Siguiri CFA	63	64	72	81	80	77	65	62	56	61	61	60	69	80	79	80	78	66	65	61	41	35	38	36	43	47	55	60	42	51													
Banjul change CFA	100	100	120	135	115	95	80	70	85	85	90	110	110	125	125	145	150	140	130	130	120	120	110	110	115	125	150	160	145														
Brikama CFA	63	64	79	88	74	59	47	40	48	47	50	60	63	74	68	80	80	71	70	61	55	53	49	50	49	53	62	64	61														
Farafen. CFA	150	150	150	130	130	130	115	115	100	100	125	150	150	165	165	175	165	165	155	155	85	75	75	80	100	110	125	150	150														
Bassé CFA	95	96	98	85	83	80	68	65	56	56	69	82	86	97	90	96	94	84	82	73	39	33	33	36	43	47	51	60	63														
	115	125	130	145	125	115	115	115	110	120	120	125	130	145	150	150	135	135	135	100	100	110	120	125	140	140	165	135															
	73	80	85	94	80	71	68	65	62	67	66	69	75	86	82	83	80	69	67	63	46	44	49	55	54	60	57	66	57														
																					3,0	3,0	nd	nd	3,0	3,4	4,3	4,2	4,2	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0			
									34,4	34,2	34,7	35,7	34,1	33,4	32,4	30,9	35,9	33,2	33,9	103	103	102	112	138	131	151	134	133	136														
									2,4	2,4	nd	nd	nd	nd	1,4	3,1	2,8	3,2	2,2	2,4	2,4	nd	nd	nd	1,4	3,1	2,8	3,2	3,0	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2				
									82	81					48	100	85	113	100	74	75	82	81																				
									2,5	2,5	nd	nd	nd	nd	2,7	2,8	2,7	2,7	3,0	2,5	2,5	nd	nd	nd	2,7	2,8	2,7	2,7	3,5	2,4	2,3	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0			
									86	86					91	92	88	84	126	80	76	102	86	86																			
									1,3	1,8	nd	nd	nd	nd	1,9	2,2	2,2	2,9	2,7	1,8	1,5	1,7	1,3	1,8	nd	nd	nd	1,9	2,2	2,2	2,9	2,7	1,8	1,5	1,7	1,5	1,7	1,5	1,7	1,5	1,7	1,5	1,7
									43	60					64	73	71	89	98	60	48	56	43	60																			

Sources :  
 Mauritanie : CSA, Guinée Conakry : CFDT, Gambie : NADC/DOP  
 Taux de change : voir annexe n°18  
 nd : données non disponibles  
 na : marché non approvisionné





## ANNEXE N°24

Prix FOB Bangkok (en \$/t) et CAF "ports Afrique de l'ouest" (en F.CFA/kg)

## a. Riz 35%

	Prix FOB Bangkok Dollars/t	Prix CAF Port Afr. Dollars/t	taux Dollar/ FF	Prix CAF Port Afr. CFA/kg
1985				
janv				
fev			9,8	
mars	198	228	9,9	112,9
avril	203	233	9,44	110,0
mai	203	233	9,55	111,3
juin	203	233	9,31	108,5
juil	191	221	9,31	102,9
août	191	221	8,53	94,3
sept	191	221	8,96	99,0
oct	191	221	7,99	88,3
nov	194	224	7,88	88,3
déc	201	231	7,67	88,6
1986				
janv	211	241	7,46	89,9
fev	198	228	7,12	81,2
mars	186	216	6,91	74,6
avril	171	201	7,13	71,7
mai	170	200	6,98	69,8
juin	175	205	7,09	72,7
juil	175	205	6,94	71,1
août	185	215	6,94	74,6
sept	175	205	6,6	67,7
oct	175	205	6,58	67,4
nov	175	205	6,6	67,7
déc	165	195	6,5	63,4
1987				
janv	155	185	6,17	57,1
fev	175	205	6,12	62,7
mars	175	205	6,11	62,6
avril	172	202	6,01	60,7
mai	175	205	5,97	61,2
juin	165	195	6,06	59,1
juil	180	210	6,06	63,6
août	200	230	6,2	71,3
sept	260	290	6,04	87,6
oct	230	260	5,96	77,5
nov	220	250	5,68	71,0
déc	235	265	5,5	72,9

	Prix FOB Bangkok Dollars/t	Prix CAF Port Afr. Dollars/t	taux Dollar/ FF	Prix CAF Port Afr. CFA/kg
1988				
janv	275	305	5,62	85,7
fev	265	295	5,74	84,7
mars	265	295	5,68	83,8
avril	240	270	5,66	76,4
mai	235	265	5,72	75,8
juin	250	280	5,94	83,2
juil	245	275	6,18	85,0
août	240	270	6,36	85,9
sept	245	275	6,34	87,2
oct	245	275	6,19	85,1
nov	255	285	5,97	85,1
déc	235	265	6	79,5
1989				
janv	255	285	6,24	88,9
fev	250	280	6,29	88,1
mars	250	280	6,32	88,5
avril	285	315	6,31	99,4
mai	295	325	6,53	106,1
juin	315	345	6,67	115,1
juil	310	340	6,40	108,8
août	260	290	6,53	94,7
sept	260	290	6,66	96,6
oct	200	230	6,38	73,4
nov	235	265	6,17	81,8
déc	225	255	5,94	75,7
1990				
janv	225	255	5,75	73,3
fev	225	255	5,71	72,8
mars	236	266	5,74	76,3
avril	233	263	5,65	74,3
mai	210	240	5,6	67,2
juin	194	224	5,66	63,4
juil	198	228	5,42	61,8
août	208	238	5,31	63,2
sept	205	235	5,25	61,7
oct	226	256	5,07	64,9
nov	209	239	5,01	59,9
déc	208	238	5,1	60,7
1991				
janv	236	266		
fev	253	283		

NB : Le prix CAF Ports Afrique de l'Ouest est obtenu à partir du prix FOB Bangkok en ajoutant 30\$.

Sources : Pour 1985 et 1986 : Coelo, S., Les conditions de commercialisation du riz de l'Office du Niger, analyse des importations, de l'aide alimentaire, et des mesures de protection, Mission d'évaluation de la politique de prix et de commercialisation du paddy et du riz,

Contrat-plan Etat/Office du Niger, 1990.

De 1987 à février 90 : Osiriz, d'après les données du courtier Seng Thong.

De mars 90 à 1991 : Osiriz, d'après la Cruced, valeurs minima.

## ANNEXE N°24 (suite)

## b. Brisures de riz

	Prix FOB Bangkok Dollars/t	Prix CAF Port Afr. Dollars/t	taux Dollar/ FF	Prix CAF Port Afr. CFA/kg
1985				
janv				
fev			9,8	
mars	179	209	9,9	103,5
avril	179	209	9,44	98,6
mai	179	209	9,55	99,8
juin	179	209	9,31	97,3
juil	167	197	9,31	91,7
aout	162	192	8,53	81,9
sept	162	192	8,96	86,0
oct	155	185	7,99	73,9
nov	152	182	7,88	71,7
déc	152	182	7,67	69,8
1986				
janv	148	178	7,46	66,4
fev	135	165	7,12	58,7
mars	123	153	6,91	52,9
avril	112	142	7,13	50,6
mai	112	142	6,98	49,6
juin	115	145	7,09	51,4
juil	115	145	6,94	50,3
aout	127	157	6,94	54,5
sept	125	155	6,6	51,2
oct	125	155	6,58	51,0
nov	125	155	6,6	51,2
déc	115	145	6,5	47,1
1987				
janv	126	156	6,17	48,1
fev	133	163	6,12	49,9
mars	127	157	6,11	48,0
avril	130	160	6,01	48,1
mai	138	168	5,97	50,1
juin	143	173	6,06	52,4
juil	168	198	6,06	60,0
aout	170	200	6,2	62,0
sept	235	265	6,04	80,0
oct	188	218	5,96	65,0
nov	158	188	5,68	53,4
déc	188	218	5,5	60,0

	Prix FOB Bangkok Dollars/t	Prix CAF Port Afr. Dollars/t	taux Dollar/ FF	Prix CAF Port Afr. CFA/kg
1988				
janv	213	243	5,62	68,3
fev	203	233	5,74	66,9
mars	218	248	5,68	70,4
avril	205	235	5,66	66,5
mai	208	238	5,72	68,1
juin	238	268	5,94	79,6
juil	218	248	6,18	76,6
aout	218	248	6,36	78,9
sept	220	250	6,34	79,3
oct	225	255	6,19	78,9
nov	223	253	5,97	75,5
déc	223	253	6	75,9
1989				
janv	233	263	6,24	82,1
fev	235	265	6,29	83,3
mars	228	258	6,32	81,5
avril	248	278	6,31	87,7
mai	246	276	6,53	90,1
juin	258	288	6,67	96,0
juil	238	268	6,40	85,8
aout	195	225	6,53	73,5
sept	190	220	6,66	73,3
oct	153	183	6,38	58,4
nov	173	203	6,17	62,6
déc	166	196	5,94	58,2
1990				
janv	178	208	5,75	59,8
fev	173	203	5,71	58,0
mars	175	205	5,74	58,8
avril	167	197	5,65	55,7
mai	155	185	5,6	51,8
juin	142	172	5,66	48,7
juil	147	177	5,42	48,0
aout	153	183	5,31	48,6
sept	153	183	5,25	48,0
oct	162	192	5,07	48,7
nov	151	181	5,01	45,3
déc	148	178	5,1	45,4
1991				
janv	166	196		
fev	183	213		

NB : Le prix CAF Ports Afrique de l'Ouest est obtenu à partir du prix FOB Bangkok en ajoutant 30\$.

Sources : Pour 1985 et 1986 : Coelo, S., Les conditions de commercialisation du riz de l'Office du Niger, analyse des importations, de l'aide alimentaire, et des mesures de protection, Mission d'évaluation de la politique de prix et de commercialisation du paddy et du riz, Contrat-plan Etat/Office du Niger, 1990.

De 1987 à février 90 : Osiriz, d'après les données du courtier Seng Thong.

De mars 90 à 1991 : Osiriz, d'après la Cruced, valeurs minima.